This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

QOX LIBRARY

PRETIOSA FACIT

toin Collection.
esented in 1884.

WKX
Satire

SATYRE
MENIPPÉE.

ASTOIN NEW-YORK

IMPRIMERIE DE JULES DIDOT AINÉ,
IMPRIMEUR DU ROI,
rue du Pont de-Lodi, n° 6.

SATYRE

MENIPPÉE

DE LA

VERTU DU CATHOLICON D'ESPAGNE

ET DE LA TENUE DES ESTATS DE PARIS;

AUGMENTÉE

DE NOTES TIRÉES DES ÉDITIONS DE DU PUY ET DE LE DUCHAT,

ET D'UN COMMENTAIRE HISTORIQUE,

LITTÉRAIRE, ET PHILOLOGIQUE,

PAR CH. NODIER,

BIBLIOTHÉCAIRE DE S. A. R. MONSIEUR.

TOME PREMIER.

A PARIS

CHEZ N. DELANGLE, ÉDITEUR,

RUE DE LA MICHODIÈRE, N° XIV.

ET CHEZ DALIBON, LIBRAIRE,

PALAIS-ROYAL, GALERIE DE NEMOURS.

M.DCCC.XXIV.

1829

LENOX LIBRARY
NEW YORK

OBSERVATIONS
PRÉLIMINAIRES.

S'il est un livre où brille de tout son éclat l'esprit et le caractère françois, un livre empreint de cette gaieté satirique, de cette causticité fine et mordante, et cependant de cette charmante urbanité qui est le sceau de notre génie national, c'est la *Satyre Menippée*. Rabelais est un écrivain inimitable, mais fantasque et bizarre, qui ne dit presque rien à la raison, parcequ'il n'a jamais cherché à l'occuper, et qu'il a négligé le plus souvent jusqu'aux convenances à la faveur desquelles le cynisme d'une philosophie hardie peut se glisser dans les salons. A l'autre extrémité de cette catégorie littéraire, les *Provinciales* sont un autre chef-d'œuvre; mais fondées sur des circonstances très accidentelles qui peuvent ne se renouveler jamais, et dont les analogies mêmes ne se reproduiront que fort rarement, si elles restent la merveille de notre langue, il est du

moins douteux qu'on s'avise à l'avenir de les faire passer dans une langue nouvelle. La *Satyre Menippée* au contraire a cela de particulier dans son intérêt historique, qu'elle appartient à tous les temps. Sous le rapport politique, c'est un cours complet d'enseignement pour les nations; sous le rapport littéraire, c'est un mélange de l'énergie hostile d'Aristophane et de l'ingénieuse ironie de Socrate. Point de satiriques à venir qui n'y trouvent des modèles, point de peuples à venir qui n'y trouvent des leçons; ce n'est qu'un tableau de genre, mais il est fait pour les siècles.

La *Satyre Menippée* qui a, comme on sait, pour objet *la tenue des Estats de Paris* au temps de la ligue, se distingue en deux parties bien caractérisées; la première embrasse la description ironique de ces cérémonies, et les discours qui s'y sont tenus dans le sens de la ligue. Par un artifice dont Lucien a fourni de piquants modèles, chacun des orateurs y semble forcé au gré d'une puissance invincible à exprimer les vérités positives de sa situation, au lieu des arguments que devroit lui suggérer son intérêt mieux entendu et plus adroitement déguisé. L'ambition extra-

vagante de monsieur le lieutenant, le dévouement vénal du légat aux intérêts de l'étranger, le pédantisme séditieux du recteur de l'université, les rodomontades insolentes et cruelles d'un parvenu sans honneur et sans esprit, s'y révèlent avec une vérité merveilleuse, sous la forme naïve et mordante d'une discussion de bonne foi, où chacun fait à l'envi à ses auditeurs la confidence de son caractère, de ses motifs, et de ses prétentions. La seconde contient la réponse ingénieuse d'un homme simple et bien intentionné qui oppose les seules lumières de la raison aux absurdes folies et aux criminelles manœuvres de la ligue, déja si habilement présentées sous leurs aspects les plus ridicules et les plus honteux par l'organe des personnages les plus intéressés à son succès. Jusqu'à la harangue de d'Aubray, la *Satyre Menippée* est une ironie admirable. Cette contre-partie plus admirable encore est un modèle de goût, de dialectique, et de bon sens. Quant au discours de l'imprimeur sur l'explication du mot de *higuiero d'infierno* qui termine cette belle composition, il est remarquable par un tour plein de finesse et d'originalité, et nous avons fait observer ailleurs

que sous le rapport du style en particulier, il semble appartenir à un âge de notre littérature plus avancé, plus élégant, plus difficile que celui où il fut écrit, sur la politesse, et le véritable esprit de la langue. « Cette pièce, disoit le père Rapin en parlant de la *Satyre Menippée* dans ses *Réflexions sur la poétique*, « surpasse tout ce qu'on a écrit en ce genre « dans ces derniers siècles. L'auteur instruit « fort plaisamment le public des intentions de « la maison de Guise pour la religion; il règne « dans tout l'ouvrage une délicatesse d'esprit « qui ne laisse pas d'éclater parmi les manières « rudes et grossières de ce temps-là, et les pe- « tits vers qui y sont répandus sont d'un carac- « tère très fin et très naturel. » Ce jugement, qui est l'expression de celui d'un grand siècle littéraire, a été confirmé par le siècle qui l'a suivi, et le critique le plus malveillant qu'ait trouvé la *Satyre Menippée* n'a pas osé le contredire.

Il n'existe aucun doute sur l'auteur ou les auteurs de la *Satyre Menippée*. Pierre Du Puy, qui avoit pu en connoître familièrement quelques uns, rapporte l'idée première de l'ouvrage à Pierre Le Roy, chanoine de Rouen, qui avoit été aumônier du jeune cardinal de

Bourbon, et c'est à lui que l'attribue M. de Thou, livre cent cinquième de son Histoire, où il l'appelle *vir bonus et à factione summè alienus*. Le travail, dont il s'étoit sans doute conservé la révision, fut ensuite distribué entre divers coopérateurs, et la tradition a fait connoître aux générations postérieures la part que chacun d'eux y avoit eue. Suivant l'opinion la plus générale, la harangue du légat fut composée par Jacques Gillot, celle du cardinal de Pelvé ou Pellevé par Florent Chrestien, celle de l'archevêque de Lyon Pierre d'Espinac, et celle du recteur Rose, par Nicolas Rapin; celle de d'Aubray ou du Tiers-État est de Pithou. Les vers passent communément pour être de Passerat, quoique Segrais les donne aussi à Rapin qui n'étoit pas moins capable de les faire. On peut supposer sans crainte de se tromper qu'ils y ont contribué tous les deux. Le *Regret sur la mort de l'asne ligueur* ne sauroit être contesté à Gilles Durant, sieur de la Bergerie, et le dernier éditeur de ses poésies a recueilli avec raison parmi elles cette charmante plaisanterie dont le tour ingénieux et la piquante naïveté caractérisent un digne précurseur de Voiture. On voit qu'il

est vrai de dire, comme l'a dit Grosley, que tous les écrivains qui ont pris part à la *Satyre Menippée* étoient à-la-fois hommes de talent et hommes de bien. Aussi, quoique la *Satyre Menippée* ne soit pas comme l'Iliade et l'Odyssée, une de ces hautes conceptions épiques dont *sept villes rivales doivent se disputer la gloire d'avoir vu éclore le germe immortel,* le lieu où elle fut écrite pouvoit devenir au besoin le sujet d'une légère polémique. Brossette, et Saint-Marc après lui, prétendent dans leurs notes sur la satire X de Boileau, que la *Satyre Menippée* se rédigea dans la petite chambre de Jacques Gillot, et que cette chambre, *située dans la petite rue qui va du quai des Orfèvres à l'hôtel de M. le premier président*, est précisément celle où naquit depuis le fameux satirique du siècle de Louis XIV. Il est possible que la singularité d'un rapprochement très piquant ait tenu lieu d'autorité à cette hypothèse, pour ceux qui l'ont avancée les premiers. Je ne lui en connois du moins pas d'autre, car l'annotateur n'a pas daigné nous désigner les sources où il l'avoit puisée; mais j'avoue qu'il m'est agréable de la tenir pour démontrée; et, comme dit Montaigne à propos d'une autre

question littéraire, « me feroit-on desplaisir « de me desloger de ceste créance. » Ce concours de circonstances devient en effet plus surprenant, et plus agréable à l'esprit, quand on se rappelle que Voltaire écrit à Boileau, *correct auteur de quelques bons écrits :*

Dans la cour du palais je naquis ton voisin;

de manière que les mêmes lieux, la même enceinte, et pour ainsi dire les mêmes murailles, ont vu s'élever nos deux plus beaux monuments littéraires à la gloire de Henri IV; l'ouvrage qui servit le mieux sa cause contre ses ennemis, et celui qui consacra le mieux ses vertus à la postérité; cette Henriade, qui, malgré les imperfections inévitables d'une école équivoque, est du moins jusqu'ici notre seul poëme national, et cette *Satyre Menippée* qui, au sentiment d'un écrivain judicieux, ne fut pas moins utile au droit du trône que la bataille d'Ivry. Si on veut étendre plus loin ces inductions, on n'aura pas bien du chemin à faire pour retrouver une autre satire et une autre épopée à la Sainte-Chapelle.

On comprend aisément que les éditions d'un ouvrage aussi national par la circonstance,

aussi national par l'esprit, se soient multipliées en peu de temps, et hors de toute proportion avec les écrits les plus célèbres. La *Satyre Menippée* est peut-être de tous les livres qui ont dû leur popularité à un événement de l'histoire, celui qui s'est reproduit à un plus grand nombre sous la presse, et qui a conservé le plus long-temps cette vogue que les François n'accordent ordinairement qu'à la nouveauté [1]. Il manque cependant tout-à-fait dans

[1] Les éditions de la *Satyre Menippée* ont été trop nombreuses, surtout dans les premiers temps, pour qu'il soit possible d'en offrir une notice complète; mais j'ai pensé qu'il ne serait pas désagréable au lecteur de trouver ici l'indication de celles qui sont venues à ma connoissance.

— 1593, *in*-8°. *La vertu du Catholicon*, etc., sans le titre préliminaire de *Satyre Menippée*, et sans lieu d'impression, 88 feuillets, chiffrés au recto, 33 lignes à la page, très probablement imprimée à Tours, au commencement de l'an 1594. Cette édition, que je crois originale, se distingue par la figure en pied, et assez bien gravée, d'un charlatan qui joue du luth. Au-dessous de cette figure on lit six vers obscènes, disposés trois à trois, et que je n'ai pas trouvés ailleurs.

— Cette fausse date de 1593 se rencontre encore dans deux éditions *in*-8°, probablement parisiennes, et qui valent peu la peine d'être remarquées, quoique rares. Elles diffèrent de la précédente par le caractère et par le nombre des pages; elles n'ont d'ailleurs pas la figure du charlatan.

le commerce, et il faut s'exposer aux chances bizarres et dispendieuses des ventes publi-

— Il y a aussi une édition *in*-12 de cette date, que je croirais de Tours, si elle n'offrait pas quelques mauvaises leçons qui excluent l'identité d'époques ou de lieu. Elle a 371 pages, et 26 lignes à la page. Aucun bibliographe ne l'a citée.

— 1594, sans nom de lieu, *in*-8°. C'est la première édition bien datée.

— 1594, *Turin*, *in*-8°. Je présume que c'est celle qui est désignée dans la *Bibliothèque historique* de Lelong et Fontette, par les mots suivants : *Paris*, Turin, 1594, in-8°.

— Sans date, augmentée d'un supplément ou suite du Catholicon, savoir : Nouvelles des régions de la lune; le testament de l'Union, en vers; histoire des Singeries de la ligue; plus, le Regret funèbre d'une demoiselle de Paris sur la mort de son asne ligueur, en vers; imprimée sur la copie de 1593, *in*-12.

— 1599, *in*-12; 1599, *in*-16 : c'est probablement la même.

— 1600, *in*-12; 1604, *in*-16 (Hollande); 1604, *in*-12. Ces deux dernières éditions n'en font peut-être qu'une.

— 1612, *in*-16, avec des additions, l'estampe de la procession de la ligue, sans explication, et *le tableau des Singeries*. Réimprimée en 1624 et 1649. Je doute un peu de cette dernière qu'on auroit pu confondre avec la suivante. Les autres sont fort rares.

— 1649 (Hollande, Elzevir), petit *in*-12, édition charmante, extrêmement rare, et la seule de la *Satyre Menippée* qui soit réellement sortie des presses des Elzevirs.

— 1664, Ratisbonne, Kerner (Bruxelles, Foppens), petit *in*-12. Il y a sous cette date deux éditions au moins qui sont

ques, pour en obtenir des exemplaires. Les éditions qui se disputent le titre d'*originale*

également jolies. Celle que je regarde comme la première a un *errata*, et les feuillets en sont chiffrés en italique. Les amateurs font peu de différence entre elles, même quand ils s'avisent de cette différence. L'une et l'autre doivent avoir trois figures : le *Charlatan espagnol*, p. 5, le *Charlatan lorrain*, p. 13, et la *Procession de la ligue*, p. 16, en face de l'*Abregé des Estats*. Ces deux éditions (quelques bibliophiles en comptent trois) sont celles que les catalogues portent sous le nom d'Elzevir, quoiqu'elles soient évidemment sorties des presses de Foppens, qui avoit les mêmes caractères et les mêmes fleurons que ces célèbres imprimeurs. Imprimées sur une mauvaise copie, elles ont au moins l'avantage d'offrir pour la première fois les notes instructives de Du Puy, qui malheureusement n'a pas pu présider à leur impression, puisqu'il est mort en 1651.

— 1677, Ratisbonne, Kerner (Bruxelles, Foppens), petit *in*-12. Cette jolie réimpression ne le cède en rien aux deux précédentes, si ce n'est dans l'inexplicable fantaisie des amateurs, qui la rangent au nombre des livres ordinaires. Elle est cependant plus rare que l'édition multiple de 1664, qui est fort commune en mauvais exemplaires. Le texte n'en est d'ailleurs ni plus pur, ni mieux choisi, et l'on ne sait pourquoi Le Duchat l'a pris pour type de son édition, parmi tant d'éditions qui valent mieux en tout point.

— 1696, Ratisbonne, Kerner (Amsterdam, Desbordes), *in*-12, augmentée d'une suite de remarques sur tout l'ouvrage, pour l'intelligence des endroits difficiles (par Le Duchat). — réimprimée en 1699 dans le même format.

sont introuvables, et nos bibliographes les plus renommés, sans en excepter M. Brunet, les confondent, à défaut de les avoir comparées, sous une indication commune. Les éditions postérieures, de la fin du XVIe siècle, et du commencement du XVIIe, ne sont guère plus répandues, et méritent toutefois beaucoup moins de considération, parcequ'elles ont été imprimées sur des copies plus ou moins vicieuses, et à cette distance des évènements où les traditions altérées ne dirigent plus le travail incertain de l'éditeur. Celles enfin qu'on

— 1709, Ratisbonne, Kerner (Amsterdam, Desbordes), 3 vol. *in*-8°, augmentée de plusieurs pièces, etc. — Réimprimée à Rouen, sous les mêmes indications de lieu en 1711, et depuis sous les dates de 1714, 1726, 1752, etc.

La *Satyre Menippée* a été comprise aussi dans les *Mémoires de la Ligue*, et c'est là que remontent les mauvaises leçons qui ont corrompu le texte original, comme le témoigne l'aveu naïf de l'éditeur : « Plusieurs traits, dit-il, se « rencontroient dans cette satyre, non propres en tels dis- « cours, qui ayant été *accommodés et rendus plus suppor- « tables* par certain personnage aussi peu affectionné à la « ligue que l'auteur même du traité, nous avons été d'avis « de suivre son exemplaire. »

Il y a quelques années qu'un libraire annonça une édition de la *Satyre Menippée*, mise *en bon françois avec l'orthographe de Voltaire*. Nous ne savons si cette monstrueuse ineptie a déshonoré nos presses.

appelle improprement elzéviriennes, et qui sont assez mauvaises, parceque le savant commentateur ne put leur donner ses soins, sont payées au taux que la manie des amateurs a prêté à ce genre de livres. On peut donc établir, sans crainte de paroître suspect d'une prévention fort commune au reste parmi les éditeurs, qu'une édition exacte et soignée de la *Satyre Menippée* étoit devenue une nécessité littéraire. Nous n'avons rien négligé pour que celle-ci répondît à l'attente des gens de lettres par la correction du texte, et à celle des amateurs par l'élégance des ornements.

Il nous reste à déterminer les considérations qui nous ont dirigés dans le choix des leçons que nous avons suivies, et dans la rédaction du commentaire. Elles exigent quelques développements.

Les copies manuscrites de la *Satyre Menippée* qui furent sans doute répandues en grand nombre avant d'être livrées à l'impression, portoient très probablement la date de 1593, qui se trouve reproduite dans les éditions confondues par les bibliographes sous le nom d'*édition originale*. Il est cependant évident que ces prétendues éditions originales, sans

en excepter celle même à laquelle on ne peut refuser ce titre, n'ont dû être imprimées qu'en 1594 au plus tôt. Du Puy nous le prouve d'une manière irrécusable dans une note manuscrite que je lis à la tête d'un des exemplaires dont il s'est servi, et sur lequel il a marqué le numéro concordant de ses observations[1]. Le Duchat paroît en avoir eu connoissance.

Nous venons de faire observer au lecteur que c'étoit abusivement que les bibliographes confondoient sous le nom commun d'*édition originale* les diverses éditions de la *Satyre Menippée* qui portent la date de 1593. En effet, nous ne connoissons pas moins de quatre ou cinq éditions ainsi datées, et entre lesquelles il semble difficile au premier abord d'établir une priorité bien constatée. Cependant, il

[1] « Cette satire ne fut faitte et publiée qu'en 1594, et « mesme après le retour du parlem^t qui estoit à Tours, « et en voici les preuves :

« Le Roi fut m^e de Paris le 22 mars 1594, le parlem^t « retourna un mois après, l'aff^e du con^er Damours arriva « au temps de ce retour.

« M. de Vitri quitta la ligue en mars 1594, il en est parlé.

« Daubrai fut chassé de Paris pour avoir parlé trop libre- « m^t en mars 1594.

« St Paul fut tué le 26 avril 1594. »

dées comme des fautes typographiques. Nous nous sommes donc fait un devoir de nous attacher avec scrupule au texte de cette édition, en indiquant dans nos notes les variantes que les auteurs, ou les éditeurs, lui ont fait subir depuis, d'après de nouvelles considérations, et quelquefois d'après de mauvaises copies. Comme elle n'a été suivie dans aucune édition, la nôtre offrira donc cette particularité précieuse pour les amateurs d'archéologie littéraire, de conserver l'orthographe pour ainsi dire monumentale d'une leçon bien authentique, et d'autant plus curieuse qu'il seroit presque impossible de s'en procurer la connoissance ailleurs, à cause de sa rareté.

Parmi les modifications du texte qui appartiennent aux auteurs, il faut compter certaines substitutions de nom qui s'expliquent à merveille à la suite des grandes dissensions civiles de la nature de celles dont la *Satyre Menippée* est la peinture satirique. Beaucoup d'hommes très prononcés d'abord dans un parti, et qui en ont suivi les chances avantageuses de manière à se faire remarquer, préparent cependant de loin le moyen de l'abandonner dans sa disgrace possible et de

passer sous une autre bannière, quand ils y trouveront de l'honneur ou du profit. Ceux-là qui étoient ligueurs la veille du triomphe de Henri IV peuvent se trouver tout-à-coup meilleurs royalistes que les royalistes généreux qui luttoient naguères contre eux au péril de leur fortune et de leur vie. On conçoit que leurs noms aient disparu du livre qui les dévouoit au ridicule. Quelques esprits chagrins au contraire qui ne sont jamais contents du pouvoir tant qu'il n'est pas dans leurs mains, ont pu oublier rapidement les excès de la ligue, pour chercher des torts à la couronne, et ceux-là, par une mutation bien commune dans les caprices de l'opinion, viennent reprendre la place de leurs anciens adversaires. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que les éditeurs du XVIIe et du XVIIIe siècle aient pu se croire obligés à ces corrections de bienséance qui sont un mensonge contre l'histoire.

La *Satyre Menippée* ne manquoit pas de commentaires, mais on convient généralement que les notes de Du Puy étoient bien sèches et bien surannées, que celles de Le Duchat étoient bien lourdes et bien diffuses,

quoique riches d'ailleurs en documents instructifs et curieux dont nous avons tiré le plus grand parti. On ne veut plus en France de cette science de mots et de noms, et sur ce qui touche à la multitude de faits et de personnes qu'embrasse le cadre immense de l'histoire; il nous semble qu'on ne desire maintenant que des explications vives, courtes, exactes, qui répondent strictement à la curiosité du lecteur, et qui ne deviennent jamais assez prolixes pour la fatiguer. La *Satyre Menippée* plus qu'aucun autre ouvrage demande des notes biographiques sur les nombreux personnages qui y passent en revue; elle exige, comme premier monument, peut-être, de notre langue fixée, des observations grammaticales et philologiques, des éclaircissements de style et de goût; elle donne lieu enfin à des rapprochements historiques et littéraires d'un extrême intérêt; mais ces notions précieuses perdroient beaucoup aujourd'hui à être noyées dans un commentaire très développé. Nous avons essayé de donner à celui-ci la juste mesure qui lui convient, et il sera loin d'occuper le même espace que celui de Le Duchat, bien que nous l'ayons augmenté de considérations

littéraires dont ce savant ne s'est point occupé. Nous n'avons au reste aspiré qu'à le rendre précis et clair, parceque c'est suivant nous le mérite que l'on cherche dans ce genre de travail, et qu'il y auroit une prétention bien affectée et bien maladroite dans l'écrivain qui s'efforceroit de broder de l'esprit sur un canevas si spirituel. Notre commentaire n'est donc point un de ces ouvrages brillants dont le texte n'est que le prétexte, et qui élèvent de grandes réputations sur des réputations oubliées. C'est un ouvrage de bonne foi que nous avons tâché de rendre utile, parceque nous regardons comme étrangers au système de sa composition les artifices de talent qui auroient pu le rendre agréable[1].

Le Duchat avoit surchargé sa grande édition

[1] Je dois payer ici un juste témoignage de reconnoissance à mon ami M. Verger, ancien professeur, un de nos plus savants et de nos plus modestes philologues, dont les travaux fraternels secondent depuis long-temps les miens, et qui m'a fourni presque toutes les notes historiques de cette édition, d'après les anciens commentaires. C'est à l'intelligente exactitude de M. Delangle, principal éditeur, que les amateurs de bons textes seront redevables de celui-ci, qui réunit tous les genres de mérite qu'on peut desirer dans la réimpression d'un texte ancien.

de la *Satyre Menippée* d'une foule de pièces, analogues à la vérité aux évènements de l'époque, mais qui ne se rapportoient pas assez nécessairement à l'objet principal de son édition pour y obtenir une place légitime. C'étoit le temps de ces publications complexes dont le public ne se soucie plus guère, et notre première intention, plus conforme à ses goûts actuels, étoit de donner la nôtre en un volume; la réflexion nous a convaincu que, plus éloignés maintenant de l'époque historique à laquelle la *Satyre Menippée* se rapporte, nous devions à la mémoire de nos lecteurs quelques uns des renseignements que Le Duchat prodiguoit aux siens; mais nous avons limité le nombre des pièces préliminaires qui forment l'avant-scène de cet ouvrage, et sans acception des préventions et des partis qui ont alors tourmenté la France, nous nous flattons d'offrir dans ce choix un tableau assez fidèle de ses misères. Ce sont des préliminaires un peu tristes pour une satire, mais la *Satyre Menippée* ne peut pas être lue sans cela. Il faut avoir entendu parler de la guerre de Troie pour prendre plaisir au *Virgile travesti*, si l'on y prend plaisir encore.

Quant au *Supplément au Catholicon* qui est évidemment écrit à l'imitation de la *Navigation du compagnon à la bouteille*, et qui a servi de modèle au *Voyage dans la lune*, son titre ne nous auroit pas fait une nécessité de le réunir à la *Satyre Menippée*, que nous aurions été portés à le recueillir comme singularité littéraire. C'est un point de contact assez singulier entre Rabelais et Cyrano de Bergerac.

La *Satyre Menippée* ne peut pas se passer de *table*. Nous n'oserions nous flatter que la nôtre soit parfaite; mais nous pouvons assurer qu'elle a été faite avec l'envie et la conscience de bien faire; c'est le seul mérite qu'on puisse chercher dans un de ces ouvrages qui, suivant l'expression d'un vieil auteur, « exigent plus de « labeur que de savoir, » et c'est la seule renommée que nous ayons ambitionnée dans cette entreprise.

CH. NODIER.

AVIS DE L'IMPRIMEUR

AU LECTEUR,

QUI A ÉTÉ MIS DEVANT L'ÉDITION DE L'AN 1593.

Ce discours de la tenue des Estats de Paris, et de la vertu du Catholicon d'Espagne, fut faict en langue italienne, *par un gentil-homme florentin* [1], qui estoit à Paris pendant que les Estats s'y tenoyent, en intention, comme il est à presupposer, de le porter à son maistre le duc de Florence, pour luy representer l'estat admirable des affaires de France. Mais il advint comme il s'en retournoit en son pays et passoit par Amiens pour aller en Flandre, que son palefrenier, Breton de nation, ne se voulant hazarder à si long voyage, et ayant recogneu que son maistre n'estoit pas autrement bon catholique, parce qu'il appelloit le Biarnois : *Il Re di Francia,* se separa doucement de luy sans luy rien dire qui le faschast, ne qui le troublast en son repos : mesme pour le soulager de la nourriture de deux chevaux, en emmena le meilleur avec la valize en laquelle estoit l'original dudit discours.

[1] Ruse de l'auteur qui vouloit éviter de se faire connoître.

Mais Dieu voulut qu'il fust pris par *quelques religieux du Chasteau-Verd*[1] et mené devant le *maire de Beauvais*, ou il eust esté declaré de bonne prise, à cause de quelque sac de doublons qui se trouva dans la valize, sinon qu'il leur monstra une once de Catholicon, reduit en pouldre, qu'il portoit en sa bourse avec sept grains benists, et *une chemise de Chartres*[2] qui avait demouré neuf jours et neuf nuicts aux pieds de *Nostre-Dame soubs terre*[3], pour empescher les *coups de canons et d'artillerie*[4] et d'estre pris ny en guerre ny en justice. Tellement qu'il confessa librement qu'il avoit laissé son maistre apres avoir cogneu qu'il estoit heretique en ce qu'il appeloit le Biarnois *Roy de France*. Or

[1] Voyez la Satyre, page 44, note [5].

[2] Petites chemises dédiées à Notre-Dame de Chartres et auxquelles on attribuoit des vertus extraordinaires. On voit dans les Mémoires de Du Plessis que quelques uns faisoient servir ces chemises à un usage fort étrange : « Jean Châtel, y lit-on, fut trouvé « avoir au col une *chemise de Chartres*, où, au-dessus étoit écrit « *Henrico quarto*, des grains bénits, et un *Agnus Dei*, et sur lui des « billets où étoient ces mots : Seigneur, donnez-moi la force d'exé- « cuter contre Henri de Bourbon. »

[3] « A Chartres, dit Henri Étienne, il y a (au moins il y avoit) « deux N. D., dont l'une est dans le temple, l'autre au-dessous. « Celle qui est dedans s'appelle *N. D. d'en-haut*, l'autre *N. D.* « *d'en-bas*, parcequ'elle est en quelque creux *sous terre*, fait en « façon de cave. »

[4] *Artillerie* se prend ici, suivant son ancienne signification, pour toutes sortes de machines et d'armes que l'art a inventées.

entre les hardes de la valize dont inventaire fut faicte en presence du maire et du *docteur Lucain*[1] superintendant des prises et rançons, se trouva l'original dudit discours italien, que le maire n'entendoit pas, et pria ledit docteur Lucain de le traduire en bon françois. De quoy, ledit docteur s'excusa disant qu'encore qu'il sçeust bien parler le langage de Rome, toutesfois il ne le sçavoit pas approprier à la naiveté françoise. Si bien qu'on fut contraint le donner à un petit moyne Romipete qui le lendemain se desroba pour la haste qu'il avoit d'estre à Paris à la benediction solemnelle, et procession generale que devoit faire le legat pour la saincte et catholique entreprise, que Pierre Barriere d'Orleans avoit faicte et juree entre ses mains, d'assassiner Sa Majesté à Melun. Mais il advint que ledit moyne fut pris par quelques gentils-hommes et trouvé chargé dudit discours, lequel leur sembla si plaisant qu'incontinent l'un d'entre eux le tourna en françois, et de main en main la traduction est venue jusques à moy, qui l'ay imprimé, tant pour relever de peine les

[1] Guillaume Lucain, prédicateur des plus séditieux de la ligue. Il prêchoit la rébellion à Paris en 1589; et dans le dessein de s'emparer de la cure de Saint-Médéric, il fit son possible pour faire chasser Morène, qui la possédoit. (De Thou, tome IV, livre xcv, page 425. — D. Dial. du Mah. et du Man., f. 81 et 135. — R. Mélanges d'histoire de Vigneul Marville.)

curieux de veoir toutes nouveautez, que pour piquer ceux qui languissent encore soubs le joug de la tyrannie : car il faudra qu'ils soyent parfaitement *ladres clavelez* [1], s'ils ne sentent ce poignant esguillon, et ne jettent pour le moins quelque souspir de leur *mourante liberté*. A Dieu.

[1] Dans Rabelais, Panurge parlant de Raminagrobis, dit : « Il est « par la vertu-bœuf hérétique, je dis hérétique formé, hérétique « *clavelé*, etc. » Ce terme est emprunté de *claveau*, maladie épizootique des bêtes à laine; ainsi *hérétique clavelé* ou *ladre clavelé* sont des locutions employées par imitation.

ABREGÉ

DE

L'HISTOIRE DE LA LIGUE

FAICTE EN FRANCE

DEPUIS 1576 JUSQUES EN 1594.

L'ambition, l'envie, l'avarice, l'amour, la haine et la vengeance sont les sources ordinaires des ligues, la religion et le soulagement du public en sont les pretextes, les princes et les peuples en sont les victimes.

Celle qui fut faicte en 1464 contre le roy Loys XI avoit pour pretexte le bien public : ceux qui l'avoyent tramee n'eurent pas plustost obtenu ce qu'ils desiroyent de ce prince que le public fut abandonné.

Le pape Jules II en fit une en 1512 contre la France, elle fut nommee saincte, apparemment par le privilege particulier que les papes croyent avoir de communiquer leur saincteté à toutes leurs actions. Le veritable motif du souverain pontife estoit de se vanger de la France qui soubstenoit le concile de Pise contre luy.

La religion a esté le pretexte de celle commencee en France en 1576; l'ambition demesuree du duc et du cardinal de Guyse en estoit le veritable motif; le soulagement du peuple ne fut proposé que comme un moyen propre à la faire reussir; les femmes y jouerent leur rolle pour se vanger du mepris ou elles estoyent à la cour du roy Henry III.

La maison de Guyse n'auroit jamais peu former ceste ligue, si elle n'avoit trouvé les grands seigneurs de France animez les uns contre les autres par une jalousie de commandement, et les peuples mecontents du gouvernement et divisez par la diversité de la religion.

Ce n'est que par degrez que l'on peut former une ligue generale: celle de 1576 avoit esté proposee au concile de Trente par le cardinal de Lorraine; la bataille de Dreux, ou le duc de Guyse avoit donné des marques d'une grande valeur, servit d'occasion à ce cardinal, d'y publier les belles qualitez de son frere, et faire cognoistre qu'il estoit le seul capable d'estre à la teste d'une ligue qu'il croyoit necessaire pour la conservation de la religion catholique.

La mort du duc, tué par Poltrot en 1563, arresta les desseins du cardinal, mais la reine Catherine de Medicis qui en avoit esté informee, croyant qu'une ligue pourroit estre avantageuse au duc

de Lorraine son gendre, avoit entrepris le voyage de Lyon dans le dessein d'en faire une avec la maison d'Autriche et les princes d'Italie.

Le roy d'Espagne Philippe II, craignant que cela ne donnast occasion aux reformez de France de s'unir avec les reformez des Pays-Bas, ne voulust point y entendre d'abord, et il n'y entra depuis que parce qu'il previst bien, qu'une ligue telle qu'on la proposoit, affoibliroit extremement la France, ou au moins y embarrasseroit tellement les affaires, qu'elle ne seroit plus en estat de soutenir ceux de ses subjets qui s'estoyent soubstraicts de sa domination.

Quelque envie que le cardinal de Lorraine eust de poursuivre son dessein, le deffaut d'un chef de sa maison l'obligea à en suspendre l'execution, jusques à ce que le duc de Guyse son nepveu fust en aage d'estre mis à la teste du party qu'il avoit formé en faveur de la religion.

Ce n'est pas que ce prelat en eust plus qu'un autre, les propositions qu'il avoit faictes d'admettre en France la confession d'Augsbourg, et l'empressement qu'il avoit eu à terminer le concile de Trente pour venir vanger la mort de son frere, faisoyent bien juger qu'il ne la regardoit que du costé qu'elle pouvoit luy estre utile.

C'est ainsi que les grands se jouent de la cre-

dulité, de l'ignorance, et de la simplicité des peuples, dont ils ne se servent que pour assouvir leur ambition : celle du cardinal de Lorraine auroit peu estre satisfaicte, si sa mort arrivee en 1574 n'avoit donné quelque relasche aux troubles qu'il avoit commencé à renouveller dans le royaume.

Le duc et le cardinal de Guyse ses nepveux n'abandonnerent pas pour cela les vastes desseins de leur oncle : le roy Henry III, qui, avant que d'estre eslevé sur le throsne, avoit esté regardé de toute l'Europe comme un prince digne d'en posseder plusieurs, estoit devenu le mepris de ses subjets par la molesse qu'il avoit tesmoignee depuis qu'il estoit monté sur celuy de ses ancestres.

Ce prince, au lieu de travailler serieusement au soulagement de ses peuples, et à reformer les abuz qui s'estoyent introduicts dans la religion et dans l'Estat, ne s'amusoit qu'à des bagatelles, il ne se communiquoit qu'à ses mignons, et à des bigots. Les premiers s'attachoyent à corrompre son bon naturel, et à luy inspirer un esprit de desbauche, auquel il n'avoit desja que trop de penchant; les autres le portoyent à pratiquer des devotions exterieures qui le faisoyent passer pour hypocrite, et tous profitoyent de son humeur liberalle par une infinité de dons qu'ils avoyent le secret d'en extorquer à la charge du menu peuple.

Un prince est à plaindre, quand il ne s'attache qu'à un certain caractere de gens incapables de luy inspirer des sentiments de grandeur et d'elevation, qui conviennent à sa dignité et au bien de ses Estats, et de le retirer des foiblesses auxquelles les hommes ne sont mal-heureusement que trop subjets.

Henry III estoit en cela d'autant plus mal-heureux, que s'il avoit eu quelqu'un qui l'eust excité à de grandes choses et eust moderé l'excez de ses plaisirs, il avoit tout ce qu'il falloit pour se faire aimer et obeir, et pour former et executer les plus hautes entreprises.

Les princes de Guyse avoyent trop d'ambition et des vues trop estendues pour ne pas profiter d'une conjoncture si favorable à leurs desseins.

Le cardinal avoit l'esprit fier, hautain, et vindicatif, et le duc estoit doué de toutes les belles qualitez de corps et d'esprit qui peuvent rendre un prince accompli.

Le comte de Lude avoit en 1575 formé une ligue dans le Poitou, la conservation de la religion catholique en avoit esté le pretexte, et il ne cherchoit qu'à fortifier son party, qu'il avoit desja rendu assez considerable.

Le duc de Guyse profita de cet exemple, et ayant faict assembler à Peronne quantité de no-

blesse, il y fit dresser des articles, dont l'apparence estoit de soubstenir la religion catholique, maintenir l'authorité royale, et conserver les officiers et les peuples dans leurs droits, coustumes, exemptions et privileges; mais son veritable but estoit de faire servir ceste association aux desseins qu'il avoit de s'agrandir aux despends de la maison royale.

Le seigneur de la Trimouille renouvella la ligue de Poitou, et les choses vinrent si avant, que le roy, sans faire reflexion qu'il ne devoit point se diviser d'une partie de ses subjets, ni souffrir dans le royaume d'autre party que le sien, eut la foiblesse de se declarer chef d'une ligue catholique, contre ceux qui demandoyent la reforme des abuz introduicts dans la religion.

Ce prince n'eut pas plustost faict ceste demarche qu'il recogneut l'erreur ou on l'avoit engagé : il sçavoit que le roy de Navarre avoit faict une contre-ligue avec les princes d'Allemagne, les couronnes d'Angleterre et du Nord, et les Souysses; et prevoyant qu'il auroit une peine infinie à soubstenir le party qu'il avoit embrassé, il accorda, le 8 octobre 1577, un edict pour pacifier les troubles de son royaume.

Le veritable interest du roy et de l'Estat estoit d'examiner les plaintes des reformez, et sans tou-

cher aux dogmes certains de la religion, retrancher les abuz qui s'y estoyent introduicts, et abolir les disputes outrees que l'on faisoit sur des poincts qui ne sont pas essentiels.

Il se fit en 1579 une assemblee du clergé à Meleun, en mesme temps on tint les grands jours à Poitiers, et peut-estre cela auroit peu apporter quelque remede aux desordres du royaume, si les voyes de faict n'en avoyent rompu la tranquillité.

L'edict de Blois publié en 1581 arresta pour quelque temps les guerres intestines, ainsi que l'expedition du duc d'Anjou en Brabant: la mort de ce prince en 1584 changea tout-à-faict la face des affaires.

Le roy Henry III, voulant prevenir de nouveaux troubles dans son royaume, fit un edict le 11 novembre 1584, par lequel il deffendoit toutes associations et ligues, soubs peine contre les contrevenants d'estre punis comme criminels de leze majesté.

De pareilles deffenses auroyent deu arrester, non seulement les protestants du royaume, mais encore les catholiques; cependant le duc de Guyse ne se croyant pas obligé à les suyvre, fit publier deux manifestes soubs le nom du cardinal de Bourbon, l'un datté à Peronne le 1er avril, et

l'autre à Chalons le 10 juin 1585, pour justifier les hostilitez qu'il avoit dessein de recommencer.

On ne pouvoit pas contrevenir plus ouvertement aux ordonnances du roy, et, si ce prince n'avoit pas esté trompé par son conseil, il auroit deu faire punir les autheurs de ces manifestes, il prit mal-heureusement un party opposé, il s'unit luy-mesme avec la ligue, il accorda aux liguez plusieurs places de seureté, et fit publier un edict pour faire reunir tous les protestants à la religion romaine dans le terme de six mois pour tout delay.

Le roy de Navarre, le prince de Condé, et quantité de seigneurs du royaume estoyent trop esclairez pour ne pas veoir que ces manifestes et cet edict tendoyent à renverser les loix fondamentales de l'Estat pour la succession à la couronne, et à establir la maison de Lorraine aux despens de la maison royale. Pour y remedier ils firent publier une response contre ces manifestes, contre lesquels le roy de Navarre fit aussi une declaration particuliere pour la justification de sa conduicte.

Cela ne fit pas changer le dessein du roy Henry III, au contraire il crut qu'il pourroit regaigner le roy de Navarre en le faisant instruire, il luy envoya pour ce sujet le cardinal de Lenoncourt, le sieur de Poigny, et le president Brulart,

les menaces qu'ils firent en s'acquittant de leur commission les empescha d'y reussir.

La cour de Rome entra avec chaleur dans ces differents, le pape Sixte V excommunia le roy de Navarre, le prince de Condé, et tous leurs adherants, il les declara descheuz de leurs biens, honneurs et dignitez, et incapables de succeder à aucuns biens dans le royaume, specialement à la couronne de France.

Une demarche aussi outree ne pouvoit donner qu'une idee fascheuse du pape, le parlement de Paris conservoit encore sa liberté : un de ceux qui le composoyent estoit d'avis qu'il falloit jetter ceste bulle au feu, et faire punir severement ceux qui en avoyent poursuyvy l'expedition.

Ceste compagnie suyvit des sentiments plus moderez, elle se contenta de remontrer vivement au roy, que le style de ceste bulle estoit si extraordinaire qu'on n'y recognoissoit point la voix d'un successeur des apostres, que les princes de la maison de France n'avoyent jamais esté sujets à la justice des papes, et qu'avant de deliberer sur ceste bulle, il falloit que le pape feit apparoir du droit qu'il pretendoit en la translation des royaumes establis et ordonnez de Dieu avant que le nom de pape fut cogneu au monde.

Le roy de Navarre et le prince de Condé for-

merent leurs oppositions contre ceste bulle, et ils trouverent de rudes deffenseurs de leurs droicts, qui par leurs sçavants escrits firent bien cognoistre à la cour de Rome qu'en matiere de religion, il est tousjours dangereux de pousser les choses à l'extremité, sur-tout à l'egard des testes couronnees.

Le roy Henry III ne se rendit pas aux remontrances qui luy avoyent esté faictes ; il fit un nouvel edict, par lequel il n'accorda aux heretiques que le terme de quinze jours pour se faire instruire ou pour sortir du royaume.

Cela donna occasion à une guerre desavantageuse à ce prince, qui en ressentit les cruels effects au milieu de la ville de Paris, ou la faction des Seize commença à se former et luy suscita tant d'ennemys, qu'il fut obligé d'en sortir honteusement apres la journee des barricades, ou on avoit dessein de l'arrester pour l'enfermer dans un monastere le reste de ses jours.

Il commença pour lors à cognoistre combien il avoit esté trompé par ceux à qui il s'estoit confié : le duc de Guyse qu'il avoit mis à la teste de ses affaires luy devint odieux, il jugea qu'il alloit perdre sa couronne s'il n'apportoit un prompt remede aux troubles de son estat, il accorda une amnistie, convoqua les Estats à Blois, revoqua plusieurs

edicts bursaux, et fit deux edicts pour pacifier les troubles et reunir ses subjets à la religion catholique.

Ce remede estoit trop foible, et il s'en estoit servy trop tard pour en pouvoir attendre un bon effect, aussi le roy, voyant que le mal augmentoit, et n'en cognoissant d'autre cause que le duc de Guyse, crut qu'il devoit en couper la racine, il attira ce duc aupres de luy par une feinte reconciliation, et il ne hesita pas de le faire tuer dans le temps qu'il alloit monter les degrez du throsne, auquel il avoit eu l'audace d'aspirer.

Le cardinal de Guyse fut traitté comme son frere, et peut-estre ne l'auroit il pas esté si cruellement, si l'on n'avoit faict ressouvenir au roy, qu'il s'estoit vanté, que, s'il pouvoit un jour luy tenir la teste entre ses jambes, il luy feroit une couronne de moyne avec la pointé d'un poignard.

Les sermons execrables des predicateurs de Paris, les insolences qui s'y firent, ainsi que dans les plus considerables villes du royaume, et les libelles furieux qui feurent repanduz au sujet de la mort de ces princes, font mieux cognoistre qu'aucune autre chose, combien le roy avoit esté en danger, et que, s'il n'avoit pas prevenu ses ennemys, ils l'auroyent peut-estre traitté avec la derniere cruauté. Si faute est à pardonner, c'est celle

qui se faict pour la deffense de la vie et la conservation d'un Estat.

Pendant que la ville de Paris se souleve, que les Seize y font eclatter leur fureur contre l'authorité royale et contre le parlement, que la sorbonne oublie sa religion et son devoir, et que le duc de Mayenne s'y establit d'une maniere violente et despotique, le roy Henry III se raccommode avec le roy de Navarre son beau-frere, et il estoit sur le point de reduire ceste ville à son obeissance, lors que, ne pouvant eviter sa destinee, il fut mal-heureusement poignardé par un religieux jacobin.

La tristesse de la mort des Guyses fut changee en joye dans presque tout le royaume, lors qu'on y aprit la mort du roy, les peuples firent à ceste occasion mille folies, et la fureur alla si loin, que l'on rendit les honneurs divins au scelerat qui avoit commis le parricide.

Le duc de Mayenne, n'osant pas se faire declarer roy, fit proclamer le cardinal de Bourbon, à qui il ne laissa que ce vain tiltre, se conservant toute l'authorité soubs le tiltre imaginaire de lieutenant general de l'Estat et couronne de France.

Le roy Henry IV estoit sans contredit, celuy de tous les princes de la maison royale qui estoit le plus proche et le plus habile à succeder à la couronne, et il auroit peut-estre esté recogneu d'abord

pour roy, si sa religion n'y avoit mis un obstacle qu'il a depuis jugé invincible.

Les batailles qu'il gaigna, et les conquestes qu'il fist, ne changerent point l'esprit des peuples, et il couroit risque de n'estre jamais paisible dans son royaume, si la division qui se mit entre les chefs de la ligue, qui vouloyent tous avoir la couronne pour eux ou leurs enfants, n'avoit commencé à detruire ceste hidre qui avoit pensé devorer la France.

Les Estats imaginaires que le duc de Mayenne avoit convoquez pour eslire un roy, et cognoistre des pretentions de ceux qui briguoyent la couronne, ne furent qu'une cohue de gens mecontents, ce qui donna lieu à composer l'ingenieuse Satyre Menippee, dans laquelle on decouvre les differents interests de ceux qui, soubs pretexte du bien du royaume, n'agissoyent que pour satisfaire leur ambition et leur avarice.

Ce fut environ dans ce temps que le grand seigneur Amurath III entendant parler des actions heroïques du roy Henry IV, et de la difficulté qu'il trouvoit à s'establir sur le throsne, se determina à luy offrir du secours lors qu'il entendit prononcer le mot de *ligue*, lequel il haïssoit naturellement.

Cet empereur avoit raison de haïr ce mot, il

sçavoit que Selim II, son predecesseur, avoit pensé estre ruyné par une ligue qui s'estoit formee contre luy, et dont les forces luy avoyent faict perdre la bataille de Lepante en 1571.

Le pape et le roy d'Espagne Philippe II, qui avoyent esté les principaux moteurs de la ligue contre le Turc, l'estoyent aussi de la ligue contre le roy Henry IV, et le grand seigneur avoit raison de craindre que s'ils reussissoyent dans leurs desseins, ils ne renouvellassent une seconde ligue contre son empire : en faut il davantage pour haïr un mot qui peut estre suyvy de beaucoup de revolutions?

Heureusement le roy Henry IV ne fut pas reduit à accepter ce secours barbare, Dieu luy inspira un moyen plus juste et plus doux, ce fut de rentrer dans le sein de l'Eglise romaine : il s'y fit instruire, et recogneut à la fin que ceste religion est la plus pure et la plus certaine dans ses poincts fondamentaux, et que les variations et l'idolastrie, dont on l'accuse, ne sont que des pretextes chimeriques pour la rendre odieuse.

Le roy s'estant converty à la religion de ses ancestres, la ville de Paris, et à son exemple les plus considerables villes du royaume reçeurent ce prince, qui leur pardonna leur rebellion ; les princes et les seigneurs liguez se soumirent à leur

devoir, et la paix fut retablie dans le royaume, qui en avoit esté privé par l'ambition du duc de Guyse, et par la bonté excessive, la mollesse, et la bigoterie du roy Henry III. Comme monsieur le duc de Rohan l'a monstré dans le discours suyvant qu'il a composé sur les affaires de la ligue.

DISCOURS

DE M. LE DUC DE ROHAN

SUR L'AFFAIRE DE LA LIGUE.

Soubs les regnes de François II et de Charles IX la France fut fort travaillee de guerres civiles; la jeunesse de ces deux princes en fut la cause principale. Chacun voulut avoir le maniment des affaires. La contestation fut entre la reine Catherine leur mere, et les princes du sang; et soubs eux les maisons qui se trouverent les plus authorisees, furent celles de Guyse et de Montmorency, qui avoyent gouverné paisiblement Henry II leur pere. François de Lorraine duc de Guyse portoit le party de Catherine; Anne duc de Montmorency connestable de France, celuy des princes du sang. La diversité de religion s'y mesla. Les guerres de religion furent grandes et sanglantes, et durerent jusqu'à la mort de Charles IX, et Henry III son frere luy succeda. Il estoit en aage capable de gouverner, il avoit de belles qualitez, et faisoit esperer un heureux regne. A son avenement à la couronne, Henry tesmoigna de vouloir mener une

vie paisible, mais ce fut plustost pour se plonger dans l'oisiveté et les delices, que pour bien regner. Henry, duc de Guyse, fils de François, prince doué de grandes qualitez, et plein de hautes pensees, voyant le roy et son frere sans enfants, et les premiers princes du sang, faire profession de la religion protestante, ose aspirer à la royauté; et pour y parvenir se rend protecteur des catholiques, et le persecuteur des protestants, contre lesquels il esmeut diverses guerres. Henry de Bourbon, roy de Navarre, premier prince du sang, chef du party protestant, et prince orné d'une vertu heroïque, soutint heureusement diverses guerres en faveur des protestants.

Voylà trois Henry, chefs de trois partys en France, qui ont chacun leur interest; le roy de maintenir son authorité legitime; le guysart d'occuper sa place; et le navarrois d'empescher la ruyne du roy, qui estoit la sienne, et de son party qui le faisoit subsister en reputation. Le premier par foiblesse, se laisse induire à faire la guerre au navarrois. Le second se rend chef du party catholique. Le troisiesme se trouve protecteur des protestants. Tellement que celuy qui devoit commander aux autres, est bien-heureux d'avoir seulement place dans le party du guysart; qui en vint si avant avec luy, que, quand il fut tué l'an mil

cinq cent quatre-vingt huit, il estoit sur le poinct de le faire declarer aux Estats du royaume, incapable de regner, et les princes du sang de luy succeder.

Philippe, qui avoit tousjours l'œil ouvert à son grand dessein, fomente ceste affaire, favorise le guysart à Rome, l'assiste d'argent en France, ne le laisse manquer de rien, et mesme apres sa mort continue son assistance à Charles, duc de Mayenne son frere.

Le roy, se voyant abandonné de toutes les grandes villes de son royaume, et de la pluspart de sa noblesse, se jette entre les bras du navarrois; lequel par son assistance, le retire presque des mains de ses ennemys, qui le tenoyent assiegé dans Tours, le mene comme triomphant, devant sa ville capitale de Paris, ou un coup de couteau luy fit perdre la vie, et laisser le royaume au roy de Navarre, l'an mil cinq cent quatre-vingt neuf.

Ce prince se voyant eslevé à une si haute dignité, fut invité par le changement de sa condition à changer d'interest : et, quitant celuy qu'il avoit tenu jusques alors il embrassa celuy de la France, il eut de grandes traverses, causees par Philippe, tant par ses pratiques à Rome, que par son assistance aux liguez de France, tousjours soubs pretexte de grand zelateur de la foy catholique. Tandis

que Henry est protestant, Philippe maintient qu'il ne peut regner, le faict excommunier, dispenser ses subjects du serment de fidelité, mettre son royaume en proye, pour l'avoir par ceste voye aussi facilement, que Ferdinand eut celuy de Navarre sur son predecesseur. Quand il donne esperance de se faire catholique, il publie que c'est un hypocrite, et qu'ayant esté relaps, il ne peut jamais regner legitimement; secourt ses ennemys d'argent et d'armes suffisantes, pour affoiblir les deux partys, mais non pour ruyner de telle sorte l'un, que l'autre se peut passer de luy. Voulant lasser ceux qu'il maintenoit, afin qu'ils fussent contraints de se donner à luy.

Henry de sa part remonstre à Elizabeth, aux Estats-Unis, aux protestants de l'Allemagne et aux Souysses, quel interest ils ont tous en sa cause; il en reçoit une grande assistance, mesme secrettement de Ferdinand, grand duc de Toscane, prince de grand sens, et qui jugeoit que l'acquisition de la France au roy d'Espagne, estoit asservir tous les autres princes. Mais la republique de Venise fut la seule de tous les estats catholiques, qui, sans marchander le recogneut roy de France, apres la mort de son predecesseur. Si bien qu'avec toutes ces aydes et sa valeur il resista du commencement; puis ayant obtenu diverses victoires, et ses affaires

commençant à prosperer, il fut consideré comme un grand prince. De là en avant les peuples lassez de leurs miseres commencerent à se desabuser, et ne donner plus telle creance qu'ils faisoyent à leurs predicateurs ; la noblesse à considerer le party favorisé de la fortune; les gouverneurs des villes à asseurer leurs affaires avec le plus fort; et les principaux du party, à se conserver quelque dignité relevee. Tous ces esbranlements donnerent sujet aux liguez de faire une assemblee d'Estats. Philippe prend occasion dans ceste extremité, de leur persuader que le seul remede de restablir leurs affaires, estoit d'eslire un roy, offre sa fille à celuy qu'ils esliroyent. Ce fut la pomme de discorde. Le duc de Mayenne, chef principal, ne la pouvoit pretendre estant marié, ny permettre qu'un autre l'eust, afin de ne devenir de maistre, valet. Le duc de Guyse son nepveu souhaitoit ce friand morceau. Le duc de Nemours son oncle, avoit aussi bon appetit que luy. Le duc de Mercœur pretendoit que le duché de Bretagne luy appartenoit du costé de sa femme. Le fils aisné du duc de Lorraine, comme chef de la maison, fut encore mis sur les rangs; tellement que Philippe, par ceste discorde, pensoit les attirer à se faire eslire. Sur ces entrefaictes, Henry se faict catholique. Ce changement faict declarer quelques unes des

principales villes et gouverneurs de son party, et les autres commencerent à traitter en cour de Rome. Philippe n'oublie rien, non plus que les principaux liguez, pour empescher que Henry ne soit recogneu bon catholique, et s'oppose un fort long temps, que son ambassadeur n'y soit reçeu.

Enfin Clement VIII (alors pape) recognoissant qu'il s'establissoit sans luy, se resolut d'avoir le gré de ce qu'il ne pouvoit empescher, et de le recognoistre; estant une maxime de Rome de se gouverner selon les evenements; afin de ne perdre pas ce respect et ceste reverence qu'elle tasche de conserver par-tout, et sans quoy son authorité seroit peu de chose.

Philippe, descheu d'une telle esperance, ne laisse pas de continuer à assister le reste des liguez; suscite mesme Emmanuel duc de Savoye, alors son gendre, d'attaquer la Provence, afin de le detourner de poursuyvre ses pretensions sur le duché de Milan, à cause de la dot de sa femme. Henry, voyant ceste obstination, leve le masque, et declare la guerre à Philippe. Les succez en furent divers. Neantmoins apres la reprise d'Amiens par Henry, Philippe, se voyant sur le bord de sa fosse, son fils jeune, Henry en la vigueur de son aage, se resout à la paix, qui fut conclue à Vervins, l'an mil cinq cent quatre-vingt-dix-sept, en laquelle

il rendit tout ce qu'il tenoit de la France, puis mourut.

Il faut considerer maintenant les interests des princes envelopez en ceste affaire, quelles fautes ils y commirent, et quels en furent les evenements.

Henry III, dont l'interest consistoit à ne pas souffrir diverses factions dans son royaume, à conserver les princes de son sang, puis qu'il n'avoit point d'enfants, et à tenir bas ceux qui s'eslevoyent au prejudice de son authorité royale, fit tout le contraire. Car il fomenta ces factions, au lieu de les esteindre, et mesme se joignit à l'une, pour destruire l'autre; fit une perpetuelle guerre aux princes du sang, à la persuasion de ceux qui en vouloyent veoir l'extinction, pour s'eslever en leurs places, et authorisa du commandement de ses armees, ceux qui aspiroyent à l'usurpation de son royaume. Il fit encore pis; car quand il commença à s'en appercevoir, il voulut y pourvoir par un remede qui acheva de le perdre; sçavoir de se jetter dans une devotion affectee et extraordinaire, ne bougeant des cloistres des moynes, pensant par ce moyen oster au duc de Guyse le credit qu'il s'estoit acquis parmy les catholiques, qui le tenoyent pour leur chef. Mais il en arriva le contraire, car il se rendit mesprisable à ses peuples, qui le chasserent de sa ville capitale; firent revolter contre

luy toutes les grandes villes de son royaume, et le reduisirent en un si pitoyable estat, qu'enfin un moyne eut la hardiesse de le tuer, ce qui fut le fruict de sa negligence et de sa mauvaise conduite.

Henry duc de Guyse, succedant à un pere et à un oncle grands personnages, et qui avoyent eu dans les regnes precedents, une grande part au commandement des armees, en la conduite des affaires, et ne se sentant leur inferieur ny en courage, ny en vertu, se met en l'esprit le dessein le plus relevé qu'un homme né subject d'un prince puisse entreprendre, sçavoir d'usurper la place de son roy. L'occasion luy semble tres favorable. Il a desja cet avantage de profiter du labeur de son pere : estant chose tres difficile que la vie d'un homme puisse faire une telle mutation. Il rencontre un roy sans enfants, et de l'humeur de ceux, soubs lesquels se peuvent entreprendre de tels changements : il trouve un royaume dechiré de factions, et attaqué de la plus dangereuse de toutes les guerres civiles, qui estoit pour la diversité des religions. Il voit les premiers princes du sang, dans la faction la plus foible; un roy d'Espagne prest d'assister tous ceux qui brouilleront la France; et les papes interessez de poursuyvre par toutes voyes les protestants. Ces choses estant ainsi disposees, plein d'esperance, il n'oublie rien pour

poursuyvre son dessein. Il estoit bel homme, adroit, courtois, liberal, vaillant. Il employe tous ces dons de la nature à s'insinuer parmi les grands, la noblesse et les peuples. Il se montre zelateur de la religion catholique, non hantant les cloistres, et se promenant parmy les rues en procession; mais en persecutant les protestants, et se montrant leur capital ennemy. Il maintient ses intelligences, à Rome et en Espagne, tousjours soubs le pretexte de la religion. Il employe les prescheurs pour le mettre en veneration parmy les peuples; et pour faire declarer le roy un fauteur d'heretiques, un hypocrite, un vicieux, et un faineant. Tellement que par de tels moyens il avoit eslevé son dessein jusques au dernier eschelon, quand, sur le poinct de l'execution, il manqua lourdement à son interest, et à luy mesme, qui fut en ce qu'apres avoir chassé son roy de sa ville capitale, avoir levé les armes contre luy, en avoir faict des manifestes publics, s'estre accordé comme avec son egal, il luy fia sa vie lors qu'il le vouloit faire deposer; son affaire n'estant pas de celles, qu'il soit permis de faillir deux fois.

Henry IV eut deux personnages à jouer; car tandis qu'il fut seulement roy de Navarre, premier prince du sang, et protecteur des protestants de France, son interest fut d'employer toute son in-

dustrie et sa creance dedans et dehors le royaume à conserver lesdits protestants, afin qu'ils le conservassent : à quoy il ne s'espargna pas non plus qu'à empescher que le duc de Guyse ne s'emparast du royaume, auquel il avoit interest comme heritier presomptif de la couronne ; et à se faire cognoistre à Henry III, non seulement en qualité de chef des protestants, mais aussi comme premier prince du sang, et de qui l'interest de la conservation de sa personne et de son estat luy estoit aussy precieux qu'à luy mesme, afin qu'en sa necessité il ne fist aucune difficulté d'avoir recours à luy. Ce qui luy reussit si bien, qu'apres la mort du duc de Guyse, et la revolte de son royaume, il n'eut un plus grand appuy que de se jetter entre ses bras.

Quand il fut roy de France, il luy fallut une grande dexterité à se menager avec les catholiques et les protestants, animez de si longues et de si sanglantes guerres civiles, les uns contre les autres. Ceux cy se glorifioyent d'avoir un roy de leur religion ; ceux là ne pouvoyent l'endurer, et le menaçoyent de l'abandonner, s'il ne se faisoit de la leur. Il avoit à maintenir ses anciens amis, et à ne perdre pas les nouveaux. Il promet à ceux cy de ne rejetter pas une instruction, et continue d'exercer sa religion avec ceux là. Cependant il se sert des

uns et des autres à combattre ses ennemys. Dans les longueurs de ceste guerre chacun s'ennuyoit : plusieurs des liguez n'approuvent pas un roy espagnol ; mais ne veulent pas un roy protestant. Les catholiques qui servoyent Henry, s'impatientants de le voir continuer en ceste religion, le pressent d'embrasser la leur ; et mesme en viennent jusque là, que de former un tiers party contre luy.

Ces considerations le font enfin resoudre à franchir le saut ; et par ce moyen il conserva les catholiques qui le suivoyent ; en acquit de nouveaux du party des liguez, et ne perdit pas les protestants, sçachant bien qu'ils ne pourroyent jamais estre reçeuz de ses ennemys, sans destruire le pretexte de la religion, qui seul les maintenoit. Si bien que ce prince s'accommodant au temps, et preferant toute autre consideration à son interest, sçeut prendre ses avantages si à propos, que ses affaires luy succederent heureusement.

Philippe qui avoit conçeu le dessein de la monarchie chrestienne, et qui jugeoit que le principal obstacle qu'il y rencontreroit, seroit la puissance de la France, embrasse l'occasion qui s'offre à luy pour la ruyner ; se sert adroitement du mauvais gouvernement du roy, et de l'ambition du duc de Guyse ; incite le premier à exterminer les pro-

testants de son royaume, par quelque voye que ce soit, luy donne son exemple, luy offre son assistance, faict esclater son grand zele à Rome, exhorte le pape à se joindre à luy en ceste poursuite. D'ailleurs il excite secrettement le second à continuer courageusement son dessein, l'assiste d'argent et de conseils; et par des tels artifices, il passe en France pour le principal appuy de leur religion. Il divise le roy d'avec les protestants de l'Europe, il authorise le duc de Guyse parmy les catholiques de France, il aigrit les peuples contre les princes du sang, et esloigne tant qu'il peut du gouvernement du royaume les enfants de la maison, pour y introduire les estrangers. Nulle autre consideration ne le divertit de son profond dessein; il le tient tousjours caché soubs le voile de pieté et de son grand zele pour la religion catholique, y travaille pied à pied, sans s'impatienter par sa longueur, ny se precipiter par aucun accident. Apres la mort du duc de Guyse, au lieu de se relascher, il se roidit. Il assiste d'autant plus vigoureusement son frere et tout le party, qu'il crut en avoir plus de besoin; et jugea mesme qu'il luy seroit plus facile d'en profiter avantageusement, que durant la vie du duc, parce que tout le party, ayant plus à faire de luy, il le reduiroit plus aisement à sa volonté. Si bien qu'il poussa les affaires si avant, que

le royaume de France n'est eschappé de ses mains que par miracle. Et s'il eust voulu se contenter de le dissiper, au lieu de l'acquerir tout entier, il en fust venu à bout, et c'est la seule faute qu'il a commise contre son interest en ceste affaire. Car s'il eust consideré l'affection que ceste nation porte à ses roys, l'horreur qu'elle a de la domination espagnole, et sa legereté naturelle, comme aussi la reputation de la clemence de Henry IV, il ne se fust pas opiniastré à vouloir surmonter des choses impossibles, et se fust contenté de partager le royaume à diverses personnes : de qui sur les differents qui ont accoustumé d'arriver entre les usurpateurs, il luy eust esté beaucoup plus aysé d'acquerir par pieces, ce qu'il a voulu emporter tout d'un coup. En tout cas, ce luy eust esté un assez grand gain de separer ce grand royaume, qui estant uni, s'oppose à luy en tous les lieux ou l'Espagne se veut accroistre.

ABREGÉ

DES ESTATS DE LA LIGUE.

Comme il n'y a rien au faict de la ligue qui ne soit inepte et ridicule, sur-tout en ce que les chefs d'icelle ont voulu faire estimer plus serieux, comme de ce qu'ils appellent religion catholique, à bon droict *La Satyre* parlant de la resolution qu'ils avoyent prise au conseil general de leur union pour faire une assemblee d'Estats afin de proceder à l'election d'un nouveau roy, leur faict commencer leur tragicomedie par une procession feriale: laquelle est composee de diverses pieces, representees à diverses fois; car il faut noter qu'au commencement et suyte de la guerre, quelques moynes et prestres, pour tesmoigner leur zele à maintenir la ligue, firent une my-Caresme à pied, allants par Paris my-armez, enfroquez et accoustrez pour faire rire et pleurer, accompagnez de Rose, Pelletier, et autres. Aucuns d'eux ont porté les armes, et faict la guerre à qui ils ont peu, notamment aux filles et femmes. Elle parle, puis apres, des Seize de Paris reduits à douze: pource qu'apres l'execution du

president Brisson, quatre d'iceux furent penduz par le commandement du duc de Mayenne. Les mendiants avoyent multiplié en plusieurs ordres ecclesiastiques et seculiers; à cause que la ligue a reduit les Parisiens à extreme pauvreté et mendicité. Elle se mocque des Seize et autres de Paris qu'il nomme bigarrez à cause de leurs humeurs merveilleusement diverses. Pour l'intelligence de quoy nous proposerons ce qui s'ensuyt, qui esclaircira plusieurs difficultez de ceste satyre.

Pour entendre donc que c'est des Seize, et une partie des secrets de ces gens, convient noter que ceux de Guyse, ayants hors du royaume dressé diverses pratiques pour desbouter la race des Capets qu'ils pretendent avoir envahi la couronne à eux qui se disent (mais tres faussement) descenduz de Charle-Magne; cogneurent qu'il falloit fonder leurs desseins dans le cœur des François, sur-tout dedans Paris, ou le feu roy Henry III vivoit és delices de la cour, et par divers imposts importunoit son peuple: laissant depuis l'edict de l'an 1577 ceux de la religion. Ils sont doncques d'advis de mettre en train quelqu'un qui pose les premieres pierres de ce bastiment. Un est choisi nommé La Roche-Blond, bourgeois de Paris, au cerveau duquel on imprime finement des discours de la misere du temps, de l'ambition courtisanne, de la corrup-

tion en la justice, de la desbauche de tous estats, de la nonchalance du roy, qui ne maintenoit point vivement la dignité de l'Eglise romaine, ains supportoit trop ceux de la religion, ausquels il avoit baillé des villes d'ostage. On l'exhorte de penser aux remedes, estant homme de menee, et de quelques moyens, bien affectionné à la maison de Guyse, et à la messe. L'on dit que ainsi aiguillonné, et poussé par un vent de magnifiques promesses, il suyvit par conseil, un merveilleux expedient. Il s'adressa à plusieurs docteurs, curez, et predicateurs, pour sçavoir le moyen de se gouverner en ce dessein en seureté de sa conscience et pour le bien public: et entre autres à monsieur Jean Prevost lors curé de Sainct-Severin, à monsieur Jean Boucher curé de Sainct-Benoist, et à monsieur Matthieu de Launoi chanoine de Soissons, premiers pilliers de la ligue à Paris, qui aviserent par ensemble d'appeller avec eux les plus fermes et affectionnez catholiques, pour acheminer et conduire les affaires de la ligue des catholiques, tellement qu'eux quatre, apres avoir faict le signe de la croix, et assisté à une messe du Sainct-Esprit, nommerent plusieurs particuliers bourgeois qu'ils cognoissoyent, et pour lors se resolurent de n'en parler qu'à sept ou huict, lesquels ils arresterent et nommerent entr'eux, à sçavoir La Roche-Blond

nomma l'avocat d'Orleans, autheur du livre intitulé *Le catholique anglois*, et d'autres de mesme farine, avec Acharie maistre des comptes. Prevost, curé de Sainct-Severin nomma de Caumont avocat et Compans marchand. Boucher nomma Minager avocat et Crucé procureur. Launoi nomma le sieur de Manœvre de la maison des Hennequins. A tous lesquels fut parlé et communiqué dextrement, et trouvez disposez pour le soubstenement de la religion catholique romaine et opposition contre l'heresie et tyrannie, et furent les premiers appellez entremetteurs de la ligue, et parmy eux se mesla Deffiat gentil-homme du pays d'Auvergne, de la cognoissance dudit curé de Sainct-Severin : et quelque temps apres en fut parlé à d'autres, tant ecclesiastiques que seculiers, comme à maistre Jacques Pelletier curé de Sainct-Jacques, maistre Jean Guincestre lors bachelier en theologie, personnes tres affectionnees, au sieur de La Chapelle, à Bussy le Clerc procureur en parlement, au commissaire Louchard, à la Morliere notaire, à l'esleu Roland et son frere, de sorte que peu à peu le nombre crut. Mais afin qu'ils ne fussent descouverts, ils establirent un ordre à leurs affaires, et firent un conseil de neuf ou dix personnes, tant ecclesiastiques que seculiers des dessus-nommez. Et outre ils distribuerent les char-

ges de la ville pour semer les advis du conseil, à cinq personnes qui se chargerent de veiller en tous les seize quartiers de la ville et faux-bourgs d'icelle: à sçavoir: Compans en toute la cité: Crucé és deux quartiers de l'université et faux-bourgs d'icelle, Sainct-Marcel, Sainct-Jacques et Sainct-Germain: La Chapelle, Louchard et Bussy aux quartiers de toute la ville: et rapportoyent au conseil, duquel ils faisoyent partie, tout ce qu'ils avoyent entendu chacun en son destroit, tant en general qu'en particulier et de tous les corps et compagnies: et sur le recit l'on deliberoit d'y pourvoir selon les occurences, et se tenoyent ces conseils quelquesfois au college de Sorbonne en la chambre de Boucher, et depuis au college de Forteret ou il alla demeurer, qui a esté appellé le berceau de la ligue: quelques autres fois ils se tenoyent aux Chartreux, puis au logis de La Roche-Blond et La Chapelle, comme aussi au logis d'Orleans et Crucé. Pour fortifier la ligue, le conseil donna charge à ces cinq personnes dessus-nommees de pratiquer le plus de gens de bien qu'ils pourroyent, et parler à eux, dextrement: et de faict se hazarderent (avec toutesfois grande retenue) de communiquer et conferer avec plusieurs bourgeois, les uns apres les autres, et selon qu'ils les voyoyent disposez ils se descouvroyent à eux, sans toutesfois leur rien

Guyse, pour luy donner à entendre la volonté des bons catholiques de Paris, le zele qu'ils avoyent à la conservation de la religion romaine, et à l'extinction de l'heresie et tyrannie, lequel les receut avec grande allegresse, et en communiqua avec ses freres, et au cardinal de Bourbon, ce qu'il estima estre convenable pour s'en servir de marote, puis apres en ses farces tragiques. Il ne faut pas demander si les uns et les autres furent joyeux de cet advertissement, et de ce qu'il y avoit tant de catholiques disposez à pareils effects et volontez qu'eux mesmes avoyent. Et des lors ces princes, specialement ledit de Guyse, commencerent à entrer en conference avec les ligueurs de Paris, et ne faisoyent et n'entreprenoyent rien que par le consentement et advertissement les uns des autres. Ceux de Guyse y envoyerent les sieurs de Meneville, Cornard et Beauregard, pour conferer et communiquer avec eux, et veoir leur disposition: mesmement le duc de Mayenne vint à Paris, au mois de mars 1587, pour prendre langue et advis avec ce petit nombre de ligueurs, lequel fut instruit de toutes leurs intentions, et comment ils se gouvernoyent, jusques à luy representer les projects qu'ils avoyent faicts, qui tendoyent à trois fins: la premiere, à la conservation de la religion catholique romaine; la seconde, d'expulser et com-

batre contre les sectes contraires à la romaine; et la troisiesme, pour reformer les vices, impietez, injustices et maux qui possedoyent la France en tous ses estats; et, au lieu de l'impieté et tyrannie, y faire regner la pieté et justice. Mais soubs ce mot de tyrannie estoit compris tout le remuement et changement d'estat qu'ils essayerent faire tost apres. Voyla les trois projets de la ligue, et, outre ce, luy representoyent, au doigt et à l'œil, la disposition qu'ils gardoyent à la ville, sur la carte d'icelle ville, avec la forme de leurs conseils et façon de faire, qu'il trouva si propres, que des lors il fit serment de vivre et mourir avec eux, et ne les jamais abandonner, et fut ledit serment reciproquement faict en l'hostel de Reims pres les Augustins. Comme aussi furent des lors deputez quelques habitants de Paris, gens de cervelle, lesquels avec amples instructions allerent en plusieurs provinces et villes du royaume, pour rendre capables quelques uns des plus affectionnez habitants desdites villes, de la creation et formation de ligue, et de l'occasion d'icelle, des projets et intelligences avec les princes de Lorraine, auxquels on donnoit pour couverture le pauvre cardinal de Bourbon, prince du sang, afin de ne faire qu'un corps par une mesme intelligence en toute la France, soubs la conduite d'iceux princes, et

conseil des théologiens, pour combattre l'heresie et la tyrannie.

Ces six archiliguez furent ainsi occupez jusques aux barricades, et travailloyent par toute la ville, à la faveur de leurs amis et confederez qu'ils avoyent gaignez au party, ayant par leur travail attiré et mis en ce train des personnes qui n'estoyent moins affectionnees qu'eux mesmes. Ainsi l'on employoit aux affaires, tant dedans que dehors la ville, les plus zelez et capables; de façon que, non seulement les six travailloyent, mais, soubs eux et par leur instruction, beaucoup d'autres. Comme au quartier de la cité Compans avoit pour aide Hebert drappier, et de Laistre. Crucé prit Pigneron, Senault, Noblet et Joisel. La Chapelle prit Aymonnot procureur, et Beguin. Le commissaire Louchard prit Tronçon colonnel, et de la Morliere notaire. Bussy le Clerc prit Choulier et Courcelles, et Senault y amena le sieur Fontanon, avocat en la cour, tres affectionné et tres resolu, comme aussi estoyent les autres dessusnommez, qui tous travailloyent affectueusement pour descouvrir ce qui se faisoit au prejudice de la ligue. Et les confederez dessusnommez avec autres bourgeois qui avoyent creance à ces six personnes, venoyent de jour à autre advertir chacun à son quartier de ce qu'ils avoyent appris

par la ville, des propos que l'on y tenoit, ou de ce que l'on y pratiquoit contre les ligueurs : et les six ayants receu tels advertissements, sçavoyent par ce moyen tout ce qui se passoit parmy la ville, et le rapportoyent au conseil, qui, selon les occurrences, pourvoyoit de remedes : et par succession de temps croissants les affaires, mesmement les provinces et villes ligueuses, qui avoyent esté adverties par personnes affidees et envoyees de Paris pour les advertir de la ligue, et de leurs intentions, pour les confirmer davantage, envoyerent à Paris des agents pour s'enquerir de la verité, et s'instruire amplement : et afin de leur donner contentement, il y avoit des ligueurs qui estoyent commis pour recevoir lesdits agents, selon les provinces, les uns ceux de Picardie, les autres ceux de Normandie, les autres ceux de Bourgongne ; ceux d'Orleans, de Lyon, et autres villes et provinces, avec lesquels estoit fort amplement communiqué, et s'en retournoyent bien instruicts, et avec bons memoires et promesses de se secourir les uns les autres pour le soubstenement de la ligue contre le roy, et contre les huguenots : et tout cela se faisoit devant les barricades.

En ces conseils croissoit l'audace à resoudre les affaires, et contenter leurs partisans, encore qu'il s'agist d'une ligue contre le roy et l'Estat. Car outre

le zele que l'on imprimoit au cœur de chacun, disant que la messe s'en alloit bas, si elle n'estoit apuyee de la ligue, l'on avoit basty une asseurance au party, tant envers les princes de la ligue, que de beaucoup de villes et provinces, avec lesquelles ceux de Paris, qui avoyent esté poussez les premiers en ce bransle, s'entendoyent avec promesses d'un secours mutuel. Du commencement, il ne se parloit entre eux d'aucune entreprise, mais seulement tendoyent, disoyent-ils, à la deffensive, au cas que l'on voulust attenter aux catholiques : et l'invention des barricades estoit resolue entre eux plus d'un an auparavant l'effect d'icelles, pour se deffendre seulement, et non pour entreprendre ny commencer. Mais l'estat des affaires fit changer tost apres de conseil. Si on demande, comment pouvoyent ils faire tant d'entreprises et solicitations par tout le royaume de France? ou estoit l'argent, et comment cela se pouvoit faire, veu que les chefs avoyent bien peu de moyens, et aucuns d'entre eux estoient presque au safran : je responds que la ligue vint tout à poinct à la pluspart. Car en ces furieux et chauds commencements on ne manquoit d'argent; pource que tous ceux qui entroyent à la ligue y employoient leurs biens et moyens, de sorte que plusieurs, tant communautez que particuliers, y sont demeurez

fort engagez et ruynez, parce qu'on commençoit par la despence avec hazard de sa vie : mais la peur qu'on avoit du roy se changea bientost en audace. S'il eust arraché ceste mauvaise plante en herbe, elle ne l'eust pas estouffé, comme elle fit estant devenue arbre. Car leur licence creust tellement qu'ils faisoyent ce qu'ils vouloyent, au veu et sceu du roy, lequel n'ignoroit pas qu'ils s'assembloyent contre luy, qu'ils avoyent intelligence avec les princes estrangers, qu'ils recevoyent à pleines mains des doublons d'Espagne, et qu'ils pratiquoyent beaucoup de villes et provinces, et neantmoins ne se bougea, retenu, partie par son naturel mol, et par sa mere, (laquelle sçavoit trop de ces affaires, et s'en trouva mal à la fin, recevant le loyer de ses precedents deportements) partie d'un desir de descouvrir plus avant leurs desseins, et pensant faire ruyner les ligueurs et les huguenots les uns par les autres. Cependant les predicateurs de la ligue tonnoyent en leurs chaires contre ce mal conseillé prince, l'appelloyent tyran, et fauteur d'heretiques. Les ligueurs se deffendoyent contre ses entreprises, et, quand il voulut estendre les doigts, ils luy donnerent des coups de baguette : tesmoin la journee de Sainct-Severin, le mercredy second jour de septembre 1587, que le roy avoit donné charge

de saisir quelques predicateurs : dequoy les susdits Crucé, Bussy, Senault, et Choulier advertis, se mirent avec leurs amis et confederez en plusieurs endroits à l'avenue des ponts de ville, pour empescher l'emprisonnement des predicateurs; et, entre autres endroits, il y en avoit en la maison de Haste, notaire, au carrefour Sainct-Severin, ou le roy envoya ses gardes et forces pour attraper quelques ligueurs, et auparavant le lieutenant civil y avoit envoyé le commissaire Chambon et Bordereau, avec des sergents, tous lesquels furent repoussez par les ligueurs qui monstrerent les dents, firent sonner le tocsin au temple de Sainct-Benoist, se mirent en deffense, et fut tout besoin aux gardes du roi, aux commissaires, et sergents qu'on y avoit envoyez, de se retirer. Davantage, ils coururent à sa veue sur ses mignons, tesmoin le duc d'Espernon, qui fut contraint se sauver sur le pont Nostre-Dame : tellement que le roy, ayant trop attendu, finalement se trouva enclavé dedans leurs barricades, journee funeste pour luy, et pour eux ; en laquelle ce pauvre prince, qui avoit esté adoré des Parisiens és massacres de l'an 1572, fut par eux chassé à coups d'espee le 12 de may, l'an 1588, et contraint honteusement sortir hors de la ville avec toutes ses forces et ses agents, en laquelle onques depuis il

ne rentra, qui fut une estrange revolution és affaires de France, et un terrible jugement de Dieu sur le roy, sur les catholiques romains, et notamment sur la ville de Paris. Estant entrez si avant en discours, poursuivons le reste. Deux jours apres les barricades, à la sollicitation des seize, qui estoyent les archiligueurs de Paris, et par le consentement du duc de Guyse, lequel ils respectoyent et honoroyent comme chef de la ligue, ils firent faire une assemblee generale en l'hostel de ville, ou il fut procedé à l'eslection du presvost des marchands et des eschevins du consentement du peuple, et par voix commune; desquels la royne mere receut le serment pour l'absence du roy, approuvant ceste eslection populaire. En apres ils poursuyvirent la destitution d'aucuns colonnels, capitaines, et quarteniers soupçonnez, et favorisants le party du roy, desquels en fut osté quelque nombre, au grand regret de la royne mere, et y contredisant, au lieu desquels en fut estably d'autres. Par leur conseil, le duc fit faire une infinité de despesches et instructions, pour envoyer soubs son nom, et de la ville de Paris, à toutes les provinces et villes de la France, mesmement vers le pape et le roy d'Espagne, parce que il fournissoit à l'appointement, et quelques autres seigneurs, pour les instruire de ce qui s'estoit

passé le jour des barricades, et les entreprises du roy, et de son conseil : ce qui occasionna beaucoup de provinces et villes de ne croire aux lettres du roy, et qui le traversa fort en ses affaires. Tous les jours ces seize tenoyent conseil avec le duc et les magistrats, de ce qui estoit à faire. Ils deputerent aucuns d'entre eux pour envoyer vers le roy, lequel ils redoutoyent, bien marris de l'avoir laissé eschapper. Ces deputez eurent charge de luy remonstrer le prejudice qu'il se faisoit de croire un mauvais conseil, et la raison que le peuple avoit eu de se barricader, avec sommation de revenir à Paris, et ne la point abandonner, et qu'il y trouveroit de meilleurs serviteurs que ceux qui luy avoyent conseillé de la destruire, et d'en sortir. Apres, par assemblee generale, ils nommerent les plus affectionnez à leur party pour aller aux Estats, baillerent de terribles memoires pour y porter par l'advertissement de leurs associez, avec lesquels ils conferoyent journellement, et manioyent le peuple à leur plaisir, fortifiants incessamment leur union et intelligence pratiquee avec les autres princes, et beaucoup de provinces du royaume, et par l'instruction de leur conseil, auquel ils obeissoyent, composé de docteurs sorbonnistes, curez, et autres ecclesiastiques, avec quelques uns tant de la justice que de marchands

de tous les seize quartiers de la ville de Paris. Les deputez de la ville se regloyent à ce mesme conseil, et y prenoyent leurs instructions. Ces seize personnes, apres l'execution de Blois, inciterent le peuple à la revolte, le firent promptement courir aux armes sans attendre aucun commandement, et le soir mesme que les nouvelles en furent apportees, toute la nuict le peuple fut en armes, sans chef, sans commandement, sans magistrats, parce que le presvost des marchands et eschevins estoyent retenuz aux Estats, mais seulement à la promotion et conduicte des seize, qui tracasserent de tous costez, le peuple estant estonné de se veoir privé de deux des principaux chefs, et retenu par quelques serviteurs du roy, qui remonstroyent l'authorité et le droict du roy. On pense que si le roy eust esté bien et promptement servy, pour faire advertir d'heure le parlement et ses principaux officiers à Paris, la ville fust demeuree coye. Mais les seize, voyants qu'on les laissoit aller et parler, feirent un terrible mesnage; car, deux jours apres l'advertissement du faict de Blois, fut procedé en pleine assemblee de l'hostel de ville à l'eslection d'un gouverneur, de la personne du duc d'Aumale, lors seul des chefs ligueurs à Paris, lequel estant endebté de tous costez, pensant que son cousin de Mayenne fust perdu, conseillé et supplié par

les seize et autres qui luy promettoyent merveilles, et, se voyant là comme encloz, accepta le gouvernement, ou il se rempluma. Ceste eslection fut faicte à la diligence, suscitation et creance des seize, contre le gré et les remonstrances de plusieurs de la cour de parlement et autres serviteurs du roy, qui contredisoyent ce que faisoyent les seize, et ne demandoyent qu'à remettre l'obeissance és mains du roy, et ruyner la ligue, et ces seize mutins qui en estoyent les arcs-boutants à Paris, ou ils firent entrer à minuict la dame de Montpensier, sœur des deux tuez à Blois, femme extremement vindicative, et pleine de toutes sortes d'artifices pour l'execution de ses passions.

En public, ces seize disoyent, que le roy estoit un tyran, fauteur d'heretiques, meurtrier des princes catholiques; qu'il ne luy falloit obeir, au contraire, qu'il falloit exterminer luy et ses partisans, specialement la cour de parlement. Sur ceste poincte, ils publient force calomnies contre plusieurs presidents et conseillers, font accroire au duc d'Aumale, que la cour de parlement tendoit a ruyner la ville, et faire saccager les plus affectionnez au party, alleguent le voyage du president Le Maistre, qui, au lieu de rapporter response de sa legation, qui estoit seulement de parler au roy de la part du peuple de Paris, afin qu'il

eslargist les presvost des marchands et eschevins, et qu'il les renvoyast, auroit rapporté une lettre patente pour la faire verifier à la cour de parlement et publier, contenant la declaration du roy envers ses subjects, auxquels il pardonnoit, et desclaroit ceux de Guyse bien tuez, et les emprisonnements des autres et des deputez de Paris bien faicts. La dessuz, le duc d'Aumale et les seize resolurent, selon l'advis du duc de Mayenne, qu'ils receurent à cest effect, qu'il se falloit saisir de dix ou douze des plus apparents de la cour de parlement. De ceste entreprise precipitee et fort secrette, trois des seize furent les executeurs. Car le seizieme jour de janvier 1589, suyvis d'une troupe de moynes, prestres, crocheteurs, et autre telle racaille de gens, ils allerent de furie au palais; et comme Bussy le Clerc, l'un des trois, qui estoit entré en la chambre doree, commencoit à lire son rolle pour distraire ces dix ou douze de la compagnie, tous les conseillers, lors assemblez en la grand'chambre, voyants qu'on avoit nommé en premier lieu le premier president, dirent qu'ils vouloyent tous le suyvre. Soudain ce petit mutin de procureur avec sa suitte les faict descendre du siege de justice et les mene prisonniers en la Bastille, marchants en corps, deux à deux, depuis le palais jusques à la Bastille, au travers

de la ville, avec une acclamation du peuple contre eux. Et de tout ce corps, conduict à la Bastille, en fut distrait quelque nombre des adherants de la ligue renvoyez en leurs maisons, bien marris d'avoir faict compagnie aux royaux, d'autant que s'ils eussent pensé que ce corps eust receu tant de maledictions et de vilaines paroles de la populace, ils n'eussent accompagné leur chef, mais ils furent trompez; car ils pensoyent que le peuple, voyant ce corps, autrefois tant honoré et reputé, qu'il auroit horreur de veoir leur emprisonnement; mais quand ils veirent le contraire, et que le peuple claquoit des mains sur eux, ils furent marris d'avoir genereusement parlé, et eussent bien voulu s'estre desmasquez plus-tost. La sotte populace approuvoit fort ceste capture du plus sacré, venerable, et auguste senat qui soit en tout le monde, l'ame de ce royaume, l'œil de la France, temple de conseil et d'equité. Mais les gens de bien et d'honneur commencerent à gemir, prevoyants de terribles malheurs sur ces mutins et leur suitte; et n'y eut bourgeois à qui ce nouveau spectacle ne fist sortir les larmes des yeux. D'avantage, cest acte sonna si mal aux oreilles de tous les peuples de la France, et mesme de l'Italie, qu'apres le recit d'iceluy, il n'y eust homme de bien qui ne deplorast l'estat mi-

serable de la France. De faict, ceste barbarie seule monstra bien de quel esprit estoyent transportez ces seize archiligueurs, ayants eu le cœur de violenter un tel corps comme celuy de la cour de parlement. Aussy toute malediction tomba bientost apres sur leurs testes, et la benediction sur ces sages et vertueux presidents et conseillers, qui prefererent le bien de l'Estat et couronne de France à leur propre vie.

Outre ce que dessuz par la diligence et suscitation des seize fut pourveu à l'hostel de ville de coadjuteurs pour l'absence du presvost des marchands et des eschevins, et pour tenir leur place, attendant leur retour, furent esleuz, en pleine assemblee generale de ville, Drouart, avocat; Crucé, procureur, et de Bourdeaux, marchand. Cela faict, ils firent eslire par le peuple un conseil general de l'Union des catholiques, composé des trois Estats, gens de creance, qui fut approuvé et recogneu par les cours de parlement et autres cours souveraines, pour ordonner des affaires d'Estat, et recevoir en conference toutes les provinces et villes ligueuses, les desputez desquelles avoyent seance et voix deliberative audit conseil: lequel conseil general nomma et establit le duc de Mayenne lieutenant general de l'Estat et couronne de France, pour maintenir la religion, et

conserver l'Estat, non sans grand regret de la prison du jeune duc de Guyse, que ce conseil eust sans doute porté au throsne royal apres la mort du cardinal de Bourbon, tant la memoire de ses pere et ayeul possedoit le cœur des ligueurs.

Au mesme temps on establit des conseils particuliers en chacun des seize quartiers, composez chacun de neuf personnes notables esleues par chacun quartier, en intention de veiller chacun en son quartier sur tout ce qui s'y faisoit, et en advertir monsieur le lieutenant et ses assesseurs, pour y donner ordre selon les occurences. Quand le conseil general fut estably, les seize de jour à autre apportoyent l'estat de la ville et des provinces de la ligue, desquelles ils avoyent advertissement par la pratique qu'ils avoyent observee auparavant les barricades. Et, entre autres requestes instamment faictes, ils pressoyent fort la nomination du roy en la personne du cardinal de Bourbon, esperants que soubs ce tiltre la noblesse se retireroit de l'obeissance du roy de Navarre, qu'ils appeloyent heretique, relaps, et excommunié, et au contraire lui feroyent la guerre. Comme aussi ils faisoyent ordinairement requestes d'empeschement d'eslargissement des prisonniers, tant de la cour de parlement que de la noblesse, à ce qu'ils ne peussent faire mal au party de la ligue

pendant le temps des guerres. Apres la mort du cardinal de Bourbon, ils ne cessoyent de jour à autre de faire des requestes pour assembler les Estats, afin d'eslire un roy ligueur, et pour exterminer le roy de Navarre et les siens. Ils desarmoyent, emprisonnoyent, et desgradoyent ceux qui n'estoyent pas de leur retenue; faisoyent faire le procez à plusieurs; resistoyent, par armes et conseils, aux entreprises et desseins de leur prince souverain : souffroyent avec un endurcissement superbe tout ce qu'on disoit de leur anarchie tyrannique; ne vouloyent ouir parler de paix ny composition avec le roy, quelque malheur qui leur survinst; et au contraire, resistoyent à telles entreprises, et incitoyent le peuple à patienter, et attendre quelque coup qui les deslivreroit. Sur tout ils eurent recours au pape, lequel par plusieurs fois ils advertirent de l'estat de leurs affaires par l'entremise des sorbonnistes, leurs conducteurs, et qui, des le commencement, declarerent qu'en bonne conscience, le peuple pouvoit prendre les armes contre son roy. Ces conducteurs estoyent gens ignorants, outrecuidez, ambitieux, sanguinaires, et qui ont tousjours esté enfermez dans un college à pedantizer, et manger les pauvres novices. Leur principal, qui estoit le roy d'Espagne, qu'ils appelloyent seul restaurateur,

apres Dieu, de la religion catholique au royaume de France, et qui abondamment a aidé d'hommes et d'argent à cest effect. Il avoit bien occasion de s'y employer, Paris s'estant donné à luy par lettres bien expresses sur la fin de l'an 1591, desquelles la teneur s'ensuit :

« Sire, vostre catholique majesté nous ayant « esté tant benigne, que de nous avoir faict enten- « dre par le tres religieux et reverend pere Mat- « thieu, non seulement ses sainctes intentions au « bien general de la religion, mais particuliere- « ment ses bonnes affections et faveurs envers « ceste cité de Paris, etc. » *Et apres,* « Nous espe- « rons en Dieu qu'en bref les armes de sa Sainc- « teté, et de vostre catholique majesté, joinctes, « nous deslivreront des oppressions de nostre en- « nemy, lequel nous a jusques à present, et depuis « un an et demy, bloquez de toutes parts, sans que « rien puisse entrer en ceste cité, qu'avec hazard, « ou par la force des armes; et s'efforceroit de « passer outre, s'il ne redoutoit les garnisons qu'il « a pleu à vostre catholique majesté nous ordon- « ner. Nous pouvons certainement asseurer à vos- « tre catholique majesté, que les vœux et souhaits « de tous les catholiques, sont de veoir vostre « catholique majesté tenir le sceptre de ceste cou- « ronne et regner sur nous comme nous nous

« jettons tres volontiers entre ses bras, ainsi que « nostre pere, ou bien qu'elle y en establisse quel- « qu'un de sa posterité : que si elle nous en veut « donner un autre qu'elle mesme, il luy soit « agreable qu'elle se choisisse un gendre, lequel, « avec toutes les meilleures affections, toute la « devotion et obeissance que peut apporter un « bon et fidele peuple, nous recevrons roy. Car « nous esperons tant de la benediction de Dieu « sur ceste alliance, que ce que jadis nous avons « receu de ceste tres grande et tres chrestienne « princesse Blanche de Castille, mere de nostre « tres chrestien et tres religieux roy Sainct-Loys, « nous le recevrons, voire au double de ceste « grande et vertueuse princesse, fille de vostre « catholique majesté, laquelle, par ses rares ver- « tus arreste tous yeux à son objet, pour, en al- « liance perpetuelle, fraterniser ces deux grandes « monarchies soubs leur regne, à l'avancement de « la gloire de nostre seigneur Jesus-Christ, splen- « deur de son Eglise, et union de tous les habi- « tants de la terre, soubs les enseignes du christia- « nisme. Comme vostre catholique majesté, avec « tant de signalees et triomphantes victoires, « soubs la faveur divine, et par ses armes, a faict « de tres grands progrez et avancements, lesquels « nous supplions Dieu, qui est le seigneur des ba-

« tailles, continuer avec tel accomplissement, « que l'œuvre en soit bientost accomplie; et, « pour ce faire, prolonger à vostre catholique « majesté en parfaicte santé la vie tres heureuse, « comblee de victoires et triomphes de tous ses « ennemis. De Paris, ce 2 de novembre 1591 » *Et plus bas à costé :* « Le reverend pere Matthieu, « present porteur, lequel nous a beaucoup edifiez, « bien instruict de nos affaires, suppleera au de- « faut de nos lettres envers vostre catholique ma- « jesté, laquelle nous prions bien humblement « adjouster foy à ce qu'elle en rapportera. » Ceste lettre estoit signee de quelques docteurs de Sorbonne, nommement de Genebrard et de Martin. La date d'icelle est considerable, car elle est du second de novembre 1591; et, treize jours apres, ceux qui l'avoyent escrite, et qui avoyent entendu par le pere Matthieu les intentions du roy Philippe; ceux, dy je, qui ne bougeoyent des Jesuistes, et qui n'alloyent en confession nulle part ailleurs, executerent ceste grande et horrible cruauté, bourrelant à l'espagnole, et sans forme ne figure de procez, celuy, lequel comme le chef de leur justice, ils reverroyent le jour auparavant : se promettants les Espagnols, jesuistes, et les seize, et leurs adherants, que ce spectacle tragique et hideux qu'ils presentoyent au peuple en pleine

Greve, l'animeroit et enflammeroit à se baigner dans le sang de tous les gens de bien, qui ne pouvoyent gouster la tyrannie espagnole. Mais Dieu, qui a en horreur telles et si execrables entreprises, en ordonna autrement, et fit que ce jour effroyable, qu'ils pensoyent estre l'establissement asseuré du commandement espagnol dans Paris, en fut la ruyne. Les plus endormis et assoupis commencerent à se reveiller; les plus timides à changer leur crainte en desespoir; et les plus ensorcelez par les sermons des jesuistes, à cognoistre que l'empire castillan, qu'on leur avoit depeint rempli de douceur, d'heur, et de felicité, estoit comble de ce qui est de plus cruel et de plus redoutable au monde. Ceste lettre, escrite au roy d'Espagne, surprise pres de Lyon par le sieur de Chasseron, et envoyee au roy, de laquelle l'original fut veu, et se veoit encore chacun jour; fit clairement cognoistre que le but qne les jesuistes, et autres traistres à la France, s'estoyent proposé, durant toutes ces guerres, estoit de faire le roy d'Espagne monarque de toute la chrestienté.

Ils imputoyent à Brisson d'avoir voulu attirer le chef des lansquenets au party du roy, auquel ce president, voyant la ligue s'affoiblir, desiroit se rejoindre. Que Larcher estoit des pretendants à la paix durant le siege; que Tardif estoit servi-

teur du duc de Nevers; et que tous trois estoyent cause de la prosperité du roy, et de ce que dans Paris plusieurs se refroidissoyent. Mais les seize et leurs principaux adherants se faschoyent d'estre controllez; car au lieu de perdre ils avoyent empli leurs coffres; et vouloyent faire les braves, et avoyent plusieurs fois bafoué le duc de Mayenne, qui, trouvant occasion propre pour les gourmander à plaisir, accourut apres ceste execution à Paris, ou, à l'aide de La Chapelle, presvost des marchands, et autres ligueurs, jaloux les uns des autres, il fit empoigner quelques uns de ces mutins; pendit les uns par la bourse, et les autres par la gorge. Du nombre des executez à mort furent quatre des seize, à sçavoir: le commissaire Louchard, Anroux, Ameline, Aymonnot, et encore un autre nommé Barthelemy. Les douze autres, qui depuis n'ont volé que d'une aile, puis devant et apres la reddition de Paris s'en sont fuits à Soissons, cloaque de la ligue, estoyent La Bruyere, Crucé, Bussy le Clerc, La Morliere, le commissaire Bart, Drouart avocat, Alvequin, Jablier, Messier, Passart, Oudineau, et Morin. Quelques uns mettent un nommé Le Tellier au lieu d'Anroux; mais l'un vaut l'autre.

Ce qui s'ensuit monstrera de plus en plus l'esprit d'estourdissement qui regentoit en ceste ligue.

Outre ce conseil des seize, qui fut l'architecte de la ligue, l'on fut d'advis d'en dresser un plus grand; car chascun vouloit avoir part au gasteau, et disoit on que la principale feste de la ligue estoit celle des roys, puis celle des repentants ou battuz. Ce conseil general ou anarchie de l'Union, estably par le peuple qui en avoit nommé quarante, se trouva augmenté de quatorze, que monsieur le lieutenant, les dames de Montpensier, Nemours, Aumale, et autres, nommerent par l'importunité de quelques grands, lesquels desiroyent entrer en ceste compagnie pour y brouiller, encore que l'intention du peuple fust de n'en establir que quarante seulement, avec les deputez des provinces, quand ils viendroyent à Paris, qui avoyent seance et voix deliberative audit conseil, et non autres; ces deputez du peuple estoyent Brezé, evesque de Meaux, Roze, evesque de Senlis, de Villars, evesque d'Agen, Prevost, curé de Sainct-Severin, Boucher, curé de Sainct-Benoist, Aubrai, curé de Sainct-André; Pelletier, curé de Sainct-Jacques; Pigenat, curé de Sainct-Nicolas; et Launoy, chanoine de Soissons, pour l'Eglise. Les sieurs de Manneville, marquis de Canillac, Sainct-Paul, de Rosne, de Montberauld, de Hautefort, et du Saulfai pour la noblesse. Et les sieurs de Masparaulté, de Nulli, Coquelei, Mydorge, de Ma-

chault ; Baston, Marillac, Acharie, de Brai, Le Beau, clerc, de La Bruyere, lieutenant civil, Anroux, Fontanon, Drouart, Crucé, de Bordeaux, Alvèquin, Soly, Bellanger, Poncher, Senault, et Charpentier, pour le tiers Estat, qui sont les quarante nommez et convenuz par le peuple. Outre lesquels l'on y adjousta de premiere abordee quatorze, à sçavoir : Hennequin, evesque de Rennes, Lenoncourt, abbé, les presidents Jeanin et Vetus, les sieurs de Sermoise, Dampierre, le president Le Maistre, d'Amours, conseiller, Villeroy le pere, Villeroy le fils, La Bourdaiziere, du Fay, et les presidents Dormesson et Videville, et depuis eux plusieurs autres de leur retenue, dont les seize se plaignoyent; disants que cest accroist estoit dressé pour emporter les voix des denommez par le peuple; de sorte que le plus souvent ils estoyent en contradiction, tellement que quand les grands vouloyent frapper quelque coup au desavantage des Parisiens, et favoriser les royaux, ils faisoyent venir les presidents de la cour et gens du roy avec leurs adherants, comme le president Le Sueur, de Bragelonne thresorier, Rolland l'eschevin, et autres, qui avoyent seance et voix desliberative en ce conseil, afin d'emporter ce qu'ils vouloyent par la pluralité des voix, d'autant que ces supernumeraires surpassoyent le nombre de

ceux nommez par le peuple. Tellement que quand l'un d'entre eux vouloit faire eslargir quelqu'un de ses amis, il alloit prier tous ces surpernumeraires, et s'aidoyent de leurs suffrages les uns les autres, pour faire sortir tout autant de royaux que l'on emprisonnoit; comme de faict on les a tous faict sortir nonobstant l'acclamation du peuple, ni l'opinion des deputez du peuple. De sorte qu'au lieu de traicter en ce conseil des moyens d'exterminer les royaux, on y traictoit le plus souvent de les favoriser, les eslargir, bailler main levee de leurs biens, et les soulager en tout ce qu'il se pouvoit.

Telles estoyent les plaintes des seize; et cependant ils ne visoyent qu'à remplir leurs coffres; telle estoit aussi l'intention de leurs predicateurs et docteurs: les seize vouloyent tenir les places des presidents, conseillers, et tresoriers chassez. Oudineau eut un estat de grand prevost, et La Morliere de lieutenant criminel de courte robe. Tous, en general et en particulier, ont volé leurs voisins, desrobants les pierreries, la vaisselle d'argent, et autres meubles precieux, soubs ombre d'aller chercher des papiers. Quant aux predicateurs et docteurs, rien ne les a esmeuz que l'esperance d'estre evesques, abbez et grands seigneurs. Pourquoy chassoit on le cardinal de Gondy ?

Estoit ce pas afin que Roze prist sa place, preschant en l'eglise de Nostre-Dame ses folles resveries, pour s'y mieux inthroniser? Boucher a il pas demandé cinq et six eveschez, et enfin a il pas impetré pension sur celuy de Beauvais, comme auparavant sur celuy de Frejus : Pigenat avoit il pas volé la cure de Sainct-Nicolas, et Gincestre celle de Sainct-Gervais; Lucain a il pas faict tout ce qui luy a esté possible pour faire chasser Morenne, curé de Sainct-Mederic, pour avoir sa place?

Une autre confusion leur tomba dessuz la teste. Car d'entre les seize et quarante, aucuns servoyent au roy contre leurs compagnons. Mesme on dit qu'Oudineau et La Morliere pousserent bien à la roue au procez de Louchard et de ses compagnons. Adjoustons encore un mot : les seize insistoyent des le commencement sur l'eslection d'un roy, et vouloyent qu'on s'en rapportast au roy d'Espagne; tellement qu'infinies menees se passerent en ces entrefaictes. Le duc de Mayenne, ayant descouvert qu'ils ne vouloyent point de luy, tost apres la mort du roy, commença à les dedaigner. De faict, au camp de Corbeil, au mois de septembre 1590, au village de Choisy, ou le duc de Mayenne estoit logé, se trouverent quelques uns de ceste compagnie des seize, tant ecclesiastiques que seculiers, entre autres le docteur

Boucher, frere Bernard le Feuillant, Le Gresle, Crucé, Borderel, Rosny, Le Tellier, de Sainct-Yon, Jablier, Thinot, Lescoffier, et autres desireux de la ruyne du royaume, qui avoyent apporté de bons memoires, et tres necessaires pour le salut de la ligue, que Boucher et Crucé à un soir presenterent au duc de Mayenne, qui les receut avec promesses d'y pourvoir; mais incontinent qu'ils furent sortis, les sieurs de Rosne, Vitry, et autres qui lors estoyent pres de la personne et du conseil du duc de Mayenne, se mocquoyent de toutes les demandes et memoires des seize, et en medisoyent, disants que c'estoyent gens turbulents qui ne demandoyent que la ruyne de la noblesse et des places fortes qui leur appartenoyent, et qu'il falloit faire des torchons de telles demandes. Autres disoyent qu'il les falloit mettre en pieces avec leurs memoires; et sur le champ fut faicte une copie de leurs memoires, envoyee au sieur de Villeroy, qui estoit en un sien chasteau pres de ce lieu, et leur original monstré à l'archevesque de Lyon, au president d'Orcei, et autres du conseil, qui firent des annotations sur les articles, comme les frippons font sur un Despautere, et donnerent des resolutions de maistre és arts, se mocquants de ceste compagnie, qui fut huict jours entiers en ce village de Choisy, et tous en-

est, que la vraye occasion estoit la lettre que les seize avoyent escrite au roy d'Espagne comme à leur roy, signee de quelques docteurs de Sorbonne; comme a esté dict cidessus, ainsi que la dame de Montpensier le sceut bien dire le lendemain de l'execution, le jour de laquelle l'on faisoit courir un bruit contre les seize, qu'ils avoyent voulu attenter à la personne du duc de Mayenne. le second jour, que c'estoit, parcequ'ils estoyent Espagnols, et à ceste fin la dame de Montpensier representa une copie de lettre envoyee par les seize au roy d'Espagne, qu'elle monstra à toutes personnes pour les animer contre les seize, et en depit des Espagnols. Et le troisiesme jour on fit courir le bruit que c'estoit à cause de la mort du president Brisson, et de ses deux compagnons, de sorte qu'en trois jours l'on fit courir trois divers paquets contre les seize ; mais le second estoit le plus veritable. Comme mesmement le duc de Mayenne ne peut se tenir qu'il ne le dist à l'ambassadeur d'Espagne, luy disant que l'on vouloit porter la couronne de France à son maistre par les membres, mais qu'il la lui falloit porter par les chefs. Joinct que par plusieurs fois le duc de Mayenne a dict que les seize luy avoyent gasté ses affaires, mais qu'il s'en vangeroit, et l'a escrit à tous les gouverneurs de la ligue pour leur faire

trouver bonne l'execution qu'il avoit faict faire contre les seize, les appelant par ses lettres gens turbulents et violents, auxquels il ne se fieroit plus, et qu'il se remettoit du tout à la volonté et bon conseil du parlement de Paris.

On peut veoir de ce que dessuz, combien ont esté justes les causes pour lesquelles l'auteur a descouvert les confusions de la ligue en sa *Satyre*, à laquelle on apreste un commentaire, si les ligueurs continuent en leurs fureurs, afin que leurs meschancetez et les trahisons qu'ils ont brassees les uns aux autres soyent descouvertes de plus en plus. Au reste, quelques uns ont rapporté qu'on avoit trouvé mauvais que l'autheur ait mis en sa *Satyre* les noms propres d'aucuns seditieux et principaux autheurs de tout le malheur de la France; mais je luy ay ouy dire qu'il estoit d'un pays, ou l'on appeloit le pain pain, et les figues figues. Ceux qui avoyent livré pour de l'argent leur propre ville au roi Philippe de Macedoine, se plaignoyent bien que ses soldats apres la reddition les appelloyent traistres et leur reprochoyent leur trahison. Je ne sçauroy, dit le roy, que vous y faire; mes soldats sont grossiers et lourdaux, qui appellent les choses par leur nom. Ceux qui, apres avoir faict revolter les villes contre le roy, et faict la guerre tant qu'ils ont peu

tenir, exercé toutes sortes de tyrannies sur le pauvre peuple, et ruyné tous leurs voisins, et qui se voyants ne pouvoir plus subsister, et n'y avoir plus rien que prendre, ont vendu cherement les places au roy, et livré les pauvres habitants à sa mercy, sont bien marrys si on les appelle traistres. Mais si sera il mal-aisé qu'il n'en eschappe quelque mot aux Parisiens, mesmement contre ceux qui ont pris de l'argent, et qui ont marchandé et barguigné, pour parvenir à un certain prix, j'en veux avoir tant. Car encore qu'ils ayent faict ce qu'ils doivent, comme les juges qui font la justice qu'ils sont tenuz faire; si est ce qu'en prenant de l'argent ils ont tout gasté, et ne doivent plus recevoir d'honneur de leur bien-faict. Ils ne peuvent se sauver qu'on ne les appelle traistres, concussionnaires, marchands, et vendeurs de leur pays, et n'y a que Dieu seul qui puisse faire que les choses faictes ne soyent faictes; encore ne le fera il que par l'oubly qu'il peut induire en nos esprits, pour ne nous soubvenir de ce qui s'est passé. Et sur ce propos un de nos poetes, dont nostre ville d'Eleuthere est assez bien fournie, a dit en six petits vers ces jours passez :

Ceux qui vendent au roy, par ces guerres civiles,
A beaux deniers comptants, les places et les villes,
Encore à mon advis lui font ils bon marché;

Car, pour un peu d'argent, s'exposants aux envies,
Ils vendent quand et quand leur honneur et leurs vies.
Jamais homme de bien sur ce train n'a marché.

Toutesfois il s'en trouve quelques uns qui s'estants du commencement laissé emporter au torrent de la ligue, fust ce pour crainte de perdre leur religion, fust ce pour affection particuliere qu'ils portoyent aux chefs du party, ou pour quelque indignation et haine qu'ils eussent conceue contre le feu roy, se sont d'eux-mêmes soubsmis à recognoistre le roy present, si tost qu'ils l'ont veu catholique ; et tout remis en sa puissance les places qu'ils tenoyent, sans marchander, ny entrer en composition avec leur maistre; et ceux là sont plus excusables de leur premiere erreur que les autres; voire meritent recommandation et louange, et d'estre mis aux chroniques pour avoir delivré leurs pays de la tyrannie espagnole, comme on y veoit ceux qui delivrerent la France des Anglois, dont sont venuz tant de beaux privileges octroyez aux familles, aux villes et communautez, qui d'elles-mesmes secouerent le joug estranger pour se soubmettre à la douce puissance de leurs rois naturels. Mais ce qui fasche le plus tous les gens de bien, est de veoir ceux qui ne l'ont faict que par force et necessité, estre neantmoins caressez, receuz et bien veneuz, et se glorifier qu'ils

sont cause que le roy est converty. Ceux-là me font soubvenir d'une responce que fit le grand Fabius à un capitaine romain, gouverneur de Tarente, qui, apres avoir laissé perdre la ville par la trahison des citoyens, se vantoit d'avoir esté cause de la reprise. A la verité, dit Fabius, je ne l'eusse point reprise ne recouvree, si tu ne l'eusses perdue. Aussy se peuvent vanter ces gens cy qu'ils sont cause de tant de trophees et triomphes que le roy a acquis en conquerant son royaume; car sans leur trahison et rebellion il n'eust pas tant gaigné d'honneur à les subjuguer et ranger à raison. J'en veoy d'autres qui n'ont bougé de leurs maisons et de leurs aises, à deschirer le nom du roy et des princes du sang de France, tant qu'ils ont peu, et qui ne pouvants plus resister à la necessité qui les pressoit, pour avoir eu deux ou trois jours devant la reduction de leur ville quelque bon souspir et sentiment de mieux faire, sont aujourd'huy neantmoins ceux qui parlent plus haut, et qui ont les estats, offices, et recompenses, et se vantent d'avoir faict plus de service au roy et à la France, que ceux qui ont quitté leurs maisons, et leurs biens et offices, pour suyvre leur prince, et qui ont voulu endurer toutes sortes de necessitez plustost que de conniver à la tyrannie des estrangers tant Lor-

rains qu'Espagnols. Mais ceste plainte merite une autre Menippée. Je ne vous diray plus que deux petits quatrains, que deux de nos compatriottes firent sur le champ une fois que nous discourions sur ce mesme sujet :

Si les mauvais François sont bien recompensez,
Si les plus gens de bien sont les moins avancez ;
Soyons un peu meschants ; on guerdonne l'offense.
Qui n'a point faict de mal, n'a point de recompense.

L'autre, tout à l'instant, poursuyvit en autant de vers, non moins à propos que les premiers.

Pour estre bien venuz, et faire nos affaires,
Durant ce temps fascheux, plein d'horribles miseres,
Agnoste, mon amy, sçais-tu que nous ferons?
Surprenons quelque place, et puis nous traicterons.

Je sçay bien qu'il y a des gens qui ne prenent pas plaisir qu'on parle et qu'on escrive ainsy librement, et s'offencent au premier mot qui ramentoit nos afflictions passees, comme si apres tant de pertes, ils nous vouloyent encore oster le sentiment, et la langue, et la parole, et la liberté de nous plaindre. Mais ils feroyent pis que Phalaris ne faisoit à ceux qu'il estoufoit dans son veau d'airain ; car il ne les empeschoit point de crier, sinon qu'il ne vouloit pas ouir leurs cris comme d'hommes, de peur d'en avoir pitié, ains comme hurlements de bœufs et de taureaux pour degui-

ser le son de la voix humaine. Il est mal-aisé que ceux que l'on a pillez, volez, emprisonnez en la Bastille, rançonnez et chassez de leur ville et de leurs charges ne jettent quelque malediction sur ceux qui en sont cause; quand à leur retour, ils trouvent leurs maisons vagues, desertes, ou il n'y a plus que les murailles, au lieu qu'ils les avoyent laissees richement meublees et accommodees de toutes choses. Qui pourra jamais estouper la bouche à la posterité, et l'empescher de parler du tiers party, et de ceux qui l'ont enfanté et alaicté, et qui le tiennent encore renfermé en chambre, le nourrissent et substantent de bonnes viandes pour le mettre un jour en lumiere, et le faire veoir tout formé et tout grand, quand ils en verront le temps et la commodité? Jamais ne fut, et ne sera, quelques lois et ordonnances qu'on y puisse faire, que la censure ne soit mieux reçue que la louange; mesmement quand elle est tiree de la verité, et qu'il n'y ait cent fois plus de plaisir à picquer un poltron, qu'à louer un homme de bien. C'est la punition que les meschants ne peuvent eviter: et, s'ils ont tous leurs plaisirs d'ailleurs, pour le moins faut il qu'ils ayent ce deplaisir, et ce ver sur le cœur, de sçavoir que le peuple les deschire, et les maudit secretement, et que les escrivains ne les espargneront pas apres leur mort.

DISCOURS

BREF ET VERITABLE

DES CHOSES PLUS NOTABLES
ARRIVEES AU SIEGE MEMORABLE DE LA RENOMMEE VILLE DE PARIS,
ET DEFFENSE D'ICELLE, PAR MONSEIGNEUR LE DUC DE NEMOURS,
CONTRE LE ROY DE NAVARRE.

PAR PIERRE CORNEJO, LIGUEUR.

Il est venu si peu de profict à la louable pretention et ardent zele des catholiques de ce royaume, et tant de dommage en la ville de Paris et celles qui luy sont voisines, de la victoire obtenue, contre tout droict et justice, par les heretiques de France, et ceux qui les deffendent, en la bataille d'Ivry, du quatorziesme mars de ceste annee, que nous pouvons dire justement ceste journee estre un miroir et comme un tableau auquel les princes et conducteurs d'armee voyent clairement, et leur est representé le poids avec lequel ils doivent balancer telles journees, combien de choses ils se doivent mettre devant les yeux auparavant que de jouer à un coup de dez, et mettre au hazard d'un douteux et perilleux succez de combat, ce que le plus souvent ne se

peut jamais recouvrer; car combien que la justice de la cause se doive autant estimer, comme la moitié de la victoire, et qu'il se dit ordinairement qu'un procez bien fondé est à demi gaigné; toutesfois Dieu permet le plus souvent, ou par les pechez de son peuple, ou pour experimenter et faire que les esleuz soyent connuz, ou pour autres considerations de sa providence, que les siens soyent affligez et tourmentez, comme il se lit en plusieurs endroits de la Bible, et se cogneut trop vray en la susdite journee, en laquelle les catholiques n'ayants pour but que la conservation de la foy, et estants en plus grand nombre avec autant de valeur que l'ennemy, pour le moins, Dieu rabaissa tellement en un instant leur esperance, qu'en un quart d'heure ils furent quasy maistres du champ, et en demi quart d'heure depuis mis en route et vaincuz. Doncques, la nouvelle de ceste malheureuse perte sceue en ceste fameuse et celebre ville de Paris, la plus grande et plus peuplee de l'Europe, elle commença à ouvrir les yeux, et considerer le miserable estat auquel elle estoit reduicte pour lors; elle se voyoit la premiere et le chef de ce royaume, et celle qui avoit commencé la guerre qui s'estoit espandue par tous les endroits d'iceluy; elle se voyoit sans pierres ny murailles vives qui la peussent deffendre,

sans gouverneur ny magistrat qui luy commandast, et sans aucune police, ny pour s'entretenir ny se maintenir, ains chacun vouloit estre le maistre; comme il arrive à une aristocratie et gouvernement de plusieurs, ou il y a un peuple indomptable, confuz, superbe, riche, et rebelle, comme estoit celuy cy. Elle estoit outre cela tant despourveue d'artillerie et munitions de guerre, qu'il n'y avoit qu'une seule piece montee, et qui peust promptement servir, parce que tout le surplus en avoit esté tiré, et perdu aux rencontres passees. Les murailles estoyent si mauvaises que par plusieurs endroits on y montoit et descendoit sans difficulté et sur-tout si peu de provision de pain, vin, et autres choses necessaires à la vie, que personne n'estimoit quasy avoir provision pour quatre jours; ou qui rendoit les cœurs des habitants si froids, et leurs esprits si peu accordants entre eux, que sans doute, si le roy de Navarre eust bien sceu se servir de l'occasion, et user de sa fortune, il eust obtenu sans peine ce que depuis luy a cousté beaucoup à poursuyvre, et à la fin a esté contraint laisser. Mais comme il demeura enyvré de sa victoire, et luy sembla que tout ce sur quoy il mettroit la main seroit retracé, et que personne ne luy resisteroit; il se contenta d'entrer en la ville de Mante qui luy porta les

clefs, et le recogneut pour son roy legitime et seigneur, contre le serment qu'elle avoit faict, le jour auparavant, à l'eglise des catholiques, et là, fit loger sa cour, et attendit là, refraischissant son armee, quelques poudres et munitions qu'on luy envoyoit d'Angleterre. Ceste dilation et demeure qui fut de quinze jours, on doit croire qu'elle advint par ordonnance de Dieu pour la conservation de Paris, parce que pendant on fit provision de la plus grande partie des choses qui defailloyent, ou au moins de celles qui estoyent plus necessaires pour se deffendre valeureusement, et avec tant d'honneur comme elle fit, entrant en icelle tres grande quantité de bled, d'avoine, et autres grains, jusques à trois mil muids et davantage, et plus de dix mil muids de vin, en quoy Dieu commença à monstrer sa celeste providence pour le salut de ceste ville, en laquelle y avoit si peu d'ordre et tant de desordre, que personne ne pensoit ny à la provision generale de la ville, ny aucun particulier à ce qui luy pouvoit advenir et arriver; ains s'asseuroyent tant aux villes et passages qu'ils tenoyent sur la riviere, et en la grande quantité du peuple qui estoit en leur ville, qu'ils ne pensoyent jamais leur pouvoir arriver chose qui leur fit ennuy. Sainct-Denis s'asseura aussy de ceste façon, pour estre voysine de Paris.

Or en ce temps arriva en ladicte ville de Sainct-Denis, monseigneur le duc de Mayenne; fort las et recreu selon sa disgrace, suyvy d'assez petit nombre de gens, et tous les Espagnols qui estoyent restez de la bataille, ou la mesme nuict qu'il arriva, l'allerent visiter et se condouloir avec luy de ceste perte, monsieur le legat et l'ambassadeur d'Espagne l'animants et l'encourageants en ce qu'il avoit justement commencé, luy offrants tout l'aide et secours qu'ils pourroyent à l'avenir. L'archevesque de Lyon y alla aussy et plusieurs autres seigneurs de Paris, pour le mesme effet, encore que de ceux de la ville il y en allast moins qu'il ne pensoit, pourquoy leur dict qu'il cognoissoit à ses despens le proverbe latin fort veritable : Quand tu seras heureux tu compteras beaucoup d'amis; et qu'il estimoit ceux qui estoyent là venuz ses seuls amis, et de qui il se pouvoit fier; et que les autres en sa prosperité l'aimoyent, et en son adversité apprestoyent desja les espaules, et pourtant qu'il estoit besoin qu'ils eussent grand soin de ces deux villes, de Paris et Sainct-Denis, comme les clefs desquelles pendoit tout ce qui avoit esté commencé, et sur lesquelles se devoit fonder tout ce qui estoit à advenir. Et, ayant faict ces remonstrances, le jour ensuyvant partit pour s'en aller vers la Picardie pour lever des forces.

En ce temps, le commandeur Moré, chef de la plus grande part des forces estrangeres, avec lesquelles le roy d'Espagne avoit donné secours à la France, estoit à Paris, donnant ordre à la provision de deniers pour la solde des gens de guerre, munitions et autres choses necessaires à la ville, lequel, si tost qu'il eust receu ceste nouvelle, partit, tant pour faire que les troupes de Flandre qui s'en retournoyent à cause de la perte de leur general, le comte d'Aiguemont, demeurassent, que pour aller advertir le prince de Parme de ce qui se passoit pour lors, et faire diligence de remedier à ce qui se devoit craindre pour l'advenir. Doncques, s'estants passez jusques à quinze jours, sans que le roy de Navarre se remuast, luy estant arrivé une partie des munitions qu'il attendoit, et luy semblant que son armee s'estoit assez reposee, partit de Mante avec icelle, et chemina en intention d'oster le commerce de la riviere à Paris, duquel elle se maintenoit; et, passant aux environs d'icelle, commanda à quelque cavallerie s'avancer pour cognoistre et tenter la volonté de ceux de la ville de Corbeil, assise sur la riviere de Seine, distant de Paris sept lieues, qui est comme la clef de tous les vivres qui descendent par ceste riviere. Ceste cavallerie gaigna les fauxbourgs sans beaucoup de resistance, et le lendemain les

habitants, qui n'avoyent voulu recevoir garnison des catholiques, se rendirent à volonté, ou entrant le roy de Navarre, se fit recognoistre pour roy, et sejourna là quelques jours, se rejouissant comme si la perte de Paris n'eust consisté qu'à gaigner ce peuple, et de faict, tous ceux qui estoyent avec luy le pensoyent aussy. La ville de Lagny, sise de l'autre costé sur la riviere de Marne quasy vis à vis dudict Corbeil, se rendit aussy; si bien que, par ce moyen, serrant plus estroitement les rivieres d'une part et d'autre, il fit mettre du canon d'une part et d'autre, pour empescher que pas une flotte, tant petite fust elle, peust passer. Ceux de Paris, encore que du commencement ils s'estonnassent, et eussent peur à cause de ces pertes, et qu'il y eust autant de diversité d'opinion au peuple, comme au changement de prix et cherté des viandes, ils s'asseurerent toutesfois sur la presence et aide des seigneurs qui estoyent en la ville, desquels nous parlerons apres; et specialement avec la doctrine et persuasion des predicateurs, qui eurent tant de puissance, que les tribulations tres suffisantes pour les estonner, ils les prenoyent pour occasions de s'encourager; chose qui se doit attribuer à miracle, et à la seule volonté de Dieu, qui manie les cœurs des hommes ainsy qu'il luy plaist,

et en faict ce qu'il veut. Car de veoir un si grand peuple, comme celuy de Paris, si superbe et indompté, et à qui personne ne pouvoit donner le frain, et principalement lors qu'il estoit une seconde Babylone, ou chascun sans loy, sans roy, ne justice, tiroit la part ou bon luy sembloit, et le veoir neantmoins s'accorder tout ensemble à une voix, d'aimer mieux mourir, que se soubmettre à un heretique; et que, si quelqu'un estoit si hardy de dire le contraire, il estoit mis à mort, sans forme ne figure de procez, ou jetté en l'eau, ce qu'ils ont faict à plus de vingt, et à aucuns pour avoir seulement dict qu'il estoit bon et necessaire de faire la paix avec l'ennemy.

Toutes ces choses considerees, il n'y a personne qui ne doive dire que ce sont des merveilles plus que admirables que Dieu a faictes en la conservation de ce peuple. Les Parisiens donc esleurent pour leur gouverneur monseigneur de Nemours, et commencerent à fortifier leurs murailles, et abattre plusieurs maisons et edifices des fauxbourgs qui pouvoyent servir à l'ennemy à les endommager et les empescher de les pouvoir battre, et pour faire ces choses plus diligemment, voyants que la ville estoit si grande et le temps si court, ils envoyerent tous les jours de chasque maison des hommes pour y travailler, et tous les pauvres

aussy y estoyent receuz : pour lesquels chascun selon son pouvoir et moyen y contribuoit volontiers, et alloyent de bons bourgeois eux mesmes aux murailles faire la paye. Ils demanderent outre ce garnison d'estrangers, chose qui ne s'estoit jamais veue auparavant en ce peuple, si bien que l'on fit entrer trois mil lansquenets qui furent distribuez, une partie à la garde de l'arsenal, ou sont les munitions de guerre et artillerie, et le reste par les endroits de la ville les plus necessaires à garder, et avec ceste ordonnance se delibererent d'attendre ce que le roy de Navarre voudroit entreprendre, qui s'en alla, apres avoir fortifié Corbeil, prendre les autres places qui sont sur les rivieres qui passent par la ville de Paris, et la premiere qu'il attaqua fut Montereau, qui se rendit sans faire aucune resistance, et de là passa à Melun, ville d'importance et forte, tant à cause du pont qui est sur la riviere, qu'à cause que la plus grande partie d'icelle est environnee d'eau, si bien qu'elle se peut facilement deffendre avec peu de gens : à cause de quoi monseigneur de Mayenne y avoit mis des garnisons, mais le gouverneur et les soldats voyants que l'ennemy avoit faict dresser sa batterie, et mesme jà faict quelque bresche, estimants ne pouvoir estre secouruz se rendirent, et se donnerent à luy quelques uns de ladite garni-

son. De là il s'en alla camper devant la ville de Sens, en laquelle il deliberoit mettre sa cour et son conseil : et arrivant, il fit mettre en batterie six pieces de canon, ayant peu auparavant exhorté ceux de dedans par ses heraults, et personnes particulieres qu'il envoya pour faire qu'ils le receussent et recogneussent pour roy, leur offrant toute douceur et bon traitement de vrai seigneur, et au cas qu'ils ne le voudroyent faire, les battroit comme ennemis. Le gouverneur, appelé le sieur de Chanvallon, et les gentils-hommes voisins, qui s'estoyent retirez dans la ville, faisants peu de cas de ses belles promesses et terribles menaces, se resolurent de ne le recevoir, s'il ne se mettoit au giron de l'Eglise, de laquelle il avoit esté separé par l'heresie, et se fist catholique. Ce que voyant le roy de Navarre, les fit battre par deux endroits, et leur fit donner un assaut; contre lequel ils se deffendirent si valeureusement, encore qu'il y eut fort peu de gens de guerre, comme dix-huict cents hommes tout au plus dans la ville, qu'ils ne le firent pas seulement retirer avec grande perte des siens, mais le contraignirent, apres un second assaut, de s'en aller et lever le siege, aussy qu'il n'avoit plus de moyen de les presser davantage, et faire nouvelle batterie, n'ayant aucunes munitions, et ne sachant pour lors d'ou en prendre.

Si bien que laissant ceste ville il s'en vint le chemin de Paris, le jour Sainct-Marc vingtcinquiesme avril, et vint mettre son canon devant Charenton, à la veue de la ville, ou il y avoit dix soldats parisiens dans une tour, qui se deffendirent courageusement trois ou quatre jours: mais feignant un jour de vouloir parler à eux, fit aller par un autre costé de ceste tour pour les surprendre; ce qu'ayant faict, et gaigné le pont, il fit pendre leur capitaine, et le mesme jour, se presenta à la ville ou il gaigna quelques maisons, et puis tout ce qui estoit autour d'icelle, et ce pour tout. Et à cela s'estant passé quelques jours, il delibera de tenter les forces des Parisiens, et pour cest effet fit attaquer le fauxbourg Sainct-Martin avec grand nombre d'infanterie et cavalerie: mais il fut si bien deffendu, qu'il n'y peut rien faire, et fut contrainct se retirer avec perte de beaucoup de ses gens et beaucoup de blessez, entre autres le sieur de la Noue, une des meilleures testes qu'il y ait en son armee, lequel eut son cheval tué soubs lui et receut un coup de mousquet en la cuisse. Ce qui abattit tellement le cœur des ennemis, qu'ils se retirerent vistement et avec si peu d'ordre, que si ceux de Paris les eussent poursuyvis, ils leur eussent pris deux pieces de canon qu'ils avoyent amenees pour executer leur dessein. Les seigneurs et grands per-

sonnages, de qui la presence a maintenu Paris jusques en l'extremité à laquelle elle est venue, qui est la plus grande et la derniere à laquelle un peuple, comme celuy de Paris et de sa condition, puisse estre reduict, estoyent plusieurs : parce que, outre monseigneur de Nemours, chef et gouverneur de la ville, il y avoit monseigneur le legat, l'ambassadeur d'Espagne, l'ambassadeur d'Ecosse, archevesque de Glasco, monseigneur le cardinal de Gondy, l'archevesque de Lyon, l'evesque de Plaisance, Panigarole, evesque d'Ast, l'evesque de Rennes, l'evesque de Senlis, l'evesque d'Astrees : et des princesses, y avoit madame de Nemours, madame de Mayenne, avec messeigneurs ses enfants, madame de Guyse, et madame de Montpensier. Outre cela y avoit de grands predicateurs, qui avoyent plus de puissance par leur doctrine et persuasion envers le peuple, que personne du monde, et principalement Pierre Christin, de qui l'eloquence, comme d'un Demosthene, tenoit et manioit leurs cœurs, ainsy que desiroyent ces personnages et seigneurs estrangers : monseigneur le chevalier d'Aumale, colonel de l'infanterie de France, avec plusieurs gentils-hommes et ses capitaines : et outre y avoit le parlement, et les autres compagnies ordinaires de la ville, le prevost des marchands et eschevins d'icelle. Lesquels tous,

voyants que le siege continuoit, et le courage et resolution de ceux qui estoyent assiegez croissoit et se resolvoit de mourir plustost que se rendre, chascun se delibera de mettre la main à la paste, les uns donnants quelque argent pour payer les soldats et fournir aux frais de la guerre, comme faisoyent mondict seigneur le legat, et l'ambassadeur d'Espagne, tant de leurs moyens que de ceux de leurs maistres : les autres faisants la guerre aux sorties et escarmouches avec l'ennemy, et autres aux fortifications des murailles, fondre l'artillerie, et la faire monter et mener sur lesdictes murailles, lever les parapets, mettre des chaisnes à la riviere, et toutes autres choses necessaires en matiere d'armes pendant un siege d'une telle et si importante ville. Aussy ceux de qui dependoit le gouvernement et administration de la police, cognoissants la grande faute qu'ils avoyent faicte pour n'avoir bien garny la ville de munitions, ils y voulurent remedier, en faisants une recherche generale des grains, et comptants le nombre de personnes qui estoit dans la ville, pour juger combien de temps elle pourroit tenir à raison d'une livre de pain par jour pour chasque personne. Il se trouva deux cent mil personnes, et de bled environ pour les nourrir un mois. Ils compterent aussy l'avoine qui y estoit pour s'en servir

apres à faute de bled, et en trouverent quinze cents muids. Et afin que le bled durast plus, et fust despensé au profict des pauvres, ils ordonnerent, par le conseil et advis de quelques bons bourgeois, zelez et affectionnez catholiques, specialement d'Anthoine l'Amy, marchand et des premiers, et tres catholique, que l'on choisiroit en chasque quartier un boulanger, auquel on delivreroit du bled à raison de quatre escuz le septier, pour le vendre en pain aux pauvres, à raison de six blancs. Or il ne leur restoit plus que sçavoir au vrai la resolution du reste des bourgeois et commun peuple, et la volonté qu'ils avoyent de se deffendre, par ce qu'en une si grande multitude il ne se peut faire qu'il n'y ait beaucoup de diverses opinions. Pourquoy savoir, ils firent une assemblee generale de ville, ou se trouverent les principaux bourgeois et capitaines de la ville, et là jurerent tous de mourir plustost que recevoir un heretique pour roy. Et non seulement cela, mais encore descouvrir et reveler tout ce qu'ils sauroyent se faire ou pratiquer à l'encontre de ceste saincte Union: qui fut cause que peu apres on descouvrit quelque entreprise secrette de l'ennemy, de laquelle estoyent quelques personnes de la ville, assez notables, dont les uns furent mis hors, et les autres executez, et par ce moyen, l'estat de la ville pour un

temps fut plus asseuré. Mais parce qu'on voyoit qu'encore qu'il y eust assez bon nombre de gens de pied dans la ville, toutesfois il y manquoit de la cavalerie pour faire les escarmouches, monseigneur de Nemours fit appeler le sieur de Vitry, qui avoit une fort belle compagnie de cent cinquante hommes, avec promesse de deux mil escuz pour l'entretenir, lequel y vint, et luy fut payé ladite somme par l'ambassadeur d'Espagne.

L'ennemy, qui se voyoit lors avec quinze mil hommes, à sçavoir: douze mil de pied et trois mil chevaux, voyant qu'il n'avoit peu prendre les fauxbourgs, logea son camp aux lieux plus proches de la ville, plus loin toutesfois que la portee du canon, et environna d'une part et d'autre la riviere, courant toute la campagne d'autour, pour empescher qu'il n'entrast en l'un ny en l'autre lieu chose du monde. Il pensoit bien que la ville de Paris, ayant esté quinze jours en cest estat, seroit contrainte se rendre, ou pour le moins qu'il y auroit quelque remuement et mutinerie dans la ville à cause des vivres; et tous ceux qui en estoyent sortis, et estoyent avec luy, croyoyent le mesme; et ce qui leur faisoit croire, estoit qu'ils savoyent le peu de provision qu'il y avoit en icelle, n'y en ayant autré, excepté celle que les plus riches avoyent pour leur famille, et

aucuns boulangers et marchands pour fort peu de temps, ce qui, à comparaison d'un si grand peuple, n'estoit qu'un grain de millet dans un grand champ, outre qu'ils consideroyent que ce peuple, accoustumé à ses ayses et commoditez, et de veoir tousjours les places bien pleines de pain et d'autres denrees, ne les voyant plus, se mutineroit et feroit une sedition tout incontinent, qui fut cause qu'il ne se soucia pas beaucoup de faire autre effort que de prendre les passages. Cependant ceux de dedans faisoyent tous les jours des sorties, tant de gens de pied que de cheval, et ramenoyent tousjours quelques prisonniers, et demeurerent ainsy depuis le douziesme de may, jusques au commencement de juin. En ce temps le sieur de Potrincourt rendit le chasteau de Beaumont à faute de vivres et munitions, l'ayant premierement deffendu aussy vaillamment comme il se pouvoit desirer; et ceste place estant rendue au roy de Navarre, vint faire dresser trois batteries en ruyne à la ville de Paris, faisant tirer trois ou quatre jours assez furieusement, avec treize pieces de canon; et tira si heureusement pour ceux de dedans, que le premier jour qu'il fut tiré bien cent coups de canon, il ne fut blessé qu'un seul homme, et les autres jours ne fit pas plus d'effet; toutesfois il ne laissoit de faire tirer, pour

estonner ce peuple qui n'estoit accoustumé à se veoir battre de telle façon, et qui ne s'estoit jamais veu assiegé. Cependant monseigneur de Nemours, ayant si bien faict planter l'artillerie, laquelle en peu de temps on avoit fondue et montee, qu'il y en avoit jusques à soixante et cinq pieces, et mettre sur les murailles et lieux d'ou il pouvoit faire offencer l'ennemy, qu'on respondoit fort souvent à leurs cānonnades ; mais c'estoit sans beaucoup d'effet tant de part que d'autre ; et luy cependant sortoit quasy tous les jours aux escarmouches, et tant les soldats et gens de guerre qui estoyent dans la ville, comme les bourgeois mesmes qui estoyent animez et encouragez par la belle resolution qu'ils voyoyent estre entre les gens d'eglise, qui firent un jour leur monstre en fort belle ordonnance, et avoyent pour leur capitaine l'evesque de Senlis, et pour les autres chefs et soldats, le prieur des chartreux avec plusieurs de ses religieux, les fueillants, et les capuchins; tous lesquels accompagnez de quelques habitants de la ville devots et religieux, portants un crucifix et image de la vierge Marie pour enseigne, armez par dessuz leurs habits ordinaires allerent par la ville, avec resolution de deffendre par la force leur religion, comme vrays Macchabees, ou mourir en la deffense d'icelle. Voire donc

ainsy ceste belle et devote assemblee, en laquelle il y en avoit à qui les os perçoyent quasy la peau de jeusnes et abstinences, comme les fueillants, qui ne mangent que du pain avec des herbes crues, ou pour toute delicatesse, cuites avec du sel et de l'eau: cela enflamma les cœurs des habitants de telle façon, et d'un feu si vif, qu'il sembloit que toute la mer ne fust pas bastante pour en esteindre la moindre etincelle.

Or il ne manquoit qu'une chose, à sçavoir de pouvoir reparer le peu de soin que l'on avoit mis à pourvoir la ville des choses necessaires dont on commençoit fort à ressentir l'incommodité, et le dommage qu'apportoit ceste petite prevoyance; à quoy pensant remedier, on ordonna que les paysans, bouches inutiles et mendiants, qui estoyent bien trente mille, et que l'ennemy avoit faict entrer en la ville, en fussent mis hors; mais ceux qui avoyent la charge d'executer ceste ordonnance, pensants qu'il n'estoit de l'honneur et grandeur de la ville, le faire, et ne pouvants croire, pour l'abondance qu'ils avoyent tousjours veue en icelle, qu'ils peussent si tost manquer, ne la vouloyent mettre en execution, encore qu'en toutes autres villes bien policees, l'on ait tousjours accoustumé en telles occasions faire le semblable; si bien que pour ne l'avoir faict, ils vinrent à

une si grande disette, qu'ils ne se voyoyent plus de vivres ny d'argent pour payer les soldats, parce que les bourgeois disoyent qu'il ne leur estoit possible de rien fournir, alleguants pour excuse, que tant de deniers qui avoyent esté levez et payez par eux, avoyent esté mal employez, mal mesnagez, et dissipez par ceux qui les avoyent maniez, sans jamais vouloir rendre compte, et personne ne l'osoit demander de peur d'encourir leur mauvaise grace; si bien qu'il fust necessaire de prendre du secours d'ailleurs; et advisa monsieur le legat, monsieur de Paris, et l'ambassadeur d'Espagne, qu'il valoit mieux que les eglises et parroisses donnassent tous les ornements d'argent qu'ils avoyent, fors ceux qui estoyent necessaires au service divin, à condition qu'ils seroyent renduz dans trois mois, pour payer les gens de guerre, et que lesdits sieurs legat et ambassadeur, secoureroyent les pauvres et leur feroyent des aumosnes; et de sa part offrit l'ambassadeur d'Espagne, Dom Bernardino de Mendoze, donner chasque jour, pendant le siege, pour six vingts escuz de pain, tant aux pauvres honteux, que autres de la ville, ce qu'il fit; et de ces aumosnes les pauvres se sentirent beaucoup allegez. L'ennemy cependant qui travailloit à oster toutes les commoditez de vivres, pensa qu'ostant les

moulins il y avanceroit beaucoup, tellement qu'il les fit tous brusler, qui fut une tres grande perte à ceux de la ville qui en tiroyent tres grand profict et revenu; mais on trouva tout aussy tost moyen d'en faire d'autres dans la ville, les uns à bras, les autres qui se tournoyent avec des chevaux.

Or il ne faut pas douter que le roy de Navarre, encore qu'il assiegeast, ne desirast autant ou plus la paix, comme ceux qui estoyent assiegez; et comme toutesfois il ne la voulust demander, pensant que telle demande ne seroit seante au tiltre qu'il pretendoit, les gentils-hommes de sa suitte prierent le sieur de Sainct-Govart, qui avoit esté nagueres ambassadeur à Rome, de communiquer avec monsieur le legat, lequel alla en la maison du sieur de Gondy, au fauxbourg Sainct-Germain, pour le veoir avec monsieur le cardinal de Gondy, et ce qui se fit là, fut qu'on asseura que la resolution des catholiques estoit de mourir plustost tous, que recevoir un heretique pour leur roy, et se departirent d'ensemble là-dessuz. Ce qu'ayant sceu la noblesse, leur nombre d'entre eux, prenants le comte de Soissons pour chef, le prierent de porter la parole, et faire sçavoir au roy de Navarre l'estat auquel les affaires se trouvoyent pour lors à cause de ceste resolution, la grande perte de noblesse qu'il se devoit attendre

de faire, la ruyne d'une si belle et florissante ville, comme celle de Paris, et finalement la desolation de ce royaume, qui estoit toute apparente, s'il ne se faisoit catholique. Mais il fit la response que fit le prince d'Orange en Flandre, sur le mesme sujet, que pour gaigner un royaume, il ne quitteroit pas sa religion, et ne vouloit changer celle que ses ministres luy avoyent aprise, et que qui le voudroit suyvre le fit, car il estoit ferme là; sinon ceux qui ne trouveroyent bonne ceste sienne resolution s'en allassent. La faim commençoit desja à presser ceux de Paris, et ceux de Sainct-Denis aussy, qui estoit ce en quoy se fioit le plus le roy de Navarre, avec les menees secrettes qu'il tramoit en la ville de Paris; mais Dieu permit que, comme elles se devoyent executer, elles furent descouvertes, dont aucuns de ceux qui en estoyent furent executez, entre autres un nommé Regnard, procureur au Chastelet de Paris, et les autres emprisonnez, et le reste s'enfuit avec luy, faisants que de la flesche dont ils visoyent contre les autres, ils fussent frapez eux mesmes; et ne profitants autre chose par leur entreprise que de confirmer les cœurs des catholiques à porter plus patiemment la faim, et attendre le secours que monseigneur de Mayenne pratiquoit du roy d'Espagne, lequel pour estre tres grand, venir de loin, et falloit

pour le lever et entretenir beaucoup de deniers, ne se pouvoit avoir si tost comme l'on desiroit, et la necessité le requeroit. Et afin que ceste difficulté et empeschement ne se sceust par le peuple, et que cela ne fust cause de leur faire perdre courage, comme sans difficulté on devoit croire qu'il le feroit, mondit seigneur de Mayenne envoyoit fort souvent des messagers, pour asseurer du secours qu'il esperoit, et qu'en peu de temps il viendroit avec iceluy, et les predicateurs le disoyent en leurs sermons et en asseuroyent le peuple; tellement qu'il s'entretenoit, non toutesfois sans fascherie, avec ces esperances, invention sans laquelle à grand' peine eut on peu venir à bout de ce qui avoit esté si heureusement commencé, parce que Paris estant composé de deux sortes de personnes, les uns riches, aysez, et qui vivent à leur plaisir, les autres pauvres et petites gens , qui ne vivent qu'au jour la journee, et veoir ceux là qui, au lieu des viandes delicates qu'ils avoyent accoustumé de manger, n'usoyent plus que de pain d'avoine, et de chair d'asne, mulets, et chevaux, encore s'en trouvoit il peu et bien cher; ceux ci ne gaigner pas un liard, et n'avoir pas de quoy acheter des boulies qui se vendoyent faictes de son d'avoine, qui estoit tout ce que mangeoyent les pauvres, tant la cherté de

toutes les autres choses estoit grande. Ce n'estoit pas pour esperer les pouvoir tenir long temps. Toutes ces necessitez furent telles et si grandes, que les prieres s'augmentoyent tous les jours. Et, en une assemblee de ville qui fut faicte, l'on fit un vœu au nom de toute la ville, à Nostre-Dame de Lorette; et promit on que si tost que l'on seroit delivré de ce siege, on luy feroit present d'une lampe et un navire d'argent, pesant trois cents marcs, avec autres offrandes et actions de grace, en recognoissance du bien que ses prieres auroyent apporté. L'on faisoit outre cela des processions fort devotes de gens qui alloyent nudz pieds, et se faisoyent en chasques paroisses des prieres de huict jours, ou, avec grande devotion, le Sainct-Sacrement mis sur le maistre autel, elles se faisoyent continuellement, et ainsy l'une apres l'autre en faisoyent de mesme, et là, les nuicts, les oraisons continuoyent comme de jour; ce qui certainement a plus deffendu la ville, que les armes des habitants quelles qu'elles fussent.

La saison lors estoit de cueillir les grains, et faire moisson, qui estoit fort belle et en grande quantité tout autour de la ville; si bien que ceux de dedans, qui estoyent fort pressez de faim, s'efforçoyent d'aller couper, et les ennemis les empescher le plus qu'il leur estoit possible; telle-

ment qu'à ceste occasion ils venoyent souvent aux mains, et s'escarmouchoyent; de façon que si les uns se vantoyent d'avoir la fleur de la France, et l'elite des capitaines pour commander, et des soldats pour executer; les autres, qui estoyent peu en nombre, ne leur cedoyent en rien, et ne se monstroyent moindres en valeur ny hardiesse; et en ceste faim ne se rendoyent pas seulement admirables, et eternisoyent leur nom ceux de Paris, mais aussy et principalement monseigneur de Nemours, à qui la louange d'honneur, qui ne perira jamais, est deue, pour le travail, le soin, la diligence, la sagesse, et discretion dont il a usé en la garde et deffence de ceste ville; comme aussy merite avoir part en ceste louange monseigneur le chevalier d'Aumale, un des plus vaillants princes de l'Europe, et les sieurs de Vitry, Grandmont, Potrincourt, et autres gentils-hommes qui ont exposé leur vie à la deffense d'icelle, et tous les jours ont faict des sorties et escarmouches, principalement lors que les ennemis devoyent estre amusez, pour donner loisir aux pauvres d'aller couper quelques grains autour de la ville, qui fut cause de quelque soulagement de la grande necessité et fit secours pour quelques jours, et eut monté à beaucoup, si la multitude du peuple n'eust esté si grande.

Ceux qui donnoyent ordre à la police, ou pour ne sçavoir comment, ou pour ne pouvoir, y alloyent si laschement, qu'à faute d'avoir faict sortir les bouches inutiles, et les pauvres dont il y avoit fort grand nombre, il fut necessaire, pour eviter au desordre qui en pouvoit arriver, que ceux qui avoyent commencé à faire des aumosnes continuassent, principalement l'ambassadeur d'Espagne, parce que monsieur le legat y avoit desja tout employé sa vaisselle d'argent, mais aussy les augmentassent, comme fit ledit ambassadeur, donnant chasque jour pour six vingts escuz de pain, et de grandes chaudieres de boulie, faicte comme nous avons dict cy dessuz, qui estoit le seul manger des pauvres ; et ainsy nourrissoit plus de deux mille personnes, sans l'argent qu'il bailloit pour les gens de guerre, auxquels ne pouvant fournir par ce moyen, il leur donnoit mesme de ses chevaux pour tuer et manger. En quoy il n'employa pas seulement tout ce qu'il avoit de deniers, mais aussy tout son credit, à s'engager, et vendit ses bagues et vaisselle d'argent, sans retenir qu'une cuillier pour soy. Pour lequel zele et affection, qui ne pouvoit estre plus grand, ainsy comme il estoit bien voulu et loué des bons, il estoit tant blasmé de ceux qui estoyent mal affectionnez, qu'ils disoyent tout haut,

qu'il estoit cause que la ville ne se rendoit, et le menaçoyent de le tuer; ce qu'ils penserent bien executer au tumulte qui arriva au palais peu de temps apres, comme nous dirons tantost, mais en ayant esté averty, il se tint en sa maison, et y mit quelques gardes de lansquenets, jusques à ce que les choses fussent un peu apaisees.

Sainct-Denis cependant estoit tellement pressé de faim, qu'ils estoyent reduicts à ne manger chacun par jour que quatre onces de pain de son, dont monseigneur de Nemours estant infiniment en peine, desirant de conserver ceste ville, faisoit tenir tous les jours quelque moyen de les secourir; mais la difficulté y estoit si grande, à cause de la grande garde que faisoyent les ennemis autour d'icelle, qu'il ne luy fut possible de leur donner rafraischissement. Toutesfois à la fin, comme le bruit couroit tous les jours plus grand du secours proche, et que monseigneur de Mayenne estoit prest, il luy sembla qu'il valloit mieux hazarder vingt ou trente hommes, que de laisser perdre une place de telle importance à Paris estant le secours si proche comme il pensoit qu'il fust, et l'escrivoit mondit seigneur de Mayenne. Tellement qu'il prit trente des mieux montez de ses gardes, et leur faisant prendre à chascun un sac de farine à l'arçon de la selle, les fit tenir

prests, pour passer de vitesse jusques à Sainct-Denis, pendant qu'il amuseroit les ennemis à une sortie, luy, monseigneur le chevalier d'Aumale, et quelques gentils-hommes, faisant sortir ses gens par une autre porte. Ce qui fut executé hardiment et heureusement de quelques uns, mais les autres qui ne furent si heureux, et ne peurent passer, tournerent bride incontinent, et revinrent à Paris; et ce peu de chose encouragea bien un peu ceux de Sainct-Denis, mais voyants que le secours dont on parloit ne venoit point, et qu'il n'y avoit plus moyen de tenir, se rendirent, à composition la plus belle et honorable qui fut jamais veue. Car ils obtinrent tout ce qu'ils demanderent, emporterent tout ce qu'ils voulurent, et leur bailla on encore des chevaux pour conduire leur artillerie, chose qui n'a pas accoustumé se donner à ceux qui sont vaincuz; mais le roy de Navarre trouvoit ceste ville de telle importance, tant pour incommoder davantage Paris, que pour se loger, qu'il ne se soucioit pas à quel prix il eust cest avantage.

Peu de temps auparavant, comme il faisoit faire quelques aproches à ladicte ville, le sieur de Bregneu y fut blessé; et comme il fut prest de mourir, fit une belle confession en la presence des principaux et plus grands de l'armee; et dict

toyent pour venir aux mains, ou pour donner l'escalade, ou pour miner; à cause de quoy monseigneur de Nemours ne dormoit ny nuict ny jour, donnoit ordre à fortifier et remparer les lieux les plus foibles, mettant quelquefois luy mesme la main à l'œuvre. Et parce que l'ennemy commençoit à battre vivement la porte de Sainct-Honoré, il la fit le jour mesme terrasser et la remparer de telle façon qu'il rendit ce lieu là asseuré contre tout ce que l'ennemy y pouvoit attenter. Avec tout cela la faim et la necessité qui estoit en la ville estoit tres grande, parce que encore que les huguenots de Sancere se fussent obstinez à deffendre leur ville, jusques à manger du pain d'ardoise, et d'autres pierres mises en poudre, avec du vin; ils estoyent peu, et quasy tous gens de guerre et soldats, qui pouvoyent plus facilement que le peuple de Paris accoustumé à la paix, et à l'ayse supporter ceste necessité; et avec tout cela, je vy beaucoup de fois manger de l'oing dequoy on faict de la chandelle, et servoit de pain à manger aux pauvres; et les riches, encore qu'aucuns eussent quelque chose de reste, la plus grand'part mangeoit du pain d'avoine et de son, et encore par poids; ce qui s'est pratiqué jusques aux maisons des princes et princesses, qui ne donnoyent à leurs gentils-

hommes à chasçun par jour que demy livre ou peu plus de ce pain. Ceste necessité et misere croissoit d'heure en heure, à cause mesme que la chair de cheval estoit si chere, pour la grande quantité de peuple qui estoit dans la ville, que les petits n'en pouvoyent acheter, ny avoir un morceau, et estoyent contraints de manger des chiens et des herbes crues sans pain; et, au lieu de vin, parce qu'il y en avoit fort peu, boire de la tisane qui se vendoit par les carrefours, comme autresfois on faisoit la malvoisie. Encore la patience en ce estoit si grande, qu'avec toutes ces calamitez et miseres, chose admirable à la verité, ils aymoyent mieux mourir que recevoir un heretique, et faire paix avec luy.

Et parce qu'il luy sembloit que, ne pouvant entrer par force, ceste necessité estoit une belle occasion pour luy; il pratiqua secretement avec les serviteurs qu'il avoit dans la ville, une sedition et mutinerie soubs pretexte de la faim, pensant cependant trouver moyen de se saisir de quelque porte, et se faire maistre de la ville; mais ceste menee ne fut pas si secrette qu'elle ne fust sceue de quelques uns, et mesme le temps et la nuict qu'elle se devoit executer: et, entre autres, Pierre Cristin, duquel il a esté desja parlé, en advertit monseigneur de Nemours, lequel fut toute

la nuict à cheval à faire la ronde, et donna si bon ordre à la ville que l'ennemy n'eut moyen d'executer son entreprise; mais le lendemain le conseil s'assemblant au palais, il vint un nombre de pauvres gens qui commencerent à demander la paix, et firent quelque tumulte; mais parce qu'on en estoit adverty, il fut aysé d'y remedier, et fut apaisé de ceste façon pour quinze jours; au bout desquels au mesme lieu vint une plus grande troupe de gens, avec armes, demander ou la paix ou du pain; et le premier qui se presenta et se voulut opposer à eux, qui fut un honneste marchand, homme de bien et bon catholique, et capitaine de son quartier, nommé Le Gois, ils le blesserent de telle façon que, peu de jours apres, il en mourut. En ceste rumeur, courant par toute la ville, monseigneur le chevalier d'Aumale, avec les gentils-hommes et capitaines y arriva aussy tost, lequel faisant fermer toutes les portes du palais, fit prendre prisonniers tous ceux qui s'y trouverent avec armes, et le lendemain y en eut deux de penduz des principaux au mesme lieu, et qui avoyent blessé le capitaine Le Gois. Ils confesserent l'entreprise, et que l'ennemy, à leur faveur, se saisissant du palais, devoit, par iceluy entrer dans la ville; mais Dieu, qui la gardoit, rompit et mit à neant ce dessein. Et cela fut cause, voyant

que la necessité pressoit de telle façon, et qu'elle apportoit couleur aux meschants de faire ces desordres, que l'on commença desormais à songer s'il n'y auroit point quelque moyen de traiter paix. Pour à quoy parvenir, on rassembla le conseil ou estoit monseigneur le duc de Nemours, monsieur le cardinal de Gondy, monsieur l'archevesque de Lyon, des presidents et des conseillers de la cour de parlement, et autres des principaux de la ville. En ce conseil il fut fort debattu s'il estoit necessaire ou expedient de s'accorder avec le roy de Navarre: les uns disoyent qu'il valoit mieux mourir que donner la couronne de France à un heretique et relaps, mesme qui avoit declaré peu auparavant que, pour gaigner un royaume, il ne voudroit perdre sa foy (si foy se doit appeller celle qui luy a esté enseignee); et alleguoyent davantage, qu'estant la façon des courtisans d'imiter leur roy, tant en ses mauvaises que bonnes façons de vivre, comme on l'avoit veu en Angleterre et autres provinces, il en adviendroit un tres grand detriment à ce royaume et à toute la chrestienté; et que, quant à ce qu'aucuns se persuadoyent que, quand il seroit roy, qu'il abjureroit son opinion, c'estoyent des esperances trop frivoles, et tromperies d'un homme qui les avoit desja trompez.

Et que quant à ce qu'il promettoit d'estre protecteur de la religion catholique, apostolique, et romaine, et qu'il y maintiendroit chascun, et donneroit liberté à tout le monde sans force quelconque, de vivre en quelle religion il luy plairoit, c'estoit chose trop inusitee et trop peu asseuree qu'un heretique vescut avec un catholique en paix, tant s'en faut qu'il les voulut deffendre; parce qu'en Allemagne ils vivent bien ainsy les uns avec les autres sans dissention, cela vient de la bonté et douceur des catholiques, parce qu'il n'y a point de seigneur en toutes icelles, heretique, qui permette un catholique vivre en son pays, encore qu'il y en ait de catholiques qui y laissent bien des heretiques. Mais encore que toutes ces raisons eussent esté bien fort debattues d'une part et d'autre, la necessité fit condescendre en l'opinion plus douce en apparence; et fut arresté que monsieur de Paris et monsieur de Lyon iroyent trouver le roy de Navarre, pour veoir s'il se pourroit faire quelque paix universelle pour tout le royaume. Et tous furent de cest advis, excepté monseigneur de Nemours, lequel pour s'excuser d'y condescendre, dit qu'il avoit juré et promis avec les autres princes de deffendre la religion catholique, et qu'il ne pouvoit faire chose qui prejudiciast à ce serment, sans le

consentement des autres princes qui avoyent promis comme luy, et que la garde de la ville de Paris luy ayant esté baillee par son frere, il estoit resolu de mourir, ou de la luy rendre en l'estat auquel il l'avoit receue, ou au moins plustost consommee que perdue par sa faute. Les deputez, la necessité de la ville croissant d'heure en heure, partirent et allerent trouver le roy de Navarre, qui estoit venu à Sainct-Anthoine, fort pres de la porte de la ville, pour les recevoir. Il les receut plus froidement qu'ils ne pensoyent; et, luy ayants proposé ce dont ils estoyent chargez, à sçavoir : le bien qui arriveroit en ce royaume d'une paix universelle, et que cela consistoit seulement, en ce qu'il pouvoit faire, d'embrasser la foy que les rois ses predecesseurs avoyent tenue; moyennant quoy la ville de Paris estoit preste de le recevoir pour roy, et s'asseuroit que les autres villes en feroyent autant. Il leur fit response qu'il sçavoit bien que la ville de Paris avoit le cousteau sur la gorge, et que ce qu'ils venoyent à luy c'estoit l'extreme necessité qui les y contraignoit; toutesfois si elle se vouloit rendre à luy, il la recevroit à misericorde, sans y comprendre aucune autre ville, ny parler de laisser son heresie, parce qu'il estoit resolu de ne laisser jamais sa foy, et qu'ils s'en retournassent, parce qu'il ne vouloit qu'ils allassent

communiquer avec le duc de Mayenne; que ce n'estoit pas à faire aux vassaux de donner des conditions à leur roy, mais bien au roy de leur pardonner. Eux luy dirent qu'ils n'avoyent charge de rien faire sans parler premierement à monsieur de Mayenne; et, ne le pouvants obtenir, furent contraints s'en revenir à la ville. Cela donna opinion au roy de Navarre que les Parisiens estoyent fort pressez, et que facilement il les estonneroit, et les pourroit emporter; si bien qu'il fit mettre treize pieces de canon devant la muraille, proche la porte Sainct-Germain, et en un endroit foible, ou le fossé estoit sec, et n'estoit guere creux; mais monsieur de Nemours fit telle diligence de faire fortifier cest endroit, terrassant premierement la porte, et abattant quelques vieilles masures qui estoyent au-dessuz d'icelle, afin que l'ennemy, venant à les abattre, elles ne luy servissent à combler le fossé, ou offensassent ceux de la ville, mettre artillerie suz le rempart, faire feux artificiels s'ils venoyent à l'assaut, ou donnassent l'escalade, garnir cest endroit des meilleurs soldats qui fussent en la ville, et y estre luy mesme nuict et jour : que cela fit qu'il garantit ce lieu.

Il sceut aussy que l'on minoit, et que l'on en estoit desja bien avant; mais, ayant donné ordre que la mine fut bientost eventee, il la rendit inu-

tile; mais le roy de Navarre, voyant que de tenter la batterie et faire miner plus avant, ny donner escalade, encore qu'il eust plus de deux mille eschelles, ce seroit chose trop perilleuse et de peu de profict, il pensa qu'il valoit mieux tenter un autre chemin plus seur et plus doux, qui fut de belles parolles, et de promesses, se souvenant peut estre du proverbe que l'on dict : Que les dons et presents rompent les rochers mesmes; et ainsy envoya vers monseigneur de Nemours et à madame de Nemours, divers messagers, tantost des lettres, tantost des personnes expres; leur remonstrant l'opiniastreté de ne se vouloir rendre, veu l'extremité en laquelle ils estoyent, et le bien et advantage qu'ils devoyent attendre, s'ils se vouloyent departir de ceste opiniastreté, qu'il feroit ce qu'ils luy demanderoyent; et la lettre qu'il escrivit à mon dict seigneur de Nemours estoit telle :

MON COUSIN,

« Vous avez faict assez paroistre vostre valeur et « generosité en la deffense de Paris jusques icy; « mais de vous opiniastrer davantage soubs une « vaine attente de secours, il n'y a aucune appa- « rence; et, si vous me contraignez de tenter la « force, vous pouvez penser qu'il ne sera lors en

« ma puissance d'empescher qu'elle ne soit ruy-
« nee, pillee, et saccagee. Encore quand le secours
« que vous attendez viendroit, vous savez qu'il ne
« peut passer jusques à vous sans une bataille,
« laquelle devant que me donner ny me presen-
« ter, vostre frere se souviendra de la derniere;
« et, quand bien Dieu me defavoriseroit tant;
« pour mes peschez, que je la perdisse, vostre con-
« dition seroit encore pire, pour n'avoir voulu
« recognoistre vostre roy legitime et naturel, de
« tomber soubs le joug et domination des Espa-
« gnols, les plus fiers et cruels du monde. Partant
« je vous prie de vous soubvenir de ce qui s'est
« passé, et jetter les yeux sur ce qui peut advenir,
« et me recognoistre pour tel que devez, vostre roy
« et bon amy. »

Toutes ces diligences et pratiques n'eurent autre effet, sinon de le confirmer davantage en la resolution qu'il avoit des long temps prise, et escrivit à un des mareschaux de France, pour le prier de dire au roy de Navarre, qu'encore qu'il fust son serviteur, il l'estoit plus de la religion catholique et de la foy, qui ne luy permettoit de le recognoistre, à cause de sa pretendue religion; mais que, embrassant la vraye, et se faisant catholique, il seroit le premier qui travailleroit à le

faire recongnoistre, et à la paix, et que ceux de Paris luy ouvriroyent les portes; mais autrement qu'ils estoyent deliberez mourir plustost tous, et luy avec eux, que de contrevenir à ce qu'ils avoyent tous promis. Voylà donc l'estat de ceste louable ville, tant pressee de faim, que non seulement les pauvres en mouroyent, mais aux plus grandes maisons et plus riches, comme celles de monsieur le legat, de l'ambassadeur d'Espagne, des princes et princesses, chasque jour les gentilshommes n'y mangeoyent que six onces de pain; en la plus-part des autres maisons, on ne pouvoit quasy rien donner aux serviteurs, et tout le menu peuple enduroit la mesme necessité. La chair estoit fort chere, à cause de la grande quantité de chevaux et mulets que l'on y avoit mangés, comme de deux mil chevaux et huict cents asnes que mulets, et les pauvres mangeoyent des chiens, des chats, des rats, des feuilles de vigne, et autres herbes qu'ils trouvoyent, encore estoyent ils fort chers. Entre autres le gardien des cordeliers m'a asseuré qu'en trois semaines on n'avoit pas mangé en son couvent un morceau de pain, et qu'ils n'avoyent qu'un peu de ces herbes que nous avons dict, et de ces bouillies faictes de son d'avoine, comme les autres. Et beaucoup de ceux qui n'avoyent de quoy acheter de ces petites choses,

mouroyent par les rues, qui doit bien tourner à la louange de la chrestienté, et compassion de ce pauvre peuple, et s'en trouvoit quelques matinees cent, cent cinquante, et quelquefois jusques à deux cents de morts de faim par les rues; et, de compte faict, il se trouve qu'en trois mois il est bien mort treize mil personnes de faim. C'estoit là le changement de la gloire et triomphe de ceste belle ville, laquelle, au lieu de ces belles et riches tapisseries, vaisselle d'argent, joyaux, et pierres precieuses; au lieu des beaux carrosses, coches, et chevaux, qui promenoyent les gentils-hommes et dames par la ville, ne se voyoit autre chose que chaudieres de ces bouillies, et herbes cuites sans sel, et marmites de chair de cheval, asne, et mulet, de quoy ce pauvre peuple chrestien et religieux se maintenoit. Les peaux mesmes et cuirs desdictes bestes se vendoyent cuites dont ils mangeoyent avec autant d'appetit, comme ils eussent faict les meilleures viandes du monde. Le boire ne les soustenoit guere davantage, parce que, comme j'ay dict, les tavernes et cabarets de bons vins, s'estoyent changez en trafic de je ne sçay quelles eaux, comme tisanes mal cuites et mal faictes qui se vendoyent par les carrefours. La musique qui s'y entendoit, estoyent les cris des pauvres, des vieilles gens, pauvres femmes et pe-

tits enfants qui demandoyent du pain, sans que personne leur en peust donner ny les secourir. Et puis, s'il falloit trouver un peu de pain blanc pour un malade, il ne s'en pouvoit trouver, ou bien c'estoit à un escu la livre. Le beurre, qui estoit auparavant le commun manger des pauvres, et se donnoit à quatre ou cinq sols la livre, valoit deux et trois escuz; les œufs dix et douze sols la piece; le septier de bled valoit cent et six vingts escuz, et toutes les autres choses à l'equipollent. J'ay veu manger à des pauvres, des chiens morts, tout cruds, par les rues, aux autres des tripes que l'on avoit jettees dans le ruisseau, et à d'autres des rats et souris que l'on avoit semblablement jettez, et sur-tout des os de la teste des chiens mouluz, chose quasy incroyable, et que la ville de Paris, si abondante autrefois, fut venue à telle extremité; car, comme l'ambassadeur d'Espagne peu auparavant eust conté en une compagnie, qu'en une place du grand turc, assiegee par les Perses, on y avoit mangé du pain faict des os mis en poudre, cela non seulement ne put estre creu, mais fut interpreté de plusieurs mal affectionnez sinistrement et en mauvaise part. Cela se pratiqua à la fin, et l'ay veu de mes propres yeux.

Le bois ne faisoit pas quasy moindre besoin que le reste, si bien que pour brusler, il falloit

le croire, et qu'il estoit venu avec plus de force qu'il ne pensoit : et encore peut estre pensoit il en luy mesme que son armee fust de douze à treize mil hommes de pied, et trois mil cinq cents chevaux, tous gens les plus aguerris et resoluz qu'on vit jamais, comme nous dirons apres. Voyant donc le peu d'apparence qu'il y avoit de prendre Paris de force, ny par la faim, et le grand peril auquel il se voyoit tomber, s'il ne donnoit ordre à ses affaires promptement, il escrivit aux prelats, lesquels il n'avoit voulu laisser passer peu de jours auparavant, pour aller trouver monseigneur de Mayenne, les priant d'aller vers luy, leur envoyant un ample saufconduit, et la carte blanche par le sieur d'Andelot prisonnier, pour faire la paix comme ils voudroyent, reservant toutesfois l'article de la religion, parce qu'il y vouloit mourir (dis je en son heresie, non pas religion), et ainsy partirent encore une fois monsieur le cardinal de Gondy et monsieur l'archevesque de Lyon, avec quelques autres, pour aller trouver monseigneur de Mayenne : mais l'ambassade fut tellement sans fruict, que n'y ayant esté rien faict, monsieur le cardinal de Gondy se retira en sa maison, et monsieur de Lyon, apres avoir faict au roy de Navarre la responce de monseigneur de Mayenne, qui estoit : qu'il estoit desja trop tard, et

qu'il ne pouvoit plus rien faire sans l'intervention du prince de Parme, et qu'il ne se pouvoit plus traiter de paix, pour les raisons que nous dirons apres, il s'en retourna vers monsieur de Mayenne: et ainsy demeura le roy de Navarre comme hors d'espoir à demy de la couronne qu'il esperoit, et les siens du tout hors de l'attente qu'ils avoyent de piller Paris. Chose qui ne leur fut pas moins fascheuse à supporter, que la faim aux assiegez: parce qu'ils estoyent si mal equipez, et avoyent si peu d'argent, que la plus grand'part estoyent quasy tout nuds, sans chemise, chapeaux, souliers, mal armez, leurs chevaux harassez et mal equipez, avec plusieurs autres incommoditez qui s'endurent en un siege. Pour auxquelles remedier, ils ne pouvoyent faire autre chose, que vendre secrettement de la viande aux assiegez, les passeports qu'ils obtenoyent à cest effet, pour les uns et pour les autres, et qu'on leur donnoit à faute d'autre chose, pour les payer.

Le prince de Parme donc arrivé à Meaux, accompagné de tous les princes et seigneurs de sa cour, Espagnols et Italiens, à sçavoir, le prince d'Ascoli, le premier apres luy, et la seconde personne de son conseil, le prince de Chasteau Beltran, le prince de Simai, le marquis de Ranti, le comte de Baerlaimont, le comte d'Aramberg,

Dom Sanche de Leyva, avec infinis gentils-hommes et capitaines, comme Jean Baptiste de Taxis, qui a esté autrefois ambassadeur en France, et est à ceste heure superintendant general de l'armee, Dom Alonse Ydiaquez, Dom Antonio de Zugninga, maistres de camp du regiment d'Espagnols : Pierre Gaetan, maistre de camp du regiment des Napolitains, et Capechuca Romain, maistre de camp d'autre regiment d'Italiens, et tous les soldats et autres gens de guerre, les plus vaillants qui portent jamais armes.

Deux jours apres vint le sieur de La Motte, gouverneur de la ville de Gravelines, capitaine des meilleures et plus vieilles bandes que le roy d'Espagne ait à son service. Il amena quand et luy l'arriere garde de l'armee, faisant office de maistre de camp general, et de l'artillerie. Et le jour suyvant toute l'armee commença de marcher en ordonnance vers Paris, dequoy le roy de Navarre averty par les coureurs, il assembla tous ses gens qui estoyent fort escartez, et le trentiesme d'aoust, levant le siege, commença à marcher vers monseigneur de Mayenne, avec toute son armee, qui estoit environ de seize mil hommes de pied, et quatre à cinq mil chevaux, estant deliberé de donner bataille, laissant les fauxbourgs de Paris libres : mais au reste en tel estat,

qu'il n'y avoit rien d'entier en iceux : et specialement en quelques eglises, ou ils avoyent tout gasté, rompu, et jetté par terre les reliques d'icelles.

Mais ce departement vint si à propos, que s'il eust tardé encore deux ou trois jours ceux de Paris eussent esté contraincts luy ouvrir les portes, et encore à le prier d'entrer dedans: et se voyants libres si inopinement, la resjouyssance n'y fut pas moindre qu'avoit esté la tristesse auparavant. Et monsieur le legat avec monseigneur de Nemours, les autres seigneurs, et la plus grande partie du peuple, allerent le mesme jour à la grande eglise, ou se fit, pour rendre graces à Dieu, une solemnelle procession, chanter le *Te Deum:* et les jours d'apres, la pauvre ville affligee commença à prendre un peu de repos, cependant que le roy de Navarre alloit presenter inconsiderement la bataille à monseigneur de Mayenne, luy envoyant un herault pour la demander, lequel mondict seigneur de Mayenne envoya au prince de Parme, et l'ayant ainsy renvoyé par deux ou trois fois, il pria le prince de Parme luy faire response, parce qu'il avoit chargé de luy parler, tout ainsy qu'à monseigneur de Mayenne. Lors le prince de Parme luy respondit: Dictes à vostre maistre que je suis venu en France par le com-

mandement du roy mon maistre, pour mettre fin et extirper les heresies de ce royaume, ce que j'espere faire avec la grace de Dieu, devant que d'en sortir : et si je treuve que le chemin plus court pour y parvenir soit de donner bataille, je luy donneray, et le contraindray la recevoir, ou feray ce qu'il me semblera pour le mieux.

Ayant faict ceste response l'armee chemina, et vinrent assieger Lagny : et de l'autre costé de la riviere monseigneur de Mayenne et luy, firent mettre sept pieces de canon devant la ville, qui la battirent le vendredy, veille de Nostre-Dame de septembre, depuis le matin jusques à midy : et par un pont de batteaux qu'ils avoyent faict faire un peu au-dessoubs, ils firent donner l'assaut. Le roy de Navarre les pensa secourir avec quelque cavallerie, et un regiment de gens de pied, mais la plus grande partie d'iceux fut mise en pieces, par quelques gens du prince de Parme : et ceux qui purent entrer dans la ville, fut à l'heure que les catholiques y donnoyent l'assaut si furieux qu'ils l'emporterent et mirent au fil de l'espee tous les soldats qui y estoient jusqu'à six cents, et le gouverneur de la ville nommé le sieur de La Fin, prisonnier, et bien cent autres, tant capitaines, que gentils-hommes. Pour se venger dequoy, le roy de Navarre leva son camp secrettement, et le diman-

che suyvant sur les unze heures de nuict, envoya grande quantité des siens dans le fauxbourg Sainct-Jacques de Paris, qui donna une alarme à toute la ville; mais demeurerent là sans faire bruit, et que personne les vit.

Les premiers qui sortirent apres l'alarme donnee, furent les jesuistes, qui s'en allants incontinent à la muraille proche de leur maison, qui est depuis la porte de Sainct-Jacques, jusques à celle de Sainct-Marcel: et voyants qu'il n'y avoit point de garde, s'y mirent en sentinelle dix d'entr'eux: et comme ceux de la ville virent l'alarme passee, et qu'on ne voyoit paroistre personne, la plus grande partie s'en retourna en sa maison: mais ces bons peres, ou pour rendre meilleur compte de ce qui se passeroit ceste nuict, ou par inspiration divine pour le salut de la ville, ne se voulurent encore retirer, et demeurerent ainsy quasy jusques sur les quatre heures du matin, et lors ouyrent quelque petit bruit au fossé, à l'endroit ou ils estoyent: et s'arrestants tout coy, jugerent bien qu'il y avoit là grande troupe de gens, mais l'obscurité estoit si grande à cause d'une bruyne qu'il faisoit, qu'ils ne les pouvoyent veoir: qui fut cause qu'ils commencerent à crier à l'arme, mais les ennemis ne laisserent pourtant de planter six ou sept echelles, et monter à la muraille. Et le premier qui parut

vint droit au lieu ou estoit un des jesuistes, qui luy donna un si grand coup d'une vieille hallebarde qu'il avoit, qu'il la rompit en deux sur sa teste, et le firent tomber du haut de la muraille en bas, et en firent autant à deux autres, ces bons peres, et à un qui avoit desja jetté une echelle dans la ville pour descendre, mais ils l'acoustrerent si bien avec deux pertuisanes qu'ils avoyent, qu'ils luy osterent l'echelle qu'il tenoit avec la main gauche, et ne luy donnerent loisir de se servir d'un coutelas qu'il avoit en la main droite, encore qu'il leur en tirast beaucoup de coups; mais à la fin lassé et blessé d'un coup à la gorge, il tomba comme les autres. A ce bruit arriva un avocat anglois nommé Guillaume Balden, et un libraire nommé Nivelle, lesquels trouvants un de ces bons peres apres un qui vouloit monter et le vouloit empescher, luy ayderent à le jetter par terre, et le tuerent: et cet avocat, en voyant un qui estoit desja sur la muraille et prest de mettre son echelle dans la ville, luy donna un si grand coup d'espee sur la main, qu'il luy couppa, et le contraignit se retirer bien vistement: cependant chacun de la ville arriva en cest endroit, et jetta on tant de paille allumee dans le fossé, que les ennemis, qui estoyent bien desja là deux mille, voyants la clarté, et qu'ils estoyent descouverts, sonnerent la retraite, et laisserent là

leurs echelles. Ce fut là le troisiesme et plus apparent moyen que ces gens aveuglez eurent de prendre la ville : parce que, si, au lieu de six echelles qu'ils mirent, ils en eussent mis six cents, et en divers lieux, comme ils pouvoyent faire, en ayants plus de quinze cents, le peuple et tout le monde estant tant las, et fatigué, ils fussent venuz à bout de leur entreprise; mais Dieu les voulut aveugler comme les autres fois, et que ces bons peres eussent ceste gloire d'avoir deffendu ceste ville, non seulement par leur doctrine, mais aussy avec les armes, et au prix de leurs vies : que s'il se veoit par ce discours que cinq choses sont en la conservation de ce peuple, faillant l'une desquelles, à ce qu'il semble, il seroit impossible de la conserver : à sçavoir, l'esprit et la valeur de monseigneur de Nemours, gouverneur d'icelle, la presence de monsieur le legat, les aumosnes de l'ambassadeur d'Espagne, la persuasion des predicateurs, et les nouvelles escrites par monseigneur de Mayenne, et publiees par les princesses, nous pouvons dire que la sixiesme et plus apparente des autres a esté la diligence et le soin de ces bons peres. De quoy honteux, le roy de Navarre, et de n'avoir peu venir à bout de son entreprise, a rompu son armee, apres avoir perdu cinq ou six mil hommes en plusieurs et diverses

rencontres contre les catholiques, et s'en va avec le reste vers la Normandie, comme l'on dit : et estant Paris si bien muny, comme il est aujourd'huy qu'il se peut dire estre un miracle : parce que sans que les passages fussent ouverts, le bled qui coustoit six vingt escuz le septier, se donna à trois et quatre escuz.

BRIEF TRAITÉ

DES MISERES DE LA VILLE DE PARIS.

Henry de Bourbon, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, legitimement venant à la succession de la couronne de France, l'a trouvee en un piteux estat, d'autant qu'elle estoit presque toute ruynee, et preste d'estre mise par lambeaux, sa fille aisnee la ville de Paris, ne le voulant avouer ny recevoir pour pere et pour roy, elle avoit, oublieuse de son devoir, rejetté hors de sa maison son prince naturel, Henry troisiesme de ce nom, et en sa place receu des desloyaux estrangers, lesquels en ont faict à leur plaisir, en abusant malheureusement, tant que ses membres tombent par morceaux, pour la faim qu'elle endure aujourd'huy, punition qui suit justement sa debauche, elle qui avoit esté par ses predecesseurs roys de France si cherement nourrie, et tant honoree qu'il n'est possible l'exprimer. Là ils ont faict leur ordinaire residence, si qu'elle estoit la gloire et la splendeur de tout ce royaume. Feu d'immortelle memoire Henry de Valois, troisiesme

de ce nom, l'a cherie et honoree plus que tout: contre luy toutesfois ceste malheureuse a deployé l'hypocrisie de son cœur, lors principalement que la tenant assiegee, il taschoit luy faire recognoistre la faute, qu'elle avoit commise, s'estant revoltee contre luy. Car lors à son infame paillardise elle a adjousté le meurtre de son roy et son pere, qu'elle a faict commettre par un moyne jacobin, qui, sans craindre Dieu, sans honorer le sainct et l'oinct du Seigneur, a osé, meschant et cruel assassin, baigner et rougir ses mains au sang de son roy, qui estoit si zelé conservateur de la religion catholique, apostolique, et romaine. Henry de Bourbon, aujourd'huy par la grace de Dieu nostre roy et prince legitime, a veu toutes ces choses, lesquelles eussent esté suffisantes pour esmouvoir en luy une juste colere, afin d'exterminer ceste rebelle debauchee : mais la clemence, dont il est naturellement doué, a suspendu l'effet d'une juste rigueur, d'autant que par les moyens les plus doux, dont il s'est peu aviser, il a tousjours tasché l'amener à ce point, que de luy faire recognoistre sa faute. Qu'ainsy ne soit, apres qu'il eust obtenu une heureuse victoire contre ses ennemis, pres de Mante sur Seine, le 14 de mars 1590. Il fit approcher son armee pres ladicte ville, se saisit des fauxbourgs, sans passer

plus outre, esperant, que se voyant reduicte à quelque extremité, elle recognoistroit sa faute, et viendroit luy crier mercy; chose qu'il eust desiree plus que toute autre, tant il est affectionné à la conservation entiere de l'Estat et couronne de France. Mais lors qu'il tendoit les bras à ceste miserable debauchee, pour l'encourager tant plus à se venir rendre à luy, plus elle s'est monstree endurcie et opiniastre à sa rebellion, dont il a justement esté esmeu de la presser par famine, faisant boucler et fermer ses portes par la prise des fauxbourgs, pour empescher qu'autres vivres n'entrassent dedans la ville. Les portes ayants esté ainsy bouclees l'espace de dix ou douze jours, les pauvres artisans, qui gaignent leur vie au jour la journee, et qui n'ont autre provision que celle qu'ils ont accoustumé de faire une ou deux fois la semaine, ou tous les jours, ne trouvants plus de pain pour argent, commencerent à crier à la faim. Qui fut cause, que messieurs de Nemours, chevalier d'Aumale, dame de Montpensier, prevost des marchands s'assemblerent, pour ouyr les cris et gemissements de ce pauvre peuple desolé, qui les estonnerent fort. Toutesfois, pour remedier, ils firent crier à son de trompe par les carrefours, que tous ceux, de quelque qualité ou condition qu'ils fussent, qui avoyent du bled

de provision pour plus de deux mois, eussent à porter le reste au marché, pour vendre, sur peine de confiscation de tout ce qu'ils auroyent. La criee estant faicte, le bled ne defaillit au marché, ny le pain chez les boulangers, l'espace de trois semaines. Toutesfois l'abondance n'estoit telle, que la livre de pain ne se vendist cinq sols tournois, qui estoit grande cherté : laquelle pourtant ne destournoit ce peuple, aveuglé en son malheur, de chanter ordinairement chansons à la louange de la ligue, se vantoit bien heureux d'estre à un roy catholique romain, sçavoir le roy d'Espagne. Bernardin Mendoze, ambassadeur pour luy à Paris, ayant recogneu ce peuple se resjouir de ce qu'il s'estoit rendu au roy d'Espagne, fit battre une grande quantité de demy sols, marquez des armoiries d'Espagne, lesquels il faisoit jetter à poignees par les carrefours, ou il voyoit grand nombre de peuple, qui faisoit, que ceste populace crioit : Vive le roy d'Espagne. Il continua par plusieurs fois de faire jetter de ces demy sols, tellement que le peuple vivoit un peu plus à son ayse, à cause de la largesse de Mendoze. Mais ce fut grand pitié, quand ce peuple ne trouva plus de bled au marché, ny de pain chez les boulangers, les susdicts demy sols ne furent plus de mise, de sorte, que le peuple fut contrainct de vivre à la façon Espa-

gnole, faisant ordinaire d'herbes et racines. Ceste façon de vivre le fit discontinuer de chanter les louanges de la ligue, estant assez empesché de declarer les calamitez, que la faim luy faisoit souffrir. Elle fut en peu de jours si extreme, qu'elle fit mourir sept ou huict mille personnes. Dix ou douze jours apres, que ce peuple ne mangeoit pain d'ordinaire, les principaux de la ville commencerent à s'estonner, qui fut cause, que les intendants de la police s'assemblerent, pour remedier à ce mal en quelque sorte. En ceste assemblee ils deliberent mettre hors la ville une quantité des plus pauvres et malades; chose que les gouverneurs de la ville jugerent non moins necessaire et profitable aux pauvres malades, que utile pour la conservation de la ville. Qui fut cause que quelques uns des susdicts intendants de la police, allerent parlementer sur la muraille de la ville aux gens du roy, qui estoyent logez aux fauxbourgs, à fin de supplier sa majesté qu'il luy pleust laisser sortir quelque nombre de ces pauvres gens, qui mouroyent tous les jours de famine. Ce que sadicte majesté ne voulut permettre, ains plustost fit crier de sa part, qu'il ne laissast sortir personne hors ladicte ville. Ce miserable peuple estoit desja assemblé en un certain lieu pour sortir, ne desirant autre chose;

mais apres avoir entendu la response du roy, comme forcené jetta cris si horribles et grands, que ceux qui estoyent aux fauxbourgs les peurent facilement entendre. C'estoit chose horrible, que de veoir et ouyr ce pauvre peuple. Bernardin Mendoze et l'archevesque de Lyon passant un jour devant le palais, ou il y avoit une grande multitude de ces pauvres gens criants à la faim, Mendoze leur fit jetter un nombre de ces demy sols, mais le peuple n'en fit compte, ains disoit : Las, monsieur, faictes nous jetter du pain, car nous mourrons de faim. L'archevesque de Lyon, voyant ce peuple ne tenir compte de l'argent, fut esbahy, et de ce pas s'achemina vers messieurs les gouverneurs, leur remonstrer qu'il estoit necessaire de pourvoir à ce pauvre peuple, puis que le roy de Navarre n'avoit voulu qu'il sortist hors de la ville. Sa remonstrance entendue, les gouverneurs firent crier à son de trompe, que tous les curez et marguilliers des paroisses eussent à se trouver le lendemain vingt-cinquiesme de juin au palais, pour adviser sur la necessité des pauvres qui mouroyent de faim par les rues. Ledict jour, estants assemblez, fut remonstré par un certain marguillier, parlant au nom et en la personne de tous, que il seroit bon que les ecclesiastiques nourrissent quinze jours tous les pauvres qui estoyent en

la ville. Or il y avoit deux sortes de pauvres; les uns n'avoyent ne pain ne argent; les autres avoyent bien de l'argent, et ne trouvoyent du pain pour employer leur argent. Ceste remonstrance proposee, un ecclesiastique, parlant au nom de tous, dit que ils ne pourroyent faire sans en communiquer aux deputez du clergé. Sur quoy le sieur de Nemours commanda auxdicts ecclesiastiques d'en ordonner incontinent, sans aucun delay, d'autant que la necessité le requeroit. Ce commandement estant faict, les prelats s'assemblerent et ordonnerent qu'on feroit une visite par toutes les maisons des ecclesiastiques, pour puis apres en ordonner selon la quantité des vivres qui se trouveroyent auxdictes maisons. Tyrius, recteur du college des jesuistes, supplia le sieur legat du pape qu'il luy pleust les exempter de ceste visite; à quoy le prevost des marchands, en presence de tous, respondit : Monsieur le recteur, vostre priere n'est civile ny chrestienne; n'a il pas falu que tous ceux qui avoyent du bled, l'ayent exposé en vente, pour subvenir à la necessité publique? Pourquoy serez vous exempt de ceste visite? Vostre vie est elle de plus grand prix que la nostre? Ceste response entendue, le recteur fut honteux, et eust bien voulu ne s'estre trouvé en l'assemblee. On commença la visite par

la maison des jesuistes, en laquelle on trouva quantité de bled et de foin, et du biscuit, pour les nourrir plus d'un an. On trouva aussy grande quantité de chair salee, laquelle ils avoyent faict secher pour la mieux garder. Si bien qu'il y avoit plus de vivres en leur maison qu'aux quatre meilleures maisons de Paris. Or on ne visita maison des ecclesiastiques, en laquelle il n'y eust du biscuit au moins pour un an; mesme celle des capuchins, lesquels on dict ne vivre d'autre chose, que de ce qu'on leur donne tous les jours, et ne reserver rien au lendemain, ains tout le reste le distribuer aux pauvres, se trouva fort bien munie. Dont plusieurs furent estonnez, eu egard à la façon ordinaire dont ils vivent. La visite estant faicte, on porta l'inventaire des munitions et vivres, trouvez és maisons desdicts ecclesiastiques aux gouverneurs de la ville, et pareillement au legat du pape, lesquels firent faire recherche des maisons pauvres, qui se trouverent au nombre de douze mille trois cents maisons : dont il y en avoit sept mille trois cents de ceux qui avoyent argent, mais ne trouvoyent du pain pour l'employer; et cinq mille maisons de pauvres necessiteux. Là dessuz ils ordonnerent que les ecclesiastiques donneroyent à manger une fois le jour, quinze jours durant, aux pauvres necessiteux,

pour rien, et aux non pauvres à chascun d'eux une livre de pain par jour, et ce portant un marreau marqué des armoiries de la ville. On leur donna les rolles des pauvres et non pauvres, lesquels ayants receuz, prirent jour pour distribuer les vivres. Cependant envoyerent leurs commis par toutes les maisons pauvres, leur faire commandement d'amener trois jours devant la distribution, leurs chiens et chats, au lieu qui leur seroit dict et declaré. Ils furent tres ayses, d'accepter ceste condition, se resjouissants de ce qu'ils pourroyent avoir du pain par ce moyen tant plus facilement. Ceux qui avoyent charge de distribuer les vivres, ayants receu les chiens et les chats de ces pauvres gens, en tuerent une quantité, les firent cuire dedans des grandes chaudieres avec herbes et racines, telles qu'ils les pouvoyent recouvrer, puis distribuerent le potage aux pauvres, et à chascun un petit morceau de chair de chien ou de chat, et environ une once de pain; aux non pauvres chascun une livre de pain commun pour six sols tant qu'il dura; et, quand il fut finy, on leur bailla du biscuit, pour huict sols la livre. Les quinze jours expirez, les ecclesiastiques furent quittes de leur devoir en ce point. Mais pour lors la misere et necessité du peuple fut plus grande que paravant, d'autant

qu'ils ne trouvoyent plus ny herbes, ny racines, ny autre chose dont ils se peussent nourrir. Ils avoyent recours aux pleurs et gemissements qui retentissoyent si loin, que les plus reculez les pouvoyent ouyr. On ne trouvoit autre chose par la ville, que corps morts; à peine pouvoit on fournir jour et nuict à les charrier, pour les enterrer. Plusieurs se jetterent par dessuz les murailles dans les fossez, pour echapper la faim, lesquels allerent vers sa majesté, la requerir qu'il luy pleust laisser sortir un certain nombre de ces pauvres gens. Les pleurs et larmes de ceux cy eurent tant de force qu'elles esmeurent sa majesté à pitié et compassion, de sorte que elle leur permist librement faire sortir le nombre par eux requis, qui estoit de trois mille, mais il en sortit plus de quatre, sans que ceux de la ville en fussent aucunement marris, d'autant qu'ils eussent voulu que tout ce peuple eust esté hors la ville. Mais les soldats qui estoyent aux fauxbourgs, ayants veu sortir une si grande multitude, repousserent les autres dedans, si bien qu'ils contraignirent les Parisiens de fermer leurs portes. Lors ceux qui estoyent sortis commencerent à crier: Vive le roy. Sa majesté leur permit se retirer la part ou ils voudroyent en son royaume.

Quelques uns de ces pauvres miserables, qui

estoyent demourez dans la ville, se souvinrent de ceux de Sancerre, lesquels se voyants reduicts à la derniere extremité, par la longueur du siege, se nourrirent des peaux qu'ils peurent trouver, ne pardonnants à leurs acoustrements faicts de peaux. Qui fut cause qu'ils recoururent aux prestres, auxquels ils avoyent mené premierement leurs chiens et chats, desquels ils acheterent les peaux, jusques au nombre de trois mille, dont ils payerent quatre mille francs. Mais leur malheur fut quand ils les voulurent porter en leurs maisons : car les pauvres gens qui estoyent parmy les rues, se jetterent sur les peaux, et, par force, les emporterent toutes; de sorte que les marchands eurent beaucoup à faire de se sauver, d'autant qu'ils s'estoyent voulu opposer à eux. C'estoit chose lamentable et deplorable, que de veoir ce pauvre peuple mordre dedans lesdictes peaux, tant il estoit pressé par la faim. Les susdicts marchands se voyants privez de ce dont ils pensoyent se nourrir et faire grand gain, retournerent vers les prestres pour en acheter d'autres, mais ils les trouverent encheries d'un tiers par peau; pourtant ne laisserent ils d'en acheter. Or, pour les porter en plus grande asseurance en leurs maisons, ils espierent la commodité de la nuict, laquelle ne les garantist d'en perdre un grand

nombre : car, passants par les corps de garde on leur en prit une grande partie; le reste qui demoura aux cloistres des moynes et prestres, ne demoura gueres sans estre cherement vendu. On affirme que quelqu'un d'entre eux a dict, qu'ils en avoyent vendu pour plus de trente mille escuz; car, durant la distribution, ces prestres, prevoyants que les chiens et chats seroyent de requeste, avoyent aposté quelques pauvres personnes, lesquelles ils nourissoyent, à fin de prendre tous les chiens qui suyvroyent ceux ou celles qui viendroyent à la messe. Quoy que ce soit, ils ont si bien faict, que peu de temps apres on ne vist ne chien ne chat dedans Paris. Or, par le moyen desdictes peaux plusieurs prolongerent leurs jours, mais bien peu de temps, d'autant que huict ou dix jours apres la distribution, un grand nombre de peuple mourut dans ladicte ville. On ne pouvoit aller par les rues de Paris, sans veoir un tres pitoyable spectacle; car on voyoit ces pauvres gens mourir de faim à toute heure du jour. On voyoit les corps de garde placez ou les marchands souloyent desployer et estaller leurs marchandises. Brief, on ne voyoit autre chose en tous endroits que la main de Dieu qui battoit justement le peuple massacreur. La famine fut si grande, que les meilleures maisons s'en ressen-

tirent. Les chevaux des chefs de guerre ne mangeoyent que bien peu de foin et de paille; car l'avoine estoit pour la nourriture des serviteurs et servantes de leurs maisons, lesquels on dict y en avoir des lors à suffisance. Une servante mourut en la maison de madame de Montpensier, que l'on dict estre morte de faim. Huict jours apres mourut un gentil-homme, cousin du prevost des marchands, auquel les medecins, avant sa mort, ordonnerent un restaurant de la cervelle d'un chien, pour ne trouver mieux, encore ne le peut on recouvrer par toute la ville, pour or ny pour argent. Ce gentil-homme, voyant que l'on ne pouvoit recouvrer un chien par toute la ville, à quelque prix que ce fust, sachant que madame de Montpensier en avoit un petit, et que son cousin le prevost des marchands avoit facile accez vers ladicte dame, le supplia prendre pour deux mille escuz de chaisnes et bagues d'or à fin de les porter à ladicte dame, pour avoir son petit chien. Ledict sieur prevost des marchands, ayant pris lesdictes chaisnes et bagues, alla vers ladicte dame, à laquelle il dict : Madame, je viens icy de la part de monsieur d'Orleans, mon cousin, lequel vous cognoissez; vous n'ignorez, comme je croy, qu'il est malade d'une vehemente et dangereuse maladie, de laquelle il n'y a esperance qu'il

eschappe, s'il n'est bientost et promptement secouru. On luy a ordonné un restaurant de la cervelle d'un chien, mais il ne nous a esté possible en recouvrer un par toute la ville. Dont il m'a prié venir vers vous, chargé de ces chaisnes et bagues d'or, lesquelles il vous offre, vous suppliant luy donner vostre petit chien, afin que par vostre moyen il soit secouru en cest extreme danger, auquel il se veoit exposé. Lors elle respondit: Si vostre cousin me requeroit l'ayde de tout ce qui est en ma puissance et de mes amis, je m'employeroy librement en vostre faveur pour luy. Quant à mon petit chien, je le reserve pour le soulagement de ma vie. Vous voyez la famine nous menacer tous d'une cruelle mort, si le roy d'Espagne ne nous donne bientost secours; dont je ne puy moins que de garder mon petit chien pour pareille necessité que celle de vostre cousin, s'il plaist à Dieu l'envoyer. Et pource je vous prie m'excuser vers luy, et prier de ma part ne le prendre à la mauvaise part. Telle response ouye, ledict prevost s'en retourne vers son cousin, sans avoir rien obtenu, lequel, à faute de secours, mourut la nuict suyvante.

Bientost apres deceda une dame parisienne riche de trente mille escuz, apres le decez de laquelle on descouvrit qu'elle avoit mangé deux de

ses enfants, par la manieré qui s'ensuit. Les enfants estants morts de faim, ceste dame, leur mere, leur fit faire à chascun un cercueil, puis en presence de gens y fit mettre et enserrer ses deux enfants. Tout aussy tost qu'elle se veit seule, elle les osta, et mit en leur place autre chose d'egale pesanteur, puis fit porter solennellement les cercueils au lieu destiné pour la sepulture, selon la coustume et usance de l'eglise romaine. La dame estant de retour en sa maison, appella sa servante, et luy dict : Ne me decele, je te prie. Ce que la servante luy accorda facilement. Lors elle luy monstra les corps de ses deux enfants, disant : La necessité en laquelle tu voy que nous sommes, m'a faict garder ces deux corps, afin que les mangions, et puis nous mourions, prends les donc, et les mets en pieces; puis nous les salerons du reste de nostre sel, et tous les jours en mangerons, en lieu de pain. Mais la pauvre mere desolee ne mangeoit morceau qu'il ne fust abreuvé de ses larmes. Or, gueres de temps ne passa que la pauvre femme ne mourust, laquelle ses heritiers firent enterrer honorablement. Apres l'enterrement ils se mirent à chercher plustost le pain que l'or et l'argent, estimants que la defuncte n'estoit sans provision de pain et de vin. Cherchants ils ouvrirent un buffet, dans lequel ils trouverent

une cuisse des susdicts enfants, dont ils furent grandement esbahis. Ils appellerent la servante, laquelle leur dict librement, comme le tout s'estoit passé. Apres luy avoir donné son congé, elle s'en alloit mendiant son vivre, et racontant cest estrange accident par les rues; de façon que la cognoissance de ce cas parvint jusques aux plus petits de la ville.

Or ce cas tant estrange, survenu à une dame opulente et riche, estonna tellement les principaux bourgeois de la ville, qu'ils s'assemblerent entre eux, ou, apres avoir bien consideré la misere en laquelle la ville estoit, resolurent qu'il ne falloit attendre que la faim les contraignist de manger leurs enfants, comme ceste dame avoit faict. Pource conclurent remonstrer aux gouverneurs l'estrange accident survenu à ladicte dame; et qu'il estoit necessaire d'adviser à deux choses: ou de leur donner des vivres, ou leur permettre se rendre au roy de Navarre, veu qu'il ne falloit attendre aucun secours du roy d'Espagne; et qu'il leur devoit suffire d'avoir veu mourir de faim, en la ville, tant grands que petits, trente mille personnes de compte faict; et, sur ce, prier lesdicts sieurs gouverneurs leur donner response du jour au lendemain, pource qu'ils ne pouvoyent plus attendre. Comme par eux fut deli-

beré, ainsy tost apres fut executé. Le sieur de Nemours, les ayant ouy haranguer de la façon, leur respondit : Ce que vous demandez est de telle consequence, qu'en si peu de temps nous ne pouvons vous en resoudre, mais ce sera le plustost qu'il nous sera possible, si bien que vous aurez contentement. Trois ou quatre jours estants passez, sans que les bourgeois eussent response, se joignirent avec les autres estats de la ville, et firent tant par leur juste importunité, qu'ils firent assembler lesdicts gouverneurs, lesquels craignoyent quelque mutinerie et esmotion populaire, d'autant qu'ils voyoyent les petits et les grands parler de se rendre au roy de Navarre, si on ne leur donnoit des vivres, chose impossible pour lors; car, à peine pouvoit on fournir vivres, à la gendarmerie, ordonnee pour la garde de la ville, qui, pour ceste cause, estoit tres mal contente.

Pour ces causes, s'assemblerent les sieurs de Nemours, chevalier d'Aumale, dame de Montpensier, prevost des marchands, le legat du pape, cardinal de Gondy, archevesque de Lyon, et Bernardin Mendoze. Assemblez, ils conclurent envoyer des ambassadeurs au roy de Navarre, à sçavoir le cardinal de Gondy et l'archevesque de Lyon, feignants faire la paix avec luy, et

que ce pourroit estre le moyen de faire sortir deux ambassadeurs, l'un vers le duc de Parme, lieutenant du roy d'Espagne, pour luy remonstrer que, s'il n'envoyoit prompt secours à la ville de Paris, elle estoit perdue; l'autre vers le duc de Mayenne. Pour cest effet furent esleuz deux gentils-hommes. Or les sieurs cardinal et archevesque firent refuz d'aller vers le roy de Navarre, si premierement ils n'estoyent absouz par le legat du pape; et qu'ils n'eussent un sauf conduit de sa majesté. Ils furent absouz sans delay par le legat du pape. Un gentil-homme fut deputé pour aller vers sa majesté, afin d'obtenir sauf conduit, lequel l'obtint facilement. Absouz qu'ils furent, et ayants receu le sauf conduit, ils sortirent avec les deux autres gentils-hommes, accompagnez de douze chevaux, le sixiesme d'aoust. Comme les deux prelats parlementoyent avec le roy, le gentil-homme qui devoit aller trouver le duc de Parme passa finement, et fit son voyage. Mais l'autre, qui devoit aller trouver le duc de Mayenne, attendit que les deleguez se retirassent à Paris, ou, apres s'estre retirez, l'ambassadeur alla se jetter aux pieds du roy, luy demander pardon, qui, usant en son endroit de sa douceur accoustumee, le receut humainement. Apres y avoir esté receu amiablement, il fit le recit des choses

susdictes aux princes du sang, et à toute la noblesse.

Davantage, il raconta qu'en plusieurs endroits de la ville, principalement aux lieux ou grand nombre de personnes estoyent mortes parmy les rues, qui n'estoyent peuplees, plusieurs bestes venimeuses s'estoyent engendrees en si grand nombre, qu'elles commençoyent desja à s'espancher parmy la ville. Dict davantage, plusieurs corps avoir esté trouvez rongez des susdictes bestes, à sçavoir serpents et crapaux. Raconta aussy que, le dernier jour de juillet, monsieur de Nemours, sortant de matin de sa maison, fut rencontré par un homme qui luy dict: Monsieur, n'allez plus outre dans ceste rue, d'autant que bien pres d'icy j'ay trouvé une femme demy morte, ayant à son col un serpent entortillé. Ce qu'ayant entendu, ledict sieur ne passa outre, ains se retira en sa maison, ou il envoya querir un jesuiste et Panigarolle, cordelier, auxquels il fit le recit de ceste pauvre femme, dont il avoit ouy l'avanture estrange; puis les pria luy declarer, si faire se pouvoit, que signifioyent ces bestes venimeuses qui s'engendroyent par la ville. Or, dedans la chambre dudict sieur estoyent deux chambrieres, qui ouyrent les interrogats, l'une desquelles s'avança de dire : Par ma foy, monsieur, c'est un jugement

de Dieu. J'ay grand' peur que ces bestes ne nous viennent manger en vostre maison. Lors ledict sieur la tancea, et les fit sortir toutes deux de sa chambre. Estant sorties, Panigarolle prit la parole, et dict : Monsieur, il me semble toutes ces choses estre une illusion, par laquelle le diable tasche de vous espouvanter, afin que laissiez et abandonniez ceste ville, et que, par ce moyen, les meschants heretiques y entrent, qui sont desja aux portes, n'attendants autre chose. Or, nous vaudroit il mieux estre devorez de ces bestes que laisser entrer en ceste ville les maudicts heretiques. Or, tant que vous avez vostre honneur en recommandation, nous croyons que ne voudriez commettre une telle lascheté, ny pareillement tant de grands seigneurs, qui ne sont en ceste ville, que pour la garder au roy d'Espagne, duquel nous esperons avoir bientost secours. Qui fut la fin du discours de ce cordelier.

Le gentil-homme ayant achevé de faire le recit de toutes les choses susdictes aux princes et à la noblesse, tous furent merveilleusement estonnez, ayants entendu au vray les choses advenues dedans Paris. Laquelle peu de jours apres fut secourue par le roy d'Espagne, qui envoya le duc de Parme, avec environ dix-huit mille hommes ; qui fut cause que sa majesté quitta les fauxbourgs

de Paris, esperant de donner bataille au prince de Parme. Pour cela toutesfois la ville ne fut gueres soulagee; de sorte que nous pouvons bien dire avec la chambriere de monsieur de Nemours: que le juste jugement de Dieu poursuyvoit la ville de Paris.

AUTRE DISCOURS

SUR LE SUJET PRECEDENT.

Le duc de Mayenne s'estant sauvé de vitesse dedans Mantes, apres la deffaicte de son armée à Ivry, partit incontinent de là pour venir à Sainct-Denys consulter avec ses principaux associez sur ce qui estoit à faire. Luy et la dame de Montpensier, sa sœur, firent semer un bruit dans Paris que le Biarnois, ainsy appelloyent ils le roy, estoit ou mort ou tellement blessé qu'il n'en pouvoit eschapper. Mais ce mort estant au bout de quinze jours aproché de Paris pour essayer d'amollir la dureté de ce peuple, nul ne s'en donna gueres plus de peur que le duc de Mayenne, qui, soubs couleur de vouloir ramasser ses forces, et faire venir le duc de Parme, vers lequel le commandeur Moré s'en estoit fuy, il ne cessa de courir jusques à ce qu'il fut en Flandre, ou il fit, aux despens de Paris, des conventions honteuses avec les Espagnols pour les amener en France : ce qui ruyna du tout sa reputation ; car, paravant la ligue, se vantoit avoir assez de moyens pour bastonner le roy et trois fois autant de forces qu'il

avoit. Et combien que les ligueurs eussent tousjours esté battuz, si grommelloyent ils sans cesse, jusques lors que leur caquet se soumit à l'arrogance espagnole; tellement que ce grand et gros lieutenant ou maistre de l'Estat et couronne de France s'en alla rendre valet et esclave de la plus insolente nation du monde; s'assujettissant à l'homme le plus fier et ambitieux qu'il eust sceu choisir. Ce qu'il sentit tost apres; en ce que le duc de Parme le faisoit nacquetter et attendre à sa porte, avant que luy faire response és moindres affaires; dont quelques gentils-hommes de sa suitte furent extresmement despitez; mais le lieutenant n'avoit honte de se prostituer, deshonorant la France et le nom de Lorraine, tant il estoit transporté d'appetit de vengeance et d'ambition.

Pendant ces indignitez et deshonnestes soubmissions, le roy ferma aux Parisiens la riviere de Seine, en haut et en bas, par la prise de Mantes, Poissy, Corbeil, Meleun, et Montereau, puis leur osta la plaine de l'Isle de France par la prise de Sainct-Denys. Paris estant assiegé, le duc de Mayenne s'avançoit au petit pas; et, sur les rapports que les plus zelez ligueurs luy faisoyent que la famine contraindroit ceste grande ville de tendre bientost les mains, il respondoit que la prise en

seroit plus prejudiciable au roy, lequel dissiperoit son armee en telle conqueste, tellement qu'on en auroit meilleur marché. Mais l'intention du roy n'estoit de prendre Paris ny par surprise ny autrement; car outre ce qu'il ne pouvoit ayant trop peu de gens, il ne vouloit pas veoir, moins encore procurer la ruyne de sa ville capitale; encore que plusieurs de ceux qui y estoyent notamment les chefs, meritassent d'estre exterminez. Il avoit pitié de tant de gens mal conseillez; pourtant esperoit il que l'affliction leur donneroit intelligence. Si, des le lendemain de leur siege, ils fussent entrez en composition c'estoit honneur et profict pour eux. C'eust esté faire grand gain en leur perte. Mais ils aymerent mieux brusler à petit feu, dont s'ensuyvit une desolation extreme. Ils mangerent leurs meubles et leur argent; l'alliance des soldats et la survenue des marrans espagnols acheva d'y corrompre les mœurs et la pudicité. Leurs reliques furent troussees, les anciens joyaux de la couronne des rois furent fonduz; les fauxbourgs ruynez, deserts et abattuz; la ville devint pauvre et solitaire, les rentes de l'hostel de ville furent amorties, les terres d'alentour en desolation. Cent mille personnes y moururent en l'espace de trois mois, de faim, d'ennuy, de pauvreté, par les rues et dans les hospitaux,

sans misericorde et sans secours. L'université fut convertie en desert, ou servit de retraite aux paysans, et les classes des colleges se virent remplies de vaches et de veaux. Au palais ne se trouverent plus que ligueurs et fourbisseurs de nouvelles; l'herbe crut à l'ayse par les rues, les boutiques pour la plus-part demourerent fermees; au lieu de charettes et de coches ne paroissoyent qu'horreur et solitude; les assiegez ne pouvants tirer vivres qu'à la mercy des garnisons mises par le roy dans Sainct-Denys, au fort de Gournay, Chevreuse, et Corbeil. La plus-part de la tempeste tomba sur le menu peuple, et sur quelques familles assez aysees avant la guerre. Les ecclesiastiques munitionnez ne parloyent que de patience. Roze, Lincestre, feu ardent, Pighenat, Commolet, Pelletier, Boucher, Garin, Christin, et autres predicateurs seditieux foudroyoyent sans cesse contre le roy et les siens, ne passoyent sermon sans faire mention du secours d'Espagne. Les seize d'un costé, les quarante de l'autre, puis les fauteurs du parlement poussoyent à la roue. Les chefs, entre autres le duc de Nemours, qui machinoit de grandes choses, ayants commodité de vivres pour eux, se soucioyent du peuple autant qu'ils estimoyent necessaire pour empescher qu'on se mutinast. L'or d'Espagne estoit le ciment

de ceste misere, attendant la venue du duc de Parme. S'il se trouvoit quelques curez, comme entre autres Benoist et Morenne, curez de Sainct-Eustache et de Sainct-Merry, qui exhortassent le peuple à moderation, on les chassoit. Nul n'estoit catholique zelé, s'il ne transmuoit le feu roy et le vivant en sorcier, diable, et heretique damné. Tout estoit plein de factions en ceste miserable ville, lesquelles toutes vomissoyent un feu perpetuel de haine capitale contre le roy. S'il se monstroit gracieux, ils l'appelloyent lievre et renard, si severe, tous les tyrans du monde avoyent esté gens de bien au prix de luy. Et plus leur necessité croissoit plus despiteusement mordoyent ils la pierre qui leur estoit jettee d'en-haut; comme ils temoignerent en tout ce premier siege, puis, en ce qui suyvit la retraicte des Espagnols, brief comme en un corps maleficié, tandis que les humeurs peccantes y sejournent, il n'y a esperance de santé, ainsy tandis que les chefs de la ligue, à sçavoir ceux de Guyse, le legat du pape, l'ambassadeur et les agents d'Espagne, les seize, les predicateurs seditieux furent dedans Paris, et gouvernerent le peuple, ce corps demoura en estat miserable. Mais à mesure que ces humeurs s'evacuerent, la santé revint à ceux qui fussent enfin peris totalement, si les principaux de la ligue

eussent eu encore tant soit peu demouré dedans Paris.

Or d'autant qu'il a esté parlé és deux traitez precedents de la conference de l'evesque de Paris et de l'archevesque de Lyon avec le roy, nous la representons icy.

RECUEIL

DE CE QUI S'EST PASSÉ EN LA CONFERENCE

DES SIEURS

CARDINAL DE GONDY ET ARCHEVESQUE DE LYON

AVEC LE ROY.

Ceux de Paris s'estant depuis douze jours en çà assemblez cinq ou six fois, non sans grande contradiction de messieurs de Nemours, chevalier d'Aumale, dame de Montpensier, prevost des marchands, et autres, enfin vaincuz par l'importunité du pretendu parlement et du peuple, resolurent d'envoyer au roy messieurs le cardinal de Gondy et l'archevesque de Lyon, qui n'y vouloyent aller, qu'ils ne fussent munis d'une descharge contre l'excommunication du pape. Le legat, avant que de l'envoyer, consulta avec Panigarole, Tirius, le recteur des jesuistes, et Bellarminus sur trois articles : *Utrùm reddentes urbem hæretico principi, ob necessitatem famis, sint excommunicati. Utrùm adeuntes principem hæreticum ut eum convertant, vel ut conditionem ecclesiæ catholicæ faciant meliorem, incurrant excommunicationem bullæ Sixti Quinti.* Sur ce lesdicts docteurs res-

m.

pondirent *negativè, quod non incurrant.* Lesdicts ambassadeurs munis de ce, demanderent sauf-conduict au roy pour le venir trouver à Sainct-Denys. Il leur manda que ils le vinssent trouver à Sainct-Anthoine-des-Champs. Hier, sixiesme du present mois d'aoust, il y alla accompagné de mil ou douze cents gentils-hommes du moins. Ils le vinrent trouver dans le cloistre entre midy et une heure. Ils luy firent la reverence, et luy à eux fort bon recueil, *maximo concursu* de la noblesse qui le pressoit fort. Il leur dict : Ne trouvez estrange si je suis aussy pressé, encore davantage aux batailles. Estants montez en haut, monsieur le cardinal de Gondy luy faict une harangue, luy representant le miserable estat de la France, que les gens de bien de Paris, meuz d'un juste desir d'y veoir une fin, les avoyent depeschez vers sa majesté, pour la prier d'y apporter un remede; et, afin qu'il fust general, leur donner sauf-conduict pour aller trouver le duc de Mayenne, d'ou ils retourneroyent dans quatre jours, pour l'induire à rechercher sa majesté d'une paix generale. Que lesdicts quatre jours passez, cela faict ou failly, ils prendroyent conseil pour Paris. Allegua pour inconvenient, si le roy reduisoit les Parisiens au desespoir, l'exemple des Gantois, qui pressez deffirent une grosse armee du roy et du

comte de Flandres, qu'il ne devoit trouver estrange si, pour leur religion, ils souffroyent une si grande faim; car ceux de Sancerre pour la leur avoyent faict le mesme. Le roy dict qu'il luy feroit response, et entretint à part monsieur le cardinal, puis prit à part monsieur de Lyon. Cela dura deux heures. Puis sommairement delibera avec ceux de son conseil. Cela faict, il fit venir lesdicts prelats, auxquels, d'une grace indicible, dit la substance qui s'ensuit, mais avec tant de nayveté, que tous les hommes ne le sçauroyent representer.

Premierement, il demanda leur pouvoir, qu'ils presenterent couché en forme d'un arrest, portant que les deputez assemblez en la chambre Sainct-Loys avoyent ordonné que messieurs les cardinal de Gondy et archevesque de Lyon, iroyent vers le roy de Navarre, pour le supplier d'entrer en une pacification generale de ce royaume, et iroyent au duc de Mayenne pour l'induire à rechercher ladicte pacification. Le roy leur contredict ceste qualité de roy de Navarre, et leur dict que s'il n'avoit que ceste qualité, il n'auroit que faire de pacifier Paris et la France; et que toutesfois, sans s'amuser à ceste formalité, pour le desir qu'il a de veoir son royaume en repos, il passeroit outre, encore que cela fust contre sa dignité. Puis il dit: Je ne suis point dissimulé, je dis ronde-

ment et sans feintise ce que j'ai sur le cœur. J'aurois tort de vous dire que je ne veuille point une paix generale. Je la veux, je la desire, afin de pouvoir elargir les limites de ce royaume, et des moyens que j'en acquerrois soulager mon peuple au lieu de le perdre et ruyner. Que pour avoir une bataille je donnerois un doigt, et pour la paix generale deux. Mais ce que vous demandez ne se peut faire : J'ayme ma ville de Paris ; c'est ma fille aisnee, j'en suis jaloux. Je luy veux faire plus de bien, plus de grace, et de misericorde qu'elle ne m'en demande. Mais je veux qu'elle m'en sçache gré, et qu'elle doive ce bien à ma clemence, et non au duc de Mayenne ny au roy d'Espagne. S'ils luy avoyent moyenné la paix et la grace que je luy veux faire, elle leur devroit ce bien, elle leur en sçauroit gré, elle les tiendroit pour liberateurs, et non point moy : ce que je ne veux pas. Davantage, ce que vous demandez differer la capitulation et reddition de Paris jusques à une paix universelle, qui ne se peut faire qu'apres plusieurs allees et venues, c'est chose trop prejudiciable à ma ville de Paris, qui ne peut attendre un si long terme. Il est desja mort tant de personnes de faim, que si elle attend encore huict ou dix jours, il en mourra dix ou vingt mil hommes, qui seroit une estrange pitié. Je suis le

vray pere de mon peuple. Je ressemble ceste vraye mere dans Salomon. J'aymerois quasy mieux n'avoir point de Paris, que de l'avoir tout ruyné et dissipé apres la mort de tant de pauvres personnes. Ceux de la ligue ne sont pas ainsy : ils ne craignent point que Paris soit deschiré, pourveu qu'ils en ayent une partie. Aussy sont ils tous Espagnols ou espagnolisez. Il ne se passe jour que les fauxbourgs de Paris ne souffrent ruyne de la valeur de cinquante mil livres par les soldats qui les demolissent, sans tant de pauvres gens qui meurent. Vous, monsieur le cardinal, en devez avoir pitié. Ce sont vos ouailles, de la moindre goutte de sang desquelles vous serez responsable devant Dieu. Et vous aussy, monsieur de Lyon, qui estes le primat par-dessuz les autres evesques, je ne suis pas bon theologien, mais j'en sçay assez pour vous dire que Dieu n'entend point que vous traitiez ainsy le pauvre peuple qu'il vous a recommandé, mesme à l'appetit et pour faire plaisir au roy d'Espagne, et à Bernardin Mendoze, et à monsieur le legat. Vous en aurez les pieds chauffez en l'autre monde. Et comment voulez vous esperer de me convertir à vostre religion, si vous faictes si peu de cas du salut et de la vie de vos ouailles? C'est me donner une pauvre preuve de vostre saincteté; j'en serois trop mal edifié. Sur

ce, monsieur de Lyon s'excusa fort, disant qu'il n'estoit point Espagnol. Le roy luy dict : Je le veust croire ainsy, mais il faut que le monstriez par les effects. Au surplus, je vous monstrerai une lettre, par laquelle le roy d'Espagne mande qu'on luy conserve sa ville de Paris; car s'il la perd, ses affaires vont tres mal. Ce qui fut attesté estre vray par aucuns des assistants, mesme par l'un d'eux qui estoit là, et qui dict qu'il avoit la lettre, et la monstreroit. Monsieur le cardinal prit la parole, et dict que l'occasion pour laquelle ils demandoyent que le traicté fust general avec le duc de Mayenne, estoit parce qu'ils sçavoyent bien que Paris estant rendu sans une paix generale, il ne seroit point en seureté, parce que tost apres le roy d'Espagne et le duc de Mayenne l'iroyent assieger et le pourroyent reprendre. Joinct que si Paris estoit rendu sans une paix generale les trois quarts de la ville s'en iroyent. Sur ce le roy, jettant les yeux sur toute la noblesse, dict : S'il y vient luy et tous ses alliez, par Dieu, nous les battrons bien, et leur monstrerons bien que la noblesse françoise se sçait deffendre. Puis soudain se corrigea. J'ay juré contre ma coustume; mais je vous dis encore que, par le Dieu vivant, nous ne souffrirons point ceste honte. Sur ce la noblesse, avec une acclamation grande, luy dict qu'il

n'avoit point juré sans cause, et que ce qu'il avoit dict valoit bien un bon jurement. Puis il dict, que si la ville de Paris se despeuploit d'aucuns meschants, il la repeupleroit de cent mil hommes, gens de bien, des plus riches, et nullement seditieux, et que par tout ou il iroit il feroit un Paris. Qu'il y avoit en ceste armee cinq cents gentilshommes reunis avec luy qui avoyent esté de la ligue, qu'on sceust d'eux s'ils s'y trouvoyent mal, et s'ils se repentoyent d'estre venuz à luy. Au surplus, qu'il ne pouvoit trouver bon que sadicte ville fust si soigneuse du bien du duc de Mayenne et du roy d'Espagne, que de se vouloir rendre arbitre de la pacification d'entre eux et luy; que, si c'estoit une respublique de Venise, ou une autre ville franche, cela seroit tolerable; mais qu'une ville, sa subjecte, se veuille mesler d'estre arbitre entre luy et ses ennemys, c'est chose qu'il ne peut souffrir. Au surplus, l'absurdité est fort grande qu'une ville affamee et pleine de necessité, entreprenne de persuader la paix au duc de Mayenne, qui est gros et gras, et à son ayse. Il seroit bien plus à propos et faisable, que le duc de Mayenne, qui n'est pressé de necessité, entreprist de prescher la paix à ladicte ville, maintenant pressee de necessité, et, à ceste occasion, facile à se laisser persuader d'en vouloir sor-

tir. Sur ce, l'archevesque de Lyon repliqua, que ce qu'ils vouloyent traicter la paix generale, estoit pour le bien de la France, et à fin de la remettre tout en un coup en repos. A quoy tout soudain le roy respondit en ceste sorte. Et vrayment, afin de vous oster, et à tout le monde l'opinion qu'on pourroit avoir que je vous veuille trop presser, je me viens d'aviser un moyen, sans en avoir communiqué à mon conseil, par lequel je vous rendray satisfaicts. Vous esperez prompt secours du duc de Mayenne; je feray un accord avec vous: dressons des articles et conditions, soubs lesquelles vous promettrez vous rendre à moy, au cas que, dans huict jours, vous ne serez secouruz du duc de Mayenne, et me donnerez ostages. Je vous accorde que, en cas que vous ne soyez secouruz dans ledict temps, ou que dans le mesme temps ledict duc de Mayenne ne soit d'accord avec moy d'une pacification generale et des articles d'icelle, de vous recevoir lesdicts huict jours passez soubs lesdictes conditions. Et au cas que, dans lesdicts huict jours, vous soyez secouruz par ledict duc de Mayenne, ou qu'il se fasse une paix generale, en ce cas vous serez delivrez de ladicte promesse, et vos ostages vous seront renduz; pendant lesquels vous pourrez aller veoir ledict duc de Mayenne. Et voyla tout ce que je vous puis accor-

der. Ce que vous presenterez à ceux de Paris, à fin que chacun cognoisse que je ne leur refuse point la paix, et que je leur tends les bras ouverts, desirant leur salut plus qu'eux mesmes. S'ils acceptent ceste condition, dans huict jours ils seront en repos. S'ils cuident attendre à capituler quand ils n'auront que pour un jour de vivres, je les lairray disner et souper ce jour là, le lendemain seront contraincts se rendre la corde au col, au lieu de la misericorde que je leur offre. J'en osteray la misere, et ils en auront la corde; car j'y seray contrainct pour mon devoir, estant leur roy et leur juge, pour faire pendre plus de centaine d'eux, qui, par leur malice, ont faict mourir plusieurs innocents et gens de bien de faim. Je suis debteur de ceste justice devant Dieu. Vous ferez donc, comme je vous ay dict, entendre ceci à mon peuple, et je vous somme et conjure d'ainsy le faire en presence de tous ces princes, et de toute ceste belle et grande noblesse, lesquels, au cas que vous y faillirez, vous reprocheront tout le temps de leur vie, comme encore je feray, vostre infidelité envers vostre patrie, si vous aurez teu et celé à mes subjects le desir que j'ay de leur donner la paix, et mettre ce royaume en repos. Et au surplus, quand vous celerez cela à mon peuple de Paris, vous n'y gaignerez rien; car

mes soldats qui sont aux fauxbourgs, et parlent jour et nuict aux vostres et à ceux de Paris, le leur feront entendre à vostre confusion. Sur ce, lesdicts cardinal et archevesque promirent solemnellement faire entendre ce au peuple de Paris. Le roy continuant puis apres son propos, dit qu'il n'y avoit gentil-homme de bonne maison en tout son royaume, qui ne luy fust parent ou allié; et que, à ceste occasion, si le royaume estoit electif comme la Pologne, la France auroit raison de l'eslire plustost que nul autre. Des vertuz et des dons de graces qui peuvent estre en luy, qu'il s'en taisoit, et confessoit qu'il y en avoit peu; et toutesfois, tel qu'il estoit, il ne voudroit estre eschangé contre nul prince du monde. Il s'esbahissoit donc comme il se trouvoit des François si peu amateurs de leur patrie et de leur liberté, qu'ils le voulussent eschanger contre le roy d'Espagne, roy vieil, qui tombe tousjours du mal caduc, et qui estoit une planche pourrie; car luy mort tous ses estats tout d'un coup tomberont en une fort grande confusion. Qu'il avoit beau se fier en un beau nombre de petits roitelets alliez et liguez ensemble, qu'il voudroit qu'au lieu de cinq ou six, ils fussent trente. Plus il y en auroit, mieux cela iroit pour luy; plustost Dieu luy donneroit moyen de les rendre rois de Bresil. Puis, se sou-

venant de la comparaison qu'avoit faicte monsieur le cardinal de ceux de Sancerre, leur dict que cest exemple n'estoit à propos; car ceux de Sancerre s'estoyent resoluz à l'extremité, pource qu'on leur vouloit oster la vie, leur religion, leur liberté, et leur bien; et moy je veux rendre aux Parisiens la vie, que Mendoze, ambassadeur d'Espagne, de present à Paris, leur veut oster par la famine. Quant à la religion, tous ces princes et seigneurs catholiques vous tesmoigneront comme j'en use, et si je contraincts tant soit peu leur conscience, ny en l'exercice de leur religion, ny autrement. Quant à la liberté et aux biens, je les veux rendre à mes subjects. Et quant à la comparaison des Gantois, elle n'est pas bonne. Les Parisiens ont assez monstré le cœur qu'ils ont, quand ils se sont laissez occuper leurs fauxbourgs. J'ay cinq mil gentils-hommes qui sont icy, qui ne se lairront traicter à la Gantoise. Puis j'ay Dieu pour moy et la justice de ma cause. Monsieur de Lyon prenant la parole dict, qu'il avoit bonne main à faire la paix, lorsqu'elle fut faicte en l'annee 1585, entre le feu roy et le duc de Guyse. Le roy luy dict, qu'il se fust bien passé d'avoir allegué ceste paix, en laquelle on l'avoit declaré proscrit et indigne du royaume; mais Dieu, à qui il en avoit appelé, avoit pris sa querelle en main, et disposé tout au

SATYRE MENIPPÉE.

LA VERTU DU CATHOLICON[1],

ET AVANT-PROPOS AU LECTEUR CATHOLIQUE ZELÉ[2].

Parce que les Estats catholiques n'agueres tenuz à Paris, ne sont point Estats à la douzaine, ni communs et accoustumez[3]; mais ont quelque chose

[1] Dans le temps de la ligue, la couronne d'Espagne tendant à la monarchie universelle, le *Catholicon*, c'est-à-dire, *le prétexte du zèle de la foi*, lui paroissoit le moyen le plus propre à servir ses projets; mais comme les François, qu'elle desiroit mettre dans ses intérêts, n'étoient pas assez simples pour ne point apercevoir son véritable but, elle se vit obligée de les gagner à force de largesses. C'est ce que l'auteur de la satire Ménippée appelle ironiquement le *Catholicon d'Espagne*.

[2] Tel est le titre de cette pièce dans une édition portant la date de 1593, où le charlatan espagnol est représenté jouant du luth, et que nous regardons comme l'originale; les éditions postérieures offrent seulement pour titre: *la vertu du Catholicon*.

[3] Leçon des premières éditions, que nous croyons devoir con-

de rare et singulier par dessus tous les autres qui ayent jamais esté tenuz en France : j'ay pensé faire chose agreable à tous bons catholiques zelez, et servir à l'édification de la foy, d'en mettre par escrit un sommaire, qui est comme un elixir et quinte-essence tiree et abstraicte, non seulement des harangues, mais aussi des intentions et pretentions des principaux personnages qui jouerent sur cest eschaffaut. Or, d'autant que les provinces assignees à longs termes, et les assignations par plusieurs fois frustrees, à cause des escharpes blanches[1] qui traversoyent les chemins des deputez, ne se peurent assembler à jour nommé, veritablement l'assemblee ne fut pas si grande qu'on avoit esperé et desiré : toutesfois il s'y trouva de notables et signalez officiers, qui ne cedoyent rien en grandeur de barbe et de corsage aux anciens pairs de France : il y en avoit trois pour le moins de bonne cognoissance qui portoyent calottes à la catholique, et un qui portoit grand chapeau[2], et rarement se defubloit : ce que les politiques[3], qui sont encore plus de seize dans

server. Les éditions postérieures portent, *de bale, ni de ceux qu'on vend à la douzaine*. Ces états, convoqués à Paris par la ligue, y avoient été ouverts sur la fin de janvier 1593.

[1] Les troupes qui occupoient le pays.

[2] Le cardinal de Pelvé.

[3] Cette division en *politiques* et *fanatiques* a été renouvellée de

Paris, detorquoyent en mauvais sens, et disoyent que les trois calottiers estoyent tigneux, et le grand chapeau avoir la teste comme le poete Æschylus: tellement que leur commun dire estoit qu'ausdits Estats n'y avoit que trois tigneux et un pelé [1]: et si l'inquisition d'Espagne eust esté de bonne heure introduite, j'en vey plus de cinq cents, que dis je cinq cents? mais cinq mille, qui ne meritoyent par leurs blasphemes rien moins que l'acollade du president Brisson [2]. Mais le sort ne tomba sur aucun d'eux, ains sur un pauvre malotru meneur d'asne, qui pour haster son miserable baudet tout errené de coups et du fardeau, dit tout haut en voix intelligible ces mots scandaleux et blasphematoires: *Allons, gros Jean, aux Estats*: lesquelles paroles ayants esté prises au bond par un ou deux du nombre du cube quarré [3], et deferees aux deux promoteurs de la foy, Machault [4] et de

nos jours, sans qu'on s'avisât qu'elle étoit comme traditionnelle en France. Les mêmes passions produisent les mêmes résultats, et fournissent les mêmes expressions aux mêmes sentiments.

[1] Termes de mépris imités de Rabelais. Le pelé étoit le cardinal de Pelvé, à qui les huguenots avoient appliqué cette dénomination dès l'année 1586.

[2] Qui fut pendu en place de grève, par ordonnance des Seize.

[3] L'auteur désigne ainsi les Seize, parceque, de quatre qu'ils étoient d'abord, ils se multiplièrent en ce nombre, et, par la suite, en un nombre infini.

[4] Conseiller en la cour, du conseil des quarante, et qui ne put

Here[1], le blasphemateur fut sainctement et catholiquement condamné à estre battu et fustigé nud de verges à la queue de son asne par tous les carrefours de Paris: qui fut un prognostic infaillible et avant-jeu signalé pour tesmoigner à tous les peuples assemblez pour ceste solemnelle action, que les procedures de tous les Ordres seroyent pleines de justice et d'equité, comme le dit jugement, qui fut l'echantillon de la grande piece de la justice des Estats futurs.

Or, pendant qu'on faisoit les preparatifs et eschaffauts au louvre, ancien temple et habitacle des roys de France, et qu'on attendoit les deputez de toutes parts, qui de mois en mois se rendoyent à petit bruit sans pompe ny parade de suitte, comme on faisoit anciennement quand l'orgueil et la corruption de nos peres avoyent introduit le luxe et la superfluité vicieuse, il y avoit en la court dudit louvre deux charlatans, l'un espagnol[2], et l'autre lorrain[3], qu'il faisoit merveilleusement bon veoir vanter leurs drogues, et jouer de passe passe tout le long du jour devant tous ceux qui vou-

être réintégré dans sa charge après la soumission de Paris au roi.

[1] Conseiller en la cour, qui eut le crédit de faire ôter son nom de cette satyre. Aussi ne se trouve-t-il que dans les premières éditions; dans les autres, il est remplacé par celui de *Baston*.

[2] Le cardinal de Plaisance. — [3] Le cardinal de Pelvé.

loyent les aller veoir sans rien payer. Le charlatan espagnol estoit fort plaisant, et monté sur un petit eschaffaut jouant des regales[1], et tenant banque, comme on en veoit assez à Venise en la place Sainct-Marc. A son eschaffaut estoit attachee une grande peau de parchemin escrite en plusieurs langues, seellee de cinq ou six seaux d'or, de plomb, et de cire, avec des tiltres en lettres d'or, portant ces mots :

LETTRES DU POUVOIR D'UN ESPAGNOL,
ET DES EFFECTS MIRACULEUX DE SA DROGUE,
APPELLEE HIGUIERO D'INFIERNO,
OU CATHOLICON COMPOSÉ.

Le sommaire de toute ceste pancharte estoit, que ce triacleur[2], petit-fils d'un Espagnol de Grenade relegué en Afrique pour le mahumetisme, medecin du cherif, qui [de maistre d'eschole et prescheur[3]], se fit roy de Marroque par une espece de *higuiero*, [en depossedant son maistre peu à peu, et enfin le tuant, et se mettant en sa place[4]].

[1] Petit jeu d'orgues fort commun en Espagne et en Italie; en France, on lui donne le nom de *positif*. Il y a, comme nous l'avons dit, une édition où le charlatan espagnol, au lieu de jouer des régales, est représenté tenant en sa main une espèce de luth.

[2] Vieux mot signifiant marchand de thériaque, et employé comme synonyme de charlatan.

[3] Ce qui est ici entre deux crochets ne se trouve pas dans les premières éditions.

[4] Ces mots ne sont pas dans les premières éditions.

Le pere de ce triacleur estant mort, il vint en Espagne, se fit baptiser, et se mit à servir à Tollede[1] au college des jesuistes : ou ayant appris que le Catholicon simple de Rome n'avoit d'autres effects que d'edifier les ames, et causer salut et beatitude en l'autre monde seulement, se faschant d'un si long terme, s'estoit advisé par le conseil testamentaire de son pere, de sophistiquer ce Catholicon, si bien qu'à force de le manier, remuer, alambiquer, calciner et sublimer, il en avoit composé dedans ce college un electuaire souverain, qui surpasse toute pierre philosophale, et duquel les preuves estoyent deduites par cinquante[2] articles, tels qu'ils s'ensuyvent.

I.

Ce que ce pauvre mal-heureux[3] empereur Charles Quint n'a peu faire avec toutes les forces unies et tous les canons de l'Europe, son brave fils Don Philippes moyennant ceste drogue l'a sceu faire en se jouant avec un simple lieutenant de douze ou quinze mil hommes.

[1] L'auteur, qui veut faire passer le *Catholicon* d'Espagne pour une espèce d'ingrédient magique, nous donne Tolède pour la ville où s'en fit la première composition, parceque cette ville étoit anciennement réputée l'école de toutes sortes de magies.

[2] Dans les éditions postérieures à 1600, on lit : *vingt ou trente.*

[3] Les dernières éditions portent : *ce grand empereur.*

II.

Que ce lieutenant ait du Catholicon en ses enseignes et cornettes, il entrera sans coup ferir dans un royaume ennemy, et luy yra-lon au devant avec croix et bannieres, legats et primats[1] : Et bien qu'il ruyne, ravage, usurpe, massacre, et saccage tout : qu'il emporte, ravisse, brusle, et mette tout en desert, le peuple du pays dira : Ce sont de nos gens, ce sont de bons catholiques, ils le font pour la paix, et pour nostre mere saincte Eglise.

III.

Qu'un roy casannier[2] s'amuse à affiner ceste drogue en son escurial, qu'il escrive un mot en Flandres au pere Ignace, cacheté de Catholicon, il luy trouvera homme lequel (*salva conscientia*), assassinera son ennemy[3] qu'il n'avoit peu vaincre par armes en vingt ans.

IV.

Si ce roy se propose d'asseurer ses estats à ses

[1] Le cardinal de Pelvé, archevêque de Reims, et l'archevêque de Lyon, d'Espinac.

[2] Cet article avoit été mal-à-propos confondu dans les premières éditions, où il ne faisoit qu'un avec le précédent. Il s'agit ici de Philippe II, roi d'Espagne.

[3] Allusion à l'assassinat commis sur la personne du prince

enfants apres sa mort, et d'envahir le royaume d'autruy à petits fraiz, qu'il en escrive un mot à Mendoze son ambassadeur, ou au pere Commolet[1], et qu'au bas de sa lettre il escrive avec *de l'higuiero del infierno, Yo el Rey:* ils luy fourniront un religieux apostat, qui s'en yra soubs beau semblant, comme un Judas, assassiner de sang froid un grand roy de France[2], son beau frere, au milieu de son camp, sans craindre Dieu ny les hommes: ils feront plus, ils canoniseront ce meurtrier, et mettront ce Judas au dessus de sainct-Pierre, et baptiseront ce prodigieux et horrible forfaict, du nom de coup du ciel, dont les parrains seront cardinaux, legats et primats[3].

V.

Qu'une grande et puissante armee de piteux et horribles[4] François soit preste à bien faire pour la

d'Orange, à Delft, en Hollande, par Baltazar Gerard, de Villafans.

[1] Dès l'année 1589, le jésuite Jacques Commolet (ou selon quelques éditions Commelet) se trouva dans Paris pour exciter le peuple à la révolte, à l'occasion de la mort des deux frères Guise, que Henri III avoit fait tuer à Blois.

[2] Allusion à l'assassinat de Henri III par Jacques Clément, moine jacobin, considéré comme saint par les ligueurs.

[3] Les cardinaux Cayetan et de Plaisance, légats; le cardinal de Pelvé et l'archevêque de Lyon.

[4] L'édition des *Mémoires de la ligue* porte *preux et terribles*, comme si *piteux* et *horribles* qui semblent ne pas s'accorder l'un

deffense de la couronne et patrie, et pour venger un si espouventable assassinat, qu'on jette au milieu de ceste armee une demie dragme de ceste drogue, elle engourdira tous les bras de ces braves et genereux guerriers.

VI.

Servez d'espion au camp, aux tranchees, au canon, à la chambre du roy, et en ses conseils [1], bien qu'on vous cognoisse pour tel, pourveu qu'ayez pris des le matin un grain de *higuiero*, quiconque vous taxera, sera estimé huguenot ou fauteur d'heretique.

VII.

Tranchez des deux costez, soyez perfide et desloyal : touchez l'argent du roy pour faire la guerre, mais n'aigrissez rien, et pratiquez avec les ennemis tout vostre saoul, pourveu que vous colliez vostre espee dedans le fourreau avec du

avec l'autre se fussent trouvés mis par faute d'impression; mais cette prétendue correction est vicieuse: *piteux* est placé ici par antiphrase pour *maupiteux*.

[1] Il est probable que l'auteur veut désigner ici M. de Villeroi. Ce seigneur avoit, auprès de Henri III et de Henri IV, des ennemis fort acharnés. Il étoit entré dans le parti de la ligue, et y avoit même entraîné son fils; mais il sut en sortir si à propos qu'on a prétendu qu'il eut toujours l'intention de servir la dynastie.

Catholicon, vous serez estimé trop homme de bien[1].

VIII.

Voulez vous estre un honorable rieur et neutre? faictes peindre à l'entour de vostre maison, non du feu sainct-Anthoine[2], mais des croix de *higuiero*, vous voila exempt du hoqueton, et de l'arriereban.

IX.

Ayez sur vous le poids de demy escu de Catholicon, il ne vous faut point de plus valable passeport pour estre aussi bien venu à Tours qu'à Troyes[3], à Orleans qu'à Chartres, à Compiegne qu'à Paris.

X.

Soyez recogneu pour pensionnaire d'Espagne,

[1] Voici de quelle manière les éditions datées de 1593 offrent tout ce paragraphe : « Tranchez des deux costez, soyez perfide, et « bien que vous touchiez l'argent du roy pour faire la guerre, « n'aigrissez rien, pratiquez avec les ennemis, si vous collez vostre « espee dans vostre fourreau avec du Catholicon, vous serez estimé « trop homme de bien. »

[2] Les personnes atteintes de la maladie appelée par le peuple *le feu saint-Antoine* étoient renfermées dans des maisons exclusivement destinées à les recevoir. Pour faire connoître ces *maladreries*, on peignoit des flammes sur le dehors des murailles; alors il devenoit très dangereux de manquer de respect pour le lieu.

[3] Plusieurs éditions portent *Mante* au lieu de *Troyes*, mais cette dernière leçon est la meilleure.

monopolez, trahissez, changez, vendez, trocquez, desunissez les princes, pourveu qu'ayez un grain de Catholicon en la bouche, l'on vous embrassera, et entrera-lon en deffiance des plus fideles et anciens serviteurs, comme d'infideles et huguenots, quelques francs catholiques qu'ils ayent tousjours esté.

XI.

Que tout aille de mal en pis, que l'ennemy advance ses desseins, et ne se recule de la paix que pour mieux sauter, voyant le beau jeu qu'on lui faict, que l'Eglise catholique même courre risque, qu'il y ait pervertissement de tout ordre ecclesiastique ou seculier, à faute de parler bon françois, semez finement un petit de *higuiero* par le monde, personne ne s'en souciera, et n'en osera parler; craignant d'estre reputé huguenot.

XII.

Cantonnez vous et vous instalez tyranniquement dans les villes du roy, depuis le Havre jusques à Mezieres, et depuis Nantes jusques à Cambray[1], soyez vilain, renegat ou perfide, n'obeissez ny à Dieu, ny à roy, ny à loy, ayez là-

[1] Pays occupés par les partisans de la ligue, dont quelques uns travailloient secrètement pour leur propre compte.

dessus en main un petit de Catholicon, et le faictes prescher en vostre canton, vous serez grand et catholique homme.

XIII.

Ayez la face honnie[1], et le front ulceré, comme les infideles concierges du Pont-Audemer, et Vienne[2], frotez vous un peu les yeux de ce divin electuaire, il vous sera advis que vous serez preud'homme et riche.

XIV.

Si un pape comme Sixte cinquiesme[3] faict quel-

[1] *Honni* est un vieux mot employé dans le sens de *déshonoré, diffamé, flétri.* Tout le monde connoît le sens de la devise: *Honni soit qui mal y pense.*

[2] *Concierge* (*conservius*, *à conservando*) est ici un homme qui a le gouvernement d'une place forte. Le *concierge* du Pont-Audemer dont il s'agit, étoit un gentilhomme, appelé de Vieux-Pont, sieur d'Aigueville; il est nommé Hacqueville dans un autre endroit de cette satyre. Traître envers Henri IV, il rendit cette place, en 1592, au sieur de Villars, qui étoit de la ligue. Le *concierge* de Vienne en Dauphiné, qui se nommoit Scipion de Maugiron, livra aussi cette ville par trahison, la même année, au duc de Nemours, dont il reçut une grande somme.

[3] Le pape Sixte V étoit fort haï des Espagnols. Quelques historiens rapportent qu'il fut empoisonné. Il mourut le 27 août de l'an 1590, et la nouvelle de sa mort arriva à Paris le 5 septembre. Le curé de Saint-André étant monté en chaire, dit que le pape étoit mort, que ce miracle s'étoit fait entre les deux Notre-Dames,

que chose contre vous, il vous sera permis, *illæsa conscientia*, de l'execrer, maudire, tonner, blasphemer contre luy, pourveu que dedans vostre ancre il y ait tant soit peu de *higuiero*.

XV.

N'ayez point de religion, mocquez vous à gogo[1] des prestres et des sacrements de l'Eglise, et de tout droict divin et humain, mangez de la chair en caresme en depit de l'Eglise, il ne vous faudra d'autre absolution ny d'autre chardonnerette[2] qu'une demie dragme de Catholicon.

XVI.

Voulez vous bientost estre cardinal? frottez une des cornes de vostre bonnet de *higuiero* : il deviendra rouge, et serez faict cardinal, fussiez vous le plus incestueux et ambitieux primat du monde[3].

et prononça ces mots : « Dieu nous a délivrés d'un meschant pape « et politique; s'il eust vescu plus long-temps, on eust été bien « estonné d'ouïr prescher dans Paris contre le pape, qu'il l'eust « fallu faire. » (Voyez de Thou, liv. X, p. 121.)

[1] Vieille façon de parler adverbiale, dont le sens est *à l'aise, dans l'abondance, à discrétion.*

[2] Ou *chardonnette;* espèce d'assaisonnement fait avec le cardon d'Espagne.

[3] L'auteur veut désigner Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon.

XVII.

Soyez aussi criminel que la Mothe Serrant[1], soyez convaincu de faulse monnoye, comme Mandreville[2], sodomite comme Senault[3], scelerat comme Bussy le Clerc[4], atheiste et ingrat comme le poete de l'admirauté[5], lavez vous d'eau de *higuiero*, vous voila agneau immaculé et pillier de la foy.

XVIII.

Que quelque sage prelat ou conseiller d'estat,

[1] Guillaume de Brie, sieur de La Mothe-Serrant, gentilhomme angevin, l'un des plus intrépides ligueurs, qui fut exécuté à Tours a cause de ses crimes.

[2] Autrement Martin du Bosc, seigneur d'Esmendreville. Il étoit gouverneur de Sainte-Menehould pour la ligue, en 1588.

[3] L'un des principaux d'entre les Seize, appelé par les royalistes et les politiques le *finet-madré*. D'abord clerc au greffe du parlement, ensuite secrétaire du conseil de la ligue, il fut chassé de Paris, par ordre du roi, le 30 mars 1594. Le père Jean-François Senault, général de l'oratoire, et célèbre prédicateur, étoit son fils.

[4] Procureur de la cour, l'un des Seize, qui emprisonna le parlement, et fut ensuite gouverneur de la Bastille. Il en sera fait mention ailleurs.

[5] Leçon que nous rétablissons d'après les premières éditions, à la place de: *comme celui qui a un bénéfice de son nom*, introduit dans les éditions subséquentes pour faire une allusion aussi ridicule que frivole. Le personnage désigné ici sous le nom de poëte de l'amirauté est Philippe-des-Portes, abbé de Bon-Port, retiré près de l'amiral de Villars, qui lui donnoit sa table.

vray catholique françois, s'ingere de s'opposer aux vulpines entreprises des ennemis de l'estat, pourveu qu'ayez un grain de ce Catholicon sur la langue, il vous sera permis les accuser de vouloir, tandis que Dieu s'endormira, laisser perdre la religion catholique, comme en Angleterre.

XIX.

Que quelque bon predicateur non pedant soit sorty des villes rebelles pour aider à desensorceler le simple peuple, s'il n'a un brin de *higuiero* dans son capuchon, il s'en peut bien retourner [d'où il est venu [1]].

XX.

Que l'Espagne mette le pied sur la gorge de l'honneur de la France, que les Lorrains s'efforcent de voler le legitime heritage aux princes du sang royal, qu'ils leur debatent non moins furieusement, que cauteleusement [2] ils leur disputent la couronne, servez vous la dessus de Catholicon,

[1] Ces mots manquent dans les premières éditions. Celle de Turin porte, s'en retourner *au grat* (lieu où la volaille gratte pour chercher des vers). Chasser quelqu'un *au grat* étoit une locution employée pour signifier le rebuter, le renvoyer rudement.

[2] D'une manière adroite. On appelle *cauteleux* celui dont la finesse est déguisée sous une apparence de franchise et de bonhomie.

vous verrez qu'on s'amusera plutost à veoir hors de saison quelque dispute de la chape à l'evesque[1], sur le perron du Plessis, qu'à travailler à rames et à voiles pour faire lascher prise aux tyrans matois qui tremblent de peur.

C'est à peu pres la moitié des articles que contenoit la pancharte du charlatan espagnol, le temps vous fera veoir les autres.

Quant au charlatan lorrain, il n'avoit qu'un petit escabeau devant luy couvert d'une vieille serviette, et dessus une tirelire d'un costé, et une bouete de l'autre, pleine aussi de Catholicon, dont toutesfois il debitoit fort peu, parce qu'il commençoit à s'esventer, manquant de l'ingredient plus necessaire, qui est l'or, et sur la bouete estoit escrit :

FIN GALIMATIAS,
ALIAS CATHOLICON COMPOSÉ
POUR GUARIR DES ESCROUELLES.

Ce pauvre charlatan ne vivoit que de ce mestier, et se morfondoit fort, combien qu'il fust affublé

[1] Ancienne expression proverbiale qui signifie, contester d'une chose imaginaire, ou qui n'est pas au pouvoir de ceux qui en disputent, mais qui veut dire proprement ici, disputer l'un contre l'autre sur une chose à laquelle un tiers a seul intérêt. Par les mots suivants, *sur le perron du Plessis*, l'auteur désigne le cardinal du Perron, qui eut à Tours une dispute de religion avec du Plessis Mornay.

d'un caban[1] fourré tout pelé; à cause dequoy les pages l'appeloyent *Monsieur de Pelvé:* et pour autant que le charlatan espagnol estoit fort bouffon et plaisant, ils l'appeloyent *Monsieur de Plaisance:* A la verité la drogue de cestuy-cy estoit souveraine. J'ay veu monsieur d'Aumale comte de Boulongne, qu'elle a guary de la jaunisse saffrannee, dont il languissoit[2]: le poete de l'admirauté en a esté guary de la gratelle, dont il estoit rongé jusques aux os[3]: le greffier Senault de la caquesangue[4]: plus de dix mille zelez du haut mal de la corde, et un millier qui s'en alloyent mourir en chartre sans cet *higuiero :* et si le concierge de Verneuil[5] eust eu en temps et lieu de ceste drogue, il se fust bien passé de lever la fierte de sainct Romain de Rouen[6]; monsieur de Mayenne en prend tous les

[1] Sorte de vieux manteau avec des manches.

[2] Dupuy dit que d'Aumale étoit *fort incommodé avant la ligue*, et ne s'explique pas davantage. Le jaune étoit la couleur des débiteurs insolvables, comme le vert celle des banqueroutiers. Cette allusion revient souvent dans la *Satyre Ménippée*.

[3] Ces mots, que nous replaçons ici sur l'autorité des premières éditions, avoient été supprimés dans les éditions postérieures à 1600.

[4] Du flux de sang.

[5] Théodore de Ligueri, gentilhomme du pays chartrain, qui livra cette ville aux ligueurs en 1590, sous prétexte qu'il n'avoit pas une garnison assez forte.

[6] Une ancienne tradition ayant donné lieu à l'usage d'accorder

jours dans un posson[1] de laict d'asnesse, pour guarir du plus desloyal et malin hocquet du monde. Le duc de Savoye en avoit aussi pris pour le guarir de la boulimie[2] et gloutonnie, mais il revomit tout, le pauvre homme. Il y a de pires saincts en Bretaigne que le catholique valet de monsieur de Fontaines gouverneur de Sainct-Malo, qui coupa la gorge[3] à son maistre en son lict, moyenant deux mil escus pour nostre mere saincte Eglise : le devot chrestien est par les bas Bretons estimé un second sainct Yves[4], pource qu'il n'est jamais desgarny de *higuiero* et de Catholicon. En somme tous les cas reservez en la bulle *In cœnâ Domini*, sont absoubs à pur et à plein par ceste quinte-essence catholique, jesuistique, espagnole.

chaque année, à Rouen, la liberté à un criminel, pourvu qu'il levât la *fierte* (châsse) de saint Romain, ce privilège acquit pendant la ligue une extension illimitée dont chaque individu compromis s'efforçoit de faire son profit.

[1] Un poisson.

[2] Maladie qui cause un appétit désordonné.

[3] Ce crime fut commis à l'instigation du duc de Mercœur, qui avoua le fait en 1590.

[4] Saint Ives étoit Breton de naissance.

ABREGÉ

DES ESTATS DE PARIS

CONVOQUEZ AU DIXIESME FEVRIER 1593

PAR LES CHEFS DE LA LIGUE[1]:

TIRÉ DES MEMOIRES DE MADAMOISELLE DE LA LANDE,
ALIAS LA BAYONNOISE,
ET DES SECRETTES CONFABULATIONS D'ELLE
ET DU PERE COMMOLET, JESUISTE.

Monsieur le duc de Mayenne, lieutenant de l'estat et couronne de France, le duc de Guise, le connestable d'Aumale, le comte de Chaligny, princes lorrains, et les autres deputez d'Espagne, Flandres, Naples et autres villes de l'union, estant assemblez à Paris, pour se trouver aux Estats convoquez au dixiesme fevrier 1593, voulurent que devant que commencer un si sainct œuvre,

[1] Tel est le titre de cette pièce dans une édition portant la date de 1593, et réputée l'une des meilleures de cette époque. Les éditions postérieures portent: *Abregé des estats de la ligue convoquez à Paris, au dixiesme fevrier* 1593.

fust faicte une procession[1], pareille à celle qui fut jouee en la presence de monsieur le cardinal Cayetan. Ce qui fut aussi tost dit, aussi tost faict: car monsieur Roze n'agueres evesque de Senlis[2] et maintenant grand maistre du college de Navarre, et recteur de l'université, fit le lendemain dresser l'appareil et les personnages par son plus ancien bedeau. La procession fut telle : Ledit recteur Roze quittant sa capeluche rectorale prit sa robe de maistre és arts avec le camail et le roquet, et un hausse-col dessus : la barbe et la teste razee tout de fraiz, l'espee au costé, et une pertuisane sur l'espaule : les curez Amilthon, Boucher, et Lincestre[3] un petit plus bizarrement armez faisoyent le premier rang ; et devant eux marchoyent trois petits moynetons et novices, leurs robes troussees, ayants chacun le casque en teste dessoubs leurs capuchons, et une rondache pendue au col, ou estoyent peinctes les armoiries et de-

[1] Cette procession de la ligue, telle que l'auteur la décrit, est imaginaire. Il n'y eut d'autre procession que celle que les députés firent à Notre-Dame.

[2] Il ne jouissoit plus de cet évêché, qu'il avoit reçu de Henri III.

[3] Le premier, curé de Saint-Côme, le second de Saint-Benoît, et le troisième de Saint-Gervais. Le premier et le dernier de ces noms ne sont pas françois. Le schisme de Henri VIII, et les derniers évènements de l'Écosse devoient avoir amené de la Grande-Bretagne en France beaucoup d'ecclésiastiques.

vises desdits seigneurs : maistre Jaques Pelletier[1] curé de Sainct-Jaques[2] marchoit à costé, tantost devant, tantost derriere, habillé de violet en gendarme scholastique, la couronne et la barbe faicte de fraiz, une brigandine[3] sur le dos, avec l'espee et le poignard, et une halebarde sur l'espaule gauche, en forme de sergent de bande, qui suoit, poussoit et haletoit pour mettre chacun en son rang et ordonnance. Puis suyvoyent de trois en trois cinquante ou soixante religieux, tant cordeliers que jacobins, carmes, capuchins, minimes, bons hommes, feuillants et autres, tous couverts avec leurs capuchons et habits agrafez, armez à l'antique catholique, sur le modele des epistres de sainct Paul[4] : entre autres y avoit six capuchins, ayants chacun un morion en teste, et au dessus une plume de coq, revestuz de cottes de mailles, l'espee ceinte au costé par dessus leurs habits, l'un portant une lance, l'autre une croix, l'un un espieu, l'autre une harquebuse, et l'autre une arbaleste, le tout rouillé par humilité catholique : les autres presque tous avoyent

[1] Les dernières éditions portent *Julian Pelletier*.

[2] De la Boucherie.

[3] Armure qui étoit encore en usage dans le seizième siècle.

[4] Ironie dirigée contre le clergé et les moines ligueurs, qui s'éloignoient entièrement du modèle prescrit par saint Paul aux ministres de Jésus-Christ.

des piques qu'ils bransloyent souvent, par faute de meilleur passe temps, horsmis un feuillant boiteux[1], qui, armé tout à crud, se faisoit faire place avec une espee à deux mains, et une hache d'arme à sa ceinture, son breviaire pendu par derriere, et le faisoit bon veoir sur un pied faisant le moulinet devant les dames[2]. Et à la queue y avoit trois minimes tous d'une parure, sçavoir est, ayants sur leurs habits chacun un plastron à corroyes, et le derriere descouvert, la salade[3] en teste, l'espee et le pistolet à la ceinture, et chacun une harquebuse à croc sans fourchette. Derriere estoit le prieur des jacobins[4] en fort bon poinct, trainant une halebarde gauchere[5], et armé à la legere en morte-paye. Je n'y vey ni chartreux, ni celestins, qui s'estoyent excusez sur le commerce[6]. Mais tout cela marchoit en moult[7]

[1] Bernard de Montgaillard, dit le petit feuillant, qui se retira depuis en Flandre, où il obtint la possession d'une abbaye, et vécut fort long-temps.

[2] Cette action du petit feuillant est véritable; elle eut lieu au siège de Paris, en 1590.

[3] Sorte de casque en usage alors.

[4] Il étoit mort à cette époque.

[5] Plaisanterie empruntée de Rabelais, qui dit n'avoir vu ces sortes de hallebardes qu'au pays de satin, ou en tableau.

[6] Parceque ces moines étoient fort riches, tandis que tous les autres dont il est parlé appartenoient aux ordres mendiants.

[7] C'est-à-dire très, fort; de *multùm*, beaucoup.

belle ordonnance catholigue[1], apostoligue et romaine: et sembloyent les anciens cranequiniers[2] de France. Ils voulurent en passant faire une salve, ou escoupeterie: mais le legat leur deffendit, de peur qu'il ne luy mesadvint, ou à quelqu'un des siens, comme au cardinal Cayetan[3]. Apres ces beats peres marchoyent les quatre mendiants, qui avoyent multiplié en plusieurs ordres, tant ecclesiastiques, que seculiers: puis les paroisses: puis les Seize quatre à quatre, reduits au nombre des apostres[4], et habillez de mesme, comme on les joue à la feste dieu. Apres eux marchoyent les prevost des marchands et eschevins, bigarrez de diverses couleurs[5], puis la cour de parlement telle quelle, les gardes italiennes, espagnoles et wallonnes de monsieur le lieutenant, puis les cent gentils-hommes de fraiz graduez par la saincte union, et apres eux quelques

[1] L'auteur joue sur cette terminaison, qui fait allusion à la *ligue*. Ce genre de plaisanterie a été méconnu par les éditeurs des 17e et 18e siècles.

[2] Ancien nom des arbalétriers, dérivé de *cranequin*, bandage de fer dont on se servoit pour tendre l'arc ou l'arbalète.

[3] Un homme fut tué à la portière de son carrosse.

[4] Le duc de Mayenne en ayant fait pendre quatre, savoir: Louchard, Anroux, Ameline, et Aymonnot.

[5] Parcequ'il n'y avoit plus alors que fort peu de vrais ligueurs.

veterinaires[1] de la confrairie Sainct-Eloy. Suyvoyent apres monsieur de Lyon tout doucement : le cardinal de Pelvé tout bassement, et apres eux, monsieur le legat, vray miroir de parfaicte beauté[2], et devant luy marchoit le doyen de Sorbonne, avec la croix ou pendoyent les bulles du pouvoir. Item venoit madame de Nemours, representant la royne mere, ou grande mere (*in dubio*) du roy futur[3] : et luy portoit la queue madamoiselle de la Rue, fille de noble et discrete personne monsieur de la Rue[4], cy devant tailleur d'habits sur le pont Sainct-Michel, et maintenant un des cent gentilshommes et conseillers d'estat de l'union, et la suyvoyent madame la douairiere de Montpensier[5], avec son escharpe verte, fort sale d'usage[6], et madame la lieutenante[7] de l'estat et couronne de France, suyvie de mesdames de Belin, et de Bussy

[1] Maréchaux de la ligue.

[2] On prétend qu'il étoit fort laid.

[3] Elle étoit mère du duc de Mayenne et aïeule du jeune duc de Guise, qui aspiroient l'un et l'autre à la couronne.

[4] Jean de La Rue, émissaire des Seize et de plus grand fripon.

[5] Catherine-Marie de Lorraine, veuve de Louis de Bourbon, duc de Montpensier.

[6] Parcequ'elle la tenoit d'un de ses amants, ou, selon d'autres, parcequ'elle n'avoit cessé de la porter depuis la nouvelle de la mort de Henri III.

[7] Henriette de Savoie, duchesse de Mayenne.

le Clerc. Alors s'avançoit, et faisoit veoir monsieur le lieutenant, et devant luy deux massiers, fourrez d'hermines, et à ses flancs deux wallons portants hoquetons noirs, tous parsemez de croix de Lorraine rouges, ayants devant et derriere une devise en broderie, dont le corps representoit l'histoire de Phaeton, et estoit le mot:

IN MAGNIS VOLUISSE SAT EST.

Arrivez qu'ils furent tous en cest equipage en la chapelle de Bourbon, monsieur le recteur Roze quittant son hausse-col, son espee et pertuisane, monta en chaire ou ayant prouvé par bons et valides arguments [1], que c'estoit à ce coup que tout iroit bien, proposa un bel expedient pour mettre fin à la guerre dans six mois pour le plus tard, ratiocinant [2] ainsi: En France y a dix-sept cents mille clochers [3], dont Paris n'est compté que pour un : qu'on prenne de chacun clocher un homme catholique, soldoyé aux despens de la paroisse, et que les deniers soyent maniez par

[1] Les dernières éditions portent *par bons et authentiques passages.*

[2] Vieux mot inusité, du latin *ratiocinari*, user de raisonnements, argumenter, pérorer.

[3] L'expédient des *dix-sept cent mille clochers* fut proposé par Jacques Cœur à Charles VII. L'auteur se moque de cette exagération ridicule.

les docteurs en theologie, ou pour le moins graduez nommez, nous ferons douze cents mille combattants, et cinq cents mille pionniers [1]. Alors tous les assistants furent veuz tressaillir de joye, et s'escrier, ô coup du Ciel : puis exhorta vivement à la guerre, et à mourir pour les princes lorrains, et si besoin estoit pour le roy tres catholique, avec telle vehemence qu'à peine put on tenir son regiment de moynes et pedants, qu'ils ne s'encourussent de ce pas attaquer les forts de Gournay, et Sainct-Denis : mais on les retint avec un peu d'eau beniste, comme on appaise les mousches et frelons avec un peu de poussiere [2] : puis monsieur le cathedrant acheva par ceste conclusion : *Beati pauperes spiritu*, etc. Le sermon finy, la messe fut chantee en haute note par monsieur le reverendissime cardinal de Pelvé, à la fin de laquelle les

[1] Cette hyperbole fanfaronne rappelle les calculs si plaisamment exagérés des courtisans de Picrochole : « Par la mer Syriace « vous avez neuf mille quatorze grandes naufs chargees des « meilleurs vins du monde : elles arrivarent a Japhes. La se sont « trouvez vingt et deux cens mille chameaulx, et seize cens ele- « phans, lesquelz avez prins a une chasse environ Sigeilmes, lors « que entrastes en Libye : et d'abundant eustes toute la caravane « de La Mecha, etc. » (*Gargantua*, liv. I, chap. XXXIII.)

[2] Hi motus animorum atque hæc certamina tanta
Pulveris exigui jactu compressa quiescent.
(VIRG., *Georg.*, lib. IV, v. 86.)

chantres entonnerent ce motet : *Quàm dilecta tabernacula tua*[1]. Lors tous ceux qui devoyent estre de l'assemblee, accompagnerent monsieur le lieutenant au Louvre : le reste se retira en confusion qui çà qui là, chacun cheux soy.

[1] Dans l'édition des *Mémoires de la ligue*, ces paroles du Psalmiste sont remplacées par le vers suivant des distiques de Caton :

Hos brevitas sensus fecit conjungere simul.

avec cette différence que, dans l'auteur des distiques, on lit *binos*, au lieu de *simul*.

LES PIECES DE TAPISSERIE

DONT LA SALE DES ESTATS FUT TENDUE.

Or devant que vous parler des ceremonies, et de l'ordre des seances desdits Estats, il ne sera pas hors de propos de vous figurer la disposition de la sale ou l'assemblee se devoit faire. La charpenterie et eschaffaudage des sieges estoit toute semblable à celle des Estats qui furent tenuz à Troyes [environ l'an 1420[1]], soubs le roy Charles VI, à l'instance et poursuitte du roy d'Angleterre et du duc de Bourgongne, lorsque Charles VII, dauphin et vray heritier de la couronne de France, fut par lesdits Estats degradé, et declaré incapable de succeder au royaume, luy et tous ses adherents et fauteurs excommuniez, agravez, reagravez, cloches sonnants, et chandelles estainctes, puis bannis, *ad tempus*. Mais la tapisserie dont ladite sale estoit tendue, en douze pieces, ou environ, sembloit estre moderne, et faicte expres, richement estoffee à haute lisse, et le daiz de mesme,

[1] Ceci manque dans les premières éditions.

gongne à Paris; et quand les Parisiens crierent Noel des la Toussaincts[1].

A un des coings estoit la harelle de Rouen[2], ou un marchand nommé le Gras, estoit esleu roy par la populace. A l'autre coing estoit la jaquerie[3] de Beauvoisin, avec leur capitaine Guillaume Caillet: au coing d'embas estoyent les pourcelets[4] liguez de Lyon, et à l'autre coing, les faicts heroiques des anciens maillotins[5], soubs les capitaines

[1] Les faubourgs de Paris furent pris par le roi le jour de la Toussaint, et beaucoup de Parisiens périrent dans cette circonstance. Le cri de *Noël*, que les habitants de Paris firent entendre si mal-à-propos en cette occasion, étoit jadis en France un cri de réjouissance que l'on avoit coutume de faire retentir dans les solennités publiques.

[2] Juvénal des Ursins (*Hist. de Charles VII*, p. 2, an 1382), rapportant la sédition de Rouen au sujet des impôts, dit que le peuple de cette ville élut roi un marchand de draps nommé le Gros à cause de son embonpoint, et l'éleva bon gré, mal gré sur un char. Quant à la dénomination de *harelle* appliquée à cette sédition, voici l'explication qu'il en donne: « Possible cette commotion « s'appelle *harelle* pour le cri de *haro*, lorsqu'ils invoquoient le se- « cours du duc de Raoul, ou quelqu'un nommé Harelle (dont il « y a nombre en la province) auteur de la sédition, ou que l'im- « position se nommoit *harelle*. »

[3] Sédition qui prit naissance dans le Beauvoisis sous le roi Jean, l'an 1358. Elle fut appelée *jaquerie*, à cause de son chef, auquel les révoltés avoient donné le nom de *Jacques Bon-homme*.

[4] Ils reçurent ce nom d'un tripot appelé le *Pourcelet*, où fut arrêté le projet de renverser la citadelle.

[5] Séditieux du règne de Charles VII, ainsi nommés des maillets

Simonnet, Caboche, et Jaques Aubriot, roys des bouchers, et escorcheurs : Et le tout en personnages racourcis, ne servant que de paysage : mais au fond et au milieu de la piece estoyent figurees les baricades de Paris, ou l'on voyoit un roy simple et bon catholique, et qui avoit tant faict de biens, et donné tant de privileges aux Parisiens, estre chassé de sa maison, et assiegé de toutes parts, avec tonneaux et barriques, pour le prendre. Là estoyent representez plusieurs braves stratagemes[1] des sires qui menoyent Tremont, Chastigneraye, Flavacourt[2], et autres bateurs de pavé[3], au lieu d'honneur, et au bas de ladite piece estoit escrit ce quatrain :

Jupiter de ses tonneaux
Le bien et le mal nous verse :
Mais par ceux-ci tous nouveaux
Il met tout à la renverse.

dont ils se servoient, et qu'ils avoient pris dans l'hôtel-de-ville de Paris. Sous le même roi, Caboche, écorcheur de la grande boucherie de Paris, souleva le peuple, et ces nouveaux révoltés reçurent le nom de *cabochiens*.

[1] Parcequ'ils ne faisoient rien que par ruse.

[2] Ces trois personnages, et les autres que l'auteur ne nomme point, étoient des partisans du duc de Guise, entrés avec lui dans Paris, avant les barricades.

[3] Expression qui alors ne signifioit pas seulement des *fainéants*, mais qui étoit encore synonyme de *malfaiteurs*, *perturbateurs du repos public*.

La troisiesme piece contenoit l'histoire d'Absalon, qui baricada son pere, et le chassa de la ville de Jerusalem : ayant gaigné et corrompu par caresses indignes les plus abjects et faquins du menu peuple[1] : puis se voyoit la punition qu'il en receut, et comment Architophel son mauvais conseiller finit mal-heureusement ses jours. Tous les visages estoyent aprochants d'aucuns desdits Estats, et se recognoissoyent aisement le president Jeannin[2], Marteau[3], Ribault[4], et autres à qui le feu duc de Guise faisoit tant de *bona dies*[5] aux Estats de Blois. Aussi se voyoyent Choulier[6], la Rue, Pocart[7], Senault et autres, bouchers, ma-

[1] Comme à Paris, où les barricades commencèrent au quartier de la place Maubert, qui n'étoit guère habité que par la populace.

[2] Il fut adjoint au conseil des quarante, et le duc de Mayenne le chargea d'une mission pour l'Espagne.

[3] La Chapelle Marteau, maître des comptes, prevôt des marchands de Paris, député aux états de Blois, où il demeura quelque temps prisonnier. Il fut secrétaire d'état de la ligue.

[4] L'un des conseillers du duc de Mayenne, et son trésorier.

[5] Tant de salutations caressantes, accompagnées d'un *bonjour* affectueux, comme celui de maître Janotus de Bragmardo, quand il vient réclamer les cloches de Notre-Dame : *Mna dies, messieurs, mna dies.*

[6] Greffier de la cour des aides, qui fut chassé de Paris, le 30 mars 1594, avec quantité d'autres factieux de son espèce.

[7] Toussaint Pocart, potier d'étain, auteur de plusieurs assassinats. Aidé d'un nommé Gilbert, charcutier, il gagna tous les bouchers et charcutiers de Paris, au nombre d'environ 1500.

quignons, jusques aux cureurs de fosses, tous gens d'honneur de leur mestier, que ledit defunct martyr baisoit en la bouche[1] par zele de religion.

La quatriesme representoit en gros les faicts d'armes des anciens et modernes assassins, autrement appellez bedouins et arsacides, qui ne craignoyent d'aller tuer jusques à la chambre, et jusques au lict, ceux que leur prince imaginaire, Aloadin, surnommé le vieil des six ou sept montagnes[2], leur commandoit. Entre autres, y avoit deux figures plus apparentes, l'une d'un comte de Tripoli, assassiné par un Sarrazin zelateur de sa religion, en lui baisant les mains. Et l'autre d'un roy de France et de Pologne proditoirement frappé d'un cousteau, par un moyne debauché zelateur en luy presentant à genoux une lettre missive; et sur le front dudit moyne estoit escrit en grosses lettres l'anagramme de son nom, frere Jacques Clement:

CEST L'ENFER QUI M'A CREÉ.

[1] Ce baiser avoit été long-temps particulier aux Italiens, qui l'introduisirent à la cour de Henri III. H. Étienne donne à cet indécent baiser le nom de *cataglottisme.*

[2] Il est impossible de désigner plus clairement le pape. Cette allégorie sanglante est même devenue le texte du rare ouvrage de David Home, intitulé: *l'Assasinat* (sic) *du roy, ou maximes du viel de la montagne vaticane et de ses assassins, pratiquées en la personne de deffunct Henry le grand. Imprimé nouvellement.* 1614.

En la cinquiesme se voyoit la bataille de Senlis, ou monsieur d'Aumale[1] fut faict connestable, et luy estoyent baillez les esperons aislez et zelez, par monsieur de Longueville, prince politique[2], et par la Noue bras de fer[3], et Givry[4] son suffragant: autour d'icelle estoyent escrits ces vers par quatrains :

A chacun nature donne[5]
Des pieds pour le secourir:
Les pieds sauvent la personne;
Il n'est que de bien courir.

[1] Claude de Lorraine, duc d'Aumale, qui perdit la bataille de Senlis, et prit aussitôt la fuite. Voilà pourquoi l'auteur en fait le connétable de la ligue, et lui donne de grands éperons.

[2] Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de Picardie, et général des troupes qui gagnèrent la bataille de Senlis. Il est appelé ici *politique,* dans le sens attaché à ce mot par les ligueurs, qui s'en servoient pour désigner tous les catholiques dévoués au roi, et desirant la paix.

[3] François de La Noüe, qui fut tué au siège de Lamballe en 1591. On le surnomma Bras-de-fer, parcequ'ayant eu le bras gauche fracassé d'un coup d'arquebuse, le 17 juin 1570, au siège de Fontenai-le-Comte, il s'en étoit fait remettre un de fer, dont il se servit depuis assez commodément.

[4] Anne d'Anglure, seigneur de Givry, gouverneur de Brie, tué au siège de Laon, en 1594. Il est appelé *suffragant* de La Noüe, parcequ'il commandoit sous lui à la bataille de Senlis, à laquelle il avoit amené la noblesse de son gouvernement.

[5] Ces vers sont de Passerat, ainsi que la plupart de ceux que l'on rencontre encore dans cette satire; les autres sont de Rapin.

Ce vaillant prince d'Aumale,
Pour avoir fort bien couru,
Quoy qu'il ait perdu sa male,
N'a pas la mort encouru.

Ceux qui estoyent à sa suitte
Ne s'y endormirent point,
Sauvants par heureuse fuitte
Le moule de leur pourpoinct.

Quand ouverte est la barriere,
De peur de blasme encourir,
Ne demeurez point derriere:
Il n'est que de bien courir.

Courir vaut un diadesme,
Les coureurs sont gens de bien.
Tremont[1] et Balagny[2] mesme,
Et Congy[3] le sçavent bien.

Bien courir n'est pas un vice,
On court pour gagner le prix:
C'est un honneste exercice:
Bon coureur n'est jamais pris.

[1] Capitaine des gardes du duc de Mayenne, qui lui donna le commandement de la Bastille, en 1591. Il avoit fui à la journée de Senlis.

[2] Jean de Monluc-Balagny, qui se sauva à Paris après la déroute de Senlis, et qui ne laissa pas de faire trophée d'une légère blessure qu'il avoit reçue dans sa fuite.

[3] Chevalier du guet, grand poltron. Il avoit aussi pris la fuite à l'affaire de Senlis, et étoit venu se réfugier à Paris, où il se tint long-temps caché.

Qui bien court, est homme habille :
Et a Dieu pour son confort :
Mais Chamois et Meneville [1]
Ne coururent assez fort.

Souvent celuy qui demeure,
Est cause de son meschef :
Celuy qui fuit de bonne heure,
Peut combattre de rechef [2].

Il vaut mieux des pieds combattre,
En fendant l'air et le vent,
Que se faire occire ou battre
Pour n'avoir pris le devant.

Qui a de l'honneur envie,
Ne doit pourtant en mourir :
Ou il y va de la vie
Il n'est que de bien courir.

Et au coing de ladite piece, se voyoit Pigenat [3] au lict malade, furieux et enragé de ceste fortune, et attendant la response de la lettre qu'il avoit escrite en poste à madame saincte Genevieve, bonne Françoise s'il en fut jamais.

[1] Ils furent tués tous deux à la bataille de Senlis.

[2] Allusion à la promesse que le fanfaron Balagny avoit faite aux Parisiens, de retourner dans trois jours à l'ennemi avec tous les fuyards et de nouvelles troupes.

[3] Ou *Pighenat*, curé de Saint-Nicolas-des-Champs. Ligueur furieux, dont on a des libelles du plus horrible fanatisme, et entre

En la dixiesme estoit depeinct le miracle d'Arques[1], ou cinq ou six cents desconfortez, prests de passer la mer à nage, faisoyent la nique, et mettoyent en route par les charmes du Biarnois, douze ou quinze mille rodomonts, fendeurs de nazeaux, et mangeurs de charrettes ferrees : et ce qui en estoit le plus beau, estoyent les dames de Paris aux fenestres, et autres qui avoyent retenu place dix jours devant sur les boutiques et ouvroirs de la rue Sainct-Anthoine, pour veoir amener le Biarnois prisonnier en triomphe, lié, et bagué, et comment il leur bailla belle, parce qu'il vint en autre habit par les faux-bourgs Sainct-Jacques et Sainct-Germain[2].

La septiesme contenoit la bataille d'Ivry la Chaussee, ou se voyoyent les Espagnols, Lorrains, et autres catholiques zelez, par moquerie ou autrement, monstrer leur cul aux maheustres[3], et le Biarnois tout eschaufé, qui à bride abatue chevauchoit l'Union par derriere. Il y faisoit beau

autres la traduction en vers du livre intitulé : *Prosa cleri Parisiensis ad ducem de Mena, post cædem Henrici III.*

[1] La défaite des ligueurs à Arques, où Henri IV les battit complètement.

[2] Nouvelle allusion à la prise des faubourgs de Paris par Henri IV.

[3] Terme emprunté de l'allemand, et employé ici pour désigner les huguenots.

veoir monsieur le lieutenant maudissant le dernier[1], et laissant le comte d'Egmont pour les gages, trompé d'outre moitié de juste prix, s'encourir sur un cheval turcq[2], pour prendre Mantes par le guichet[3], et dire aux habitants en note basse et courte haleine : « Mes amis, sauvez moy, et mes « gens ; tout est perdu, mais le Biarnois est mort. » Sur tout y avoit un merveilleux plaisir d'y veoir sagement inventorier ses coffres et bahuts, et d'en veoir religieusement aveindre l'estendart de la foy, ou estoit peinct un crucifix sur taffetas noir, avec l'inscription :

AUSPICE CHRISTO,

tel qu'on le veoit pendant en l'eglise de Mantes[4]. C'est celuy estendart, peuple chrestien, qui devoit servir d'oriflambe à ses successeurs roys, à l'advenir, si la corde n'eust rompu. Au coing de ladite tapisserie y avoit une danse de bergers et

[1] Locution en usage dans ce temps-là pour signifier : *fuyant en désordre.*

[2] Ce cheval turc, sur lequel le duc de Mayenne avoit combattu à Ivri, étoit le plus beau de son espèce qu'on eût jamais amené en France.

[3] Après la perte de la bataille d'Ivri, le duc de Mayenne, s'étant dirigé sur Mantes pour s'y réfugier, trouva la porte fermée ; on lui ouvrit seulement le guichet, par lequel il entra.

[4] Tout ceci est tiré des *Mémoires de la ligue* (tome IV, page 280).

paysants, et aupres d'eux comme un tableau, dedans lequel estoit escrit ceste chanson :

Reprenons la danse,
Allons, c'est assez :
Le printemps commence,
Les Roys sont passez.

Prenons quelque trefve [1],
Nous sommes lassez :
Ces Roys de la febve
Nous ont harassez.

Un Roy seul demeure :
Les sots sont chassez :
Fortune à ceste heure
Joue aux pots cassez.

Il vous faut tout rendre
Roys embarrassez,
Qui voulez tout prendre,
Et rien n'embrassez.

Un grand capitaine
Vous a terrassez :
Allons, Jean du Mayne,
Les Roys sont passez.

La huictiesme estoit la representation des paradis de Paris, *in plurali*, dedans lesquels et par dessus le sainct Ciboire, estoyent les images de

[1] La trève fut en effet conclue peu de temps après.

trois saincts[1] nouvellement imprimees depuis le calendrier gregorien, portants jeusnes doubles. L'un d'iceux estoit habillé de noir et de blanc, en pie griesche, ayant un petit cousteau en la main, comme un coupeur de bourse, tout autre que celuy de sainct Barthelemy. L'autre estoit vestu d'une soutane rouge, et d'une cuirasse par dessoubs, et un chapeau de mesme à longs cordons, ayant en la main une coupe pleine de sang, dont il sembloit vouloir boire, et de la bouche d'iceluy sortoit un escriteau en ces mots :

STATE IN GALEIS, POLITE LANCEAS,
ET INDUITE VOS LORICIS.

Le troisiesme estoit un sainct à cheval, comme sainct Georges, ayant à ses pieds force dames et damoiselles à qui il tendoit la main[2], et leur monstroit une couronne en l'air, à laquelle en souspirant il aspiroit avec ceste devise :

DIFFICILIA QUÆ PULCHRA.

Le peuple leur portoit force chandelles, et disoit de nouveaux suffrages, attendant qu'ils feissent

[1] Le premier est le jacobin Jacques Clément; le second, le cardinal de Guise, tué à Blois; et le troisième, le duc de Guise, son frère.

[2] Le duc de Guise étoit galant, et aspiroit à plaire aux dames.

miracles[1], mais le vent emportoit et souffloit tout[2]. Les bordures de ladite piece estoyent de processions blanches, et de sermons et Tedeums renforcez, ou se voyoyent en petit volume les faces de Boucher[3], Lincestre, et le petit feuillant, exhortant le peuple à la paix par une figure nommee antiphrase[4], [et formant tous les syllogismes en *ferio*[5].]

[1] Le peuple les considéroit comme des saints.

[2] Dès le soir même de la mort des deux Guise, on brûla leurs corps, et on en jeta les cendres au vent, de peur que le peuple ligueur n'en vînt jusqu'à leur rendre les honneurs dûs au martyre. On en fit autant du cadavre du jacobin, après qu'il eût été tiré à quatre chevaux. Cette plaisanterie est bien cruelle. Les révolutions sont un temps d'exceptions, où les caractères les plus modérés et les plus honorables participent un peu de la barbarie générale.

[3] Docteur de Sorbonne, curé de Saint-Benoît, du conseil des quarante, député aux états, ligueur furieux : il étoit borgne. C'est l'auteur des *Sermons de la simulée conversion*. Il est mort exilé, et, dit-on, sincèrement repentant.

[4] C'est-à-dire qu'ils prêchoient la guerre.

[5] Ces mots ne se trouvent pas dans les premières éditions. De même que ces prédicateurs exhortoient le peuple à la paix *par antiphrase*, ils se servoient de préférence de cet argument de la vieille logique, qu'on appelle en *ferio*, à cause de sa consonnance avec le nom du *fer*, dont ils cherchoient à armer leurs auditeurs. C'est une de ces allusions de mots si communes dans la *satyre Menippée*. Au reste, ce que veut dire ici l'auteur arriva principalement depuis les fêtes de Noël de l'an 1588, temps auquel la nouvelle de la mort des Guise parvint à Paris. De ce moment, les trois qu'il

La neufiesme faisoit veoir au naturel une grande geante, gisante contre terre qui avortoit d'une infinité de viperes et monstres divers, les uns intitulez gaultiers [1], les autres catillonnois [2], lipans [3], ligueurs, catholiques zelez [4], et chasteauverds [5] : et sur le front de ladite geante estoit escrit :

C'EST LA BELLE LUTECE,
QUI POUR PAILLARDER AVEC SES MIGNONS
A FAIT TUER SON PERE ET SON ESPOUX.

Madame d'Espagne luy servoit de sage femme et de nourice, pour recevoir et allaicter son fruict.

En la dixiesme estoit fort bien historiee la prise

vient de nommer, Pelletier, Pigenat, et Aubri, ne cessèrent d'exhorter le peuple à la révolte et à la vengeance.

[1] Paysans de Normandie, qui s'étoient soulevés en l'année 1589, sous un certain La Chapelle-Gaultier, dont ils prirent le nom. Leur faction fut détruite par le duc de Montpensier.

[2] Ligueurs du ressort de Câtillon, petite ville entre Amiens et Abbeville. L'auteur entend ici ceux d'entre eux qui, en 1589, vinrent au secours d'un seigneur picard nommé Châtillon (en patois du pays, Câtillon), qui se trouvoit assiégé dans Neuchâtel par les sieurs de Hallot et de Givry. Ces ardents défenseurs du seigneur picard furent battus, et la place fut prise.

[3] Ligueurs qui avoient succédé aux *gaultiers*.

[4] Tous ceux qui vouloient à-la-fois la ruine des politiques et des huguenots.

[5] Paysans voleurs, auxquels les religieux de Château-Verd donnoient retraite.

de la ville de Sainct-Denys, par le chevalier d'Aumale, et y paroissoit le sieur de Viq, et le sainct apostre de France, qui lui fortifioit sa jambe de bois[1]. Et sainct Anthoine des champs, qui mettoit le feu aux poudres, pour espouventer les Parisiens. Au dessus de ladite piece estoit un escriteau contenant ces mots :

Sainct Anthoine pillé[2] par un chef des Unis,
Alla comme au plus fort s'en plaindre à sainct Denys,
Qui luy a de ce tort la vengeance promise.
Un peu de temps apres, ce paillard entreprit
De prendre sainct Denys, mais sainct Denys le prit,
Et vangea dessus luy l'une et l'autre entreprise.

Et au bas estoit l'epitaphe dudit chevalier d'Aumale, comme il s'ensuit, fors qu'il ne faisoit nulle mention, qu'il fust mangé des rats et des souris[3] :

Celuy qui gist icy fut un hardy preneur,
Qui fit sur Sainct-Denys une fine entreprise :

[1] Dominique de Viq avoit eu la cuisse amputée par suite d'une blessure reçue, en 1586, au siège de Sainte-Bazaille, ce qui ne l'empêcha pas de rendre ensuite de grands services à Henri IV.

[2] Sur la fin de mai 1590, époque où les Parisiens se trouvoient serrés de si près qu'ils ne pouvoient plus faire de sortie que par la porte Saint-Antoine, le chevalier d'Aumale feignit d'en vouloir faire une vigoureuse par cette porte; mais son expédition se réduisit à piller l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs.

[3] Après sa mort, un rat lui rongea le bout du nez. Voici ce qu'en dit de Thou : « Corpus ejus repertum arcâ ligneâ, quando plum-

Mais sainct Denys plus fin que cet entrepreneur,
Le prit, et le tua dedans sa ville prise.

En l'unziesme se voyoit au plus pres la piteuse contenance du pauvre president Brisson, et de ses diacre et soubs diacre [1], quand on leur parla de confession, en leur baillant l'ordre de l'Union : ensemble leur elevation en Greve. Et parce que ladite piece n'estoit assez large pour couvrir l'huis [2] de l'entree, à icelle estoit attachee une demie piece de l'apotheose, ou canonisation des quatre evangelistes et martyrs, saincts Louchard, Ameline, Anroux, et Aymonnot [3], faisants la lon-

« bum non suppetebat, inclusum, et in imo majoris templi sacello « depositum est; posteaque animadversum mures sive ob feto- « rem, sive alia causa fuit per commissuras irrepsisse et partes « omnes carnosas erodisse. »

[1] On lui avoit donné pour compagnons de son malheur Claude Larcher, conseiller au parlement, et Jean Tardif, conseiller au châtelet. Ils furent pris à neuf heures du matin, confessés à dix, et pendus à onze. Crome, conseiller au grand conseil, les jugea sans instruire leur procès.

[2] Le vieux mot *huis* (peut-être du latin *ostium*) signifioit la même chose que *porte*. Il n'est plus employé aujourd'hui qu'en style de palais : plaider à *huis* clos, c'est-à-dire les portes fermées. C'est le *house* de la langue angloise.

[3] Les quatre des Seize, qui furent pendus au Louvre par ordre du duc de Mayenne, pour avoir eux-mêmes fait pendre le président Brisson. Ces quatre scélérats furent traités de martyrs par le ligueur Jean Boucher, curé de Saint-Benoît.

gue lettre[1], et à leurs pieds estoit escrit ce quatrain :

Meschants pendards qui les juges pendez,
Impunité par là vous pretendez :
Mais vous devez tout le contraire attendre :
Oncques pendard ne put son juge pendre.

La douziesme et derniere aupres des fenestres, contenoit le portraict fort bien tiré de son long, de monsieur le lieutenant, habillé en *Hercules gallicus*[2], tenant en sa main des brides sans nombre, desquelles estoyent enchevestrez des veaux aussi sans nombre. Au dessus de sa teste comme en une nue y avoit une nymphe qui avoit un escriteau portant ces mots :

GARDEZ VOUS DE FAIRE LE VEAU[3].

[1] L'édition de Turin, 1594, indique cette *longue lettre* par une *S* en caractère italique. Mais il est plus vraisemblable qu'il s'agit du grand I de l'alphabet romain. En effet, c'est cette lettre que Plaute veut désigner dans un endroit dont celui-ci est imité, et où il fait dire à un valet :

« Faciam ex me litteram longam. »
(AULUL., act. I, sc. 1, v. 38.)

[2] Ironie. C'est-à-dire qu'il en avoit l'habit sans en avoir la valeur ni l'éloquence.

[3] Expression proverbiale qu'on employoit lorsque quelqu'un, par sa propre faute, manquoit de réussir dans une entreprise importante. Elle s'applique très bien ici au duc de Mayenne, qui, tout avec l'envie de se faire roi, s'y prenoit mal pour le devenir.

Et par la bouche dudit sieur lieutenant en sortoit un autre, ou estoyent escrits ces mots:

JE LE FERAY.

Voila au plus pres ce que je peu remarquer dedans ladite tapisserie. Quant aux bancs, et sieges, ou se devoyent asseoir messieurs les Estats, ils estoyent tous couverts de tapis parsemez de croisettes[1] de Lorraine, noires et rouges, et de larmes miparties de vray et de faux argent, le tout plus vuide que plein[2], pour l'honneur de la feste.

[1] Petites croix.

[2] Parcequ'il y avoit peu de députés, un grand nombre de provinces reconnoissant le roi.

DE L'ORDRE

TENU POUR LES SEANCES.

Apres que l'assemblee fut entree bien avant dedans la grande sale approchant des degrez ou le daiz estoit eslevé, et les chaires preparees, la place fut assignee à chacun par un heraut d'armes intitulé Courte-joye sainct-Denys[1], qui les appella tout haut par trois fois ainsi : Monsieur le lieutenant, monsieur le lieutenant, monsieur le lieutenant de l'estat et couronne de France, montez là haut en ce throsne royal, en la place de vostre maistre. Monsieur le legat mettez vous à *latere.* Madame la representante la royne mere, ou grandmere, mettez vous de l'autre costé. Monsieur le duc de Guise pair de la lieutenance de l'estat et couronne de France, mettez vous tout le fin premier pour ce coup, sans prejudice de vos droicts à venir. Monsieur le reverendissime cardinal de Pelvé, pair, *ad tempus*[2], de la lieutenance,

[1] Parceque le chevalier d'Aumale ayant surpris Saint-Denis où il fut tué, le bruit courut que cette ville étoit prise : ainsi *courte joye* à Paris. Le cri de guerre et de victoire étoit *mont-joye.*

[2] L'archevêque de Reims étoit duc et pair. Le cardinal de Pelvé

mettez vous vis à vis, et n'oubliez vostre calepin[1]. Madame la douairiere de Montpensier, comme princesse de vostre chef; mettez vous soubs vostre nepveu[2]. Madame la lieutenante, la lieutenante de l'estat, sans prejudice de vos pretentions, mettez vous contre elle. Monsieur d'Aumale, connestable et pair de la lieutenance à cause de vostre comté de Boulongne erigee en pairie[3], mettez vous coste à coste du reverendissime, et gardez de deschirer sa chape, avec vos grands esperons.

avoit obtenu de Rome l'archevéché de Reims par le crédit de la ligue, sans y avoir été nommé par le roi.

[1] Il passoit pour être fort ignorant.

[2] Le duc de Guise, qui en étoit fort aimé.

[3] Il se moque d'une entreprise qu'avoit faite le duc d'Aumale sur Boulogne par le moyen du prévôt Vetus, qui fut pris par le gouverneur de la ville, retenu long-temps en prison, et délivré à la prière du duc de Guise. Le duc d'Aumale pensa être pris lui-même pendant l'exécution de ce dessein; plusieurs des siens furent tués, et il y laissa son canon. M. de Nevers, en son *Traité de la prise des armes*, pages 328 et 450, dit à ce sujet: « Vous avez « M. d'Aumale, qui a fait déja assez ample preuve de sa valeur « et sage conduite au siège de Boulogne, qu'il leva sans sonner « tabourin, en si grande haste qu'il y laissa de son artillerie, « comme aussi au siège de Senlis, et en la bataille qu'il perdit là « auprès, et en la fuite que dernièrement il fit en la ville d'Amiens, « avec si grand effroy, qu'il laissa perdre la pluspart de ses gens, « et creva deux ou trois chevaux à force de piquer: » c'est pourquoy il luy donne de grands éperons. Ces grands éperons font aussi allusion à la promptitude avec laquelle il prit la fuite à la bataille de Senlis. (Voyez ci-dessus page 36, note [1].)

Haut et puissant principion comte de Chaligny[1] qui avez cest honneur d'avoir monsieur le lieutenant pour cadet[2], prenez vostre place, et ne craignez plus Chicot qui est mort[3]: monsieur le primat de Lyon infaillible futur cardinal de l'Union[4], pair et chancelier de la lieutenance[5], laissez là vostre sœur[6], et venez icy prendre vostre rang. Monsieur de Bussy le Clerc[7], jadis grand penitencier

[1] Henri de Lorraine, comte de Chaligny, enfant d'un troisième lit de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, frère du duc de Mercœur. Il commandoit la cavalerie entretenue par le duc de Lorraine au service de la ligue.

[2] Le duc de Mayenne n'étoit que le cousin du duc régnant de Lorraine, au lieu que le comte de Chaligny étoit son neveu.

[3] Voici en quels termes du Puy raconte la manière dont Chicot fut tué par le comte de Chaligny: « Ce Chicot estoit gascon, grand « boufon, riche, et vaillant: il prit le comte de Chaligny lors du « siege de Rouen: en le prenant, il ne luy dit pas qui il estoit, et « l'amena au Roy, et luy dit: « Tiens, je te donne ce prisonnier qui « est à moy. » Le comte de Chaligny, indigné de se voir pris, luy « bailla un coup d'espée dont il mourut quinze jours après par « mauvais regime: en la chambre où il estoit malade il y avoit un « soldat mourant; le curé du lieu vint pour le confesser, mais il ne « le voulut pas absoudre, parcequ'il estoit au service d'un roy « huguenot; Chicot se leva du lit en furie, outragea de fait et de « paroles le curé, et mourut peu après. »

[4] Il espéroit obtenir de Rome le chapeau de cardinal, par le crédit du duc de Guise et de la ligue.

[5] Le duc de Mayenne l'avoit fait garde des sceaux.

[6] Il étoit soupçonné de prendre de grandes privautés avec elle; ce qui est souvent répété dans cette satire.

[7] D'abord simple maître d'armes, ensuite procureur au parle-

du parlement, et grand œconome spirituel de la ville et chasteau de Paris, mettez vous aux pieds de monsieur le lieutenant, comme grand chambellan de la lieutenance. Monsieur du Saulsay[1], pair et grand maistre de la lieutenance, à faute d'autre, prenez ce baston, et vous allez tout doucement seoir en ce siege mollet, preparé pour vous. Messieurs les mareschaux de la lieutenance[2], Rosne, Dom Diego, Bois-Dauphin, et signor Cor-

ment, il devint lieutenant du gouverneur de la Bastille, en 1588. Ce gouverneur, qui étoit Charles Marteau, prévôt des marchands, ayant été envoyé aux états de Blois, en qualité de député, le Clerc se conduisit, pendant son absence, en maître absolu de la forteresse, et y enferma tous les membres du parlement. Ce fut alors qu'il ajouta à son nom celui de Bussi, afin que les Parisiens vissent en lui un second Bussi-d'Amboise. Il continua d'exercer toutes sortes de vexations, jusqu'à la mort du président Brisson; mais, à cette époque, le duc de Mayenne le dépouilla de toutes les richesses qu'il avoit volées, et le retint prisonnier à ses côtés. Voilà pourquoi, quelques lignes plus bas, il est appellé ironiquement *le grand chambellan de la lieutenance*.

[1] Frère du cardinal de Pelvé, et du conseil des quarante.

[2] Le duc de Mayenne, pour donner quelque apparence d'autorité aux états de la ligue, auxquels il prévoyoit bien qu'il ne se trouveroit aucun officier légitime de la couronne, avoit créé en sa qualité de lieutenant-général de l'état, quatre maréchaux de France, savoir: Claude de La Châtre, Urbain de Laval Bois-Dauphin, Chrétien de Savigny, baron de Rosne, et Antoine, dit le capitaine Saint-Paul, soldat de fortune (Voy. page 53, note [4]). L'auteur ne nomme point ici M. de La Châtre, qui avoit opéré sa réconciliation, ni le capitaine Saint-Paul, qui étoit mort à l'époque où il écrivit sa satire. Il

nelio, voila un banc pour vous quatre, sauve à augmenter ou diminuer si le cas y escheoit. Messieurs les secretaires d'estat, Marteau, Pericard[1], des Portes[2], et Nicolas[3], ceste forme d'en bas est pour vous quatre, si les fesses de monsieur Nicolas y peuvent tenir : monsieur de Sainct-Paul[4], comte de Rethelois, à tiltre de precaire, n'approchez pas si pres de monsieur de Guise, de peur de l'eschauffer, et vous tenez aupres du sieur du Rieu ou de Rieux[5] : messieurs les ambassadeurs d'Espagne, Na-

remplace malignement leurs noms par ceux de deux Espagnols, pour faire sentir l'ascendant que la cour d'Espagne exerçoit sur la ligue.

[1] Il avoit été secrétaire du duc de Guise. Il fut fait secrétaire d'état de la ligue, ainsi que La Chapelle-Marteau.

[2] Il étoit secrétaire du duc de Mayenne, et devint ensuite intendant des finances.

[3] Ce Nicolas, qui avoit occupé une charge de secrétaire du roi, sous Charles IX, étoit fort gros. Brantôme le traite de *bon compagnon*.

[4] Il étoit du conseil des quarante, et de basse extraction. L'auteur l'appelle duc de Rhetelois, parcequ'il avoit usurpé ce duché. Le duc de Mayenne le fit maréchal de France de la ligue, et le duc de Guise le tua de sa main à Reims, le 26 avril 1594. Voilà pourquoi il est dit ici : « *N'approchez pas si pres de M. de Guise, de peur de l'eschauffer.* » Le légat, dans sa harangue, l'appelle *Campaniæ et Rheteliæ Ducem*. L'on fit ces vers sur sa mort, arrivée à Reims devant Saint-Pierre :

Qu'on ne me parle plus d'un compagnon de guerre,
Tant soit-il valeureux, tant soit-il preux et fort,
Depuis qu'on a veu tuer Saint-Paul devant Saint Pierre,
Sans de luy regretter aucunement la mort.

[5] Les premières éditions portent simplement *de Rieux*. Il est

ples, Sicile[1], Lorraine, et comté de Bourgongne, ce banc à main gauche est pour vous, et le banc à main droite, destiné pour les ambassadeurs d'Angleterre, Portugal, Venise, seigneurs, comtes et princes d'Allemagne, Souysse, et Italie, qui font defaut, sera pour les dames et damoiselles[2], selon la date de leur impression.

Au demourant que tous les deputez prennent place à raison de leurs pensions. Telle fut à peu pres la seance de messieurs les Estats : le tout sans dispute pour les preseances : hormis que le gardien des cordeliers, et le prieur des jacobins contesterent quelque peu[3], à qui iroit devant : mais madame de Montpensier se levant, bailla l'avantage

probable que le premier de ces noms étoit le nom de roture de ce seigneur parvenu, que la satire présente ailleurs comme le fils d'un maréchal-ferrant.

[1] Ce mot est omis dans plusieurs éditions.

[2] On sait le grand crédit que les princesses de la ligue, et les femmes de ses principaux chefs, avoient dans cette faction, qui d'ailleurs avoit laissé prendre de grands airs à de petites bourgeoises. C'est la raison pour laquelle l'auteur leur donne la droite dans cette assemblée d'états, dirigée tout-à-fait au contraire des autres, dont, à l'exception des reines, l'entrée fut toujours interdite aux femmes.

[3] L'auteur feint ici un démêlé entre les cordeliers et les jacobins, par allusion à un différent très réel que ces religieux eurent ensemble pendant plusieurs siècles, au sujet de la conception de la Vierge.

au prieur des jacobins, en commemoration, comme elle disoit, de sainct-Jacques Clement. Il y eut aussi un peu de garbouil[1] entre mesdames de Belin et de Bussy[2], à l'occasion que l'une ayant lasché quelque mauvais vent pseudocatholique[3], madame de Belin dit tout haut à la Bussy, allons procureuse la queue vous fume[4], vous venez icy parfumer les croix de Lorraine : mais monsieur le grand maistre de Saulsay oyant[5] ce bruit et en sachant la cause, leur cria, le baston en la main: tout beau, mesdames, ne venez point icy conchier nos Estats, comme ma fille[6] fit n'a pas long-

[1] Nous disons maintenant *grabuge*, qui a certainement la même étymologie.

[2] Depuis l'édition de 1593 inclusivement, toutes les autres, excepté celle des *Mémoires de la ligue*, ont mis ici *madame de Rône*, au lieu de *madame de Belin*; parceque Belin ayant été des premiers à se soumettre, on vouloit l'épargner, au lieu qu'on affectoit de tourner en ridicule de Rône, qui s'étoit opiniâtré dans sa rebellion. Quant à la dame *Bussy*, c'étoit la digne femme de Bussi le Clerc, dont il a été fait mention précédemment.

[3] Littéralement, *faux catholique*.

[4] Locution triviale, par laquelle elle lui reproche sa vanité en même temps que son indécence.

[5] Participe du verbe *ouïr*, qui s'emploie encore quelquefois en plaisantant. Chacun se rappelle ces vers :

> Et le souffleur, *oyant* cela,
> Croyant encor souffler, siffla.

[6] Les premières éditions portent, *ma sœur*. C'est une faute qui se trouve déja rectifiée dans celle des *Mémoires de la ligue*.

temps le bal du feu roy en ceste sale mesme. Le bruit, et la mauvaise odeur passee, monsieur le lieutenant commença à parler en ceste façon, avec un grand silence et attention de messieurs les Estats.

HARANGUE

DE MONSIEUR LE LIEUTENANT.

Messieurs, vous serez tous tesmoins que depuis que j'ay pris les armes pour la saincte ligue, j'ay tousjours eu ma conservation en telle recommandation que j'ay preferé de tres bon cœur mon interest particulier, à la cause de Dieu, qui sçaura bien se garder sans moy, et se venger de tous ses ennemys : mesme je puis dire avec verité que la mort de mes freres ne m'a point tant outré, quelque bonne mine que j'aye faict, que le desir de marcher sur les erres [1] que mon pere, et mon bon oncle le cardinal m'avoyent tracees, et dedans lesquelles mon frere le balafré [2] estoit heureusement entré. Vous sçavez qu'à mon retour de mon expedition de Guyenne, que les politiques appellent

[1] Terme emprunté de la chasse. Aller sur *les erres* de quelqu'un, c'est tenir la même conduite que lui.

[2] Le duc de Guise, poursuivant un soldat après la défaite des Allemands, à Château-Thierry (novembre 1575), reçut un coup de mousquet qui lui fracassa la joue gauche.

incagade[1], je n'effectuay pas en ceste ville ce que je pensoy : à cause des traistres qui advertissoyent le tyran leur maistre : et ne tiray autre fruict de mon voyage, que la prise de l'heritiere de Caumont[2], que je destinoy pour femme à mon fils : mais le changement de mes affaires m'en faict à present disposer autrement. Davantage, vous n'ignorez pas que je ne voulu point engager mon armee à aucun grand exploict, ni siege difficile (en quoy toutesfois Castillon me trompa[3], que je pensoy emporter en trois jours), afin de me reserver plus entier pour executer mes catholiques desseins. Quant à mon armee de Dauphiné, je luy

[1] Vieux mot, à peu près synonyme d'escapade fanfaronne et malencontreuse.

[2] Elle fut enlevée par ordre du duc du Maine, qui vouloit la donner en mariage à son fils aîné. D'Aubray en parle dans sa harangue. Elle fut mariée au comte de Saint-Paul. M. de Nevers (*Traité de la prise des armes*, p. 184), parlant du duc du Maine, dit : « Pour tout trophée de son voyage de Guyenne, il ramena la « fille de madame de Caumont, nourrie huguenotte dès la mam- « melle, en l'âge de douze ans, et la prit par force en la maison de « M. de la Vauguion, pour la faire espouser à l'un de messieurs ses « enfants : de quoi le sieur de Vivans eut pour ses épingles, par « la faveur de M. du Maine, absolution de tous les crimes et sacri- « lèges qu'il avoit faits. »

[3] C'est Castillon sur la Dordogne, que le duc de Mayenne prit, en 1586, après un siège de deux mois, et que les huguenots reprirent la même année.

feit tousjours faire halte, et me tins aux escoutes, pour attendre si aux Estats de Blois, vous auriez affaire de moy. Mais les choses y ayant pris le contrepied de nos souhaits et attentes, vous veistes en quelle diligence je vous vins trouver en ceste ville, et avec quelle dexterité mon cousin le connestable d'Aumale cy present, fit prealablement descendre le Sainct Esprit en poste sur une partie de messieurs de Sorbonne. Car aussi tost dit, aussi tost faict : et de là sont procedez tous nos beaux exploitcs de guerre : de là ont pris origine ces milliers de saincts martyrs françois, qui sont morts de glaive, de faim, de feu, de rage, de desespoir, et autres violences, pour la cause de la saincte union : de là est venu le chastiment de tant de piaffeurs [1], qui vouloyent faire les galants, et s'accomparer aux princes [2] : de là procede la ruyne et demolition de tant d'eglises et monasteres qui nuisoyent à la seureté de nos bonnes villes : de tant de sac et pillage que nos bons soldats, francs archers, et novices ont faict en maintes villes, bourgs et villages, qui ont servi de curee pour la foy aux devots enfants de la messe de minuict : de tant de belles filles et femmes qui ont, sans nopces,

[1] Vieux mot, qui se disoit des gens pleins de morgue. Le mot *piaffe* s'emploie encore de nos jours dans quelques provinces, pour signifier une parure trop recherchée. — [2] Aller de niveau avec eux.

et malgré elles esté saoulees de ce qu'en mariage elles ayment le plus : et Dieu sçait, si ces jeunes moynes tout fraischement defroquez, et ces prestres desbauchez y ont devotement tourné les feuillets de leur breviaire, et gaigné planieres indulgences. Bref ceste est la seule cause du prompt et zelé decret[1] de messieurs de nostre mere Sorbonne apres boire[2], qui a faict enfin eclatter force coups du ciel : et par nostre bonne diligence, nous avons faict que ce royaume qui n'estoit qu'un voluptueux jardin de tout plaisir et abondance, est devenu un grand et ample cymetiere universel, plein de force belles croix peinctes, bieres, potences, et gibets.

Arrivé donc que je fu en ceste ville[3], apres

[1] Il entend le décret de la Sorbonne contre Henri III (du 7 janvier 1589), au sujet duquel M. de Nevers, dans son *Traité de la prise des armes*, page 290, s'exprime ainsi : « MM. de Sorbonne de « haute lutte jetterent le Roy par terre dans leur faculté, par le « moyen de l'avis qu'ils donnèrent qu'il ne le falloit plus tenir pour « Roy ; ce qui feut receu par une multitude de peuple suscitée par « les predicateurs, voire par leurs propres curez ; jusqu'à leur « denier l'absolution et par conséquent la communion, et la sepul- « ture en terre sainte à quiconque ne se departoit de l'obéissance « de Henry de Valois, ou de cet apostat, tyran et perfide, ne le « nommant jamais autrement. »

[2] On accusoit ces messieurs de prendre souvent ce temps-là pour délibérer, comme les personnages de Rabelais.

[3] Les dernières éditions portent : *icy*.

avoir envoyé guarir la ville d'Orleans de trop d'aise[1], et interdire le commerce de Loire, qui entretenoit leurs delices, j'en voulu autant faire en ceste ville : et bien m'en prit : en quoy madame [ma mere[2]], ma sœur, ma femme, et la cousine d'Aumale[3], qui sont icy pour m'en desmentir, m'assisterent fort catholiquement. Car elles et moy n'eusmes autre plus grand soin et sollicitude qu'a faire fond pour la guerre, et en ce faisant soulager et descharger tous les devots habitants bons catholiques, de la pesanteur de leurs bourses, et vaquer curieusement de pieds et de mains à rechercher et nous saisir des riches joyaux de la couronne[4] à nous appartenants en ligne collaterale, et par forfaicture du seigneur feodal[5] : nous trouvasmes force tresors inutiles :

[1] Guérir quelqu'un *de trop d'aise*, est une ancienne locution proverbiale signifiant : tirer quelqu'un d'une heureuse condition, en laquelle il étoit assez insensé pour se déplaire, et le jeter, de son plein gré, dans un état où il ne doit trouver que la misère.

[2] Ces mots, qui se trouvent dans toutes les éditions antérieures à 1600, avoient disparu dans les autres.

[3] Marie de Lorraine, sœur du duc d'Elbeuf, et femme du duc d'Aumale.

[4] Le duc de Mayenne se moque ici de lui-même, et de la maison de Guise, qui s'approprioit les joyaux de la couronne, à l'exclusion de la branche de Lorraine, qui avoit un prince né de la fille de Henri II.

[5] Autre raillerie contre la maison de Guise. Les princes de cette

nous descouvrismes à peu de fraiz par la revelation d'un catholique maçon, et la saincte innocence de monsieur Machault[1], que je nomme icy par honneur, le beau et ample muguot de Molan[2], nonobstant ses demons gardiens, et ses esprits familiers, que ledit Machault sceut vertueusement[3] conjurer, remplissant à cachette d'escus au soleil le fond de ses chausses. Et sans ce divin secours, Messieurs, vous sçavez que ne sçavions encore de quel bois faire flesche : dont la saincte union est grandement redevable au soigneux mesnagement dudit Molan, qui refusoit si honnestement son maistre[4] et tous ses amis de

maison, tous vassaux de Henri III, avoient pris les armes contre ce roi, sous prétexte de sa mauvaise administration. Or, il n'y avoit qu'un vassal qui pût commettre une *forfaiture*, et le seigneur féodal étoit celui contre lequel on la commettoit.

[1] Cette *innocence* de Machault consistoit à s'être fait un cas de conscience de garder pour lui le trésor tout entier, tandis qu'il ne s'étoit point fait scrupule d'en détourner une partie.

[2] Il étoit trésorier de l'épargne. L'argent qu'il avoit dérobé au roi et au public fut découvert le 5 mars 1589, par quelques domestiques qu'avoit corrompus Machault, qui y fut envoyé avec un nommé Soly. Ils trouvèrent en divers lieux de la maison deux cent cinquante mille écus d'or, et plusieurs beaux meubles. Une partie fut donnée au duc de Mayenne, et l'autre dissipée.

[3] Les dernières éditions portent *religieusement*.

[4] Pierre Molan étoit à Tours avec le roi, lorsque son trésor fut découvert à Paris, et pillé par les ligueurs. Le roi, à qui il venoit de refuser une médiocre somme d'argent, le fit arrêter; de sorte

leur ayder d'argent pour nous le conserver si à propos : et n'oubliez de luy en faire chanter un *Salve*, quoy que soit luy promettre une messe la main levee, quand on luy fera faire son testament tout debout[1]. Je ne veux oublier les somptueux meubles d'or, d'argent, tapisseries, et autres richesses que nous fismes prendre, vendre, et subhaster[2], appartenants à ces meschants politiques royaux, dont ma cousine d'Aumale[3] feit fort

que, *pour apaiser cette colère il lui en coûta encore trente mille écus*, dit Mezerai. Cayet ajoute qu'il fut même privé de sa charge.

[1] Quand il sera pendu.

[2] Vieux terme de pratique qui signifioit, vendre à l'encan. Ce mot, composé de *sub* et de *hasta*, fait allusion aux ventes à l'encan des anciens Romains.

[3] Le duc d'Aumale parle ainsi en la Confession générale des pilliers de l'union :

J'ay esté le premier à la sedition
Pour émouvoir le peuple et piller à mon aise,
Avecque les brigands du sainct conseil des Seize,
Que j'avois estably à ma devotion.
J'ay fuy puis aprés, mais c'est un mal de race,
Mon cousin m'a suivi qui s'en estoit moqué;
Et aussi bien qu'à moy le cœur luy a manqué,
Pere, pardonne moi, je t'en suppli de grace.

Madame d'Aumale parle ainsi :

Moy seule j'ay causé la mort de mes cousins,
Avertissant le roy de toute la menée,
Pour puis aprés piller j'ai ma robe tournée.
Où je n'ay espargné ny amis, ny voisins.

bien son devoir, fouillant elle mesme dedans les cabinets, et jusques aux fosses ou elle sçavoit qu'il y eust de la vaisselle d'argent cachee. Tellement que des lors nostre tres cher cousin, son mary et elle, et son grand page, feirent grandement leurs besongnes, et furent guaris de la jaunisse catholique[1] dont ils estoyent ensaffranez depuis les guerres de leur comté de Boulongne[2], à eux catholiquement et legitimement devolu par le merite de leurs patenostres et devotes processions, non point par usurpation et larcin domestique, comme disent les heretiques relaps : ce faict pour monstrer ma liberalité et magnificence apres m'estre asseuré de plusieurs villes, chasteaux et clochers, qui aisement se laisserent persuader aux bons predicateurs, ausquels j'avoy faict part de mon butin : je dressay ceste puissante et glorieuse armee de vieux soldats aguerris tous fraischement esmoulus, que je menay avec un grand

Mes grands pages et moy avons fait la visite
De tous les cabinets des dames de Paris,
Ayant mis à rançon et femmes et maris,
Pardon de cette offense, elle est la plus petite.

[1] L'auteur exprime toujours par cette figure, la pauvreté à laquelle se trouvoient réduits les ligueurs, aussi bien les chefs que les particuliers.

[2] Le duc d'Aumale avoit, comme l'on sait, des prétentions sur ce comté.

ordre et discipline tout droit à Tours, ou je cuiday[1] dire comme un Cesar catholique : *Je suis venu, j'ay veu, j'ay vaincu.* Mais ce fauteur d'heretiques[2] feit venir en poste le Biarnois, lequel je ne voulu attendre de trop pres, ny le veoir en face[3], de peur d'estre excommunié : et puis vous sçavez que la levee du siege de Senlis, ou mon cousin cy present a bien faict parler de luy, joincte à la deffaicte de Saveuse, me donnerent couverture de tourner visage. Ce que je feit aussi volontiers que vous messieurs de Paris le desiriez, et m'en requeriez ardemment. Depuis vous sçavez à quel poinct nous fusmes reduits, quand ce tyran fortifié de l'heretique vint à nostre barbe prendre Estampes et Ponthoise : mais par les bonnes et devotes prieres des peres jesuistes, et l'intercession de madame ma sœur, avec l'entremise de plusieurs saincts et religieux confesseurs, nous trouvasmes ce sainct martyr, qui feit esclater ce coup du ciel[4],

[1] Expression surannée qui signifie : *je pensai.* Du latin *cogitare.*

[2] Henri III qui fit venir le roi de Navarre.

[3] « Lorsque le duc de Mayenne, dit de Thou, eut reconnu que « Henri III, qu'il vouloit forcer dans Tours, avoit été renforcé par « les tronpes du roi de Navarre animées par la présence de leur « chef, il prit le parti de se retirer sans bruit. » Il est très plaisant que Mayenne se justifie de n'avoir pas osé regarder Henri IV en face, de crainte d'être excommunié.

[4] Le duc de Mayenne, dans sa déclaration du mois de décem-

et nous delivra de la misere et captivité ou nous estions prests de tomber en peu de jours. Tellement qu'ayant pris haleine, et faict nouveaux desseins, et nouveaux marchez avec nostre bon roy tres catholique et pere nourricier, je levay les cornes hautes, et avec une gaillarde armee mipartie[1], m'en allay haster d'aller les maheustres, qui suivant les bons advis qu'en avoit reçuz madite dame et sœur, s'enfuyoyent outre mer à petit train : mais parce qu'ils ne trouverent leurs vaisseaux prests à Dieppe ou je fu les visiter, je me my en devoir de les vous amener tous prisonniers en ceste ville, et vous souviendra bien avec quelle asseurance je le vous promy, et avec quels preparatifs vous les attendiez[2] : toutesfois quand je vey que ces heretiques nous faisoyent barbe de foirre[3], et ne se vouloyent pas laisser prendre sans mi-

bre 1592, avoit qualifié de *coup du ciel* l'assassinat commis par Jacques Clément sur la personne de Henri III.

[1] Parcequ'elle étoit composée de François et d'Espagnols.

[2] On avoit fait courir le bruit que Henri IV étoit prisonnier, et qu'on l'amenoit à Paris.

[3] L'édition supposée de Turin porte *barbe de fer*, ce qui n'offre aucun sens raisonnable. *Barbe de foirre* se disoit abusivement pour *gerbe de foüerre*, proverbe tirant son origine de ceux qui, sous l'ancienne loi, offroient seulement à Dieu des gerbes de paille, en feignant de lui en offrir de blé. On entendoit par-là, donner à quelqu'un le moins qu'il est possible : ici proprement c'est le tromper, se moquer de lui.

taines, je fu en Flandres pour en chercher[1] : et leur laissay cependant faire ceste bourrasque aux fauxbourgs de ceste ville, puis leur permy d'aller se pourmener tout l'hyver à Vendosme, au Mans, Laval, Argentan, Faleze, Alençon, Verneuil, Evreux et Honfleur, que je leur laissay tout expres prendre, m'asseurant bien que tost apres j'auroy tout leur butin en gros, quand ils se seroyent bien morfonduz et laissez mourir de froidure. Et de faict je leur fey bravement lever le cul à Dreux, et s'en fussent fuis s'ils m'eussent voulu croire. Mais vous sçavez que ceste tirelaisse[2] nous couste bon[3] : car ces meschants politiques n'en vouloyent qu'à moy, et m'eussent vilené s'ils m'eussent peu joindre, de quoy je me sçeu bien garder par le bon exemple de mon cousin de Nemours, et de mes amez et feaux aussi cousins les duc et chevalier d'Aumale, qui n'avoyent oublié le chemin de Mantes. Je ne puis, Messieurs, je ne puis parler de ceste renverse

[1] Le duc de Mayenne voyant que Henri IV avoit entrepris le siège de Dreux, et craignant de perdre cette place qui étoit d'une extrême importance pour son parti, courut en hâte jusqu'à Bruxelles demander du secours au duc de Parme, qui lui en accorda un très considérable.

[2] Espèce de jeu dont il n'est pas question parmi ceux de Gargantua, et qui consiste à laisser une valeur égale à celle qu'on annonce devoir tirer, quand l'adversaire parvient à parer le coup.

[3] Parcequ'il fut battu à Ivri.

de fortune sans soupirs et sans larmes: car je seroy maintenant tout à faict, vous sçavez bien quoy[1] : au lieu qu'il me falut aller querir et mandier un maistre en Flandres, et ce fut là que je changeay ma couverture françoise en cape à l'espagnole, et donnay mon ame aux demons meridionaux[2], pour desgager ce que j'avoy de plus cher dedans ceste ville. Mais je me fusse faict valet de Lucifer, aussi bien que du duc de Parme, pour faire despit aux heretiques[3]. Je ne veux passer soubs silence les artifices, ruses et inventions dont j'ay usé pour amuser et retenir le peuple, et ceux qui nous cuidoyent eschapper: en quoy il faut recognoistre que madame ma sœur cy presente, et monsieur le cardinal Cayetan[4] ont faict de signalez services à la foy, par subtiles nouvelles et Tedeums chantez à propos, et drapeaux contrefaicts en la rue des Lombards[5], qui ont donné occasion à plusieurs de mourir alegrement de

[1] C'est-à-dire roi.

[2] Cette locution, qui revient souvent dans le *Catholicon*, est prise du psaume 90: *Non timebis ab incursu et dæmonio meridiano.* Elle fait une allusion très naturelle à l'alliance de la ligue avec les Espagnols.

[3] Le maréchal d'Hocquincourt se seroit donné au diable *pour faire dépit aux jansénistes.*

[4] Henri Cayetan, romain, fait cardinal en 1585, mort en 1599.

[5] Allusion aux drapeaux que la duchesse de Montpensier fit

male rage de faim, plutost que parler de paix, et si on eust voulu croire monsieur Mendoze[1], zelateur de la foy, et amateur de la France s'il en fut onc, vous n'auriez plus ceste horreur de veoir tant d'ossements aux cymetieres de Sainct-Innocent, et de la Trinité, et les eussent les devots catholiques reduits en pouldre, beuz et avalez et incorporez en leur propre corps[2], comme les anciens Troglodites faisoyent leurs peres et amis trespassez. Faut il que je recite les viles et serviles submissions que je fey pour amener nos nouveaux amis à vostre secours? et toutesfois je me suis tesmoin, que j'ay tousjours eu mon dessein à part, quelque chose que je disse et offrisse à ce bon duc[3], et me suy tousjours reservé avec mon conseil[4] estroit de faire quelque chose de bon pour moy et les miens, en gardant les gages si je puis: et advienne qui voudra je ne m'en deferay que par force: et trouveray tousjours assez de difficultez pour executer ce qu'on me demande: ny ne man-

faire secrètement pour les montrer aux Parisiens, et leur faire croire qu'on les avoit enlevés à l'ennemi.

[1] Ambassadeur du roi d'Espagne près de la ligue.

[2] Il paroît avéré que pendant le siège de Paris, on composa un aliment analogue au pain, avec des ossements réduits en poudre.

[3] Le duc de Parme.

[4] Le président Jeannin, Des Portes Baudouin, secrétaire du duc de Mayenne, et Ribault, son trésorier.

queray pas de bulles et d'excommunications *merce* de monsieur le legat[1] qui en sçait tout le *tu autem*[2], pour embabouiner ceux qui y voudroyent croire. Nous avons desja pratiqué deux illustrissimes legats[3] pour nous ayder à vendre nos coquilles. Nous avons eu des pardons *gratis*, sans bourse deslier: et sçavons bien de quel biais il faut prendre nostre sainct pere en le menaçant un petit de faire la paix, s'il ne nous accorde ce que luy demandons. Avons nous pas eu de Rome des fulminations à tort et à travers contre nos ennemis politiques? Les avons nous pas faict excommunier et devenir noirs comme diables? Nous avons faict continuer les paradis à dessein, nous avons embouché des predicateurs affidez, et hypotequez soubs bon tiltre: nous avons faict renouveller les serments aux confrairies du cordon et du nom de Jesus[4], nous

[1] C'est-à-dire merci à monsieur le légat. L'édition de 1599 porte *marqué*, qui ne signifie rien.

[2] C'est-à-dire tout le contenu depuis le commencement jusqu'à la fin. Façon de parler prise des leçons du bréviaire qui finissent par: *Tu autem; Domine*, etc.

[3] Le légat Cayetan, et le légat de Plaisance.

[4] La confrérie du cordon, dit Le Duchat, régnoit principalement à Orléans, où elle fut mise en vogue par un cordelier qui y fit entrer les échevins et Roussieux, maire de cette ville, en 1588. Les jésuites, et quelques religieux mendiants qui s'en mirent aussi, y engagèrent le menu peuple. Cette confrérie, qui agissoit de concert avec les Seize de Paris, subsista dans toute sa force à

avons mesnagé des processions nompareilles, qui ont obscurcy le lustre des plus belles mommeries qui furent onques veues : nous avons faict semer soubs main par toute la France du catholicon d'Espagne, voire quelques doublons qui ont eu des effects merveilleux, jusques aux cordons bleuz politiques. Qu'eusse je peu faire davantage, sinon me donner aux diables par engagement et avancement

Orléans, jusqu'au commencement de 1594. Mais alors le duc de La Châtre ayant soumis cette ville à l'autorité du roi, y abolit toute espèce de confrérie. Quant à celle du nom de Jésus, voici ce qu'en dit Du Puy : « Les articles de cette confrerie du nom de « Jesus qui se tenoit en l'eglise Sainct-Gervais furent imprimez « par Bichon en 1590. Ils juroient de vivre et mourir en la foy « catholique, apostolique et romaine, sous l'obeissance du roy « tres chrestien Charles X, de monseigneur du Mayne son lieute- « nant; promettoient de procurer la delivrance du roy, de ne « reconnoistre jamais pour roy aucun prince heretique, nomme- « ment Henry de Bourbon, pretendu roy de Navarre relaps et « excommunié par le pape, et avant le massacre des princes ca- « tholiques commis à Blois, declaré incapable de ce royaume par « les trois Estats tenus en la ville de Blois : de n'entendre à aucun « parti de traitté de paix ou treve avec les heretiques et catholi- « ques suivant le parti du Biarnois. L'on vit dans le parlement un « mandement emané de cette confrerie signé Petit, par lequel « estoit enjoint aux quarteniers d'envoyer à ce Petit un rolle des « soubçonnez politiques. Ce mandement fut mis entre les mains « de monsieur de Nemours, et fut ordonné que le lieutenant cri- « minel en informeroit, mais il ne put trouver ce Petit; monsieur « Coqueley dit à la cour qu'il ne viendroit point de faute de cette « confrerie. »

d'hoyrie [1], comme j'ay faict? Lisez les livres de Josephe de la guerre des Juifs : car c'est quasi [2] un mesme faict que le nostre, et jugez si les zelateurs Simon et Jean ont eu plus d'inventions et deguisements de matieres pour faire opiniastrer le pauvre peuple de Jerusalem à mourir de rage de faim, que j'en ay eu pour faire mourir de la mesme mort, cent mil ames dedans ceste ville de Paris, jusques à faire que les meres ayent mangé leurs enfants [3], comme ils firent en ceste sacree cité. Lisez ceste histoire je vous en prie, et pour cause, et vous trouverez que je n'ay espargné non plus qu'eux les reliques les plus sainctes et ustenciles d'eglise, que j'ay peu faire fondre pour mes affaires. J'ay cent fois violé ma foy particulierement jurée à mes amis et parents, pour parvenir à ce que je desire sans en faire semblant [4], et mon cousin le duc de Lorraine, et le duc de Savoye en sçauroyent bien que dire [5], les affaires desquels j'ay tousjours

[1] Du latin *hæreditas;* vieux mot signifiant, succession, hérédité.

[2] Vieux mot emprunté du latin, et qui signifie encore *presque* dans la plupart de nos patois.

[3] Voltaire a fait de cette hideuse histoire un épisode de la Henriade.

[4] On lit dans l'édition de 1599, *pour en faire le semblant*, leçon vicieuse.

[5] Il avoit promis à chacun d'eux en particulier de le faire élire roi de France, tandis qu'il songeoit plutôt à le devenir lui-même.

postposees[1] à la cause de l'eglise gallicane, et à la mienne. Quant à la foy publique, j'ay tousjours estimé que le rang que je tiens m'en dispensoit assez: et les prisonniers que j'ay retenuz[2], ou faict payer rançon contre ma promesse, ou contre la composition par moy faicte avec eux, ne me peuvent rien reprocher, puis que j'en ay absolution de mon grand aumosnier et confesseur. Je ne parleray point des voyages que j'ay faict faire vers le Biarnois pour l'amuser d'un accord ou je ne pensay jamais: les plus fins de mon party y ont esté embarquez, et n'en ont senty que la fraischeur du rasoir[3], et cela ne doit desplaire à Villeroy qui n'y est allé qu'à la bonne foy, comme pouvez croire. J'en ay bien apasté d'autres qui ne s'en vantent pas, et qui ont traicté pour moy à deux fins, tant pour haster nos amis de nous secourir, que pour amuser nos ennemis à la moustarde, et si le Biarnois eust voulu croire quelques uns de son conseil[4], qui ont quelque grain de catholicon sur la langue, et

[1] Mises après; de *ponere* et de *post*.

[2] A Castillon, Puy-Normand, et Montignac, en 1586, et à Saint-Ouen près d'Amboise, en 1589.

[3] Cette *fraischeur* est proprement ici le fil ou morfil d'un rasoir *fraîchement* émoulu. Ce fil est un peu rude, mais il ne fait qu'un petit mal d'un moment.

[4] Le maréchal de Biron, d'O, surintendant des finances, et autres.

qui ont tousjours crié qu'il ne falloit rien aigrir de peur de desesperer tout, nous aurions maintenant beau jeu, au lieu que nous voyons que les peuples se sont mis d'eux mesmes à souhaiter et demander la paix, chose que nous devons tous craindre plus que la mort, et aymeroy cent fois mieux me faire Turcq ou Juif, avec la bonne grace et congé de nostre sainct pere, que de veoir ces heretiques relaps retourner jouir de leur bien, que vous et moy possedons à juste tiltre, et de bonne foy par an et jour, voire[1] plus. Hé Dieu, mes amis, que deviendrions nous s'il falloit tout rendre? S'il falloit que je revinsse à mon ancien estat, comment entretiendroy je mon plat, et mes gardes? Il me faudroit passer par des secretaires et tresoriers de l'espargne tous nouveaux, au lieu que les nostres passent par mes mains. Mourons, mourons plutost que d'en venir là: c'est une belle sepulture, que la ruyne d'un si grand royaume que celuy cy, soubs lequel il nous faut ensevelir si nous ne pouvons grimper dessus. Jamais homme qui est monté ou je suis, n'en devala[2] que par force: il y a plusieurs portes pour entrer à la puissance que j'ay: mais

[1] Vieux mot signifiant, vraiment, même. Il est encore employé en Franche-Comté, sans égard à sa signification originaire, mais d'une manière paragogique ou explétive: écoutez *voire*.

[2] C'est-à-dire n'en descendit. Après ces mots, *que par force*,

il n'y a qu'une yssue seule pour en sortir, qui est la mort. C'est pourquoy voyant qu'un tas de politiques qui sont parmy nous, nous rompent la teste de leur paix, et de leur monarchie françoise, je me suis advisé de leur presenter une mommerie d'Estats, et apres avoir differé tant que j'ay peu, pour eluder et faire refroidir les instantes poursuites de leurs deputez, je vous ay icy convoquez pour y donner ordre avec vous, et feuilleter ensemble leurs cayers pour sçavoir ou le mal leur tient[1], et qui sont nos amis, et nos ennemis. Mais pour ne point vous en mentir, ce n'est que pour leur clorre le bec, et leur faire croire que nous travaillons fort pour le public, et entendons volontiers à faire accord. Car les bonnes gens pour cela n'en pisseront pas plus roide. Je sçay qu'il n'y a icy que de nos amis, non plus qu'aux Estats de Blois: et par consequent je m'asseure que voudriez tous, autant pour moy que pour chacun de vous, que moy, ou un prince de nostre maison fust roy, et vous vous en trouveriez bien. Si est ce que cela ne peut se faire sitost, et y a encore une messe à dire, et faudroit faire une grande breche au royaume, parce qu'il en conviendroit donner une

l'édition de Turin ajoute, *et fourche*, ce qui signifie, *et pour aller au gibet.*

[1] L'édition de 1599 porte, *ou le malheur tient.*

bonne partie à ceux qui nous y auroyent aydé[1]. D'autre part vous prevoyez bien les dangers et inconvenients de la paix, qui met ordre à tout, et rend le droict à qui il apartient. C'est pourquoy il vaut encore mieux l'empescher que d'y penser: et quant à moy je vous jure par la chere teste de mon fils aisné[2], que je n'ay veine qui y tende, et en suis aussi eslongné que la terre est du ciel: car encore que j'aye faict semblant par ma derniere declaration, et par ma response subsequente, de desirer la conversion du roy de Navarre: je vous prie croire que je ne desire rien moins: et aymeroy mieux veoir ma femme, mon nepveu[3], et tous mes cousins et parents morts, que veoir ce Biarnois à la messe. Ce n'est pas là ou il me demange. Je ne l'ay escrit et publié qu'à dessein, non plus que monsieur le legat son exhortation au peuple françois. Et tous ces escrits que monsieur de Lyon a faicts, et fera cy apres sur ce subjet, ne sont qu'à intention de retenir le peuple, en atten-

[1] Principalement au roi d'Espagne.

[2] Henri de Lorraine, qui porta le titre de marquis de Mayenne jusqu'à la mort de son père.

[3] Le duc de Mayenne n'aimoit point sa femme; le jeune duc de Guise, et tous les autres princes de la maison de Lorraine étoient autant d'obstacles au projet qu'il avoit de se faire roi, et d'un autre côté la conversion de Henri IV anéantissoit toutes ses espérances.

dant quelque bonne aventure (vous m'entendez bien) que les peres jesuistes nous procureront pour faire un second sainct martyr. Et d'ailleurs, c'est autant de division, et d'atediement, et atiedissement à nos ennemis : et autant de preparatoires pour le tiers party[1] ou nous avons bonne part, comme

[1] Voici les détails que Du Puy donne à ce sujet : « Le jeune « cardinal de Bourbon en estoit le chef. Jean Louchard abbé de « Bellozane qui avoit esté son precepteur, et monsieur du Perron « depuis cardinal estoient ceux qui luy avoient conseillé de faire « cette ligue. Elle commença à Tours, monsieur de Souvré en fut « averty, qui en donna l'advis au roy, le roy manda le cardinal « qui amena avec lui Bellozane et du Perron. Bellozane pedant « dénia tout, mais l'autre par le moyen de monsieur Le Grand « descouvrit tout le parti et trahit son maistre. Nonobstant que « l'affaire fut descouverte, ils ne laisserent pas de faire l'entreprise « de Mante, qui estoit de se saisir de la personne du roy, et de « tuer les mareschaux de Biron et de Bouillon. L'admiral de Villars « devoit faire l'execution. Le medecin Duret conduisoit la menee, « et avoit fait conferer ensemble l'admiral et monsieur de Bellin « pour prendre jour. L'admiral remarqua au medecin Duret qu'il « estoit impossible de rien faire, que le roy avoit deux mille gen- « tils-hommes avec luy, et qu'aux fauxbourgs de Mante il y avoit « deux mille Anglois. Duret respondit que ce grand nombre de « personnes rendroit la chose plus aisee, qu'ils s'empeschoient l'un « l'autre comme les reistres à Auneau, et que monsieur d'O, gou- « verneur de Mante, empescheroit les Anglois de passer. Duret le « pressoit et se chargeoit de tuer les deux mareschaux, de se saisir « du roy et d'en faire ce qui seroit avisé. Cette trahison fut ainsi « descouverte. Balbani Italien fut envoyé à Rome par ce cardinal « pour rendre compte au pape de son dessein. Il rencontra en « chemin Des Portes Baudouin, secretaire de monsieur du Mayne.

estant un grand moyen, s'il esclate, pour faire bien nos besongnes, et à l'avancement duquel je vous prie tous d'employer vos alliances et intelligences comme je fay les miennes : non pas pour contraindre l'Heretique de tourner sa robe[1] : car je ne le desire, ny ne l'entends : et m'asseure qu'il n'en fera jamais rien, tant il a le cœur obstiné : qui est ce que je demande, afin qu'il demeure tousjours en sa peau, ce qui nous acquierera force

« Ce Des Portes fit si bien qu'il tira copie des instructions de Balbani, et en envoya deux par deux diverses voyes à monsieur du Mayne. L'une fut surprise et envoyee au roy. Le cardinal voyant son dessein rompu se retira à Gallion, et voulut persuader à l'admiral de Villars de l'enlever et le mener à Rouen et le faire declarer roy ; l'admiral n'y voulut entendre, disant que s'il avoit fait ce coup, il auroit un maistre à Rouen ce qu'il n'avoit point. Le cardinal mourut de desplaisir de ce que le roy le traittoit mal depuis cette affaire. Monsieur d'O mourant envoya au roy un gentil-homme pour le supplier de ne point croire qu'il fût du tiers party. Le roy du vivant de monsieur d'O ne le nomma pas dans le discours du tiers party, mais si tost qu'il fut mort, il l'y mit. Le roy ne se voulut jamais fier au medecin Duret après ce mauvais dessein. » Ce prétendu parti qui n'avoit pour lui ni troupes ni places, ayant été reduit à tâcher de se faire valoir par la plume, avoit pris pour prétexte de son infidélité, la fulminante bulle de Grégoire XIV contre Henri IV ; mais dès le premier écrit qu'il fit paroître sous le titre d'*Avis et remontrance au roi, etc.*, il se vit accablé de tant de réponses, que ceux qui avoient entrepris de donner la vogue à cette faction, n'osèrent plus rien tenter en sa faveur.

[1] C'est-à-dire de se convertir à la religion catholique.

bons amis catholiques, apostoliques, et romains, inspirez du Sainct Esprit, qui l'empescheront bien de leur costé, et le mettront en grand accessoire, et m'asseure que le roy qu'ils feront ne me contrepesera pas à la balance. Quoy qu'il en advienne, nous avons envoyé coup sur coup nos agents à Rome[1], comme monsieur le cardinal de Pelvé mon bon precepteur vous pourra tesmoigner, pour renverser la negociation du cardinal de Gondy, qui ne s'y eschauffera pas plus qu'il doit[2], et rompre[3] les pratiques du marquis de

[1] Ces agents étoient le commandeur de Diou, Nicolas de Piles abbé d'Orbais, le doyen de Reims Frizon, et le conseiller de la cour Coqueley.

[2] Au mois d'octobre 1592, les principaux catholiques du parti du roi avoient envoyé le marquis de Pisani vers le nouveau pape Clément VIII, pour le disposer à reconnoître ce monarque lorsqu'il se seroit converti. Le cardinal de Gondi, qui accompagnoit le marquis dans ce voyage, avoit promis au roi de le servir aussi de son mieux. Mais les Seize, qui redoutoient étrangement cette démarche d'un cardinal, et qui soupçonnoient le duc de Mayenne d'y avoir donné son approbation, firent présenter à ce dernier, au nom de leurs prédicateurs, une requête tendante, *à ce qu'il lui plut les éclairer là-dessus.* C'est à ce sujet que le duc dit ici qu'il n'y avoit rien à craindre du cardinal de Gondi, qui ne s'emploieroit que *tres foiblement* à la réconciliation du roi avec le saint-siège. Le duc de Mayenne en parloit pertinemment, car le cardinal réussit si mal dans sa négociation qu'il fut soupçonné de collusion par plusieurs personnes.

[3] Ce mot a été ajouté dans les éditions postérieures à 1600.

Pisani, qui est trop bon François pour nous, qui sont allez à Rome chercher un chemin de paix : mais nous avons suscité nos ambassadeurs d'Espagne de protester contre l'audience, et contre ce que le pape voudroit faire sur la pretendue conversion du Biarnois. Monsieur le legat nous a aydé à faire nos memoires et instructions, et y employera de sa part ses habitudes, et confederations du consistoire. Et si sa Saincteté faict autrement, je sçay bien comment il en faut avoir la raison, le menaçant que nous sçaurons bien faire en ce cas nostre accord avec les politiques, aux despens et desavantage de l'eglise de Rome. Aussi ne me conseilleriez vous pas, que pour une messe que le roy de Navarre pourroit faire chanter, ce qu'à Dieu ne plaise, je me demisse du pouvoir que j'ay, et que de demy roy que je suis, je devinsse valet, et pour faire tomber l'orage de ceste guerre, sur la teste de ces bons catholiques Espagnols nos amis, qui nous veulent apprendre à croire en Dieu. Bien est vray que si ladite conversion advenoit à bon escient, je seroy en grande peine, et tiendroy le loup par les oreilles. Toutesfois monsieur de Lyon, et nos bons predicateurs m'ont appris[1], qu'il n'est pas en la puissance de

[1] La *Demonologie de la Sorbonne nouvelle*, pièce insérée dans

Dieu de pardonner à un heretique relaps, et que le pape mesme ne sçauroit lui donner absolution, fust ce à l'article de la mort: ce que nous devons tenir pour treiziesme article de foy, et l'adjouster au Symbole des apostres: voire que si le pape s'en vouloit mesler, nous le ferions excommunier luy mesme par nostre mere la Sorbonne, qui sçait plus de latin, et boit plus catholiquement[1] que le sainct consistoire de Rome. C'est donc sur quoy il nous faut principalement insister, par quels moyens nous empescherons la paix, et rendrons la guerre immortelle en France. Monsieur de Lyon sçait bien que le roy d'Espagne et moy, luy avons promis sur nostre honneur un chapeau rouge, s'il peut tant faire par sa rethorique, d'en venir à bout, et sa sœur a desja receu pour arres un carcan de trois mil ducats, et une chaisne de perles catholiques, avec quelques milliers de doublons. Nous avons aussi certains politiques au conciliabule, et senatule des ennemis, qui filent desja quelques cordons dudit chapeau rouge[2], et si

les Mémoires de la ligue, attribue aux prédicateurs de Paris, et aux sorbonistes d'alors, onze hérésies, dont les deux points ici mentionnés faisoient la sixième et la dixième.

[1] L'auteur a déja parlé plus haut du zélé décret de la Sorbonne *après boire*.

[2] Dans les dernières éditions, on lit: *les cordons d'un chapeau de cardinal*. Plus bas on y lit *bravement*, au lieu de *bien*.

nous leur envoyons un peu de soye cramoisie pour faire les resnes de leur mule, ils nous ayderont bien, et empescheront bien que ces meschants huguenots acariastres n'entrent aux Estats, et que rien ne se fasse, ny se passe au detriement et deshonneur de nostre sainct pere, et du sainct siege apostolique, voire quand les previleges de l'Eglise gallicane s'en devroyent perdre. Je conjure donc toute ceste catholique assemblee de tenir la main, et employer verd et sec[1] pour empescher que les Parisiens, et autres villes ne nous viennent rompre la teste de leur paix, mais qu'elles prennent la mort en gré, et souffrent leur totale ruyne, plutost que d'y penser et d'en ouvrir la bouche. Il faut racler[2] des prieres de l'Eglise ces fascheux mots: *Da pacem Domine,* comme monsieur le legat vous pourra tantost faire entendre qu'ils ne sont point de l'essence de la messe, ny mots sacramentaux: faisons seulement semblant et bonne mine: Si Villeroy s'en lasse[3], nous aurons Zamet[4], qui pour le plaisir que luy a faict mon bon cousin le

[1] Locution triviale qui signifie, faire tous ses efforts pour en venir à ses fins.

[2] Les dernières éditions portent *arracher.*

[3] Cet endroit fait allusion aux négociations de monsieur de Villeroi pour la paix, et aux soupçons qu'on avoit déja que ce ministre méditoit sa retraite de la ligue.

[4] Sébastien Zamet, riche partisan, italien d'origine. Il fut long-

duc d'Elbeuf, ne plaindra ses peines et voyages, et se laissera aisement beffler[1] sur l'esperance de ses greniers à sel. Quoy qu'il en soit, et advienne qui pourra, si nous nous entendons bien, et continuons nos intelligences avec ce bien-heureux tiers party, nous brouillerons si bien les affaires, que ceux de Bourbon ne se verront de trente ans ou ils pensent: car je ne feray jamais plus de cas d'eux que j'ay faict de leur oncle[2], que j'ay laissé mourir en prison et en necessité, sans me soucier gueres de luy, apres qu'il nous eut servy de pretexte, et de planche, que les huguenots appelloyent planche pourrie, pour monter ou je suis: car je sçay bien, que tant qu'il y auroit de ceste race bourbonnoise, qui faict meilleure preuve que moy de sa descente de sainct-Loys, jamais ny moy, ny les miens ne regnerions sans querelle. C'est pourquoy vous ne devez douter que je feray tout ce que je pourray pour m'en deffaire. Pour le moins une chose me console, c'est que si les ennemis tiennent la ville de Sainct-Denis, ou les vieux roys sont enterrez, nous en

temps employé par le duc de Mayenne pour obtenir de Henri IV une trêve avec les ligueurs.

[1] Vieux mot burlesque signifiant, moquer, tromper, berner.

[2] Le vieux cardinal de Bourbon étant en prison à Fontenay-le-Comte, où il mourut, n'eut jamais le crédit, malgré les diverses requêtes qu'il présenta, de se faire accorder la moindre pension.

tenons les joyaux [1], reliques, et ornements royaux, qui sont fricassez pour eux, par la saincte devotion de mon frere de Nemours, qui a faict fondre la couronne. Mais qui plus est, la saincte ampoule de Reims est en nostre puissance, quand nous en aurons affaire. Sans laquelle vous m'entendez bien. C'est un coup du ciel. Si prions tous bons confesseurs, predicateurs, curez, et autres devots pensionnaires, de faire rage sur ce sujet, afin que Dieu nous en saiche gré. Pour mon regard, je tiendray tant que je pourray les choses en balance, et apparence : comme j'ay tousjours faict au gouvernement de ceste ville, ne souffrant que le party des politiques soit trop rabaissé, ny celuy des Seize trop eslevé et insolent, de peur que l'un des deux se faisant le plus fort, ne me voulust aussi faire la loy : ce que mon cousin le duc de Lorraine me reproche que j'ay appris de la royne mere, que Dieu absolve. Au reste, je croy qu'il n'y a pas un de vous qui ne se souvienne de la mort de

On lui promit seulement de reprendre sur les hérétiques les bénéfices qu'ils lui avoient enlevés.

[1] Dès le commencement de l'année 1589, le trésor et les reliques de Saint-Denis avoient été apportés à Paris par deux religieux qui y restèrent pour les garder, mais qui ne laissèrent point de les livrer, à mesure que les chefs de la ligue les envoyèrent demander, soit pour les mettre en gage, soit pour les convertir en monnoie.

Sacremore[1], apres m'avoir faict plusieurs bons services: j'ay esperance que moy, et mon nepveu en ferons bien d'autres à l'honneur de ce bon Dieu, pourveu que vous autres messieurs nous serviez de pareille affection, et attendiez pareille recompense en ce monde ou en l'autre. Quant à la pelade, que certains politiques m'ont voulu improperer[2], m'accusant que la Saincte-Cere, ou la Loue[3] (je ne sçay laquelle des deux) me l'avoyent donnee: ils en ont menty les meschants, je n'y songeay jamais, ce n'est que certaine chaleur de foye que les medecins appellent alopecie, à laquelle moy et les miens sommes sujets, et monsieur de Lyon sçait que les gouttes[4] viennent bien sans cela. Et s'il est autrement, que les loups me puissent manger les jambes, vous priant pour l'honneur de la saincte Union n'en croire rien, et regarder à nos affaires.

[1] Il fut tué de sang froid par le duc du Maine, à la suite d'une dispute assez romanesque. Sacremore prétendoit que madame de Villars, fille aînée de madame du Maine, lui avoit été promise, et que madame de Villars lui avoit particulièrement fait cette promesse. Cette passion, si cruellement trompée dans ses espérances, est un fort bel épisode pour une tragédie de *la Ligue*, quand il sera permis de faire des tragédies nationales.

[2] Du latin *improperare*, reprocher, faire des reproches. Nous en avons fait *improuver*.

[3] Filles de joie du temps.

[4] Il en étoit fort incommodé. *La goutte* ne se prend plus au pluriel.

Car nous avons un ennemy qui ne dort pas[1], et qui use plus de bottes que de souliers: vous y donnerez ordre, et vous vous garderez des escrouelles[2], et de tomber du haut mal[3] si vous pouvez. J'AY DIT.

Monsieur le lieutenant ayant achevé sa harangue, avec grand applaudissement de l'assistance, ou le president de Nully[4], et Acharie[5] laquais de

[1] « Le duc de Mayenne, dit Mezeray, estoit pesant de corps, « grand dormeur et grand mangeur: Henry IV, au contraire, « estoit prompt, actif et vigilant, ne se tenant pas si long-temps « au lit que l'autre se tenoit à table. »

[2] « Aprés la levée du siege de Paris, les Parisiens furent fort « tourmentez de ce mal, qu'ils avoient pris par contagion des « Espagnols leurs hostes » ou qu'ils devoient plutôt aux accidents de la guerre et de la famine. C'est la première opinion qui a prévalu, quoique les écrouelles ne soient pas plus communes au-delà des Pyrénées qu'en-deçà des Alpes. Les vainqueurs ont toujours été très habiles à trouver des torts et des infirmités aux vaincus.

[3] C'est-à-dire, d'être pendu. Une de ces plaisanteries dont la *Satyre Menippée* foisonne, et qui ne seroient plus *françoises*.

[4] Étienne de Nully, président en la cour des aides, du conseil des quarante.

[5] Maître des comptes du conseil des quarante. On l'appeloit ironiquement le *laquais de la ligue*, à cause de l'empressement avec lequel il agissoit pour ce parti, quoiqu'il fût boiteux. Il étoit d'un caractère timide, et homme à pleurer de joie dans des occasions telles que celle-ci, où il vient mêler ses larmes avec celles du président de Nully, qui pleuroit toujours.

la ligue furent veuz pleurer de joye, le doyen de Sorbonne grand dataire du legat se leva, et cria tout haut: *Humiliate vos ad benedictionem, et posteà habebitis haranguam*[1]; alors monsieur le legat, trois profondes et copieuses benedictions prealablement faictes commença à parler ainsi:

[1] Ce beau latin que l'auteur attribue ici au doyen de la Sorbonne, fait connoître en quel sens il disoit que la Sorbonne savoit plus de latin que le consistoire de Rome. Ce doyen n'avoit plus qu'à ajouter: *Vultis etiam pardonos? per diem vos habebitis, et nihil payabitis;* et il auroit parlé tout-à-fait comme Janotus de Bragmardo dans Rabelais.

HARANGUE

DE MONSIEUR LE LEGAT[1].

In nomine patris, *etc.* †[2] Io mi rallegro, e son quasi fuora di me stesso (ò signori, e popoli, piu

[1] Cette harangue du cardinal de Plaisance est du conseiller Jacques Gillot, l'un de ceux que Bussy le Clerc fit emprisonner à la Bastille.

[2] La langue italienne n'étant pas familière à tous les lecteurs, nous essayons ici une imparfaite traduction de ces passages ingénieux :

« *In nomine Patris*, etc. Je me félicite, et je suis presque « hors de moi (ô seigneurs et communes gens, plus catho- « liques que les Romains eux-mêmes), de vous voir ici ras- « semblés pour un sujet si grand et si catholique : mais, « d'autre part, je me trouve grandement abasourdi d'enten- « dre tant d'opinions balourdes s'élever entre vous autres « *ligours* catholiques ; et il me paroît voir renaître cette an- « tique faction des noirs et des blancs, car les uns deman- « dent blanc et les autres noir. Toutefois une seule chose me « semble nécessaire au salut de vos ames, savoir : ne jamais « parler de paix, et bien moins encore y consentir que tous « les François ne soient morts à la manière des Macchabée, « et valeureusement occis comme Samson, fracassés et en- « terrés sous les ruines de ce méchant paradis terrestre de

catholici che i medesimi Romani) di vedervi quì collegati per un sogetto tanto grande, e catholico: ma d' altra parte mi truovo molto sbigottito di

« France, pour goûter plus prestement le repos immortel « du céleste paradis. GUERRE DONC, ET TOUJOURS GUERRE, « ô vaillants et magnifiques François, vu que toutes les fois « qu'il est question de paix et qu'il se parle de trêve avec ces « *forfantes* bélitres d'hérétiques, j'aimerois autant qu'on me « donnât un clystère avec de l'encre: considérant qu'il est « plus avantageux pour le repos de l'Italie, et la sécurité du « saint siége apostolique, que les François et les Espagnols « guerroyent entre eux en France ou en Flandre pour la re- « ligion et la couronne, qu'en Italie pour Naples ou Milan: « car, à vous dire le vrai, le très saint père ne se soucie guère « de tous vos débats, si ce n'est en ce qui le touche de n'être « point dépouillé d'annates et de commendes, et autres tri- « buts qui se paient à Rome avec votre or et votre argent. « Donnez d'ailleurs, si cela vous convient, votre ame à tous « les diables; il n'y prendra seulement pas garde, moyennant « que les *provendes* de Bretagne, et l'antique révérence due « à sa sainteté ne lui faillent point. Tant plus sera grande et « révérée sa sainteté, que vous autres pygmées serez petits « et parvulissimes. Et ne parlez plus de tant de biens et de « tant d'hommages dont vos prédécesseurs ont comblé le « saint siége apostolique, encore moins des richesses et des « pays que les papes tiennent des bienfaits de Charlemagne « et des rois de France ses successeurs; c'est une affaire faite. « Les pardons que vous avez reçus dans ces dernières années, « les indulgences *gratis*, et les jubilés, valent bien autrement; « suffit d'ailleurs que toutes les couronnes et tous les sceptres « du monde sont à la disposition de sa sainteté, et se peu-

sentir tante opinione balorde fra voi altri ligouri catholici, e mi pare che quella antica fattione di

« vent changer, balloter, enlever et rendre à sa guise, car il « est écrit, etc. . . . . »

. . . . . « Ouf! j'oubliois de vous apprendre une excellente « nouvelle que j'ai reçue de Rome, en grande hâte, par le « moyen de Zamet, savoir; que sa sainteté excommunie, mau- « dit, anathématise tous les cardinaux, archevêques, évê- « ques, abbés, prêtres et moines qui sont royaux politiques, « tant bons chrétiens qu'ils soient; et, pour qu'il n'y ait plus « à l'avenir ni différents ni sujet de jalousie entre les Espa- « gnols et les François, le très-saint pere fera en sorte que les « François aient les écrouelles comme les Espagnols, et de- « viennent comme eux rodomonts et *bougerones*. En outre, « il accorde indulgences plénières à tous bons catholiques « lorrains, ou françois *espagnolisés*, qui tueront pères, frères, « cousins, voisins, magistrats, princes du sang, politiques « hérétiques, en cette guerre très chrétienne, jusqu'à concur- « rence de trois cent mille ans de vrai pardon. Et n'ayez pas « peur que le Saint-Esprit vous manque, parceque le sacré « consistoire le fait descendre des bras de Dieu le père, quand « cela lui convient; comme vous savez qu'il a inspiré, depuis « plusieurs années, de n'élire aucun pape qui ne fut ou ita- « lien ou espagnol. Enfin, faites-vous un roi, de grace, pour « l'amour de moi, et je me soucie peu qui ce soit, fût-ce le « diable, pourvu qu'il soit serviteur et feudataire de sa sain- « teté et du roi d'Espagne, par le moyen duquel j'ai été fait « cardinal, grace au bon duc de Parme. Je vous dirai que je « donnerois volontiers ma voix à l'infante d'Espagne, parce- « qu'elle est bonne dame, et que son père l'aime fort. Néan- « moins, vous ferez ce qui plaira à monseigneur le duc de

neri e bianchi[1] rinasce: percio che l' uni domandano bianco, e gli altri il nero[2]. Ma una sola cosa mi pare necessaria à la salute delle anime vostre: cio è, di non parlar mai di pace, e manco procurar la, che prima tutti gli Francezi non siano morti, à guiza di Macabei, e uccisi valorosamente come fù Samsone, fracassati e sotterrati trà le ruine di questo cattivo paradiso terrestre di Francia, per goder piu presto la quiete immortale del paradiso celeste. Guerra donque, guerra[3], ò valenti e magni-

«Feria et *à monsour lo loutenant;* mais gardez-vous, sur «toutes choses, d'ouvrir la bouche pour parler de paix ou de «trève, autrement le sacré collège reniera Christ. *Ego me «vobis*, etc.»

[1] *Noirs* et *blancs*, noms de deux factions qui se formèrent en Italie l'an 1295. Il est remarquable que les mêmes désignations de partis se soient renouvelées si long-temps après, sans qu'aucune tradition, sans qu'aucun souvenir s'en mêlât. C'est un fait piquant à ajouter aux singularités de l'histoire.

[2] Ce proverbe se vérifioit à la lettre entre les ligueurs des deux factions de Lorraine et d'Espagne, dont les derniers vouloient l'infante qui étoit *noire*, et les premiers le jeune duc de Guise qui étoit *blanc*.

[3] Ceci est imité d'un des sermons de Panigarolle. Il lui étoit un jour échappé de dire à quelqu'un en particulier qu'il eût mieux valu faire la paix, que de laisser tant d'ames innocentes languir et crier la faim. La chose ayant été rapportée aux Seize, ils lui déclarèrent que s'il ne parloit autrement, *ils l'enverroient par eau porter* au Béarnois *des paroles de paix à Saint-Cloud.* Ce corde-

fici Francesi, perche mi pare quando si ragiona della pace e si parla di trega[1] con questi forfanti heretici manigoldi, che mi sia dato un servitiale d'inchiostro : considerando che molto meglio è per la quiete d'Italia, e la securità de la santa sede apostolica, che i Francezi e Spagnuoli guerreggiano tra loro in Francia, ò veramente in Fiandra per la religione, ò la corona, che in Italia per Napoli ò Milano : perche per vi dir il vero, non se ne cura il santissimo padre di tutti fatti vostri; se non à tanto che li tocca di non esser spogliato d' annate e commende, e altre espeditioni che si fanno in Roma con oro e argento vostro. Date quanto volete le anime vostre al demonio inferno : poco gli è : proveduto che gli sia che le provende

lier, qui craignoit les Seize, fit aussitôt sonner le sermon, monta en chaire, et dit, après quelque préambule, que des malveillants avoient fait courir le bruit qu'il étoit homme de paix, mais qu'ils en avoient menti. Alors il s'écria : *guerra*, *guerra*, *guerra*, et entra si fort en colère, qu'il oublia de boire un coup au milieu de son sermon, ainsi qu'il avoit coutume de le faire.

[1] En ce temps-là le peuple, las de la guerre, faisoit courir par les rues des billets qui ne parloient que de paix ou de trève. Les politiques y répondirent par d'autres contenant les vers suivants :

Le légat fait guerre à la trève,
La trève fait guerre au légat.
Si l'on coupoit sa tête en Grève
Ce seroit un beau coup d'état.

di Bretagna[1], et la riverentia antica, debita à sua santità, non gli mancano. Tanto piu grande e riverita sarà sua santità, quanto voi altri homuncioni sarete piccoli e piccolini: E non parlate piu di tanti beni, è tanti favori ch' i predecessori vostri hanno fatte à la santa sede apostolica, ancomeno delle richezze, e paezi che gli pape hanno del beneficio di Carlo magno, e di suoi successori regi di Francia: questo è cosa fatale: le pardonanze che havete ricevute da pochi anni in qua, con le gratuite indulgenze, e jubilei, sono di molto piu pregio, basta che le corone e gli scettri del mondo sono à dispositione de sua santità, e si possono cambiare, trastullare, e torre e porre à suo modo. « Scriptum est enim, hæc omnia « tibi dabo. Atque ut pergam latinâ linguâ vobis « loqui, ne fortè aliquis non satis intelligat italia- « nem[2], dicam vobis summam legationis meæ quæ « sumpta est ex Matth. 10 cap. Nolite arbitrari « quia pacem venerim mittere in hanc terram: « non veni pacem mittere, sed gladium. Nihil « enim habeo magis in mandatis, et instructione

[1] La Bretagne a long-temps passé pour un pays d'obédience.

[2] Tout le beau latin de cette harangue et de celle du cardinal de Pelvé s'accorde avec ce qu'en disoit un quidam, qui l'entendoit prononcer aux États de Paris: que c'étoit du latin de cardinal, et que ne le parloit pas qui vouloit.

« secretà quàm ut vos perpetuò exhortem ad bel-
« lum et prælium, atque totis viribus impediam
« ne tractetis ullo modo de reconciliatione, et pace
« inter vos. Quod sanè magnum esset crimen et
« indignum christianis et catholicis hominibus.
« Alterum verò punctum quod habeo vobiscum
« agendum, est de electione cujusdam principis
« boni catholici, in regem vestrum, repudiatâ
« prorsùs istâ familiâ Borboniorum, quæ tota est
« hæretica, aut hæreticorum fautrix : ego verò
« scio, gratissimam rem vos facturos domino nos-
« tro papæ et sanctæ sedi apostolicæ, nec non be-
« nefactori meo, christianissimo[1] et catholicissimo
« Hispaniarum et tot regnorum regi, si Britanniæ
« Armoricæ ducatum conservetis illustrissimæ
« filiæ ejus infanti[2] : regnum verò conferatis alicui
« principi ex ejus familiâ, quem illa maritum eli-
« gere voluerit, et dotali coronâ Franciæ digna-
« bitur in solidum utrique competenti[3]. Sed de

[1] Il donne en cet endroit au roi d'Espagne le titre de *très-chrétien*, parcequ'il le considéroit déja comme roi de France.

[2] Le roi d'Espagne Philippe II avoit pour sa fille, l'infante Isabelle, des prétentions sur le duché de Bretagne, et se disposoit alors à les faire valoir.

[3] En 1591, le roi d'Espagne avoit proposé qu'aux prochains états sa fille Isabelle fût déclarée reine de France, à l'exclusion de tous les princes, tant de la maison de Bourbon que de celle de Lorraine. En 1593, il reitéra la même demande, sur ce que,

« hoc plura reverendissimus cardinalis de Pelve « vobis disseret, et pro reliquo supplebit. Cognoscit « enim melius quam me vestra negocia, quæ per « viginti annos tàm Lotharingicè, quàm Hispanicè « tractavit Romæ, adeò subtiliter, et fideliter, ut « reduxerit res vestras ad punctum, ad quod illas « nunc reductas videtis : idcircò cùm crederet « pius iste præsul, et civis, Franciam matrem « suam esse in agone mortis, et trahere ultima « suspiria, venit nuper ad visitandam eam, tam- « quàm bonus et devotus confessarius et optimus « compatriota ad vos juvandum, in pompâ fu- « nebri, et exequiis ejus. Sed si velletis eligere « aliquem in regem ex suis benefactoribus Lotha- « ringiæ, et Guisiæ, sanè vos faceretis ei secundùm « cor suum : et ille alacriter ungeret et sacraret « eum ex oleo sanctæ ampullæ quod habet Remis « expressè reservatum, et benè servatum sub cus- « todiâ Sancti Pauli[1] Campaniæ, et Retheliæ ducis.

disoit-il, tous les fils de Henri II étant morts sans héritiers légitimes, le royaume lui appartenoit comme étant descendue de l'aînée des filles de Henri II. Peu après, il revint à la charge par le moyen du légat, qui, ne pouvant se trouver à l'assemblée parcequ'il étoit malade, proposa par ses lettres que l'infante fût tenue d'épouser son cousin l'archiduc Ernest, moyennant quoi on les établiroit roi et reine *solidairement*. C'est ce que les auteurs appellent ailleurs *gynæcocratie*.

[1] Le capitaine Saint-Paul, dont il a été fait mention précédemment.

« Vos videritis : ego de expresso mandato domini « nostri, si quid in hoc feceritis contrà leges et « mores hujus regni, vel contrà concilia Eccle- « siæ, vel etiam contra Evangelium et Decalogum, « saltem secundùm impressionem hæreticorum, « vobis promitto plenam absolutionem, et indul- « gentiam, idque gratis[1], in sæcula sæculorum. « Amen. »

Oi me, non mi ricordiva di vi far intendere una molto buona nuova, ch'ò ricevuta in freta di Roma, per mezo di Zametto : cio è che la sua santità, scommunica, agrava, anathematiza tutti i cardinali, archivescovi, vescovi, abati, preti, et monachi chi sono reali politici, quanto catholici siano. E per torre ogni diferenza et gelosia tra gli Spagnuoli e Francezi : farà il santissimo padre, che i Francezi haranno le scrofole, come i Spagnuoli, e diventaranno anco bravadori, e bugeroni come essi. Oltre fà pieno indolgenze à tutti quanti buoni catholici loreni ò hispani francesi[2], i quali amazzeranno padri, fratelli, cugini, vicini, podestate, principi reali, politici heretici, in questa christianissima guerra, fine à trecenta mille anni di vero perdono. E non dubitate ch' il

[1] C'est presque le *sans dot* de l'Avare.

[2] *Ces Lorrains, ou Espagnols François*, plaisanterie d'un excellent goût, comme tout ce discours.

Spirito Santo vi manca, perche il sacro consistorio lo fà descendere dalle braccia di Dio padre, à sua posta : come sapete ch' à designato doppo molti anni di creare alcuno papa che non fosse italiano, o hispano : in fine, fatte un rè, di gratia per amor mio : E non me ne curo che si sie, fosse e diavolo, modo che sia servitore e feudatario de la sua santità, e del rè catholico, per mezzo del qual son stato fatto cardinale, merce al buon duca di Parma. Ben vi dirò ch' il mio voto sarebbe volentieri per la infanta di Spagna, perche ella è valente donna, e amata molto di suo padre[1]. Neantedimenò farete quel che piacera al signor duca di Feria, e *à monsour lo loutenant*. Ma guardatevi mentre d'aprir la bocca per ragionar di pace ò trega : altramente il sacro collegio rinegarà Christo. « Ego me vobis « commendo iterum. Valete. »

[1] Philippe II chérissoit tellement sa fille que sur le point de mourir il l'appeloit encore *son miroir et la lumière de ses yeux*. M. de Nevers, en son *Traité de la prise des armes*, dit, en parlant de l'infante : « Vous pouvez dire qu'en l'âge de vingt six ans elle « gouverne tous les estats du roy son pere ; car elle le soulage « infiniment en toutes les grandes depesches qu'il faict, l'ayant « nourrie aupres de luy, et instruitte aux affaires, si bien qu'à « présent elle agence toutes les plus grandes du consentement de « son pere, voire elle signe les lettres d'affaires au lieu dudit roy, « ayant appris si bien à contrefaire sa signature, que les ambassa- « deurs et autres n'y connoissent aucune difference. Pour ceste « occasion le roy la mene ordinairement avec luy quand il se retire

Ces mots finis, le petit Launay[1] cy-devant ministre passé en l'université de Geneve[2], et à present boutecul[3] de Sorbonne, apres avoir mangé les grands breviaires et heures du feu roy[4], à faire festins à monsieur le lieutenant, se mit à genoux avec Garinus[5] cordelier, et apostre apostat, et assistez de Cuilly[6] curé de Sainct-Germain de l'Auxerrois, et d'Aubry[7] curé de Sainct-André des Arcs, revenant de confesser Pierre Barriere[8], en-

« en son monastere de l'Escurial, afin d'estre soulagé par elle, « comme il l'est bien et fidellement. »

[1] Il fut d'abord prêtre, puis *huguenot* et ministre, ensuite il se maria; enfin il fut chanoine de Soissons, grand ligueur et du conseil des quarante.

[2] Dans l'édition supposée de Turin (1594), entre ces mots et les suivants, on lit : *et depuis fesse-chambrière*. Dans celle des Mémoires de la ligue, après le mot *ministre*, on trouve : *apostat et à-présent boutecul*, etc.

[3] La populace donnait ce nom à des moines convers, qu'elle ne considéroit que comme des demi-moines.

[4] Il se moque des gros et grands bréviaires que Henri III avoit fait imprimer.

[5] Jean Guarini, Guarinus ou Garinus, cordelier savoyard, l'un des boutefeux de la ligue. L'auteur l'appelle *apôtre apostat*, parcequ'au lieu de porter le peuple à la paix, ainsi que son devoir l'y obligeoit, il ne cessoit de l'exciter à la révolte.

[6] Jacques Cuilly étoit l'un des députés aux états de Paris. Garinus et lui furent chassés de cette ville après sa soumission au roi.

[7] Il étoit du conseil des quarante.

[8] Cet assassin étoit parti de Lyon dans l'intention de tuer le

tonnerent à haute voix devant la croix de monsieur le legat:

O Crux ave, spes unica,
Hoc passionis tempore.

Quelques uns de l'assemblee le trouverent mauvais : toutesfois chacun les suyvit en chantant de mesme, et le bransle finy, le sort toucha à monsieur le cardinal de Pelvé de parler, lequel se levant sur ses deux pieds, comme une oye, apres avoir fait une tres profonde reverence devant le siege de monsieur le lieutenant, son chapeau rouge avalé en capuchon par derriere, puis une autre semblable devant monsieur le legat, et une autre bassissime devant les dames : puis s'estant rassis, et toussy trois bonnes fois, non sans excreation

roi, et n'ayant appris qu'à Paris la conversion de Henri IV, il s'étoit adressé à Christophe Aubry, pour savoir de lui s'il pouvoit encore sans scrupule attenter à la vie de ce monarque. Aubry traita de bagatelle cette conversion, et ayant persuadé de son mieux à Barrière qu'il n'y avoit que la mort de cet hérétique abominable qui pût assurer la religion catholique, il le renvoya à son vicaire et à Varrade, recteur des jésuites de Paris. Ces deux malheureux achevèrent, dit-on, de le confirmer dans sa résolution, le confessèrent et lui donnèrent la communion. Ce scélérat fut découvert à Melun, et pris au moment où il cherchoit à commettre son crime, un mois environ après la conversion du roi. Lorsque le légat sortit de Paris, après la réduction de cette ville, le roi lui permit d'emmener avec lui Varrade et Aubry.

phlegmatique, qui excita aussi un chacun à faire de mesme, il commença de dire ainsi, addressant sa parole à monsieur le lieutenant, qui luy dit par trois fois, couvrez vous, mon maistre.

HARANGUE

DE MONSIEUR LE CARDINAL DE PELVÉ[1].

Monsieur le lieutenant vous m'excuserez, si pour contenter ceste docte assemblee, et garder le decorum et la dignité du rang que je tiens en l'Eglise par la providence de vous et des vostres, je fay quelque discours en langage latin, auquel vous sçavez qu'il y a long temps que j'estudie, et en sçay presque autant que mon grand pere[2] qui fut un bon gendarme et un bon fermier quant et quant soubs le roy Charles huictiesme : mais quand j'en auray dit trois mots, je reviendray à vous et à vos affaires : je m'adresseray donc à vous, hommes illustres, « atque ex tota Galliarum colluvie elec- « tissimi, ut vobis intelligere faciam multa quæ « gallica lingua satis non possunt exprimari, est « enim operæ pretium, ut nos præcipuè qui stu-

[1] Cette harangue est de Florent Chrestien, précepteur de Henri IV.

[2] Thomas de Pelvé, premier du nom, et bisaïeul du cardinal. Il étoit écuyer, et vicomte de Valognes dans le Cotentin, en Normandie.

« duimus in celeberrima academia Parisius[1], et « sapimus magis quàm fæx populi, habeamus « aliquid secreti quod mulieres non intelligant. « Volo igitur vos scire (et hæc dicantur tantùm piis « auribus) quòd exivit edictum[2], sive mavultis « rescriptum per breve à domino nostro papa, « per quod nobis permittitur eligere, creare, sa- « crare, et ungere regem novum, talem qualem « vobis placuerit, modo sit de stirpe vel Aus- « triaca vel Guysiaca, habetis igitur ad providen- « dum ex utra gente mavultis principem. Nam « de istis Borboniis non sunt loquelæ neque ser- « mones, quanto minus de isto hæretico relapso, « quem idem dominus noster papa, per idem res- « criptum adfirmat esse jam damnatum apud in- « feros, et animam ejus propediem, servituram « Lucifero pro merenda pomeridiana[3]. Sane ego « sum Gallus[4], nec renegabo meam patriam : sed

[1] Leçon conforme aux premières éditions, qui ont fait parler cet ignorant cardinal comme on parloit dans la basse latinité.

[2] C'est la prétendue bulle du pape Clément VIII, en date du 15 avril 1592. Elle paroissoit adressée au cardinal légat de Plaisance, et fut vérifiée au parlement de la ligue à Paris, le 27 octobre suivant.

[3] Pour le goûter de Lucifer.

[4] Cette équivoque entre le nom de *coq* et celui de *françois* est si naturelle, qu'on ne doit pas s'étonner de la trouver souvent dans les écrivains de cette époque, qui jouoient volontiers sur les mots.

« si ista electio vaderet ad libitum meum, pro-
« fectò pro bono meo et meorum, atque etiam
« vestro libenter vos precarem, ut daretis vestras
« voces alicui ex familia Lotharena, quam scitis
« tam benè fecisse in republica catholica, et Ec-
« clesia romana: fortasse verò Dominus Legatus
« habet aliud intentum, ad placendum Hispa-
« nis; sed non dicit omnia quæ habet in scrinio
« pectoris: vos interea hoc tenete firmum: nullo
« modo esse loquendum aut audiendum de pace
« facienda cum istis damnatis politicis, quin po-
« tiùs armate et parate vos ad patiendum omnes
« extremitates, vel etiam mortem, famem, ignem
« et ruinam totius urbis vel regni: nihil enim po-
« testis facere gratius et acceptabilius Deo, et regi
« nostro Philippo catholicissimo. Non ignoro
« Luxemburgum[1] et cardinalem Gondium et mar-
« chionem Pisanum Romam profectos, ut præ-
« parent animum Domini nostri Papæ, ad au-
« diendam legationem Biarnezi, tractaturam de
« conversione sua: sed quantùm tuta est luna a
« lupis, tantùm aversum est cor Domini nostri à
« talibus negotiis: estote fortes et securi sicut et
« ego: modò sim intra muros Parisius. Sanè pa-
« raveram aliquid boni ad dicendum vobis de

[1] Le duc de Luxembourg étoit à Rome en qualité d'ambassadeur extraordinaire, et Pisani en qualité d'ambassadeur ordinaire.

« beato Paulo cujus conversio heri celebrabatur:
« quia sperabam[1] quòd heri in ordine meo me
« contingebat loqui. Sed me fefellit longa nimis
« oratio Dómini de Mania: et ideò cogor remittere
« in vaginam gladium latinitatis meæ, quem vo-
« lebam stringere in conversionem istam, de qua
« politici nonnulli nescio quid seminant in vul-
« gum, quam tamen neque credo neque cupio:
« quoniam beatus Paulus multùm distabat ab isto
« Navarra: erat enim nobilis, et civis Romanus:
« et quod nobilis fuerit, et stirpe nobili editus,
« apparet ex eo quod Romæ fuit illi amputatum
« caput: iste verò est infamis propter hæresim, et
« tota familia Borboniorum descendit de becario,
« sive mavultis de lanio, qui carnem vendebat
« in laniena Parisina, ut asserit quidam poëta[2]
« valdè amicus santæ Sedis apostolicæ, et ideò
« qui noluisset mentiri. Paulus etiam conversus
« est cum miraculo: iste non, nisi fortè dicat, ob-

[1] Le cardinal de Pelvé, qui comptoit parler la veille, jour de la conversion de saint Paul, avoit préparé quelque chose sur cette matière; mais l'ouverture des États ayant été remise au lendemain, jour de saint Polycarpe, ce qu'il avoit préparé ne pouvoit plus lui servir. Il voulut adapter à la hâte son discours au sujet qui se présentoit; et n'en étant point capable, il apprêta à rire à toute l'assemblée.

[2] Le Dante avoit écrit que Hugues Capet étoit fils d'un boucher. Du Puy appelle ce jugement *une pure fadaise*.

« sidione se cinxisse hanc urbem menses circiter « quatuor cum sex millibus hominum, dùm intùs « essent plus quam centum millia : et hoc esse mi- « raculum, et cepisse tot urbes et arces fortissi- « mas, sine murorum subversione, sed per invia « foramina, et arctos cavos vix uni soli militi « penetrandos : addite, quòd Paulus timuit, et « magno terrore est affectus ex fulgure cœli : at « iste est imperterritus, nec timet quidquam, nec « fulmen, nec fulgura, nec imbres, nec hyemem « et glaciem, aut æstum, imò nec acies nostras et « exercitus nostros tam benè instructos. quos cum « pauca manu audet expectare et ante venire, et « debellare aut fugare. Pereat malè diabolus iste « velox et insomnis[1], qui nos tam laboriosè fati- « gat, et impedit dormire ad nostrum libitum. « Sed hactenus de Paulo, ne Polycarpus cujus « hodiè festum agitur fortasse invideat, quem « tamen prætermittam, quia de eo nihil prævidi, « aut præmeditavi. Memini quidem cùm essem « Romæ in tempore Gregorii Papæ, me propo- « suisse in Consistorio quinque protesta, sive « problemata disputanda[2], quæ tota respiciebant « sanctissimam istam congregationem de eligendo

[1] *Velox et insomnis* sont de bien belles épithètes pour Henri IV. La poésie n'auroit pas mieux dit.

[2] Les dernières éditions portent : *vel protestationes in futurum.*

« rege Franciæ: nam ab eo tempore quo me Hen-
« ricus defunctus iste fautor hæreticorum spo-
« liavit meo episcopatu Senonensi [1], et in sua manu
« posuit meos reditus et beneficia quæ habebam in
« suo regno, semper habui animam et intentio-
« nem me vindicandi, et feci omnia quæ potui, et
« faciam in æternum, quando deberem animam
« meam tradere diabolo ut ista insignis injuria ca-
« dat in caput Gallorum omnium qui passi sunt,
« nec se opposuerunt opprobrio meo. Quod cum
« essem sæpius pretestatus, tandem effeci: et vos
« sciretis benè quid dicere. Sed aliò me vocant prin-
« cipes isti, et istæ totius orbis insignes uniones et
« gemmæ mirabiles, quos et quas alloqui nunc res
« postulat, cæteramque turbam deputatorum, et
« deputantium, quorum interest ut intelligant
« me disserentem lingua gallica, quam penè de-
« didici loqui, adeò patriam meam sum oblitus. »

Je retourneray donc à vous, monsieur le lieutenant, et vous diray que si j'eusse trouvé en France les affaires avoir reussi selon les pratiques et intelligences que j'ay menees depuis vingt cinq ans [2] avec les Espagnols à Rome, je verrois

[1] L'an 1586, Henri III fit saisir les revenus du cardinal de Pelvé, pour le punir des mauvais services qu'il lui avoit rendus à Rome.

[2] Il avoit témoigné sa mauvaise volonté contre la France, dès l'an 1563, au concile de Trente.

maintenant feu monsieur vostre frere en ce throsne royal, et aurions occasion de chanter avec ce bon patriarche: *Nunc dimittis:* mais, puisque ce n'a pas esté la volonté de Dieu qu'ainsi fust, patience; assez va qui fortune passe. Si vous diray je en passant, que, *fide mea,* il vous faict fort bon veoir, [ouy, monsieur le lieutenant, il vous faict fort bon veoir[1]] assis là où vous estes, et avez fort bonne mine, et remplissez bien vostre place, et ne vous advient point mal[2] à faire le roy: vous n'avez faute que d'une bonne cheville pour vous y bien tenir: vous avez toute pareille façon, sauf l'honneur que je dois à l'Eglise, qu'un Sainct-Nicolas de village, *à fè de Dio,* il me semble que nous celebrons icy la feste des Innocents, ou le jour des Roys. Si vous aviez maintenant un plein verre de bon vin, et qu'il pleust à la majesté de vostre lieutenance boire à la compagnie, nous crierions tous le Roy boit, aussi bien n'y a il gueres que les Roys sont passez: ou nous empeschasmes bien qu'on ne fist de Roy de la febve, de peur d'inconvenient et de mauvais presage: mais si vous estes icy à ceste my-Caresme prochaine, nous chevaucherons tous avec vous par les

[1] Ceci manque dans les premières éditions.

[2] Vous ne vous y prenez pas mal,

rues, et ferons la my-Caresme à cheval[1], si nous pouvons retenir jusques alors toute ceste catholique assemblee, à laquelle je veux maintenant adresser mon propos en general, et que tout le monde m'entende. Messieurs, ne me tenez pas pour homme de bien et bon catholique, si la maladie de France (je n'entends parler *del male Francioso*) je veux dire vos miseres et pauvretez, ne m'ont faict venir par deça, ou je me suis comporté en vray hypocrite, je vouloy dire Hipocrate[2], mais la langue m'a fourché. Ce grand medecin, voyant son pays affligé d'une maladie epidemique et peste cruelle, qui exterminoit tout

[1] Cette expression marquoit déja quelque chose de ridicule du vivant de Rabelais, qui dit qu'étant au pays de Satin, il y avoit vu la *my-caresme à cheval*, et que la *my-aoust* et la *my-mars* lui servoient d'escorte. La montre ridicule que firent en 1590 les prêtres et les moines, à la veille du siège de Paris, avoit été appelée en termes encore plus méprisants une *my-caresme à pied*, parceque chacun d'eux y avoit assisté à pied. Ici les dévots de la ligue se proposent, comme dit le proverbe, de remonter sur leur bête, et de paroître à cheval à leur première procession, tant parcequ'ils espèrent que leurs affaires seront bientôt sur un bon pied, que pour ne plus donner sujet de railler aux royalistes et aux politiques, qui les avoient vus précédemment en si pauvre équipage.

[2] Plaisanterie commune dans nos auteurs facétieux, et qui n'est pas sans rapport avec les *antistrophes* ou *contrepetteries* de Tabourot. On en trouve quelques exemples, mais bien plus rarement, dans les littératures étrangères. Le pédant de la *Trinuzia* de Firenzuola dit à un homme qui l'impatiente : *Tu faresti invergiliar*

le peuple, s'advisa de faire allumer force feux par toutes les contrees pour purger et chasser le mauvais air : et moy tout de mesme pour venir à bout de mes desseins catholigues, et pour antidote à nostre saincte Union qui est frappee de peste, j'ay esté un des principaux autheurs (je le dy sans vanterie) de tous ces feux et embrasements qui bruslent et ardent maintenant toute la France, et qui ont tantost mis et consommé en cendres le plus beau qui y fust de reste des Goths et Visigoths : si le feu Cardinal de Lorraine mon bon maistre vivoit, il vous en rendroit bon tesmoignage : car m'ayant tiré de la marmite des capettes de Montagu[1], puis mis en la Cour de Parlement[2], ou je descouvry bien l'eschole, quand il me feit evesque, puis archevesque, et enfin cardinal, ce fut tousjours à condition expresse d'acheminer ceste affaire à sa perfection et obliger ma vie et

Pazzilio, phrase qui donne quelquefois de l'embarras aux lecteurs. Il veut dire : *Tu rendrois Virgile fou*, et la précipitation de son débit lui fait intervertir l'ordre des syllabes.

[1] *Capettes* étoit le nom des boursiers du collège de Montaigu. On les appeloit ainsi parcequ'ils portoient de petits manteaux nommés anciennement *capes* ou *capets*.

[2] Le cardinal de Pelvé fut d'abord conseiller au parlement, puis évêque, ensuite archevêque de Sens, et enfin archevêque de Rheims. Il mourut de rage lorsqu'il apprit l'entrée de Henri IV dans Paris.

mon ame à l'avancement de la grandeur de Lorraine, et detriment de la maison des Valois et des Bourbons: a quoy je n'ay pas failly en tout ce qui possible m'a esté, et que ma cervelle s'est peu estendre: et en ces jours derniers les presidents Vetus, et Janin[1] m'ont assisté de memoires et pratiques, et ont quasi empieté mon credit, et devant eux encore mes collegues David[2], et Piles[3] n'eussent pas fait grand chose sans moy, ny moy sans eux. Le pauvre Salcede[4] sçavoit bien un tantinet du secret, mais non pas tout: et n'eut pas bon bec: car il descouvrit le pot aux roses, dont il faillit à nous perdre avec luy: toutesfois nous avons bien eu la raison de tous ces Valesiens; et l'aurons, Dieu aydant, de ces Bourbonistes, si chacun de vous y veut faire *di galante uomo:* quant à moy, messieurs, me voicy à vostre commandement à

[1] Membres du conseil des quarante, et créatures de la maison de Lorraine.

[2] Mauvais avocat au parlement, mais en revanche ligueur des plus ardents, et auteur de mémoires incendiaires dont le but étoit le renversement de la famille royale au profit de la maison de Lorraine.

[3] Nicolas Piles, abbé d'Orbais, chanoine de Notre-Dame de Paris, et secrétaire de la chambre du clergé aux États de la ligue. Il étoit aussi zélé que David, et aussi dévoué que lui aux princes lorrains.

[4] Ligueur qui n'étoit par rapport aux précédents, qu'un personnage secondaire.

vendre et despendre, pourveu que comme bons catholiques zeles, vous vous soubmetiez aux archi-catholiques princes lorrains, et supercatholiques espagnols; qui ayment tant la France, et qui desirent tant le salut de vos ames qu'ils en perdent la leur par charité catholique, dont c'est grand pitié, et vous prie d'y adviser de bonne heure de peur que ce Biarnois ne nous joue quelque tour de son mestier: car s'il alloyt se convertir et ouyr une meschante messe seulement (*cancaro*), nous serions affolez[1], et aurions perdu tout à un coup nos doublons et nos peines. Mais encore que ces bonnes gens de Luxembourg[2] et Pisani le promettent à nostre Sainct Pere, il n'en sera peut estre rien. C'est pourquoy, *in dubio,* vous vous devez haster de vous mettre entre les mains des medecins ces bons chrestiens de Castille, qui sçavent vostre maladie et en cognoissent la cause, et par consequent sont plus propres à la guarir si les voulez croire: car ceux qui disent que les Espagnols sont dangereux empiriques, et font

[1] Terme emprunté de la marine. On dit que l'aiguille d'une boussole est *affolée*, lorsqu'elle est lente à prendre sa direction, ou qu'elle a un mouvement d'oscillation.

[2] François de Luxembourg, duc de Piney, avoit reconnu des premiers Henri IV, et lui avoit déclaré que la noblesse de son royaume desiroit qu'il embrassât la religion catholique; ce qui fut cause qu'il promit de se faire instruire.

comme le loup qui promettoit à la brebis de la guarir de sa toux, cela est faux: ce sont tous heretiques qui le disent: et tout bon catholique doit croire sur peine d'excommunication et de censure ecclesiastique, que le preux[1] roy d'Espagne voudroit avoir perdu ses royaumes de Naples, Portugal et Navarre, voire son duché de Milan, et le comté de Roussillon, et tous les droits qu'il a aux Pays bas, que les Estats luy gardent, et que tous les François fussent bons catholiques, et voulussent volontairement et de hait recevoir ses garnisons avec la saincte Inquisition, qui est la vraye et unique touche, pour cognoistre les bons chrestiens et catholiques zelez, enfants d'humilité et obeissance. Ne croyez donc pas que ce bon roy vous envoye tant d'ambassadeurs, et vous fasse envoyer ces bons personnages legats du sainct Pere à autre intention que pour vous faire croire qu'il vous aime fort catholiquement[2]: penseriez vous

[1] Ironie ou jeu de mots.

[2] Quelques éditions portent *sur toutes riens*. Ce dernier mot, dérivé du latin *res*, est employé au féminin, dans les anciens auteurs françois comme synonyme de *choses;* ainsi *sur toutes riens* revient à *sur toutes choses*. Jean de Mehun, dans son *Roman de la Rose*, introduit une jeune dame se laissant instruire par une fausse vieille, qui lui dit:

Sur toutes *riens* gardez ces points;
A donner ayez les clos poings,

que luy qui est seigneur de tant de royaumes qu'il ne les peut compter par les lettres de l'alphabet, [comme Charles-Magne faisoit ses monasteres [1]], et si riche qu'il ne sçait que faire de ses tresors, voulust se mettre seulement en peine de souhaiter si petite chose que la seigneurie de France? Toute l'Europe, par maniere de dire, ne luy est pas une contree de ces nouvelles isles conquises sur les sauvages : quand il sue, ce sont des diadesmes : quand il se mousche, ce sont des couronnes [2] : quand il rote, ce sont des sceptres : quand il va à ses affaires, ce ne sont que comtez et duchez qui luy sortent du corps, tant il en est farcy et remply, [*non eripit mortalia, qui regna dat cœlestia* [3]]. Ce seroit donc bien à propos de soup-

Et à prendre les mains ouvertes.

Dans l'édition de 1696, on lit : qu'il vous aime *sur toutes gens*.

[1] Ces paroles ne se lisent point dans les premières éditions. Le conte auquel elles font allusion est de *Martinus Polonus*, qui dit que l'empereur Charlemagne envoya une lettre d'or du poids de cent livres, à chacun des vingt-trois monastères qu'il avoit fondés.

[2] On lit dans l'édition de 1599, *quand il se mousche ce sont des sceptres*, et l'on n'y trouve point le membre de phrase suivant. Tout cela est imité au reste de la grotesque description de Quaresme-prenant, *chap.* 32, *liv.* IV de Rabelais. « S'il mouchoyt, c'estoyent « anguillettes sallees; s'il suoyt, c'estoyent moulues au beurre frais ; « s'il rottoyt, c'estoyent huytres en escalle, etc. »

[3] Ces paroles, tirées de l'hymne *Hostis Herodes*, manquent dans la plupart des anciennes éditions.

çonner qu'il voulust estre roy de France: *ma de si*. Je ne dy pas que pour guarir des escrouelles, dont les pays meridionaux sont fort infectez, il ne fist quelque chose à la priere des devots habitans de sa bonne ville de Paris, qui l'ont supplié par lettres expresses[1] signees de leurs mains de les recevoir comme ses bons subjects et serviteurs, et d'accepter le pesant fardeau de la couronne de France: ou si son dos estoit si courbé et chargé d'autres couronnes plus precieuses, que celle de France n'y peust trouver place, pour le moins il en recompensast quelqu'un de ses hidalgos[2], qui luy en feroyt foy, hommage, et reverence: mais autrement, je vous prie pour l'honneur de Dieu, ne pensez pas qu'il y pense: ses comportements aux Pays Bas, et aux terres neufves, vous doivent asseurer qu'il ne pense à nul mal, non plus qu'un vieil singe: et quand ainsi seroit qu'il vous auroit tous faict entretuer, et perir par feu, fer[3], et famine, ne seriez vous pas bien-heureux d'estre assis là haut en Paradis au dessus des confesseurs

[1] Ces lettres, en date du 2 novembre 1592, étoient portées en Espagne par le jésuite Claude Matthieu, lorsque le sieur de Chazeron, gouverneur du Bourbonnois, les surprit et les envoya au roi.

[2] Titre que prennent en Espagne les nobles qui se prétendent descendus de l'ancienne race chrétienne, sans mélange de sang juif ni maure.

[3] Ce mot ne se trouve pas dans l'édition de 1599.

et patriarches, et vous moquer des maheutres[1], que vous verrez dessoubs vous rostir et bouillir aux chaudieres de Lucifer? Mourez quand il vous plaira, nous avons assez de Mores, Africains, Wallons et Foruscits[2] pour mettre en vostre place: tuez, massacrez, et bruslez hardiment tout: monsieur le legat pardonnera tout: monsieur le lieutenant avouera tout: monsieur d'Aumale vous adjugera tout: monsieur de Lyon seellera tout, et monsieur Marteau signera tout. Je vous serviray de pere confesseur et à la France aussi, si elle a l'esprit de se laisser mourir bonne catholique, et faire les Lorrains et Espagnols ses heritiers, comme je vous en prie tous en general et particulier: vous asseurant apres monsieur le legat, que vos ames ne passeront point par le feu de Purgatoire, estants assez purgees par les feux que nous avons allumez aux quatre coings et au milieu de ce royaume, pour la saincte ligue, et par la penitence, jeusnes, et abstinence que nous vous fai-

[1] L'édition des Mémoires de la ligue porte *malheutres*, ce qui feroit soupçonner que l'on dérivoit ce mot de *malautru* (*malè instructus*) qui s'écrit aujourd'hui *malotru*.

[2] Vieux mot formé de l'italien *uscir fuora* (sortir dehors), et employé pour désigner les *bandits* ou *fuorusciti* d'Italie. Il s'agit ici des troupes napolitaines qui formoient, avec les *Mores*, *Africains*, et *Wallons*, la garnison espagnole à Paris, et qui commettoient dans cette ville toutes sortes de désordres.

sons faire en devotion. Quant à l'election d'un roy, je donne ma voix au marquis des Chaussons[1] : il n'est lipu ny camus[2], ains bon catholique, apostolique et romain : je le vous recommande, et moy de mesme, *in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.*

Ces mots finis, tous les docteurs de Sorbonne et maistres és arts là presents fraperent en paulme, et crierent *vivat* par plusieurs fois, si fort que toute la sale en retentissoit : et apres que le bruit fut un peu cessé, se leva le prieur des carmes hors de sa place, et monta sur son banc, ou il prononça tout haut de fort bonne grace ce petit quatrain, comme s'il l'eust composé sur le champ :

Son eloquence il n'a peu faire veoir,
Faute d'un livre ou est tout son sçavoir :
Seigneurs Estats, excusez ce bon homme :
Il a laissé son calepin à Rome.

Et tout à l'instant un petit maistre és arts saillit aussi en pieds, et tournant le visage vers mondit

[1] Il veut dire de Chaussins ; et il entend par là François de Lorraine, marquis de Chaussins, frère du duc de Mercœur.

[2] L'auteur veut désigner par le premier de ces mots la famille d'Autriche, dont presque tous les membres avoient de grosses lèvres, et par le second le jeune duc de Guise, qui avoit le nez camus.

sieur le cardinal de Pelvé, repliqua de mesme en autant de carmes[1] :

Les freres ignorants[2] ont eu grande raison
De vous faire leur chef, monsieur l'illustrissime[3] :
Car ceux qui ont ouy vostre belle oraison
Vous ont bien recogneu pour ignorantissime.

Tout le monde trouva ceste rime fort plaisante, et apres avoir faict un second battement de mains, non toutesfois si long que le precedent, monsieur de Lyon se leva, et fit signe de la main qu'il vouloit parler : parquoy apres que tout le monde eust sonorement et theologalement toussy, craché et recraché, pour l'ouyr plus attentivement, à cause de la reputation de son eloquence, il discourut ainsi, ou environ.

[1] Jeu de mots, de *carmen*.

[2] Il ne s'agit point ici des joannites ou frères de la charité, mais des capucins, appelés en Italie *fratelli ignoranti*. Le cardinal de Pelvé étoit protecteur de cet ordre.

[3] Le décret du pape, par lequel il fut ordonné qu'à l'avenir les cardinaux seroient traités d'*éminence*, n'est que du 10 janvier 1630.

HARANGUE

DE MONSIEUR DE LYON[1].

Messieurs, je commenceray mon propos par l'exclamation pathetique de ce prophete royal David : *quam terribilia judicia tua*, etc. O Dieu ! que vos jugements sont terribles et admirables ! Ceux qui prendront garde de bien pres aux commencements et progrez de nostre saincte Union, auront bien occasion de crier les mains joinctes au ciel : O Dieu ! si vos jugements sont incomprehensibles, combien vos graces sont elles plus admirables ! et de dire avec l'Apostre : *ubi abundavit delictum, ibi superabundavit et gratia.* N'est-ce point chose bien estrange, messieurs les zelateurs, de veoir nostre Union maintenant si saincte, si zelee, et si devote, avoir esté presque en toutes ses parties composee de gens qui, auparavant les sainctes barricades, estoyent tous tarez et entachez[2] de

[1] Les dernières éditions portent *de l'archevesque de Lyon.* Cette harangue est de Nicolas Rapin.

[2] Quelques éditions portent *entichez*, qui ne donne pas un sens raisonnable.

quelque note mal solfiee[1], et mal accordante avec la justice? Et par une miraculeuse metamorphose, veoir tout à un coup l'atheisme converty en ardeur de devotion[2], l'ignorance, en science de toutes nouveautez, et curiosité de nouvelles: la concussion, en pieté et en jeusne: la volerie, en generosité et vaillance: bref, le vice et le crime transmué en gloire et en honneur? Cela sont des coups du ciel, comme dit monsieur le lieutenant, de pardieu: Je dy si beaux que les François doivent ouvrir les yeux de leur entendement pour profondement considerer ces miracles, et doivent là dessus, les gens de bien, et de biens[3] de ce royaume rougir de honte avec presque toute la noblesse, la plus saine partie des prelats et du magistrat, voire les plus clairvoyants qui font semblant d'avoir en horreur ce sainct et miraculeux changement[4]. Car qui a il au monde de plus admirable, et que peut Dieu mesme faire de plus

[1] C'est-à-dire, *mal-sonnante;* comme quand on prend un *sol* pour un *fa*.

[2] Voyez au commencement de cette Satyre, les articles contenant *les vertus du catholicon*.

[3] Presque tout ce qu'il y avoit en France, dit de Thou, de gens riches et de personnes d'honneur, avoient la ligue en abomination.

[4] Dans l'édition des Mémoires de la ligue, le mot *sainct* est retranché, et *miraculeux* y est remplacé par *triacleux* qui ne signifie rien en cet endroit.

estrange, que de veoir tout en un moment, les valets devenus maistres, les petits estre faicts grands, les pauvres riches, les humbles insolents et orgueilleux : veoir ceux qui obeissoyent, commander : ceux qui empruntoyent, prester à usure : ceux qui jugeoyent, estre jugez : ceux qui emprisonnoyent, estre emprisonnez : ceux qui estoyent debout, estre assis? O cas merveilleux : ô mysteres grands : ô secrets du profond cabinet de Dieu, incogneuz aux chetifs mortels : les aulnes des boutiques sont tournees en pertuisanes [1] : les escritoires en mosquets : les breviaires en rondaches [2] : les scapulaires en corselets [3], et les capuchons en casques et salades! N'est ce pas une autre grande et admirable conversion, de la plus part de vous autres messieurs les zelez, entre lesquels je nommeray par honneur les sieurs de Rosne, de Mandreville [4], la Mothe Serrand, le chevalier Breton,

[1] La pertuisanne étoit une sorte d'arme composée d'une hampe et d'un fer large, aigu et tranchant au bout de la hampe. De *pertusus*, par métonymie, c'est-à-dire, l'effet pour la cause.

[2] Espèce de grands boucliers ronds dont on se servoit autrefois.

[3] Cuirasses légères.

[4] Tous ces personnages étoient allés, en 1581, faire la guerre en Flandre, sous le duc d'Anjou. Dans la confession des piliers de l'Union, Rosne parle ainsi :

De ne point croire en Dieu, je le tiens à louange;
Les pillages, le meurtre, et les femmes forcer :

et cinquante autres des plus signalez de nostre party qui me feroyent faire une hyperbate et parenthese trop longue, (que ceux que je ne nomme point m'en sachent gré)? N'est ce pas dy je grand cas que vous estiez tous n'agueres en Flandres portants les armes politiquement, et employants vos personnes et biens contre les archi-catholiques espagnols, en faveur des heretiques des Pays Bas, et que vous vous soyez si catholiquement rangez tout à un coup au giron de la saincte ligue romaine? et que tant de bons matois [1], banqueroutiers, saffraniers [2], desesperez, haut-gourdiers, et sorgeurs [3], tous gens de sac et de corde, se soyent jettez si courageusement et des premiers en ce sainct party, pour faire leurs af-

Ce sont mes passe-temps, et jamais, pour parler,
Je n'ai cru paradis, enfer, ny saincts, ny anges.
D'avoir trahy le roy, la France et mes amis;
J'ay cru faire tout bien, puisque la ligue saincte
Le nous avoit permy, etc.

[1] Ce mot qui s'emploie communément pour signifier *rusé*, vient de *matte*, nom d'une place où les filous s'assembloient autrefois à Paris. Chez Brantôme, *matois* désigne un homme qui fait métier de couper des bourses.

[2] Vieux mot qui signifioit *endetté*, comme nous l'avons remarqué plus haut.

[3] Les premières éditions portent *sorgueurs*, mauvaise leçon. Quand à *haut-gourdiers* qui paroît composé de *haut* et de *gourd*, il signifie la même chose que *pendards*.

faires, et soyent devenuz catholigues, à double rebras[1], bien loin devant les autres? O vrays patrons de l'enfant prodigue dont parle l'Evangile: ô devots enfants de la messe de minuict: ô sainct Catholicon d'Espagne, qui es cause que le prix des messes est redoublé, les chandelles benistes rencheries, les offrandes augmentees, et les saluts multipliez, qui es cause qu'il n'y a plus de perfides, de voleurs, d'incendiaires, de faulsaires, de coupegorges et brigands: puis que par ceste saincte conversion, ils ont changé de nom, et ont pris cet honorable tiltre de catholigues zelez, et de gendarmes de l'eglise militante[2]! O deifiques doublons d'Espagne, qui avez eu ceste efficace de nous faire tous rajeunir, et renouveler en une meilleure vie! C'est ce que dit nostre bon Dieu parlant à son pere en sainct-Matthieu, chap. 11: *Abscondisti à prudentibus et sapientibus, et revelâsti ea parvulis.* Certes, Messieurs, il me semble reveoir ce bon temps, auquel les chrestiens, pour expier

[1] Catholiques qui avoient chacun du zèle au double de ce qu'en avoient les meilleurs catholiques du parti du roi. Cette figure fait allusion à certains manteaux qu'on appeloit manteau *à rebras*, parcequ'ils se redoubloient sur le bras.

[2] Le faux zèle des ligueurs faisoit que tous en général se donnoient ce nom-là, et s'en glorifioient; mais les ecclésiastiques et les moines se l'attribuèrent plus particulièrement, depuis la parade qu'ils firent en 1590, pour se préparer au siège de Paris.

leurs crimes, se croisoyent et alloyent faire la guerre oultre mer comme pelerins, contre les mescreants, et infideles[1]. O saincts pelerins de Lansac[2], et ton bon frere bastard, evesque de Comminges[3], qui avez fait enroler à la foule en vos quartiers tant d'honnestes gens[4], qui ressemblants aux menestriers n'avoyent rien tant en haine que leur maison! Je ne veux icy comprendre maints gentils-hommes, et autres qui sont du bois dont on les faict: quoy que soit, qui en ont la mine, et se monstrent vaillants coqueplumets sur le pavé de Paris[5], lesquels ayants esté pages à pied, ou servy les princes catholiques, et leurs adhe-

[1] Entre ces mots et les suivants, l'édition des Mémoires de la ligue ajoute: « Tandis que les évêques de Rome mettoient, par « humilité, leur pied sur le col des empereurs, et de leurs sceptres « et couronnes forgeoient les clefs et la tiare, dont ils se sont tant « fait valoir depuis; » mais cette addition est mal placée ici.

[2] Lansac fut défait au pays du Maine, en 1590, avec les troupes qu'il avoit levées dans son pays. Ces troupes venoient au secours de la ligue, comme autrefois les armées alloient à la Terre-sainte.

[3] Urbain de Saint-Gelais-Lansac, fils naturel de Louis de Saint-Gelais, sieur de Lansac. Il fut évêque de Comminges en 1579, et se montra aussi ardent ligueur que son frère.

[4] L'évêque de Comminges avoit institué à Toulouse une confrairie du saint-sacrement, dans laquelle il avoit fait entrer et enrôler pour la ligue tous les plus grands scélérats de cette ville.

[5] Ces mots expriment la même chose que les locutions de *batteurs de pavé* et de *fendeurs de nazeaux*, déja employées dans cette Satyre, et désignent les mêmes personnages.

rants, se sont obligez de gayeté de cœur à suyvre leur party, voire se fussent ils rendus turcs, comme ils disent: aymants mieux estre traistres à leur roy, et à leur patrie, que manquer de parole à un maistre qui luy mesme est valet, et subject du roy. A la verité nous sommes grandement obligez à ces gens là, aussi bien qu'à ceux qui ayants receu quelque escorne [1] ou dommage du tyran, ou des siens, se sont par indignation, et esprit de vengeance, tournez vers nous, et ont preferé leur injure particuliere à tout autre devoir [2]: et devons aussi beaucoup remercier ceux qui ayants commis quelque assassinat ou insigne lascheté et volerie, au party de l'ennemy, se sont catholiquement jettez entre nos bras, pour eviter la punition de justice, et trouver parmy nous toute franchise et impunité: car ceux là plus que nuls autres sont obligez à tenir bon jusques à la mort pour la

[1] Vieux mot trivial, qui signifie à-peu-près la même chose que *ignominie*. Il est dérivé de l'italien *scorno*. A l'époque où parut la *Satyre Menippée*, cette manière de prononcer le vieux mot *scorne* n'étoit pas fort ancienne dans la langue, car Henry Estienne la reproche aux novateurs qui efféminoient le langage. Il dérive très ingénieusement *scorno* du deshonneur que reçoit un taureau vaincu, qui avec la victoire perd aussi ses cornes, tellement qu'il demeure *scornato*.

[2] Il désigne en cet endroit le sieur de Villeroy qui se rangea du côté de la ligue pour une injure qu'il avoit reçue du duc d'Espernon en 1587, et dont le roi ne lui avoit point fait raison.

saincte Union : c'est pourquoy il ne se faut point défier du baron d'Alegre[1], ny de Hacqueville, gardien du Pont-Audemer[2], ny du concierge de Vienne, et autres qui ont faict de si beaux coups pour gaigner Paradis avec dispense de leur serment, ny pareillement de ceux qui ont courageusement mis la main au sang, et à l'emprisonnement des magistrats politiques : en quoy monsieur le lieutenant a eu beaucoup de dexterité pour les engager, et leur faire faire des choses irremissibles, et qui ne meritent d'avoir jamais pardon, non plus que ce qu'il a faict. Mais gardons nous de ces nobles qui disent qu'ils sont bons françois, et qui refusent de prendre pensions, et doublons d'Espagne : et font conscience de faire la guerre aux marchands et laboureurs : ces gens sont dangereux, et nous pourroyent faire un faux bond : car ils se vantent que si le Biarnois alloit à la messe, jamais leurs espees ne couperoyent contre luy, ny les siens : qu'il vous souvienne des entreveues, et parlements qu'aucuns font si souvent vers Sainct-

[1] Le marquis d'Alègre, dit du Puy, s'étant bien remis en apparence avec Montmorency Halot, il desira le voir pour l'assurer de son amitié; en l'embrassant il le tua à coups de poignard. Ceci arriva en 1592.

[2] *Gardien* signifie ici la même chose que *concierge*. Quant à ce mot et au nom de Hacqueville, voyez la note[2] de la page 12; et de même pour le *concierge* de Vienne.

Denys [1], et des passeports qu'on reçoit, et qu'on envoye si facilement de part et d'autre : ces gens là, Messieurs, n'oyent la messe que d'un genou, et ne prennent de l'eau beniste en entrant en l'Eglise qu'en leur corps deffendant. Ha pleust à Dieu qu'ils ressemblassent tous à ce sainct pelerin confesseur et martyr catholique zelé monsieur de la Mothe Serrand, lequel estant és prisons de Tours pour rendre tesmoignage de sa foy, refusa de disner et prendre sa refection de potage un jour de samedy apres Noel [2], craignant qu'ont eust mis de la graisse en sa soupe : et protesta ce champion de la foy, ce Macabee, ce devotieux martyr de souffrir plus tost la mort que de manger soupe autre que catholique. O illustres assistants choisis

[1] Le duc de Mayenne craignant que les Espagnols ne fissent échoir la couronne à son neveu, prit le parti de négocier une trève avec le roi. Les entrevues pour cet objet eurent lieu à la Villette, à la Chapelle près Saint-Denis, sur la route même de Paris à Saint-Denis ; le plus souvent en voiture pour ne pas éveiller les soupçons. Ceux qui y assistèrent pour le roi furent les sieurs de Schomberg, de Bellièvre, de Thou, et Revol ; et de la part du duc de Mayenne les sieurs de Bassompière, de Belin, et Zamet.

[2] Dans les dernières éditions, on lit : *Un jour de vendredy ;* mais la leçon que nous conservons est préférable. Ces mots : *un jour de samedy apres Noel* dénotent mieux la ridicule bigoterie du personnage dont il est question, parceque les plus timorés d'entre les catholiques ne se font pas scrupule de manger de la viande les samedis depuis Noël jusqu'à la Chandeleur.

et triez au volet[1] pour la dignité de ceste notable assemblee, la pure cresme de nos provinces, la mere goute de nos gouvernements, qui estes venuz icy avec tant de travaux, les uns à pied, les autres seuls, les autres de nuict, et la pluspart à vos despens. N'admirez vous point les faicts heroiques de nos Louchard, Bussy Senault, Oudineau, Morliere, Crucé, Goudard, et Drouart[2], qui sont si bien parvenuz par la plume? Que vous semble de tant de caboches[3] qui se sont trouvez, et que Dieu a suscitez à Paris, Rouen, Lyon, Orleans, Troyes, Toulouze, Amiens, ou vous voyez les bouchers, les tailleurs, les chiquaneurs, basteliers, cousteliers, et autres especes de gens de la lie du peuple, avoir la premiere[4] voix au conseil, et assemblees d'Estat, et donner la loy à

[1] Ancienne façon de parler adverbiale signifiant, choisir entre tous les autres.

[2] Ils faisoient tous partie des Seize. Les royalistes et les politiques avoient donné des sobriquets aux principaux de cette faction; ainsi ils appeloient Louchard *le rodomontadier*, Bussy *le fendant*, Senault *le finet-madré*, Oudineau *le pipeur*, La Morlière *le bizarre*, Crucé *le résolu*, et Drouart *le doucet*.

[3] L'auteur appelle ici *caboches* les séditieux des villes dont les noms suivent, par allusion à la sédition des *cabochiens* arrivée sous Charles VI en 1412.

[4] Ce mot ne se trouve point dans l'édition de 1599, de même que plus haut elle passe les noms *Oudineau*, *Morliere*, *Crucé*, et *Goudard*.

ceux qui auparavant estoyent grands de race, de biens et de qualité, qui n'oseroyent maintenant toussir ny grommeler devant eux? N'est ce pas en cela que la prophetie est accomplie, qui dit: *De stercore erigens pauperem*[1]? Seroit ce pas crime de passer soubs silence ce sainct martyr frere Jacques Clement, qui ayant esté le plus desbauché de son convent (comme sçavent tous les jacobins de ceste ville) et mesme ayant eu plusieurs fois le chapitre, et le fouet diffamatoire pour ses larcins et meschancetez, est neantmoins aujourd'huy sanctifié, et maintenant est là haut à debattre la preseance avec sainct-Iago de Compostelle? O bienheureux confesseur et martyr de Dieu, que je seroy volontiers le paranymphe[2] et encomiaste[3] de tes louanges, si mon eloquence pouvoit atteindre à tes merites. Mais j'ayme mieux m'en taire que d'en dire trop peu: et continuant mon discours

[1] Dans l'édition des Mémoires de la ligue, au lieu de ce passage, qui est retranché, on lit: « N'est-ce pas en cela qu'est accompli le commun dire?

« Si parfait ligueur tu veux être,
« De serviteur tu seras maître.

[2] Terme de théologie qui se disoit d'une cérémonie pratiquée tous les deux ans à la fin de la licence, et dans laquelle on faisoit l'éloge de chaque licencié.

[3] D'ἐγκώμιον, éloge; c'est-à-dire, celui qui fait l'éloge de quelqu'un ou de quelque chose.

parleray de l'estrange conversion de ma personne propre : encore que Caton die : *Nec te laudaris, nec te culpaveris ipse*. Si vous confesseray je librement, qu'auparavant ceste saincte entreprise d'Union, je n'estoy pas grand mangeur de crucifix, et quelques uns de mes plus proches, et qui m'ont hanté plus familierement ont eu opinion que je sentoy un peu le fagot : à cause qu'estant jeune escholier j'avoy pris plaisir à lire les livres de Calvin, et estant à Toulouze m'estoy meslé de dogmatizer la nuict, avec les nouveaux lutheriens[1] : et depuis n'ay jamais faict grande conscience ni difficulté de manger de la chair en caresme, ny de coucher avec ma sœur[2], suyvant les exemples des saincts

[1] Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon, étant à Toulouse vers l'an 1563, pour ses études de droit, assistoit aux assemblées des protestants, que quelques uns appeloient en ce temps-là, *nouveaux luthériens*, par rapport aux protestants d'Allemagne. Mais aussitôt qu'il vint à s'apercevoir que les affaires de leur parti prenoient une tournure fâcheuse, il se déclara leur plus mortel ennemi.

[2] Dans la confession des chefs de l'Union, l'archevêque de Lyon parle ainsi :

Je suis né à l'inceste, et des mon premier âge,
J'ay de ma belle sœur abusé longuement :
Puis avecque ma sœur je couche maintenant,
Ayant pour cest effect rompu son mariage.
Toutesfois, pere sainct, j'ay grande confiance,
Qu'ayant executé ma resolution,
D'employer vie et bien pour la saincte Union :
Le merite est plus grand, que n'est grande l'offense.

patriarches de la Bible : mais depuis que j'eu signé la sainct ligue, et la loy fondamentale de cest Estat, accompagnee des doublons, et de l'esperance du chapeau rouge, personne n'a plus douté de ma creance, et ne s'est enquis plus avant de ma conscience et de mes comportements. Veritablement je confesse que je doy ceste grace de ma conversion, apres Dieu, à monsieur le duc d'Espernon[1], qui pour m'avoir reproché au conseil ce dont on ne doutoit point à Lyon touchant ma belle sœur, fut cause que de grand politique, et un peu calviniste que j'estoy, je devins grand et conjuré ligueur, comme je suis à present directeur et ordinateur des affaires secrets et importants de l'Estat de la saincte Union : ne plus ne moins que le benoist sainct-Paul, qui de persecu-

[1] En 1588, l'archevêque de Lyon, dit de Thou, se mit un jour à déclamer en présence de Henri III, contre le roi de Navarre, et à dire qu'il étoit indigne de succéder à la couronne. Le duc d'Espernon, justement choqué de ce discours, lui demanda s'il croyoit donc, lui qui vouloit que l'on eût de si grands égards pour le mérite, qu'un homme qui commettoit l'inceste avec sa sœur, qui faisoit un commerce simoniaque de toutes les choses sacrées, qui avoit consumé tout son bien et celui de sa famille dans les plus sales débauches, fût digne de l'une des premières prélatures de l'Eglise? Il se reconnut à ce portrait, sachant bien que c'étoient là les traits sous lesquels on le dépeignoit dans le monde; il se fâcha, demanda satisfaction au roi, ne l'obtint point, et se déclara ensuite ouvertement en faveur des Guise et de la ligue.

teur des chrestiens, fut faict vaisseau d'election: C'est pourquoy il dit: *Ubi abundavit delictum, ibi abundavit et gratia.* Ne doutez donc plus de demeurer fermes et constants en ce sainct party, plein de tant de miracles, et de coups du ciel, desquels il faut que fassiez une loy fondamentale: Quant aux necessitez et oppressions du clergé, vous y adviserez, s'il vous plaist: car pour mon regard[1] je mettray peine que ma marmite ne soit renversee, et auray toujours credit avec Roland[2] et Ribault[3], qui ne manqueront de me payer mes pensions de quelque part que l'argent vienne. Chacun advisera à se pourvoir si bon luy semble, et de ma part je ne desire point la paix, que premierement je ne soye cardinal, comme on m'a promis[4], et comme je l'ay bien merité: car sans moy monsieur le lieutenant ne seroit pas au degré ou il est: à cause que ce fut moy qui retins le feu

[1] C'est-à-dire, quant à ce qui me concerne.

[2] Député aux États.

[3] Quelques éditions portent *Ribauld*, et d'autres *Ripault*.

[4] Henri III le lui avoit promis après les barricades; il avoit même envoyé le cardinal de Gondi à Rome pour cet objet; mais la continuation des intelligences de l'archevêque avec les Guise ayant fait changer d'avis à ce prince, le prélat qui se soucioit fort peu par quelle voie il auroit le chapeau, pourvu qu'il l'obtînt, se proposa de le mériter en servant la ligue, dont les chefs s'engagèrent à le lui procurer encore plus facilement.

duc de Guise son frere, qui s'en vouloit aller des Estats de Blois, se deffiant de quelque sourde embusche du tyran : mais je le fey revenir pour attendre la depesche de Rome, qu'on me devoit apporter dedans trois jours, et ce fut pourquoy madame sa mere cy presente, m'a reproché maintesfois que j'estoy cause de sa mort : dont monsieur le lieutenant et tous les siens me doivent savoir bon gré : parce que sur ce pretexte, et pour venger ceste belle mort, nous avons excité les peuples, et pris occasion de faire un autre roy. Courage donc, courage, mes amis, ne craignez point d'exposer vos vies, et ce qui vous reste de biens, pour monsieur le lieutenant, et pour ceux de sa maison : ce sont bons princes et bons catholiques, et qui vous ayment tout plein : ne parlez point icy de luy abroger sa puissance, qu'aucuns murmurent ne luy avoir esté donnee que jusques à une prochaine tenue des Estats [1] : ce sont des contes de la cigongne. Ceux qui ont gousté ce morceau ne demordent jamais : demanderiez vous un plus beau roy [2], et plus gros, et plus gras qu'il est? C'est, par

[1] La délibération du conseil général de l'Union du 4 mars 1589, confirmée par arrêt de la cour du 7 mai suivant, ne lui donnoit cette qualité de lieutenant général de l'État et couronne de France, que jusqu'à la prochaine tenue des États.

[2] Le duc de Mayenne, dans sa harangue, avoit raillé l'arche-

sainct-Jacques, une belle piece de chair, et n'en sçauriez trouver un qui le peze. Messieurs de la noblesse, qui tenez les villes et chasteaux au nom de la saincte Union, estes vous pas bien aises de lever toutes les tailles, decimes, aydes, magazins, fortifications, guet, corvees, imposts et daces[1] de toutes denrees, tant par eau que par terre, et prendre vos droicts sur toutes prises et rançons, sans estre tenuz d'en rendre compte à personne? Soubs quel roy trouveriez vous jamais meilleure condition? Vous estes barons, vous estes comtes et ducs en proprieté de toutes les places et provinces que vous tenez. Vous y commandez absolument et en roys de carte: Que vous faut-il mieux? Laissez et oubliez ces noms specieux de monarchie françoise, et ne vous souvienne plus de nos ancestres ny de ceux qui les ont enrichis et anoblis: bref, *chi ben sta, non si move.* Quant à vous, messieurs les ecclesiastiques, à la verité j'y perds mon latin, et veoy bien que si la guerre dure, il y aura moult de pauvres prestres: mais aussi

vêque de Lyon sur *ses gouttes;* ici ce prélat se moque du duc à son tour: ce qui est d'autant moins étonnant que l'archevêque étoit secret partisan du jeune duc de Guise.

[1] Vieux mot formé de l'italien *dacio*, et qui ne s'employoit qu'au pluriel. Il se disoit d'un impôt sur le transport des marchandises d'un pays dans un autre.

n'esperez vous pas vostre recompense en ce monde caduc, ains au ciel, ou la couronne de gloire eternelle attend ceux qui patiront et mourront pour la saincte ligue. Se sauve qui pourra : quant à moy je suis capable de porter un bonnet rouge, mais de remedier et obvier aux necessitez et oppressions du clergé, il n'est pas en ma puissance, et mes gouttes ne me donnent pas loisir d'y penser. Toutesfois je crains une chose, c'est que si le roy de Navarre revoque les passeports; et les mainlevees qu'il a donnees aux monasteres et chapitres, il y aura danger que vous ne criez tous au meurtre apres le sainct pere et monsieur le legat, et le reverendissime cardinal cy presents, qui pourroyent bien laisser les bottes en France, s'ils ne se sauvent de bonne heure de là les monts[1]. Je laisse à messieurs les predicateurs de tenir tousjours en haleine leurs devots paroissiens, et reprimer l'insolence de ces demandeurs de pain ou de paix[2].

[1] Dans l'édition supposée de Turin, on lit après ces mots : « Arriere des griffes d'une legion de moynes affamés, que le jeusne « trop long, la faim et la soif, jetteroient hors des gonds de la « patience, (*Quin*) *hoc genus dœmoniorum non ejicitur* (du convent « *scilicet et extrà cardines rationis*) *nisi jejunio et oratione.* » Tout cela est mauvais, et ne signifie rien en cet endroit.

[2] Au fort de la famine qui régnoit dans Paris, pendant les derniers mois du second siège, en 1590, plusieurs politiques s'assemblèrent et demandèrent hautement du *pain* ou la *paix*.

Ils sçavent les passages de l'escriture pour accommoder à leurs propos, et les tourner, virer aux occasions comme ils en auront besoin. Car jamais ne fut dit pour neant que l'Evangile est un cousteau de tripiere, qui coupe des deux costez. *Juxta illud*[1], *et de ore ejus gladius utrâque parte acutus exibat :* et comme dit l'apostre sainct-Paul, *Vivus est sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni gladio ancipiti.* Or ce qui importe pour le present le plus à nos affaires, c'est de bastir une loy fondamentale par laquelle les peuples françois seront tenuz de se laisser coiffer, embeguiner, enchevestrer, et mener à l'appetit de messieurs les cathedrants[2] : voire se laisseront escorcher jusques aux os, et curer leurs bourses jusques au fond, sans dire mot, ny s'enquerir pourquoy. Car vous sçavez, Messieurs, que nous avons affaire de nos pensions. Mais sur tout faictes souvent renouveller les serments de l'Union sur le precieux corps de nostre Seigneur, et continuez les confrairies du nom de Jesus et du cordon[3] : car ce sont de bons colliers pour menues gens : de quoy nous chargeons

[1] Ces deux passages sont mal-à-propos retranchés dans l'édition supposée de Turin.

[2] On appelle *cathédrant*, dans les universités, celui qui préside à une thèse.

[3] Il a déja été fait mention précédemment de ces deux confréries.

l'honneur et conscience de nos bons peres les jesuistes : et leur recommandons aussi nos espions, afin qu'ils continuent de faire tenir seurement de nos nouvelles en Espagne, et reçoivent aussi les mandats secrets de sa majesté catholique, pour les faire tenir aux ambassadeurs, agents, curez, convents [1], marguilliers et maistres des confrairies : et qu'en leurs particulieres confessions ils n'oublient pas de deffendre sur peine de damnation eternelle de desirer la paix, et encore plus d'en parler, ains faire opiniastrer les devots chrestiens au sac, au sang et au feu, plustost que de se soubsmettre au Biarnois, quand bien il iroit à la messe, comme il a donné charge à ses ambassadeurs d'en asseurer le pape : mais nous sçavons bien la contrepoison si cela advient, et donnerons bien ordre que sa saincteté n'en croira rien, et le croyant n'en fera rien, et le faisant, que nous n'en recevrons rien, si je ne suis cardinal. Pourquoy ne le seray je pas, si maistre Pierre de Frontac [2] estant simple advocat à Paris du temps du roy

[1] On écrivoit autrefois *convent* au lieu de *couvent*. Cette ancienne orthographe est plus rapprochée de l'étymologie de ce mot, dérivé du latin *conventus*.

[2] C'est Pierre de Fretigny, avocat au parlement et chanoine de l'église de Paris, que le pape ou anti-pape Clément VIII fit cardinal en 1385, pour avoir soutenu son parti.

Jean le fut bien, pour avoir diligemment deffendu les causes de l'Eglise? Et moy qui ay quitté mon maistre, et trahy mon pays pour soubstenir la grandeur du sainct siege apostolique, je ne le seroy pas? Si seray, si je vous en asseure, ou mes amis me faudront[1]. J'AY DIT.

Apres que ledit sieur archevesque eut fini son epiphoneme[2] en grande emotion de corps et de voix, il demanda permission tout bas à madame de Montpensier de se retirer pour changer de chemise, parce qu'il s'estoit eschauffé en son harnois. Le bedeau de monsieur le recteur qui estoit à ses pieds luy fit fendre la presse, puis s'estant escoulé par dessus les bancs des deputez, mondit sieur le recteur Roze revestu de son habit rectoral soubs son roquet et camail d'evesque portatif[3], ostant son bonnet par plusieurs fois, commença ainsi.

[1] Futur inusité du verbe faillir.

[2] Figure de rhétorique qui consiste dans une espèce d'exclamation à la fin du récit de quelque évènement, ou dans une courte réflexion sur le sujet dont on a parlé.

[3] C'est-à-dire, d'évêque *in partibus infidelium;* raillerie piquante contre le recteur Rose qui étoit évêque de Senlis, et qui ne pouvoit toucher les revenus de son évêché dont les royalistes étoient maîtres.

HARANGUE[1]

DE MONSIEUR LE RECTEUR ROZE[2],

JADIS EVESQUE DE SENLIS.

Tres illustre, tres auguste, et tres catholique synagogue, tout ainsi que la vertu de Themistocles[3] s'eschauffoit par la consideration des triomphes et trophees, de Miltiades: Ainsi me sens je eschauffer le courage en la contemplation des braves discours de ce torrent d'eloquence, mon-

[1] Cette harangue est de Rapin.

[2] Voici ce qu'en dit Du Puy : « Ce Roze estoit pedant en l'uni-« versité de Paris, grand maistre du college de Navarre, puis « evesque de Senlis : mais durant la rebellion de Paris il n'en jouis-« soit pas, c'est pourquoi il dit; jadis evesque de Senlis. Dans la « confession générale des chefs de l'Union, il parle ainsi :

« O ! ingrat que je suis j'ay mon maistre blasmé :
« J'ay avancé sa mort en preschant la vengeance,
« La cruauté, le sang, le pillage en la France :
« Bref, en tous mes sermons j'ay tousjours blasphemé.
« Sous feinte hypocrisie j'ay caché l'adultere
« De l'enfant que j'ai faict à la belle Neuilly,
« Lorsqu'en la confessant son premier fruict cueilly;
« J'ay presché ton pouvoir, pardonne moy, Sainct Pere.

[3] Critique de la manie qu'avoient autrefois les orateurs de débuter en des termes tout-à-fait étrangers à leur sujet, et que Racine a si plaisamment ridiculisée depuis, dans sa comédie des *Plaideurs*.

sieur le chancelier de la lieutenance, qui vient de triompher de dire[1]. Et à son exemple, je suis meu d'une indicible ardeur de mettre avant ma retohorique[2], et estaler ma marchandise en ce lieu, ou maintesfois j'ai faict des predications[3] qui m'ont par le moyen du feu roy, faict de meusnier devenir evesque, comme par vostre moyen je suis d'evesque devenu meusnier : mais je pense avoir assez monstré par mes actions passees, que je ne suis point ingrat, et que je n'ai faict que ce que j'ay veu faire à plusieurs autres de ceste noble assistance, qui ont receu encore plus de biens que moy du roy defunct, et neantmoins l'ont bravement chassé de son royaume, et faict assassiner pour le bien de la foy catholique, soubs esperance d'avoir mieux, comme nous nous estions genereusement promis. Or je ne veux icy refriquer[4] les choses passees, ny capter votre benevolence par

[1] Qui vient de prononcer un discours au-dessus de tout éloge.

[2] Prononciation affectée et d'une recherche excessive qui annonce la prétention de se rapprocher des étymologies, comme doit le faire un pédant. Cette leçon spirituelle ne se trouve que dans l'édition que nous regardons comme originale.

[3] Il avoit été prédicateur de Henri III : ce monarque, indépendamment de l'évêché de Senlis, qu'il lui avoit donné en 1582, l'avoit encore comblé de beaucoup d'autres bienfaits.

[4] Revenir sur les choses passées; expression et figure pédantesque, très bien appropriée au caractère et au style de ce personnage. De *refricare*, retoucher ou frotter de nouveau. Cicéron qui

un long exorde, mais sommairement vous diray, Messieurs, que la fille aisnee du roy, je ne dy pas du roy de Navarre, mais du roy que nous eslirons icy, si Dieu plaist, et en attendant je diray la fille aisnee de monsieur le lieutenant de l'Estat et couronne de France, l'université de Paris, vous remonstre en toute observance, que depuis ses cunabules et primordes [1], elle n'a point esté si bien morigenee, si modeste, et si paisible qu'elle est maintenant par la grace et faveur de vous autres, messieurs. Car au lieu que nous soulions [2] veoir tant de fripons, friponniers, juppins [3], galoches [4], marmitons, et autres sortes de gens malfaisants,

aimoit ce mot, dit souvent : *refricare obductam cicatricem*, *refricare dolorem*, *refricare memoriam*, rouvrir une plaie, renouveler une douleur, rafraîchir un souvenir.

[1] Son berceau et ses commencements. Il convenoit au recteur de l'université d'étaler ce faste d'érudition scholastique, et de montrer qu'il ne tenoit qu'à lui de s'exprimer en latin. Ce jargon rappelle d'ailleurs un des plaisants personnages d'une satyre que les auteurs de la *Satyre Ménippée* ont continuellement en vue, l'écolier limousin de Rabelais. *Capter vostre benevolence* est tout-à-fait de son langage. *Sommairement vous diray;* la suppression du pronom étoit un latinisme élégant en vers ; en prose c'étoit une affectation qui sentoit le collège.

[2] Très commun dans les anciens auteurs, et non remplacé dans notre langue. De *solere*, avoir coutume.

[3] Imitation de Rabelais qui emploie ce terme pour signifier, *qui hante les mauvais lieux*, par allusion au nom d'un vêtement de femme.

[4] Nom que l'on donnoit aux écoliers qui habitoient en ville

courir le pavé, hanter les bordeaux, tirer la laine, et quereler les rostisseurs de petit pont, vous ne voyez plus personne de telles gens par les colleges: tous les supposts des facultez et nations qui tumultuoyent pour les brigues de licences ne paroissent plus: on ne joue plus de ces jeux scandaleux, et satyres mordantes aux eschaffauts des colleges, et y voyez une belle reformation, s'estants tous ces jeunes regents retirez, qui vouloyent monstrer à l'envy, qu'ils savoyent plus de grec et de latin que les autres. Ces factions de maistres és arts, ou l'on se batoit à coups de bourlet, et de chaperon, sont cessees; tous ces escholiers de bonne maison, grands et petits ont faict gille[1]: les imprimeurs, libraires, relieurs, doreurs, et autres gens de papier et parchemin, au nombre de plus de trente mil, ont charitablement fendu le vent en cent quartiers[2] pour en vivre, et en ont

hors des collèges, parceque la plupart d'entre eux portoient de gros souliers à semelle de bois appelés *galoches*. Pendant la nuit qui suivit les barricades, les ligueurs avoient fait porter des armes dans le couvent des cordeliers, et vouloient les distribuer à ces écoliers pour investir le roi dans le Louvre.

[1] Mot proverbial pour dire: *s'enfuir*. Il fait probablement allusion à la poltronnerie d'un personnage obligé de l'ancienne comédie populaire.

[2] *Fendre le vent en cent quartiers pour en vivre*, c'est être réduit à la dernière extrémité, et manquer de toutes ressources, comme

encore laissé suffisamment pour ceux qui ont demouré apres eux. Les professeurs publics qui estoyent tous royaux, et politiques, ne nous viennent plus rompre la teste de leurs harangues, et de leurs congregations aux trois evesques, ils se sont mis à faire l'alquemie [1] chacun chez soy : bref, tout est coy [2], et paisible, et vous diray bien plus : jadis du temps des politiques et heretiques Ramus, Galandius, et Turnebus [3] ; nul ne faisoit profession des lettres qu'il n'eust de longue main et à grands fraiz estudié, et acquis des arts et sciences en nos colleges, et passé par tous les degrez de la discipline scholastique. Mais maintenant par le moyen de vous autres, messieurs, et la vertu de la saincte Union, et principalement, par vos coups du ciel, monsieur le lieutenant, les beurriers et beurrieres de Vanves [4], les ruffiens [5] de Montrouge et de Vau-

ces *abstracteurs d'entelechie* dont il est question dans Rabelais, « qui coupoyent le feu avec un cousteau, et puisoyent l'eaue avec « un rets. »

[1] L'alchimie étoit une science occulte, et tout ce qui est au-dessus de la portée du vulgaire lui est suspect.

[2] Redondance. *Coy* est fait de *quietus*.

[3] Trois anciens professeurs dont les deux premiers furent toujours en querelle pour leurs opinions philosophiques. Le troisième est ce grand Turnèbe des Andelys, dont le nom est immortel dans la typographie, et dans l'histoire littéraire.

[4] On dit maintenant *Vanvres*.

[5] *Ruffians* est un mot d'origine italienne. Il paroît que Mont-

girard, les vignerons de Sainct-Cloud, les carreleurs de Villejuifve, et autres cantons catholiques sont devenuz maistres és arts, bacheliers, principaux, presidents, et boursiers des colleges, regents des classes, et si arguts philosophes, que mieux que Ciceron maintenant ils disputent *de inventione*, et apprennent tous les jours, *aftodidactos*[1], sans autre precepteur que vous, monsieur le lieutenant, apprennent, dis je, à decliner[2], et mourir de faim *per regulas*. Aussi n'oyez vous plus aux classes ce clabaudement latin des regents qui obtondoyent[3] les aureilles de tout le monde : au lieu de ce jargon, vous y oyez à toute heure du jour l'harmonie argentine, et le vray idiome des vaches et veaux de laict, et le doux rossignolement des asnes et des truyes qui nous servent de cloches, *pro primo, secundo et tertio:* nous avons desiré autrefois sçavoir les langues hebraique, grecque, et latine: mais nous aurions à present plus de besoin de langue de bœuf salee, qui seroit un bon com-

rouge et Vaugirard étoient alors des endroits de débauche.

[1] Αὐτοδιδάκτως, adv. *Sans autre enseignement, sans autre maître que la nature.* On disoit *aftodidactos* par la substitution commune dans les écoles, du *digamma* à l'*upsilon*. Le recteur de l'université devoit nécessairement laisser échapper un mot grec, pour le moins, dans un discours d'apparat.

[2] Ces mots ne se trouvent pas dans les premières éditions.

[3] Qui assourdissoient; du latin *obtundere*, qui, joint à *aures*, signific rendre sourd.

mentaire apres le pain d'avoyne[1] : mais le Mans, et Laval, et ces infaillibles voitures d'Angers, avec leurs chapons de haute graisse[2], et gelinotes nous ont failly, comme les langues, et n'avons plus qu'un amer souvenir de ces messagers academiques qui descendoyent à l'arbaleste, et autres fameuses hostelleries de la rue de la Harpe, à jour et poinct nommé, au grand contentement des escholiers attendants, et de leurs regents fripponniers[3]. Vous estes cause de tout cela, monsieur le lieutenant, et tous ces miracles sont œuvres de vos mains : il est vray que nos predications et decrets n'y ont pas nui. Mais tant y a que vous en estes le principal motif et instrument, et pour vous dire en un mot, vous nous avez perduz et esperduz. Excusez moy, si je parle ainsi. Je diray avec le prophete David : *Loquebar in conspectu regum, et non confundebar :* vous avez, *inquam,* si inquiné[4], et diffamé ceste belle fille aisnée, ceste pudique vierge, ceste fleurissante

[1] C'est en ce sens que Rabelais disoit : des poys au lard *cum commento*, (*Gargantua*, liv. I, prologe.) « beaux pois au lard avec glose interlinéaire. »

[2] Cette expression est encore prise de Rabelais, qui fait dire au marchand Dindenaud, que ses moutons étoient moutons de haute graisse.

[3] Diminutif de *fripons* déja employé précédemment.

[4] Souillé, du latin *inquinare*.

pucelle, perle unique du monde, diamant de la France, escarboucle du royaume, et une des fleurs de lys de Paris, la plus blanche, que les universitez estrangeres en font des sornettes grecques et latines, *et versa est in opprobrium gentium.* Cependant messieurs nos docteurs n'y trouvent que rire, [ny que frire [1]] : car ils n'ont pas les questions quolibetayres si frequentes : plus ne se passent tant de bacheliers, licenciers, ny docteurs, ou ils souloyent avoir leurs propines [2], et festins, et se saouloyent *usque ad guttur :* le vin d'Orleans ne vient plus, encore moins celuy de Gascongne : tellement que les ergots sont cessez : et si quelqu'un des plus espagnolisez a quelques doublons, et reçoit quelque pension du legat à catimini [3], ce n'est pas à dire que les autres s'en sentent. Au reste, monsieur le lieutenant, vous avez faict

[1] Ces mots manquent dans les premières éditions.

[2] Débauches bachiques, du latin *propinatio.* Il est inutile de répéter que cette prodigalité de latinisme qui caractérise si bien un *cuistre*, comme on disoit alors, n'est pas affectée sans dessein dans cette plaisante harangue. Cyrano de Bergerac a dû se la rappeler souvent dans le rôle ingénieux de son *pédant.*

[3] C'est-à-dire en cachette et sans faire semblant de rien, à-peu-près comme le chat quand il met la pate sur quelque chose. Peut-être de *catus mitis*, ou de *catus minimus.* Rabelais et La Fontaine ont dit *chattemittes*, *chat minet* est dans les Conteurs. *En tapinois* est analogue, mais il emporte l'idée d'un artifice plus secret et moins fin; il doit venir du nom latin de la taupe.

pendre vostre argentier conzelateur Louchard [1], et avez declaré par consequent pendables tous ceux qui ont assisté à la ceremonie de l'ordre de l'Union [2] qu'on a baillee au president Brisson. Or est il que tous les jeunes curez, prestres, et moynes de nostre université, et nous autres docteurs pour la pluspart avons esté promoteurs de ceste tragedie, *ergo gluc* [3] : et vous dy que si ne vous fussiez hasté de venir, nous en eussions bien faict d'autres, et n'eussions pas demouré en si beau chemin : et tel parle aujourd'huy bien haut à qui les dents ne feroyent point de mal [si vous eussiez encore tardé trois jours à venir [4]] : Mais pour revenir à mon premier theme, j'argumente ainsi : Louchard et ses consorts ont esté justement penduz parce qu'ils estoyent pendarts : *Atqui* la plus-part de nous autres docteurs estions consorts et adherants, et conseillers dudit pendu,

[1] L'un des Seize que le duc de Mayenne avoit fait pendre, à l'occasion de la mort du président Brisson.

[2] Une corde pour être pendu, comme l'avoit été le président Brisson.

[3] Conclusion ironique d'un raisonnement dépourvu de sens. « *Ego sic argumentor*, dit frère Janotus de Bragmardo, *omnis « clocha clochabilis in clocherio clochando, clochans clochativo, clo- « chare facit clochabiliter clochantes. Ergo gluc*, ha, ha, ha, c'est « parlé cela. » (*Gargantua*, liv. I, chap. xx.)

[4] Ces mots manquent dans les éditions postérieures à 1600.

ergo pendarts, et pendables, et ne sert de rien d'alleguer l'abolition qui nous a esté faicte[1], touchant ce catholique assassinat. Car *remissio non dicitur nisi ratione criminis,* ne pouvant ladite abolition abolir la peine meritee, voire quand vous la destremperiez cent fois en Catholicon d'Espagne, qui est un savon qui efface tout. Il faut donc necessairement argumenter ainsi, *in barroquo.* Quiconque faict pendre les catholiques zelez, est tyran et fauteur d'heretiques, *atqui* monsieur le lieutenant a faict pendre Louchard et consorts catholicissimes, et zelatissimes : *Ergo* monsieur le lieutenant est tyran, et fauteur d'heretiques pire que Henry de Valois qui avoit pardonné à Louchard, Haste, et la Morliere[2], dignes du gibet plus de trois ans devant les barricades : Qu'ainsi ne soit, *probo minorem, à majori ad minus :* Le Biarnois a tenu entre ses mains prisonniers les principaux chefs de la ligue, comme Bois Dauphin, Pescher, Fontaine Martel, Flavacourt, Tramblecourt, les Cluzeaux, et plusieurs autres[3]

[1] Après que Louchard et ses compagnons eurent été suppliciés, le 4 décembre 1591, le duc de Mayenne fit publier une *abolition* en faveur des autres qui pouvoient avoir contribué à la mort du président Brisson, et des deux conseillers.

Ils étoient entrés tous trois dans la ligue dès avant l'an 1587.

[3] Tous ces seigneurs furent pris à la bataille d'Ivri par les soldats de Henri IV, qui les traita avec beaucoup d'humanité.

qui me doivent sçavoir gré si ne les nomme, lesquels il n'a pas faict pendre, le pouvant et devant; *quia non vult mortem peccatoris, sed ut resipiscat,* comme plusieurs ont faict: Et neantmoins[1] nous autres catholiques le tenons pour heretique relaps: *Ergo* monsieur le lieutenant est pire qu'heretique, qui a faict pendre ses meilleurs amis, lesquels luy avoyent mis le pain en la main. De dire que cela soit faict *ad majorem cautelam,* pour ravaler l'orgueil et insolence des Seize, cela est bon, mais cependant[2] on s'estrangle: Et ne peut, ce dicton, empescher que nous ne soyons toujours jugez et reputez grands badaux, et caillettes, sots en latin, et en françois, de l'avoir enduré, et qui pis est, que les politiques ne concluent, *in modo et figura,* que la Sorbonne peut errer: chose qui me feroit de rechef devenir insensé, et courir les rues[3]. Car si cela avoit lieu, nous ne sçaurions prouver par toutes les fleurs de nostre rhetorique, ny par toutes les loix fondamentales du royaume,

[1] *Est hérétique ou tenu pour tel;* variante de l'édition de 1599, et des suivantes.

[2] *Cependant* (se pendant) *on s'estrangle.* C'est la leçon des premières éditions, et la seule bonne. « En se pendant on s'étrangle » ne vaut rien. L'autre n'est certainement pas de bon goût, mais elle est du temps, et, bien ou mal, elle est *françoise.* Ce genre d'esprit domine dans la *Satyre Menippée.*

[3] Roze avoit de temps en temps des atteintes de folie.

dont monsieur de Lyon a faict si grand cas[1], que tant de milliers de pauvres chrestiens que nous avons faict et faisons mourir de faim, de fer, et de feu, par nostre precipité decret, deussent estre jugez vrais martyrs, si tant est que nostredit decret ne les a peu absoudre du serment de fidelité, et obeissance naturelle que les subjects doivent à leur prince. Parquoy Messieurs, je vous supplie au nom de nostre academie, de pallier ce faict icy le plus catholiquement qu'on pourra, comme monsieur le legat faict les intentions du pape Sixte[2], qui n'aymoit pas tant la ligue qu'on disoit[3]. Au reste, je vous fourniray tant de passages de l'Escriture que vous voudrez : car j'en ay à revendre[4]. Mais sur tout, messieurs, je vous re-

[1] Raillerie contre l'archevêque de Lyon, dont on connois soit les sentiments touchant les libertés de l'Église gallicane.

[2] Le dessein du pape Sixte contre le roi d'Espagne étoit de le chasser du royaume de Naples, et c'étoit à cela qu'il vouloit employer son argent. Le roi d'Espagne en étant averti envoya un ambassadeur à Rome pour sommer le pape de contribuer de ses trésors à la guerre contre les hérétiques de France en faveur de la ligue. Le pape fit dire à cet ambassadeur que s'il lui faisoit cette sommation, il lui feroit trancher la tête. L'ambassadeur ne passa pas outre.

[3] D'abord il eut beaucoup de penchant à la favoriser, mais les belles qualités du roi de Navarre, et son bonheur continuel, le prévinrent bientôt en faveur de ce prince. C'est assez souvent l'effet du bonheur.

[4] Il avoue un moment après qu'il recevoit des pensions au prix

commande nos pensions[1], et de messieurs nos condocteurs de la saincte faculté de theologie, comme aussi de messieurs les curez et predicateurs, pour lesquels je parle : car vous avez affaire de nous, et ne vous en sçauriez passer. Et madame de Montpensier a bien sçeu dire qu'elle gaignoit plus de villes, et faisoit plus de besongne avec un peu de doublons qu'elle distribuoit aux predicateurs et docteurs, que le roy de Navarre ne faisoit avec toutes ses tailles, et armees. Je vous adverty de bonne heure que si ne fournissez à l'apointement, il y a danger que nous ne nous mettions tous à prouver, qu'il n'est que d'avoir un roy legitime, *etiam discole,* pourveu qu'il nous laisse le pain de chapitre[2], et le purgatoire[3], sans rien innover jusques au futur concile. Mais en attendant advisez si nous ferons un roy ou non. Je sçay

desquelles il entreprenoit de justifier tous les plus grands déportements des ligueurs.

[1] Encore Janotus de Bragmardo, le prototype de cette délicieuse plaisanterie : « Si vous nous les rendez (nos cloches) à ma requeste, j'y gaigneray dix pans de saulcices, et une bonne paire de chausses, qui me feront grand bien à mes jambes ; ou ilz ne me tiendront pas promesse. » (*Gargantua*, liv. I, chap. XIX.)

[2] Il entend par ces mots l'entière et libre jouissance des grands biens dont les ecclésiastiques étoient en possession.

[3] La doctrine du *purgatoire*, qui avoit produit *le pain de chapitre*, est tout ce qu'il comprenoit de ses croyances.

que monsieur le lieutenant voudroit bien l'estre : aussi feroit son nepveu, et encore son frere le duc de Nemours, et je ne doute pas que les ducs de Savoye et de Lorraine n'en ayent autant d'envie : car à la verité ils y ont autant de droit l'un que l'autre. Quant au duc de Mercur[1], ses agents y feront autant que luy. S'il eust pris de bonne foy le roy de Portugal dom Anthoine[2], et l'eust livré à son bon amy le roy tres-catholique comme il luy avoit promis, je croy qu'il se fust contenté des droits qu'il a au duché de Bretagne[3], pareils à ceux qu'avoit son ayeul Jean par sa femme. Mais icy, qui n'y est, n'y prend. Premierement je vous conseille de ne vous arrester pas au duc de Savoye, ny au duc de Lorraine, ce ne sont, en parlant par reverence, que des couilles qui ont assez affaire à leur maison. Je m'asseure qu'ils se contenteront de peu : si vous voulez laisser au savoyard le Dauphiné et la Provence, avec une partie du Lyon-

[1] L'édition que nous suivons l'appelle ailleurs Mercœur, et nous nous sommes conformés à cette irrégularité d'orthographe, parceque nous avons pensé que cette fois elle vouloit jouer sur son nom. Peut-être cependant n'est-ce qu'une faute typographique.

[2] Le duc de Mercœur se serait effectivement saisi de la personne de don Antonio, si son dessein n'eût été prévenu par la duchesse de Loudunois, qui donna retraite à ce roi fugitif et malheureux.

[3] Il prétendoit au duché de Bretagne par sa femme, Marie de Luxembourg, de la maison de Penthièvre.

nois, et du Languedoc, pourveu que vous luy faciez prendre Geneve, je voudroy gager ma vie qu'il ne vous demandera plus rien, que la confiscation d'Ediguieres. Quant au duc de Lorraine, ostez luy le duché de Bouillon, et luy baillez Sedan, Metz, toute la Champagne, et partie de Bourgongne qui est à sa bienseance, vous l'appaiserez par apres pour un morceau de pain[1]. Je viens maintenant à vous, monsieur de Guyse, fils de bon pere et de bonne mere, que les propheties ont de long temps destiné aux royaumes et empires, et vous ont surnommé Pepin le brief: vous voilà sur le poinct d'estre un grand Charle Magne, vostre grand bis-ayeul si marché tient. Mais regardez à ne vous laisser pas tromper : ces messieurs d'Espagne, encore qu'ils soient nos bons amis, et bons catholiques, ne sont pas marchands à un mot, et ce n'est pas d'à ceste heure : car il y a plus de deux mil ans qu'ils s'en meslent, et qu'on leur donne le nom d'estre fins à doubler[2]. Ils vous promettent ceste divine infante en mariage, pour la faire royne *in solidum*, avec vous : mais prenez garde que le duc de Feria n'ait rem-

[1] Cela rappelle le duc de Menuail et le comte Spadassin, qui faisoient si bon marché des troupes de Gargantua.

[2] *Fin contre fin ne vaut rien pour doublure*, étoit déja proverbe.

ply ses blancs signez sans charge. Il en a une pleine bouete, dont il se sert à toutes occurrences, comme d'une forme à tout soulier, et d'une selle à tous chevaux : il les date, ou antidate avec son urinal[1] quand il luy plaist. J'ay peur, quelque chose qu'il nous ait proposee, que ce ne soit qu'artifice pour nous amuser, quand il a veu que ne voulions entendre à rompre la loi salique : si vous avez tant soit peu de nez, vous le sentirez. Car nous sçavons de bonne part que le mariage est desja accordé d'elle, et de son cousin l'archiduc Ernest[2] : *adde* que ceux de la maison d'Austriche font comme les juifs, qui ne se marient qu'en leur famille, et s'entretiennent par le cul l'un l'autre comme hannequins[3] ou hannetons. Quittez donc ceste vaine esperance de gynæcocratie[4],

[1] Suivant les anciens commentateurs, c'étoit une composition où il entroit de l'urine, en sorte que l'encre paroissoit et disparoissoit, et se couvroit avec d'autre encre, selon qu'il plaisoit au duc, qui consultoit en cela les intérêts du roi d'Espagne ; mais ceci pourroit bien signifier autre chose.

[2] Dans un autre endroit notre édition écrit Arnest, mais c'est pour produire un de ces jeux de mots si affectionnés par l'esprit du temps, et auxquels nos auteurs faisoient volontiers le sacrifice de l'orthographe.

[3] L'on avoit remarqué que ceux de la famille des Hannequins, qui étoit presque toute *ligueuse*, se marioient souvent ensemble.

[4] Parceque sa puissance seroit le résultat de son mariage, et que c'est à sa femme seulement qu'il devroit le titre de roi.

et croyez que les petits enfants s'en moquent, et en vont desja à la moustarde. J'en ouy l'autre jour un qui revenant tout bellement de la taverne, chantoit ce quatrain :

La ligue se trouvant camuse,
Et les ligueurs fort estonnez,
Se sont advisez d'une ruse :
C'est, de se faire un roy sans nez[1].

Mais si j'eusse peu le faire attraper par le commissaire Bazin, qui courut apres[2], il n'eust pas moins eu que le meusnier, qui s'est mocqué de nos Estats. Que diriez vous de ces impudents politiques, qui vous ont mis en figure en une belle feuille de papier, desja couroné comme un

[1] Voyez ci-dessus, page 118, note [2].

[2] Jacquet et Bazin, l'un et l'autre commissaires au châtelet, étoient connus pour avoir eu beaucoup de part à la mort du président Brisson, et des conseillers Larcher et Tardif. Le 19 juin 1593, le lieutenant-civil leur donna commission, entre autres choses, d'informer contre plusieurs personnes accusées d'avoir parlé avec mépris du pape, du légat, et des princes de Lorraine. Des plaintes furent portées là-dessus au parlement, comme d'une entreprise qui tendoit à introduire en France l'inquisition d'Espagne. Le lieutenant-civil fut réprimandé, et il lui fut enjoint d'apporter toutes ces pièces au procureur-général, avec défense d'en faire d'autres, et d'employer à l'avenir de ces sortes de gens, lorsqu'il s'agiroit de procéder extraordinairement contre des bourgeois de Paris. Jacquet et Bazin furent mis sur la liste de ceux qui devoient sortir de Paris le 30 mars 1594.

roy de carreaux, par anticipation, et la en mesme feuille ont aussi mis la figure de la divine infante, couronnee en royne de France, comme vous, vous regardants huze à huze[1], l'un l'autre? Et au bas de ladite peinture, ont mis ces vers que j'ay retenuz par cœur, parce qu'il y va du vostre :

Les François espagnols ont faict un roy de France,
A l'infante d'Espagne ils ont ce roy promis;
Royauté bien petite et de peu d'importance :
Car leur France est comprise en l'enclos de Paris.

N'apporte à ceste fois pour ce froid mariage,
O Hymen, dieu nopcier, ton paisible flambeau;
De ces corps eslongnez on assemble l'image,
Qui font l'amour des yeux tous deux en un tableau.

C'est une royauté seulement en figure :
La feinte, et non l'amour ce mariage a faict :
C'est bien raison qu'estant roy de France en peinture,
D'une royne on luy fasse espouser le pourtraict.

Si monsieur d'Orleans[2] en qualité d'avocat ge-

[1] C'est-à-dire *hure à hure*, ou plutôt *vis-à-vis*. On avoit ainsi peint l'infante d'Espagne avec le duc de Guise, à l'imitation d'anciennes monnoies où Ferdinand et Isabelle, roi et reine d'Espagne, sont représentés face à face.

[2] Raillerie contre le sieur d'Orléans, grand ligueur, qui soutenoit les imprimeurs des libelles contre le roi, au lieu de les poursuivre comme il l'auroit dû.

neral, veut faire recherche de ces meschants[1] imprimeurs politiques, c'est sa charge et se cognoist aux caracteres, et ses bons comperes Bichon, N. Nivelle[2], Chaudiere, Morel, et Thierry, descouvriront la matrice[3], quant à moy je m'en deporte: car ces heretiques sont mesdisants comme diables, et craindroy qu'ils feissent quelque livre contre moy, comme ils ont faict contre le docteur catholique et jurisconsulte Chopin, soubs le nom de Turrelupin[4]. Messieurs du parquet[5] y feront leur devoir, *more et loco solitis.* Je me contente de prescher la parole de Dieu, entretenir mes bedeaux, et solliciter mes pensions. Tout cecy soit dit par parenthese. Mais monsieur de

[1] Ce mot ne se trouve point dans l'édition de 1599.

[2] Imprimeurs et libraires de Paris, ligueurs forcenés, principalement Bichon, des presses duquel sortirent beaucoup de livres en faveur de la ligue, entre autres le rare *Discours sur ce qui est advenu aux Estats de Blois.* Nivelle, Chaudière et Thierry imprimèrent les *Sermons* non moins rares de la *Simulée Conversion*, par Jean Boucher.

[3] Ce mot, qui s'emploie pour désigner le moule qui sert à fondre les caractères d'imprimerie, doit s'entendre ici par extension du lieu même où l'on imprime.

[4] Ce livre, intitulé : *Antichopinus per Turlupinum*, fut composé par le sieur de Villiers Hotman, fils du jurisconsulte Hotman. C'est un pastiche très piquant des pamphlets si connus de Curion et d'Ulrich Hutten.

[5] Plusieurs éditions portent : *Messieurs du party*, leçon qui ne vaut pas la première.

Guyse, mon enfant, croyez moy, et vous croirez un fol[1], ne vous arrestez plus à cela : ce n'est pas viande pour vos oyseaux : n'en haussez pas vostre train, ny n'en allongez pas vostre table pour cela, il y a du foin, il n'y a que les bestes qui s'y amusent[2] ; mais faictes mieux : obtenez du sainct pere une belle croisade contre les Turcs, et allez reconquerir ce beau royaume de Jerusalem, qui vous appartient à cause de Godefroy vostre grand oncle, aussi bien que la Sicile et le royaume de Naples[3]. Combien de palmes et de trophees vous attendent : combien de sceptres et de couronnes se preparent pour vous, si vostre horoscope ne ment, comme vous dites que n'avez point de fortune bornee. Laissez ce malotru royaume de

[1] « Vous savez que je passe et qu'on me connoît pour un fou ; « c'est pourquoi croyez mon conseil, puisqu'on dit communément « que les fous prophétisent. » C'étoit par la même raison que Panurge consultoit Triboulet, sur ce qui devoit lui arriver au cas qu'il se mariât.

[2] « Vous croyez pouvoir devenir roi de France, mais vous y « serez trompé. » Dans Rabelais, le maître-d'hôtel disoit au jeune Gargantua : *Tu nous as baillé foin en corne*, c'est-à-dire, tu as voulu te jouer de nous. On attachoit du foin aux cornes des animaux dangereux, pour prévenir les passants contre leurs attaques.

[3] Il est remarquable qu'un homme du même nom se soit rappelé ce conseil prophétique. Mieux secondé, car il n'avoit pas besoin d'être ni plus habile, ni plus brave, un duc de Guise montoit sur le trône de Naples, à la suite de la révolution de Mazaniel.

France à qui daignera s'en charger : il ne vaut pas que vostre esprit, né pour les empires et la monarchie universelle du monde habitable, s'humilie à si petits desseins et indignes de vous, et de vostre feu pere, que Dieu absolve, s'il est permis d'ainsi parler des Saincts[1]. Et vous, monsieur le lieutenant (à qui il faut maintenant que je parle), que pensez vous faire? Vous estes gros et replet : vous estes pesant et maleficié[2] : vous avez la teste assez grosse pour porter une couronne : mais quoy, vous dites que n'en voulez point, et qu'elle vous chargeroit trop? Les meschants politiques disent qu'ainsi disoit le regnard des meures[3]. Vous empeschez soubs main que vostre nepveu ne soit esleu : vous deffendez aux deputez qu'on ne touche point sur ceste grosse corde de la royauté : Que ferons nous donc? il nous faut un roy : lequel, comme disent les docteurs politiques, *melius sumitur, quàm quæritur*. Vous faictes croire au roy

[1] Les ligueurs considéroient les Guise comme des martyrs.

[2] Allusion aux suites de ses débauches vraies ou fausses. Quant à son embonpoint, on se rappelle la plaisanterie de Henri IV qui, après la pacification, s'amusa à le faire marcher long-temps à côté de sa chaise, et qui le voyant vaincu de fatigue et noyé de sueur, lui dit ce mot charmant : « Foi de gentilhomme, mon cousin, nous « ne prendrons jamais d'autre vengeance de vous. »

[3] *Des meures*, ou des raisins :

Ils sont trop verts et bons pour des goujats.

d'Espagne que vous gardez le royaume de France pour luy et pour sa fille : et soubs ceste esperance, vous tirez du bon homme tout ce que les Indes et le Perou luy peuvent envoyer : il vous entretient vostre plat : il vous envoye des armees, mais non pas à vostre devotion : car il se garde de vous, et vous deffiez l'un de l'autre comme aveugles, et vous entendez comme larrons : cependant vous avez irrité les Seize qui vous accusent qu'estes un marchand de couronnes[1], et avez mis celle de France au plus offrant : ils en font des livres à vostre prejudice, ou ils dechiffrent toutes vos actions : ils disent que vous avez des pratiques sourdes avec le Biarnois, et luy faictes porter des paroles par Villeroy et Zamet, pour l'endormir, et luy faire entendre qu'estes bon françois : et ne serez jamais espagnol, et que pouvez luy remettre Paris, et luy rendre tout son royaume paisible quand il aura esté à la messe, et recogneu nostre sainct pere : et soubs ceste ruse avez tiré quarante mil escus politiques pour trois mois, qui de-

[1] Le duc de Mayenne avoit d'abord offert la couronne au roi d'Espagne, à condition qu'il seroit vice-roi et lieutenant général ; il l'avoit ensuite offerte à l'archiduc Ernest, ou Arnest, moyennant six cent mille écus ; enfin il l'avoit offerte aux ducs de Lorraine et de Savoie ; mais toutes ces offres n'empêchoient pas qu'il n'eût un violent desir de s'en emparer.

voyent valoir pour quatre, à dix mil escus piece, faisant entendre que le roy d'Espagne rougneroit vos distributions s'il sçavoit que traitassiez d'accord avec les heretiques. Mais on a descouvert que secretement vous envoyez vos agents à Rome et en Espagne, pour empescher que le pape ne luy donne absolution s'il la demande, et pour susciter le roy d'Espagne d'envoyer nouvelles forces sur la frontiere. Vous pensez estre bien fin: mais vos finesses sont cousues de fil blanc: enfin tout le monde les veoit: car ces politiques ont des dragons[1] sur les champs qui prennent tous vos pacquets et devinent par art diabolique tous vos chiffres, aussi bien que ceux du roy d'Espagne et du pape, tant subtils puissent ils estre: si bien qu'ils sçavent toutes vos faciendes[2], et à Rome et

[1] Les arquebusiers à cheval qui furent appelés dragons en 1585. Ces arquebusiers avoient succédé aux anciens *argoulets*, dont ils n'avoient pas tout-à-fait perdu la dénomination dans l'usage vulgaire. Il paroît, par ce passage, qu'ils exerçoient alors des fonctions qui exigeoient beaucoup d'adresse et d'esprit, et c'est peut-être par allusion à ce genre d'esprit qu'on leur donna le nom de *dragon* qui étoit celui d'un esprit de déception et de malice. Celui d'*argoulet* ne jouissoit pas d'une acception beaucoup plus flatteuse. Le traducteur des *Aventures de Lazarille de Tormes* l'appelle ainsi dans les jolies éditions de Bruxelles. « Ce facétieux « *argoulet* a fait des tours durant sa vie, plus que n'a fait Jodelet « ni tous ceux de sa main. »

[2] Vieux mot employé ici dans le sens d'intrigues, menées, etc.

à Madrid, et en Savoye et en Allemagne: vous befflez[1] tout le monde, et tout le monde vous beffle aussi: danger y a que ne deveniez ce que fut le comte de Sainct-Paul, connestable de France du temps du roy Loys XI, lequel apres avoir abusé son maistre, et le duc de Bourgongne, et le roy d'Angleterre tout un temps, enfin fut faict cardinal en Greve[2], [vous vous pouvez et devez souvenir de ce que le duc de Feria en dit une fois à Marteau vostre conseiller et secretaire d'estat[3]]. Quant à estre roy de vostre chef, ne vous y attendez pas, vostre part en est gelee: tous vos aisnez s'y opposent: vos cousins competiteurs feroyent plustost session *ad partes*[4], que de l'endurer: les Seize ne veulent plus de vous: car ils disent qu'ils vous ont faict ce que vous estes, et vous les pendez,

[1] On a déja vu précédemment que le vieux mot *beffler* signifie moquer.

[2] Horrible plaisanterie qui fait allusion à la couleur du sang que présente le tronc d'un homme décapité. Cette idée se trouve reproduite au tome suivant, dans les vers sur le cardinal de Lyon:

Et chassez ce sinistre oyseau
Qui dit que maistre Jean Rozeau
Vous doit *le chapeau rouge* en greve.

Une des anciennes éditions porte: Jean Rouzeau. C'étoit le nom du bourreau.

[3] Ce qui est compris entre deux crochets ne se trouve pas dans les premières éditions.

[4] C'est-à-dire, bande à part.

et diminuez leur nombre tant que pouvez : le peuple avoit esperé sur vostre parole que vous deboucleriez la riviere, et renderiez les chemins et le commerce libre : mais ils voyent au contraire qu'ils sont plus serrez que devant, et que le pain et le peu de bien qu'ils ont pour vivre, ne vient pas de vostre bien-faict, ni de vostre vaillance, mais de la liberalité du Biarnois, et de son bon naturel, ou de l'avarice des aquiteurs qui en tirent tout le profit : Bref, la plus-part croit que voulez prolonger tant que pourrez la lieutenance en laquelle on vous a mis, et vivre tousjours en guerre et en trouble, bien à vostre aise, bien servy, bien traité, bien gardé de souysses et d'archers, qu'il n'y manque que les hoquetons et Sibilot[1] pour estre roy, pendant que tout le reste du peuple meurt de male rage de faim. Vous voulez garder les gaiges, et estre curateur perpetuel aux biens vaquants, qui empesche et prolonge tant qu'il peut la delivrance des criees de peur de rendre compte. Au reste vous ne pouvez estre roy par le mariage de l'infante [si vous ne faictes ce que vous conseille le legat[2]] : vous estes marié, et met-

[1] C'étoit le fou de la cour de Henri III. L'auteur veut dire par là que si le duc de Mayenne avoit eu des hoquetons et un fou à gage, sa maison auroit été aussi complète que celle du roi.

[2] S'il ne se débarrassoit de sa vieille femme, selon la permission

tez le doigt au trou : car vous avez chevauché la vieille[1], qui se garde bien du bouquon[2], et puis il faudroit un autre ramonneur que vous à ceste garse de trente ans noire comme poivre, et d'apetit ouvert[3]. D'avantage, quand nous vous aurions esleu roy, vous auriez affaire au Biarnois, qui sçait mille tours de basque, et qui ne dort que tant qu'il veût, et à l'heure qu'il veut[4] : lequel se rendant catholique, comme il vous en menace, tirera de son costé tous les potentats d'Italie et d'Alle-

que le légat sembloit lui en avoir donnée, en promettant sur la fin de sa harangue une entière absolution de tout ce qu'on feroit contre les règles de l'Évangile. Du reste, ces mots ne se trouvent pas dans les premières éditions.

[1] Henriette de Savoie, fille d'Honoré, bâtard de Savoie, marquis de Villars, et amiral de France. Le duc de Mayenne l'épousa étant veuve de Melchior des Prez, seigneur de Monpesat, dont elle avoit eu deux fils et trois filles.

[2] *Le bouquon des Lombards*, ou le poison.

[3] Ces mots : *noire comme poivre, et d'apetit ouvert* ne se trouvent pas dans les dernières éditions. Dans l'édition supposée de Turin, on lit : *A cette brunette de trente ans.* Les divers changements qu'on a fait subir en cet endroit aux premières éditions viennent de ce qu'on a trouvé quelque chose de trop choquant dans les mots *garse* et *noire ;* mais le premier de ces mots ne se prenoit point autrefois en mauvaise part, et le second s'employoit comme synonyme de brune.

[4] *Velox et insomnis :* nous l'avons remarqué ailleurs. On comprend d'ailleurs aisément que le *Biarnois* sache *mille tours de Basque.*

magne: et quant et quant le cœur de tous les gentils-hommes françois, dont vous voyez desja la plus part bransler au manche, et minuter leur retraite avec tant de pauvres villes affligees, lasses de la guerre et de la pauvreté, qui ne demandent autre chose que ceste couleur et bonne occasion pour se retirer du pair, et en couvrir ou colorer leur repentance. Songez y, monsieur le lieutenant, pour la pareille: vous avez beau faire le roy, et contrepetter[1] le Biarnois en edicts et declarations, en seaux, en gardes, en grands prevosts et maistres des requestes de vostre hostel. Quand vous devriez crever et vous enfler gros comme un bœuf, comme feit la mere grenouille[2], vous ne serez jamais si gros seigneur que luy, encore qu'on die qu'il n'a pas de gresse sur tout son corps pour paistre une alouette. Mais sçavez vous que vous ferez? je vous conseilleroy, si n'estiez bigame[3], de vous faire abbé: quiconque sera roy ne vous refusera pas l'abbaye de Clugny qui est de vostre

[1] *Contrepetterie* se dit, comme on le voit dans Tabourot, d'une métathèse de lettres ou de mots, et il est employé ici par extension pour la parodie ridicule du cérémonial d'une cour légitime.

[2] Phèdre, liv. I, fab. xxiv. La Fontaine, liv. I, fab. iii.

[3] Ce n'étoit pas qu'il eût deux femmes, mais parcequ'il avoit épousé une veuve, ce qui, en droit canonique, constitue une espèce de bigamie, que certains casuistes appellent mieux *néogamie*.

maison[1] : vous aymez la soupe grasse, et vous ruez volontiers en cuisine : Vous avez le ventre ample et spacieux, et si serez couronné : je dy couronné de la mesme couronne, et vostre couronne faicte des mesmes ciseaux que madame vostre sœur[2] disoit avoir penduz à sa ceinture pour faire la couronne monachale de feu Henry de Valois[3] : Vous ne m'en demandez ne foy ne serment, mais je suis de cet advis. Je ne parleray point icy de monsieur de Nemours vostre frere *uterin* (les politiques disent *adulterin*) cestuy là a faict caca en nos paniers : il a ses desseins à part, et ressemble Picrocole, qui par discours bien raisonnez se faict

[1] Le premier abbé commandateur de Cluni fut Jean, cardinal de Lorraine, qui obtint cette abbaye en 1529, et tous ses successeurs furent pris dans la famille de Lorraine, pendant près d'un siècle.

[2] Madame de Montpensier qui parle ainsi dans la confession des chefs de l'Union :

Mon adultere, et mon ire effrenee,
M'ont faict deux fois avorter mes enfants,
Et de mon roy j'ay abregé les ans,
Et de sa mort l'invention donnee.

[3] Depuis que, par décret émané de la Sorbonne le 7 janvier 1599, Henri III avoit été déclaré déchu de la royauté, pour avoir, disoit-on, violé la foi publique et la majesté des États de Blois, en faisant mourir les deux frères Guise, les ligueurs ne le nommoient plus que Henri de Valois, soit dans leurs discours, soit dans les libelles qu'ils publioient.

monarque du monde pied à pied[1]; s'il peut gouverner le roy des bestes[2] comme il a faict la nef de Paris[3], je diray qu'il sçaura plus faire que maistre Mousche: ces animaux mescognoissent quelquefois leurs gouverneurs, mesmement s'ils changent d'habit: il ne sera pas mal partagé, s'il parvient à ses pretentions: à quoi vous monsieur le lieutenant, et monsieur de Lyon luy ferez, je croy, de bons offices. Somme toute, Messieurs, vous estes trop de chiens à ronger un os, vous estes jaloux et envieux les uns des autres, et ne sçauriez jamais vous accorder ny vivre sans guerre, qui nous mettroit en pire estat que devant: Mais je vous diray, faisons comme on faict au consistoire à l'election du sainct pere. Quand deux cardinaux briguent la papauté, les autres cardinaux de peur d'encourir la haine de l'un ou de l'autre choisissent un d'entre eux le plus foible de reins et le font pape: faisons en ainsi. Vous estes quatre ou cinq brigands[4] au royaume, tous grands princes

[1] *Gargantua*, liv. I, chap. XXXIII.

[2] C'est-à-dire Lyon. Ceux de cette ville, dont il étoit gouverneur, l'arrêtèrent prisonnier.

[3] Parceque la ville de Paris avoit, comme aujourd'hui, pour armes, un navire d'argent. Le duc de Nemours avoit été gouverneur de cette ville en 1590.

[4] Il vient de dire: « Quand deux cardinaux *briguent* la papauté, etc. » *Brigants* ou *briguants* est donc pris ici comme participe,

et qui n'avez pas faute d'appetit: je suis d'advis que pas un de vous ne soit roy, je donne donc ma voix à Guillot Fagotin, marguillier de Gentilly, bon vigneron, et preud'homme, qui chante bien au leterin, et sçait tout son office par cœur: cela ne sera pas sans exemple en tel temps celuy cy: tesmoin la Harelle de Rouen, ou l'on feit roy un nommé le Gras[1], plus mal advisé que Guillot. Et voicy ou je fonde mon advis: j'ay leu quelquefois ce grand et divin philosophe Platon, qui dit que les royaumes sont heureux ou les philosophes sont roys, et ou les roys sont philosophes. Or sçay je qu'il y a tantost trois ans que ce bon marguillier et sa famille avec ses vaches medite jour et nuict la philosophie en une sale de nostre college[2], en laquelle y a plus de deux cents bonnes annees qu'on y a leu et traité, et disputé publiquement

et cette espèce d'allusion, si méconnue jusqu'ici dans la *Satyre Menippée*, s'y reproduit à tout moment. Cependant ce tour équivoque diminue de beaucoup la grossièreté de l'expression, et sied mieux par conséquent à notre esprit et à notre caractère. Un jeu de mots est plus françois qu'une injure.

[1] Il en a déja été fait mention dans la *Satyre Menippée*, ainsi que de la *Harelle* de Rouen. Voyez page 32.

[2] Pendant le second siège de Paris, les collèges servirent de retraite aux paysans; et les classes, converties en étables, furent remplies de vaches et de veaux. Voltaire dit long-temps après:

De mainte église on fit mainte écurie.

la philosophie, et tout l'Aristote, et toutes sortes de bons livres moraux : il n'est pas possible qu'ayant ce bon homme resvé, sommeillé et dormy tant de jours et de nuicts, entre ces murailles philosophiques, ou tant de sçavantes leçons et disputes ont esté faictes, et tant de belles paroles proferees, il n'en ait demeuré quelque chose qui ait entré et penetré dedans son cerveau, comme au poete Hesiode, quand il eut dormy sur le mont Parnasse. C'est pourquoy je persiste, et entends qu'il soit roy comme un autre.

Comme monsieur Roze achevoit ces paroles, il sourdit[1] un grand murmure entre les deputez, les uns approuvants, les autres reprouvants son opinion, et furent veus les princes et princesses chucheter en l'aureille l'un de l'autre : mesme fut ouy que monsieur le lieutenant dit tout bas au legat : Ce fol icy gastera tout nostre mistere. Neantmoins ledit Roze voulut continuer son propos : mais quand il veit le bruit recommencer, avec un claquement general de mains, il se leva en colere, et cria en voix stentoree[2] : Comment,

[1] C'est-à-dire il s'éleva, de *surgere*. Le verbe *sourdre* ne s'emploie plus aujourd'hui qu'en parlant des eaux, et signifie *sortir de terre*.

[2] D'une voix de Stentor. Les latins le disoient, mais très rarement. Il se trouve dans Arnobe. C'est au reste un de ces noms

dien de Pierre-font, deputé pour la noblesse de France, habillé d'un petit capot à l'espagnole, et une haute fraize, se leva pour parler, et ayant mis deux ou trois fois la main à la gorge, qui luy demangeoit[1], commença ainsi.

[1] Parcequ'il fut pendu. C'est par une semblable allusion que l'auteur lui fait dire au commencement de sa harangue: *Et suis un jour pour monter bien haut à reculon.*

qu'il n'y avoit plus moyen de reprendre son theme[1], cria le plus haut qu'il peut : Messieurs, Messieurs, je vois bien que nous sommes à la cour du roy Petault, ou chacun est maistre[2] : je le vous quitte, qu'un autre parle.

J'AY DIT.

Et là dessuz se rassied en grommelant, et s'essuyant le front, et luy eschapperent à ce qu'on dit quelques rots odoriferants de l'estomac, qui sentoyent le parfum de sa colere avec des paroles en basse notte, se plaignant qu'on avoit fraudé l'assignation envoyee d'Espagne, pour messieurs les docteurs, et que d'autres en avoyent faict leur profit, mais que ce seroit l'or de Toulouze[3], qui leur cousteroit bien cher.

Enfin la rumeur commença un peu à se racoiser[4], monsieur de Rieux le jeune[5], comte et gar-

[1] Le fil de son discours.

[2] Une cour où tout le monde demande ce qui lui convient, et où l'on n'entend d'autre mot que *Peto*. De là, une *pétaudière*.

[3] Le consul Quintus Servilius Cæpion ayant pillé Toulouse, et son armée s'étant emparée des richesses prodigieuses dont les temples de cette ville étoient remplis, tous ceux qui touchèrent à l'or de ce pillage périrent d'une mort misérable ou cruelle. (AULU-GELLE, liv. III, chap. IX.)

[4] A s'apaiser.

[5] On l'appelle ici monsieur de Rieux le jeune, pour faire entendre qu'il n'étoit pas de l'ancienne maison de Rieux, dont étoient messieurs de Sourdeac et de Beaumont.

viste des diables, que si aucun de mon gouvernement s'ingere à parler de paix, je le courray comme un loup gris: vive la guerre, il n'est que d'en avoir, de quelque part qu'il vienne. Je voy je ne sçay quels degoustez de nostre noblesse qui parlent de conserver la religion et l'Estat tout ensemble: et que les Espagnols perdront à la fin l'un et l'autre, si on les laisse faire: quant à moy je n'entends point tout cela: pourveu que je leve tousjours les tailles, et qu'on me paye bien mes appointements, il ne me chaut[1] que deviendra le pape, ny sa femme[2]. Je suis apres mes intelligences pour prendre Noyon[3]: si j'en puis venir à bout je seray evesque de la ville, et des champs[4], et feray la moue à ceux de Compiegne[5]: Cependant je courray la vache et le manant, tant que je pourray: et n'y aura paysan, laboureur, ny marchand

[1] Je me soucie fort peu.

[2] Ce ligueur connoît si peu les disciplines de l'Église romaine qu'il croit le pape marié.

[3] Cette ville fut reprise par la ligue, en février 1593.

[4] *Evesque des champs* étoit une expression proverbiale pour désigner un pendu, *qui donne la bénédiction avec les pieds.* Toutes ces allusions à la mort tragique du sieur de Rieux ne seroient pas plaisantes aujourd'hui, et il est inconcevable qu'elles l'aient jamais été.

[5] Parceque *ceux de Compiegne* le pendirent, et qu'un pendu fait la moue.

autour de moy, et à dix lieues à la ronde, qui ne passe par mes mains, et qui ne me paye taille ou rançon. Je sçay des inventions pour les faire venir à raison : je leur donne le frontal de corde liee en cordeliere : je les pends par les aisselles, je leur chauffe les pieds d'une pelle rouge, je les mets aux fers, et aux ceps : je les enferme en un four, en un coffre percé plein d'eau : je les pends en chapon rosty : je les fouette d'estrivieres : je les sale : je les fais jeusner : je les attache estenduz dedans un van : bref j'ay mille gentils moyens pour tirer la quinte-essence de leurs bourses, et avoir leur substance pour les rendre belistres à jamais, eux et toute leur race : Que m'en soucie je pourveu que j'en aye [1] : Qu'on ne me parle point là-dessus du poinct d'honneur, je ne sçay que c'est, il y en a qui se vantent d'estre descenduz de ces vieux chevaliers françois qui chasserent les Sarrasins d'Espagne, et remirent le roy Pierre en son royaume : les autres se disent estre de la race de ceux qui allerent conquerir la Terre Saincte avec Sainct-Loys : Les autres de ceux qui ont remis les papes en leur siege par plusieurs fois, ou qui

[1] Imitation de Rabelais. Patelin emportant le drap du bon Jousseaume demandoit : *en ay-je?* sans dire quoi. De même Couillatris emportant la coignée d'or et celle d'argent, disoit à ses paroissiens et voisins le petit mot de Patelin, *en ay-je?*

ont chassé les Anglois de France, et les Bourguignons de la Picardie: ou qui ont passé les monts aux conquestes de Naples et de Milan, que le roy d'Espagne a usurpé sur nous: Il ne me chaut de tous ces tiltres sans panchartes: ny d'armoiries, tymbrees ou non tymbrees: je veux estre vilain de quatre races, pourveu que je reçoive tousjours les tailles, sans rendre compte: je n'ay point leu les livres, ny les histoires, et annales de France, et n'ay que faire de sçavoir s'il est vray qu'il y ait eu des paladins et chevaliers de la table ronde, qui ne faisoyent profession que d'honneur, et de deffendre leur roy et leur pays: et fussent plustost morts que de recevoir un reproche, ou souffrir qu'on eust faict tort à quelqu'un: j'ay ouy conter à ma grand mere[1], en portant vendre son beurre au marché, qu'il y a eu autrefois un Gaston de Foix, un comte de Dunois, un La Hire, un Poton[2], un capitaine Bayart, et autres qui avoyent faict rage pour ce poinct d'honneur, et pour acquerir

[1] De Rieux sortoit de la dernière classe du peuple, et on ne le laisse pas oublier, parceque cette circonstance rend ses prétentions plus insolentes, et son importance plus ridicule.

[2] Mezeray, dans son abrégé chronologique, ne fait de la Hire et de Poton qu'un seul personnage, sous le nom de Poton de la Hire; mais il est certain qu'ils étoient deux hommes différents. Le premier se nommoit Étienne de Vignoles, dit *la Hire;* et le se-

gloire aux François : mais je me recommande à leurs bonnes graces, pour ce regard : j'ay bonne espee, et bon pistolet : et n'y a sergent ny prevost des maresehaux[1] qui m'osast adjourner : advienne qui pourra, il me suffist d'estre bon catholique : la justice n'est pas faicte pour les gentils-hommes comme moy : je prendray les vaches et les poules de mon voisin quand il me plaira : je leveray ses terres, je les renfermeray avec les miennes dedans mon clos, et si n'en oseroit grommeler : tout sera à ma bienseance : je ne souffriray point que mes subjects payent de taille, sinon à moy : et vous conseille, messieurs les nobles, d'en faire tous ainsi : aussi bien n'y a il que les tresoriers et financiers qui s'en engraissent, et usent de la substance du peuple, comme des choux de leur jardin : Par la mort Dieu, si je trouve ny sergent, ny receveur, ny homme de justice faisant exploict sur mes terres sans m'en demander congé, je leur feray manger leur parchemin, c'est trop enduré : sommes-nous pas libres[2] ? Monsieur le lieutenant, ne

cond, Poton de Saintrailles. Il fut maréchal de France sous Charles VII.

[1] C'étoit un juge établi dans les provinces sous l'autorité des maréchaux de France, pour connoître de toutes les affaires criminelles.

[2] Ceci est admirable, parceque c'est l'expression d'une pro-

nous avez vous pas donné liberté de tout faire : et monsieur le legat nous a il pas mis la bride sur le col, pour prendre tout le bien des politiques, tuer et assassiner [1], parents, amis, voisins, pere et mere, pourveu qu'y fassions nos affaires, et que soyons bons catholiques? sans jamais parler ny de trefve, ny ne paix? j'en feray ainsi, et vous prie d'en faire de mesme. Mais j'ay encore une autre chose à vous remonstrer, c'est de ne parler plus de ceste loy salique : je ne sçay que c'est, mais le seigneur Diego me l'a donné par memoire avec quelques pieces rondes qui me feront grand bien. C'est en tout cas, qu'il faut aller saccager ces chaperons fourrez [2] de la cour de parlement, qui font les galants, et se meslent des affaires d'estat, ou ils n'ont rien que veoir : qu'on me les donne un peu à manier : jamais Bussy le Clerc n'y fit œuvre : si monsieur le legat me commande seulement de leur aller mettre la main sur le collet, il n'y a ny bonnet quarré, ny bourlet que je ne fasse voler s'ils m'eschauffent trop les aureilles, mesmement à ce monsieur Le Maistre, et ce du Vayr [3] qui met-

fonde vérité. Il regarde comme un des droits de la liberté le pouvoir de faire le mal.—[1] Voyez la fin de la harangue du légat.

[2] Le chaperon étoit alors la coiffure, non seulement des membres du parlement, mais encore des avocats.

[3] Le Maistre étoit président en la cour, et du Vair conseiller.

tent les autres en train: Que n'y donnez vous ordre, monsieur le lieutenant: sçavez vous pas bien que le president de Nully vous a dit et nommé par nom et par surnom tous ceux qui ont opiné pour ceste meschante loy, que ne les envoyez vous jetter en la riviere comme il vous a conseillé? Et ce beau Marillac[1] qui faisoit tant de l'eschauffé au commencement, et n'opinoit que feu et sang, je crains à la fin qu'il ne fasse banqueroute à la ligue, si on luy promet d'estre conseiller d'estat du Biarnois: Gardons nous de ces gens qui tournent leur robe si aysement, et suyvent le vent de fortune, quand ils voyent que leur party va mal: Ha brave Machault[2]! Ha vaillant Bordeaux! vous estiez dignes d'estre comme moy, eslevez au plus haut degré[3] d'honneur de noblesse: entre les robes longues je n'ayme que vous, et ce fameux president que je nommeray encore icy par hon-

L'un et l'autre avoient soutenu courageusement la loi salique. Ce sont deux des noms les plus honorables de l'époque.

[1] Conseiller en la cour, du conseil des quarante.

[2] Il étoit marchand, et du conseil des quarante, ainsi que Bordeaux.

[3] Parceque de Rieux n'étoit pas noble, et puis parcequ'il a été pendu, allusion que l'auteur n'abandonne jamais, et qui seroit encore plus repoussante, si de Rieux n'avoit pas été, comme il le semble par ce discours, un fort méchant seigneur, et un fort mauvais citoyen.

neur, monsieur de Nully[1], qui, outre le courageux commencement et progrez qu'il a faict à la ligue, de laquelle il peut estre dit le pere putatif, a bien daigné exposer ses filles, et prostituer leur reputation au bourdel, pour faire service à messieurs les princes, et à messieurs ses curez et predicateurs[2]. Diray je aussi le faict heroique de ce bon Baston[3], qui signa si valeureusement la ligue de son propre sang, tiré de sa main, laquelle depuis par miracle a demouré estropiee, tant ce glorieux martyr a voulu souffrir pour la saincte Union? et toy, genereux arc-boutant de l'Union, Loys d'Orleans[4], ton catholique anglois[5], et ton expostulation[6], et la harangue faicte en faveur et à l'honneur du legat et des Espagnols, meritoyent qu'on te mist en la place du president Brisson; mais on ne recompense pas les gens de

[1] Voyez page 86, notes 4 et 5 de ce volume.

[2] Allusion au recteur Roze. Voyez ci-dessus, page 141, note 2, la manière dont il parle dans la confession générale des chefs de l'Union.

[3] Du conseil des quarante, ligueur outré. C'est celui qui fut mis à la place de de Here, p. 4.

[4] D'abord avocat au parlement, ensuite avocat du roi pour la ligue, et député aux États. Il en a déja été fait mention dans cette satyre.

[5] Parcequ'il étoit l'auteur du livre intitulé, *le Catholique anglois*, ouvrage fort séditieux. — [6] Libelle encore plus séditieux et plus fougueux que le précédent.

bien comme il faut : non plus que ton compagnon d'office [1], pour avoir escrit si curieusement les droicts de l'oncle contre le nepveu. Ceux là sont des hommes justes, et vertueux, non pas ces foireux, qui voyants qu'il n'y avoit plus rien à grabeler [2] en leur palais de ceste ville, et que tous leurs sacs estoyent vides, ou penduz au croc, s'en sont allez à Tours [et à Chaalons [3]], ou ils sçavoyent que la mangeoire estoit pleine, et les rasteliers garnis. Bref ostez en cinq ou six [4] de toute ceste megnee, tout le reste n'en vaut rien, et au diable le meilleur : je ne sçay que ces gens de justice m'ont faict, mais je ne les ayme point; je monstray une fois ma main à une vieille ægyptienne, qui me dit que j'avoy le poulce rond [5], et que je me gardasse de

[1] Antoine Hotman, qui étoit aussi avocat du roi pour la ligue. Il écrivit un livre du droit de l'oncle contre le neveu, en faveur du cardinal de Bourbon, oncle de Henri IV, auquel il disputoit la couronne, en disant que l'oncle étoit préférable au neveu. Le jurisconsulte François Hotman, frère de cet avocat du roi, qui étoit en Allemagne, écrivit pour le droit du roi neveu, contre le livre qu'avoit fait son frère, sans savoir s'il en fut l'auteur; celui-ci n'ayant pas mis son nom à son ouvrage. Ces Hotman étoient d'ailleurs une savante et honorable famille.

[2] Vieux mot qui signifie à-peu-près la même chose que *grapiller*.

[3] Ces mots ne se trouvent point dans les premières éditions.

[4] C'étoit à-peu-près tout ce que l'on comptoit encore de vrais ligueurs.

[5] Le peuple disoit qu'un voleur avoit le pouce rond, c'est-à-

rond, ou de demy rond[1]. Je croy qu'elle vouloit dire de ces gens là, qui portent le bonnet rond.

Enfin, Messieurs, j'ay charge de la noblesse, de vous remonstrer qu'il faut rabattre l'insolence de ces hoche-brides[2], et avaleurs de frimats, et faire vos affaires pendant que le temps est beau. Si la loy salique est entretenue, je crains que monsieur le legat s'en fasche, et que l'infante soit en danger d'estre tondue : mais je m'en rapporte à monsieur le lieutenant qui sçaura bien rompre le coup, et faire la barbe à son nepveu sans rasoir : au demourant s'il faut eslire un roy, je vous prie vous souvenir de moy, et de mes merites : on m'a faict croire qu'il s'en est faict autrefois de pires que moy : les Lydiens (comme on dit, car je ne sçay quelles gens ce sont[3]) en firent un qui menoit la charrue.

dire l'adresse de couvrir du pouce une pièce de monnoie dans un compte et de la ramener à lui.

[1] Allusion au sieur Miron, ou Myron, intendant de la justice en l'armée du roi, et qui fit pendre de Rieux.

[2] Ceux qui sollicitoient les Parisiens de renoncer à la ligue, et de s'opposer aux pernicieux desseins des Espagnols. C'étoient les soldats de Henri IV. Il les appelle des *hoche-brides* et des *avaleurs de frimats*, parcequ'ils étoient bons cavaliers et faisoient la guerre en tout temps; ceux de Mayenne se battoient *quand le temps étoit beau.*

[3] Dans les premières éditions, on lit : *Les Lydiens je ne sçay quelles gens ce sont.* Il est probable que de Rieux veut désigner Gordius, roi des *Phrygiens*, et non des Lydiens, qui avoit été laboureur.

Les Flamands firent un duc qui estoit brasseur de biere[1]: les Normands un cuisinier[2]: les Parisiens

Des divisions ayant éclaté dans la Phrygie, les habitants consultèrent l'oracle qui leur déclara qu'elles ne cesseroient que par un roi qui leur viendroit sur un char. Gordius, qui cherchoit en même temps l'explication d'un prodige, présage de sa grandeur future, leur apparut sur un chariot avec sa femme et son fils Midas. Les Phrygiens ne doutant pas que ce ne fût lui que leur désignoit l'oracle, l'élurent pour roi.

[1] Philippe d'Artevelle. Louis II, comte de Flandre, fit révolter ses sujets par son avarice et sa cruauté. Plusieurs villes formèrent une ligue contre ce prince. Bruges et Ypres, qui avoient levé les premières l'étendard de la révolte, furent prises par Louis de Male, et douze cents habitants expièrent sur l'échaufaud le crime de leur rebellion. Les Gantois, qui leur avoient en vain prêté leur appui, ne se laissèrent pas décourager par une première défaite qu'ils attribuèrent à la trahison de Jean de Boule leur général. Ils choisirent pour chef Philippe d'Artevelle, fils de Jacques le brasseur, célèbre dans les troubles de la Flandre. Philippe d'Artevelle fit d'abord lever le siège de Gand à Louis de Male qui l'avoit entrepris avec une armée de 40,000 hommes. Cette formidable armée fut mise en fuite par cinq mille hommes que commandoit *le brasseur*, et le comte obligé de se dérober par la fuite à la vengeance du vainqueur, qui punit avec une rigueur inexorable ses principaux partisans. La France prit part à cette sanglante querelle, et le duc de Bourgogne obtint, pour le comte de Flandre dont il avoit épousé la fille, une armée que devoit commander le jeune Charles VI en personne. Philippe d'Artevelle, qui avoit eu d'abord autant d'énergie que de succès, succomba à la journée de Rosbec. Les François y remportèrent une victoire complète qui coûta aux Flamands 40,000 hommes, et la mort de leur nouveau comte qui périt au milieu des siens (1382).

[2] M. Roze a dit plus haut (page 170) qu'on fit roi un nommé

un escorcheur [1]: je suis plus que tous ceux là : car mon grand pere estoit mareschal en France, ou de

Legras à la Harelle de Rouen. C'est probablement le cuisinier dont il est ici question, et dont je doute que l'histoire ait conservé d'autre souvenir.

[1] Ce roi des François est l'écorcheur Caboche, qui exerça une si funeste autorité pendant les troubles excités par la faction des Armagnacs, et celle des Bourguignons. Jean-sans-peur, duc de Bourgogne, après la mort du duc d'Orléans, qu'il fit assassiner dans la rue Barbette en 1407, au lieu de porter la peine due à ce crime, se rendit maître de Paris à la tête de ses troupes, malgré les ordres de Charles VI qui lui en avoient interdit l'entrée. Un cordelier, Jean Petit, prononça en faveur du prince qui lui avoit, disoit-il, *donné bonne et grosse pension*, un plaidoyer que le monarque et la cour furent condamnés à entendre et à regarder comme une apologie complète de l'assassinat du duc d'Orléans. Dans un temps moins malheureux, et sous le règne de tout autre prince que Charles VI, le duc de Bourgogne auroit sans doute expié, par une condamnation éclatante, le crime dont il s'étoit rendu coupable; mais la foiblesse du monarque, le caractère ambitieux de la reine Isabelle, qui s'étoit aliéné l'attachement des François, l'occupation d'une partie de la France par les Anglois, et le desir de la vengeance qui animoit la duchesse d'Orléans, et qu'elle avoit fait partager à ses partisans, favorisoient l'audace du duc de Bourgogne dont la puissance, d'ailleurs si redoutable, s'accroissoit encore de l'anarchie qui désoloit le royaume. Jean-sans-peur ne fut pas satisfait d'avoir obtenu l'impunité de son crime. Beau-père du dauphin Louis, il prétendit gouverner en son nom pendant l'occupation (la folie) du roi. Mais le jeune duc d'Orléans, qui soutenoit le comte d'Armagnac dont il avoit épousé la fille, ne put voir sans indignation l'autorité qu'avoit usurpée l'assassin de son père, et il chercha à la lui enlever par la force

France, et s'il a gaigné Enfer, je gaigneray Paradis[1] : voilà monsieur de Sainct-Paul[2] maintenant comte de Rethelois, mareschal de l'Union, et archevesque de Reims[3], qui a bien son pere n'agueres demourant en une cahuette couverte de chaulme pres de Nangy, et qui a encore ses sœurs mariees, l'une avec un tavernier, et l'autre avec un tisserant, neantmoins le voylà pair et mareschal de France, et qui preste argent sur

des armes. Les deux factions, celle des Bourguignons et celle d'Orléans qu'on appelle communément les Armagnacs, commirent pendant plusieurs années les plus affreux excès à Paris et dans la province. Le duc de Bourgogne, dont le parti dominoit dans Paris, s'étoit entouré de tout ce que cette ville renfermoit de plus pervers et de plus audacieux, et il avoit choisi ses satellites parmi les bouchers et les hommes les plus habitués à commettre toute sorte de crimes. *L'écorcheur* Caboche les commandoit. On appeloit cette troupe infernale les *cabochiens;* tout se faisoit par l'influence du duc de Bourgogne, et s'exécutoit par la main de Caboche. On publia plusieurs règlements qu'on nomma *ordonnances cabochiennes.* L'affreux génie de Caboche sembloit présider au gouvernement de la France, et c'est ce qui autorise de Rieux à dire que les François ont choisi un bourreau pour roi.

[1] Jeu de mots ou *calembourg*, comme on diroit aujourd'hui. Le grand-père du sieur de Rieux a gagné *enfer,* c'est-à-dire *en fer,* ou *en fers*, parcequ'il étoit maréchal.

[2] Celui dont il a été déja fait mention au commencement de cette satyre.

[3] Parcequ'il jouissoit par violence des revenus de l'archevéché de Reims.

bons gaiges à monsieur de Guyse son maistre, et bien-facteur[1]. A ce compte, vous pouvez bien me faire roy, et ferez bien: car je vous laisseray faire tout ce que vous voudrez. J'aboliray toutes ces mangeries de justice: je supprimeray tous les sergents, procureurs, chiquaneurs, commissaires et conseillers, excepté ceux qui sont de nos amis: mais il ne se parlera plus d'adjournements ny de saisies, criees et executoires[2], ny de payer ses debtes: vous serez tous comme rats en paille, et me suffira que m'appelliez sire: Vous y adviserez: pour le moins je sçay bien que j'en vaux bien un autre: et vous en diroy davantage, sinon que je suis pressé d'aller executer mon entreprise sur Noyon, apres que j'auray combattu le gouverneur de ceste ville[3]: et sur ce, *bazos las manos de vostra merced*[4].

Apres que le sieur de Rieux eut finy sa concion[5]

[1] Le duc de Guise lui avoit fait épouser une veuve fort riche.

[2] Les mots *criees et executoires* ne se trouvent point dans les premières éditions.

[3] Le sieur de Bellin, qui avoit été gouverneur de Paris, et que le duc de Mayenne en avoit fait sortir au commencement de 1594.

[4] Ou *beso las manos de vuestra merced*. La véritable leçon seroit nécessairement la plus incorrecte. De Rieux cherche à payer un tribut de respect aux Espagnols; mais il le paie comme un ignorant, en substituant à leurs locutions les plus connues, les barbarismes du bas peuple.

[5] Du latin *concio*, harangue.

militaire, chacun des assistants monstra au visage qu'on avoit pris plaisir à son eloquence naturelle, pour un homme qui n'avoit point de lettre, et qui pourroit faire un grand fruict s'il la faisoit longue[1] en ce monde: Là dessus se leva un des deputez, nommé le sieur d'Angoulevent[2], qui fit entendre tout haut qu'il avoit charge de la noblesse nouvelle, et de la part des honnestes hommes, et maistres de l'Union, de remonstrer quelque chose d'importance, touchant leur qualité; et qu'il estoit raisonnable qu'il fust ouy avant le tiers Estat, qui n'estoit composé que de manants, requerant monsieur le lieutenant, de luy faire donner audience, et interpellant les gens du roy de l'Union, mesmement l'avocat general d'Orleans, qui avoit autrefois escrit en faveur de ladite noblesse, d'adherer à son requisitoire, et ce disant monta tout debout sur le bancq ou il estoit assis, et commença à dire : *Monsieur le douziesme*[3], mais

[1] *Faire la longue lettre*, c'est être pendu. Voyez ci-dessus page 47, note 1.

[2] Il nous reste sous ce nom le recueil extrêmement rare des *Satyres bastardes*, etc. Paris, 1615, in-12. Mais c'est une pseudonymie fondée sur la renommée populaire de ce personnage, alors célèbre dans les rues de Paris, comme l'ont été le comte de Permission, Gauthier-Garguille, Bruscambille et Tabarin.

[3] Voici de quelle manière du Puy explique cette allusion : « L'auteur de cette satyre a voulu se moquer dans tout ce passage

soudain il fut interrompu par un grand bruit de paysants, qui estoyent derriere les deputez: lequel estant un peu cessé, commença de rechef: *Monsieur le douziesme*, et incontinent le bruit se leva plus grand que devant, neantmoins ne laissa pour la troisiesme fois de dire *monsieur le douziesme de may:* et alors se leva le sieur d'Aubray qui avoit charge de parler pour le tiers Estat, et contesta qu'il n'appartenoit qu'à luy de parler de ce jour là des barricades, et qu'on n'avoit point accoustumé en France de faire plus de trois Estats, et empeschoit que le deputé de la nouvelle noblesse fust ouy: comme n'estant qu'une dependance et un

« du sieur d'Amours, conseiller au parlement, deputé par ceux qui « estoient demeurez à Paris, pour avec quelques autres de ses col- « legues aller jusques à Estampes au devant de ceux du parlement « de Paris, qui retournoient de Tours, et les saluer. Ledit sieur « d'Amours estant arrivé à Estampes, fut à l'hostellerie ou estoit « logé monsieur le premier president de Harlay. Estant monté en « sa chambre, sans considerer qu'il n'y avoit aucun autre des pre- « sidents et conseillers, commença sa harangue par ces mots: « *Monsieur le douziesme;* sur quoi le premier president l'inter- « rompit, disant qu'il falloit envoyer querir messieurs les presi- « dents logez proche de luy. Ces presidents venus, d'Amours re- « commença par ces mêmes mots: *Monsieur le douziesme de may.* « Il fut encore arresté par ledit sieur premier president qui luy dit « qu'il attendoit monsieur le procureur general. Et d'Amours « commença sa harangue pour la troisiesme fois par ces mesmes « mots, dont il fut fort moqué. Ce *douziesme de may* est le jour « des barricades. »

membre dudit tiers Estat. Ledit sieur d'Angoulevent disputa long temps de sa part, disant que chacun estoit là pour son argent, et recommença plusieurs fois ces trois mots : *Monsieur le douziesme,* et à chaque fois fut interrompu : à la fin comme la rumeur croissoit, et desja s'eschauffoyent les factions pour l'un, et pour l'autre jusques à en venir aux coups de poing, l'avocat d'Orléans remonstra qu'il n'estoit plus temps de s'arrester aux anciennes coustumes [1], ny à toutes ces ceremonies du temps passé, sinon au faict de la religion : et que l'assemblee desdits Estats seroit inutile, si on n'y faisoit toutes choses de quelque [2] nouvelle façon : et quant à luy, qu'il avoit veu les memoires de la noblesse nouvelle, lesquels meritoyent bien estre considerez : toutesfois attendu qu'il estoit tard, et que monsieur le lieutenant estoit par avanture à jeun, et que l'heure du disner de monsieur le legat se passoit, il requeroit que ledit sieur d'Angoulevent mit son dire par escrit, et au parsus se tairoit

[1] Leçon des premières éditions que nous rétablissons ici au lieu de *formes* qu'on lit dans les éditions postérieures. Le membre de phrase, *qui n'estoient que pour les cordonniers,* qu'on trouve immédiatement après dans celles-ci, donne la raison de ce changement, qui avoit pour but un mauvais jeu de mots.

[2] Ce mot n'est pas dans les premières éditions, de même que les mots *par avanture* et *au parsus* qui se trouvent quelques lignes plus bas.

s'il pouvoit : *aliàs*, à faute de ce, qu'on l'envoyroit au comte de Choisy[1]. Ce que monsieur le lieutenant approuva de la teste : et la rumeur peu à peu cessee, et ledit Angoulevent à peine rassis, le sieur d'Aubray, deputé du tiers Estat, ayant laissé son espee, harangua à peu pres ainsi.

[1] Jacques de L'Hôpital, comte de Choisy. Jeu de mots pour signifier l'envoyer à l'hôpital. Ces jeux de mots et *calembourgs* que l'on rencontre si fréquemment dans la *Satyre Menippée* dont les auteurs montrent d'ailleurs tant d'esprit, prouvent quel abus l'on faisoit alors de toutes les ridicules allusions de ce genre.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Observations préliminaires . page I

Avis de l'imprimeur au lecteur, qui a été mis devant l'édition de l'an 1593. XXIII

Abregé de l'histoire de la ligue, faicte en France depuis 1576 jusques en 1594. XXVII

Discours de M. le duc de Rohan, sur l'affaire de la ligue. XLIII

Abregé des Estats de la ligue. LVII

Discours bref et veritable des choses plus notables arrivees au siege memorable de la renommée ville de Paris, et deffense d'icelle, par monseigneur le duc de Nemours contre le roy de Navarre, par Pierre Cornejo, ligueur. XCIX

Brief traité des miseres de la ville de Paris. CLI

Autre discours sur le sujet precedent. CLXXIII

Recueil de ce qui s'est passé en la conference des cardinal de Gondy et archevesque de Lyon, avec le roy. CLXXIX

SATYRE MENIPPÉE.

La vertu du catholicon, et avant-propos au lecteur catholique zelé. I

Abregé des estats de paris convoquez au dixiesme fevrier 1593 par les chefs de la ligue; tiré des memoires de madamoiselle de La Lande, *Alias* la Bayonnoise, et des secrettes confabulations d'elle et du P. Commolet, jesuiste. 19

Les pieces de tapisserie dont la sale des Estats fut tendue. 29

De l'ordre tenu pour les seances. 49
Harangue de monsieur le lieutenant. 57
Harangue de monsieur le legat. 89
Harangue de monsieur le cardinal de Pelvé. 103
Harangue de monsieur de Lyon. 121
Harangue de monsieur le recteur Roze, jadis evesque de Senlis. 141
Harangue du sieur de Rieux, sieur de Pierre-Font, pour la noblesse de l'Union. 175

FIN DE LA TABLE.

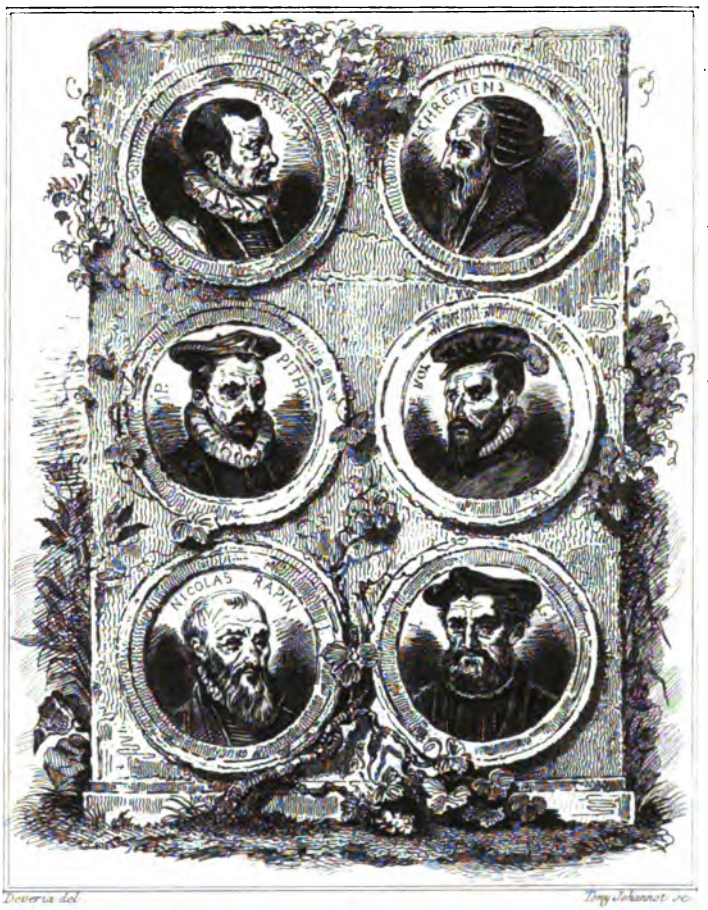

1. Passerat.
2. P. Pithou.
3. N. Rapin.
4. F. Chrétien.
5. Le Roy.
6. J. Gillot.

Devoria del. Alf. Johannot ...

La Procession de la Ligue.

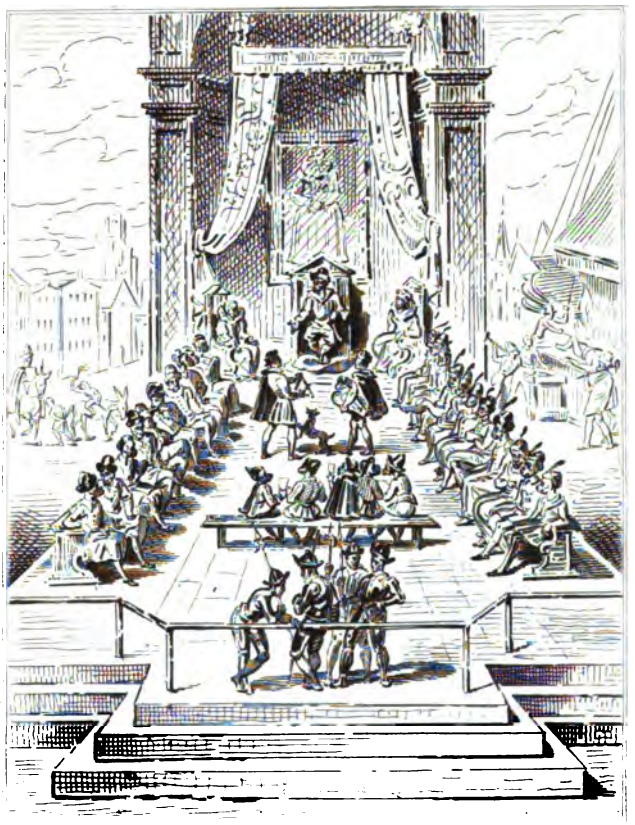

Deveria del. P. Adam sculp.

Familiere description des Estats de la Ligue

Devéria del. P. Adam sculp.

Le Charlatan Espagnol
jouant du Luth.
Édition de 1593.

Devéria del. Alfred Johannot sc.

Le Charlatan Espagnol.

A. Dempta del. Tony Johannot sc.

Le Charlatan Lorrain.

Ces malheureux habitants et les soldats marchoient par la ville, appuyés d'un bâton, pâles et faibles plus vivans et plus ternis qu'images de pierre.

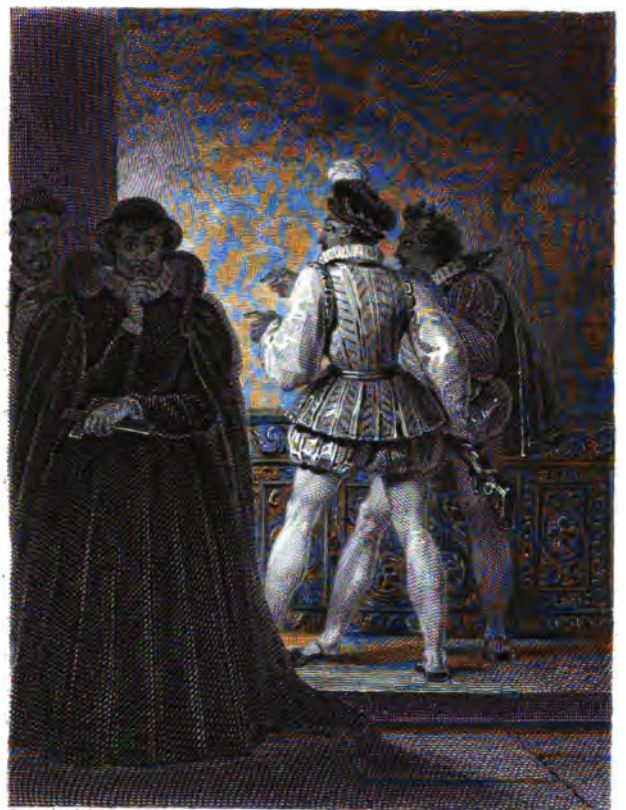

Deveria del — Lefèvre aîné sc.

Il quoy monsieur vostre oncle tenoit la main fort dextrement et poussoit vaillamment à la roue pour mettre le feu en la teste du jeune Roy.

Doveria del. Tonny Johannot sc.

Lesquels à la verité sont bien obligez à ceux que, par une precipitée colère, tuerent à coups d'espée ce meschant, apres son coup faict.

JAN 3 - 1939